



PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT

DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
2024-2028

“ Du relèvement au développement inclusif et durable de la République Centrafricaine ”

Mentions légales

Publié par :

Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale (MEPCI)

Rue Martin Luther King B.P. 696 Bangui République centrafricaine

Tel: +236 21 61 92 85

Web: <https://www.mepci-rca.org>

Supervision

Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale

Son Excellence Professeur Richard FILAKOTA

Coordination

Coordonnateur Technique du Secrétariat Technique du PND-RCA

Monsieur Gervais Magloire DOUNGOUPOU

Mise à jour

Janvier 2025

Conception graphique

Judicaël BACKO, Infographiste

Crédits photos

Monsieur Lambert DOUFANDA, Photographe

Communication

Monsieur Hippolyte MARBOUA, Expert en Communication

Monsieur Baudouin BENGAO GOTH-LOGUE, Expert en Communication

Madame Marleyne Géraldine DOUNIAN DOTE, Experte en Communication

Madame Alexia SANZEY GUIMONDO, Experte en Communication

Monsieur Ronald KRADJEYO, Expert en Communication

Conception et mise en page

Phoenix Design Aid, Danemark



Plan national de développement

de la République Centrafricaine
2024-2028

*"Du relèvement au développement inclusif et
durable de la République Centrafricaine"*

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES, FIGURES, ENCADRES ET CARTES	v
LISTE DES ACRONYMES	vii
PRÉFACE	x
AVANT-PROPOS	xii
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	xiv
INTRODUCTION GENERALE	xvii
<hr/>	
CHAPITRE I : Diagnostic socio-economique et environnemental	1
1.1. La Dynamique démographique et ses implications sur les vulnérabilités et la pauvreté	1
1.1.1. Distribution démographique et mobilité interne d'une population majoritairement jeune et rurale	1
1.1.2. Évolution de l'incidence de la pauvreté depuis la crise	2
1.2. Sécurité, Réconciliation nationale, État de droit et Gouvernance	3
1.2.1. Sécurité, réconciliation nationale et cohésion sociale	4
1.2.2. Construction d'un État de droit face aux chocs endogènes et exogènes	7
1.2.3. Respect des Droits Humains	11
1.2.4. Communication et médias	13
1.2.5. Gouvernance administrative et décentralisation	14
1.2.6. Gestion du développement et gouvernance financière	16
1.3. Analyse du capital humain et du développement social en RCA	19
1.3.1. Niveau de capital humain	19
1.3.2. Éducation et enseignement supérieur	19
1.3.3. Formation professionnelle, emploi et protection sociale	22
1.3.4. Santé et nutrition	26
1.3.5. Accès à l'eau et à l'assainissement	29
1.3.6. Équité, égalité de genre et violences basées sur le genre	31
1.3.7. Action humanitaire et protection sociale non-contributive	33
1.3.8. Protection de l'enfant et de la famille	35
1.4. Analyse des infrastructures essentielles en soutien à l'économie	36
1.4.1. Infrastructures et services de transport	36
1.4.2. Infrastructures et services énergétiques	38
1.4.3. Développement urbain, habitat et gestion foncière	39
1.4.4. Infrastructures et services numériques et nouvelles technologies de l'information et de la communication	40
1.5. Analyse de la croissance économique, des finances publiques et des filières productives	42
1.5.1. Une reprise économique timide et contrariée par plusieurs facteurs	42
1.5.2. Une économie vulnérable aux chocs sécuritaire, sanitaire et climatique	46
1.5.3. Affaiblissement des finances publiques par la mobilisation insuffisante des ressources propres	48

1.6. Analyse de la durabilité environnementale et de la résilience face aux crises et aux effets du changement climatique	50
1.6.1. Gouvernance environnementale et climatique	51
1.6.2. Gestion des connaissances environnementales	52
1.6.3. Gestion des systèmes de production	53
1.6.4. Genre et environnement	58
1.6.5. Habitat et cadre de vie des populations	59
1.6.6. Santé publique	59
1.6.7. Gestion intégrée des ressources en eau	60
1.6.8. Financement de l'action environnementale	61
1.7. Enjeux et principaux défis pour le développement de la RCA	62
<hr/>	
CHAPITRE 2 : Fondements, principes directeurs, vision et axes stratégiques du PND-RCA	65
2.1. Fondements du PND-RCA 2024- 2028	65
2.2. Options stratégiques du développement inscrits dans le PND	65
2.2.1. La problématique du développement	65
2.2.2. La trajectoire de développement	66
2.3. Principes directeurs et approches de mise en œuvre du PND-RCA	68
2.3.1. Principes directeurs	68
2.3.2. Approches de mise en œuvre	69
2.4. Vision du Plan National de développement et déclinaison en axes stratégiques	71
2.5. Axe stratégique 1 : Renforcement de la Sécurité, promotion de la Gouvernance et de l'État de droit	73
2.5.1. Renforcement de la sécurité intérieure et de la défense nationale	75
2.5.2. Renforcement de l'État de Droit	77
2.5.3. Promotion de la bonne gouvernance	78
2.5.4. Renforcement de la gouvernance économique et financière	85
2.6. Axe stratégique 2 : Développement du capital humain de qualité et accès équitable aux services sociaux de base de qualité	87
2.6.1. Dynamique de la population	88
2.6.2. Promotion de la jeunesse, du service civique, des sports et de l'éducation physique	89
2.6.3. Éducation, formation professionnelle, enseignement supérieur et emploi	90
2.6.4. Santé et nutrition	95
2.6.5. Eau potable, hygiène et assainissement	98
2.6.6. Protection sociale	103
2.6.7. Protection de la famille et de l'enfant	106
2.6.8. Promotion du genre et de l'équité	106
2.7. Axe stratégique 3 : Développement des infrastructures résilientes et durables	108
2.7.1. Infrastructures et services de transports	109
2.7.2. Développement urbain, du logement et de la réforme foncière	113
2.7.3. Infrastructures et services énergétiques	115
2.7.4. Infrastructures et services numériques et nouvelles technologies de l'information et de la communication	117
2.8. Axe stratégique 4 : Accélération de la production et des chaînes de valeurs dans les filières productives pour une croissance économique inclusive et durable	118
2.8.1. Renforcement de la stabilité macroéconomique et budgétaire	119
2.8.2. Développement des filières productives porteuses de croissance	121

2.8.3.	Développement du tissu industriel	136
2.8.4.	Développement du secteur privé, des PME/PMI	137
2.8.5.	Développement du commerce et intégration régionale	139
2.9.	Axe stratégique 5 : Durabilité environnementale et résilience face aux crises et aux effets du changement climatique	141
2.9.1.	Renforcement de la gouvernance et des connaissances environnementales	142
2.9.2.	Atténuation de l'impact des systèmes productifs sur l'environnement	147
2.9.3.	Intégration de la dimension environnementale dans la gestion des systèmes de santé et de la planification urbaine et rurale	152
2.9.4.	Financement de l'action environnementale	156
2.10.	Alignement du PND-RCA 2024-2028	159
2.10.1.	Alignement du PND-RCA sur les agendas internationaux	159
2.10.2.	Arrimage des documents stratégiques des PTF sur le PND	160

CHAPITRE 3 : Cadre budgétaire et macroéconomique du PND-RCA **163**

3.1.	Estimation de coûts du PND-RCA 2024-2028	163
3.2.	Cadre macroéconomique du PND-RCA 2024-2028	166
3.2.1.	Scénario de base ou de référence, « situation tendancielle »	166
3.2.2.	Scénario d'une « RCA prospère jetant les bases d'infrastructures durables et d'une transformation structurelle de l'économie »	169
3.3.	Stratégie de mobilisation des ressources pour le financement du PND-RCA	175
3.3.1.	Mobilisation de ressources internes	176
3.3.2.	Mobilisation de ressources externes	177

CHAPITRE 4 : Dispositif institutionnel de coordination, de mise œuvre et de suivi-évaluation **179**

4.1.	Leçons apprises des précédents référentiels de planification stratégique	179
4.2.	Cadre institutionnel du PND	180
4.2.1.	Les organes d'orientation politique et de pilotage	181
4.2.2.	Les organes techniques de coordination	182
4.2.3.	Les structures d'appui à la mise en œuvre et au suivi-évaluation du PND-RCA	187
4.2.4.	Les Groupes de Travail Sectoriels (GTS)	191
4.3.	Les instruments de mise en œuvre et de communication du PND-RCA	191
4.3.1.	Les instruments au niveau central	191
4.3.2.	Les instruments au niveau sectoriel	192
4.3.3.	Les instruments au niveau régional et local	192
4.3.4.	L'instrument de communication	193
4.4.	Le dispositif technique de suivi et évaluation	193
4.4.1.	Les suivis	193
4.4.2.	L'établissement des rapports	194
4.4.3.	Les revues périodiques	195
4.4.4.	L'évaluation finale	195
4.5.	Les risques et mesures d'atténuation liées à la mise en œuvre du PND-RCA	195

ANNEXE 1 : Cadre de résultats du PND 2024-2028 **198**

ANNEXE 3 : Bibliographie **222**

CONCEPTION ET REDACTION DU PND **226**

LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES, FIGURES, ENCADRÉS ET CARTES

Tableaux

Tableau 1:	Tableau de bord mensuel de la situation des déplacements (avril 2024)	2
Tableau 2:	Contribution des secteurs à la croissance (2017-2023)	47
Tableau 3:	Budget global du PND-RCA (en millions USD)	164
Tableau 4:	Taux de croissance des ressources et emplois à prix constants – Scénario de base	167
Tableau 5:	Évolution du taux de croissance du PIB et de l'investissement – Scénario de base	168
Tableau 6:	Évolution des principaux indicateurs budgétaires – Scénario de base	168
Tableau 7:	Taux de croissance des ressources et emplois à prix constants – Scénario volontariste	170
Tableau 8:	Évolution du taux de croissance du PIB et de l'investissement (2017-2028) – Scénario volontariste	171
Tableau 9:	Tableau des Opérations Financières de l'État (en % du PIB) – Scénario volontariste	172
Tableau 10:	Ratios de la dette – Scénario volontariste	174
Tableau 11:	Principaux indicateurs monétaires et financiers – Scénario volontariste	175
Tableau 12:	Comités de Coordination des Grands Secteurs du PND-RCA	183
Tableau 13:	Régions d'ancrage des Comités Régionaux de Développement de la mise en œuvre du PND-RCA	186
Tableau 14:	Missions et livrables des structures du MEPCI	188
Tableau 15:	Rapports liés au suivi-évaluation du PND-RCA	195
Tableau 16:	Risques et mesures d'atténuation pour la mise en œuvre du PND-RCA	196

Graphiques

Graphique 1:	Évolution du déploiement des juridictions et des magistrats de janvier 2020 à septembre 2022	9
Graphique 2:	Évolution des indicateurs ANJE en RCA (2012-2022)	28
Graphique 3:	Évolution du taux de croissance du PIB réel (2012-2022)	42
Graphique 4:	Croissance du PIB du secteur agricole (2013-2022)	43
Graphique 5:	Production de grumes et sciage (2012-2022)	44
Graphique 6:	Croissance du PIB du secteur tertiaire de 2017 à 2023	45
Graphique 7:	Evolution de la structure de la croissance économique (2003-2023)	47
Graphique 8:	Part de l'industrie dans le PIB (2013-2021)	48
Graphique 9:	Évolution des soldes primaire et global en % du PIB (2015-2022)	49
Graphique 10:	Tendance de l'investissement et des dépenses publiques en % du PIB	50
Graphique 11:	Évolutions des taux de croissance du PIB réel de 2017 à 2028, selon les scénarios	166

Figures

Figure 1:	Trajectoire de développement de la République Centrafricaine	66
Figure 2:	Théorie du changement du PND 2024-2028	72
Figure 3:	Théorie du changement de l'axe stratégique 1	74
Figure 4:	Théorie du changement de l'axe stratégique 2	88
Figure 5:	Théorie du changement de l'axe stratégique 3	109
Figure 6:	Théorie du changement de l'axe stratégique 4	119
Figure 7:	Théorie du changement de l'axe stratégique 5	142
Figure 8:	Sources potentielles de financements disponibles	175
Figure 9:	Cadre institutionnel du PND-RCA	180

Encadrés

Encadré 1:	APPR et Feuille de route de Luanda : un cadre intégré pour la paix et le développement en RCA	4
Encadré 2:	Illustration de la situation de plusieurs droits collectifs essentiels	12
Encadré 3:	Référentiels stratégiques et légaux en lien avec le genre	31
Encadré 4:	Les huit éléments de l'approche Nexus HDP	70

Cartes

Carte 1:	Taux de pauvreté monétaire par région du pays en 2023	3
Carte 2:	Prévalence la MCG par région du pays	28

LISTE DES ACRONYMES

Acronymes	Dénomination
AGR	Activités Génératrices de Revenus
AME	Accords Multilatéraux sur l'Environnement
APV-FLEGT	Accord de Partenariat Volontaire – Forest Law Enforcement Governance and Trade (APV-FLEGT)
ACFPE	Agence Centrafricaine pour la Formation Professionnelle et l'Emploi
AN	Assemblée Nationale
ANE	Autorité Nationale des Élections
APD	Aide Publique au Développement
APPR	Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation
BAD	Banque Africaine de Développement
BEAC	Banque des États de l'Afrique Centrale
BRICS	Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud
CDC	Comité Directeur Conjoint
CEEAC	Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CMCA	Crédit Mutuel de Centrafrique
CAFI	Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale
CAPMEA	Chambre d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises et de l'Artisanat
CDN	Contribution Déterminée Nationale
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CLPR	Comités Locaux de Paix et Réconciliation
CIRGL	Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs
CNDHLF	Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales
CNRSIT	Conseil National de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique
CSU	Couverture Sanitaire Universelle
CPC	Coalition des Patriotes pour le Changement
CPS	Cour Pénale Spéciale
CVJRR	Commission Vérité, Justice, Réconciliation et Réparation
DDRR	Désarmement, Démobilisation, Réintégration et Rapatriement
DSRP	Document de Stratégie de Lutte contre la Pauvreté
DTS	Droit de Tirage Spécial
ENERCA	Energie Centrafricaine
ENP	Étude Nationale Prospective
ETFP	Enseignement Technique et Formation Professionnelle

EUTM	Mission de formation militaire de l'UE en République Centrafricaine
FACA	Forces Armées Centrafricaines
FEC	Facilité Élargie de Crédit
FAE	Fonctionnaires et Agents de l'État
FMI	Fonds Monétaire International
FOSA	Formation Sanitaire
FSD	Forces de Défense et de Sécurité
FSI	Forces de Sécurité Intérieure
GAR	Gestion axée sur les Résultats
GFP	Gestion des Finances Publiques
GPL	Gaz Pétrole Liquéfié
HABG	Haute Autorité de Bonne Gouvernance
HCC	Haut Conseil de la Communication
HCJ	Haute Cour de Justice
ICASEES	Institut Centrafricain des Statistiques et des Études Économiques et Sociales
IDE	Investissement Direct Étranger
IDH	Indice de Développement Humain
INRAP	Institut National de Recherche et d'Animation Pédagogique
IPC	Integrated Food Security
UMIRR	Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants
ITIE	Initiative pour la Transparence de l'Industrie Extractive
MINUSCA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation en Centrafrique
NTIC	Nouvelle Technologie de l'Information et de la Communication
OCDE	Organisation pour la Coopération au Développement Économique
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ORCCPA	Office pour la Réglementation, le Conditionnement et le Contrôle des Produits Agricoles
ORSEC	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
OSC	Organisation de la Société Civile
PBF	Peace Building Fond
PDI	Personnes Déplacées Internes
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PIB	Produit Intérieur Brut
PER- CEMAC	Programme Économique Régional de la CEMAC
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNAEPA	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement / Politique Nationale de l'Eau 2021-2030

PND	Plan National de Développement
PND	Plan National de Défense
PNLCP	Plan National de Lutte Contre la Pauvreté
PNS	Politique Nationale de Santé
PSO-CC	Plan Stratégique Opérationnel pour le Changement Climatique
PNDS	Politique Nationale de Développement Sanitaire
PNEFP	Politique Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUT	Plan National d'Utilisation des Terres
PPP	Partenariat Public-Privé
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RCA	République Centrafricaine
RCPCA	Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique
RDC	République Démocratique du Congo
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RESA	Stratégie Nationale de la Restauration de l'Autorité de l'État
RNB	Revenu National Brut
RSS	Réforme du Secteur de la Sécurité
SDSR	Stratégie de Développement du Secteur Rural
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel garanti
SNU	Système des Nations Unies
SNSF	Système National de Surveillance des Forêts
RSIT	Politique Nationale de Recherche Scientifique et d'Innovation Technologique
SODECA	Société de Distribution d'Eaux en Centrafrique
SWOT	Forces, faiblesses, opportunités et menaces
THIMO	Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
VBG	Violence Basée sur le Genre
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
USMS	Unité Spéciale Mixte et de Sécurité
ZLECAF	Zone de Libre Échange Continentale Africaine

PRÉFACE

Le continent africain, en raison de son positionnement géostratégique sur l'échiquier international, de ses innombrables ressources naturelles et de son potentiel humain, est incontestablement un continent d'avenir dans un monde marqué par de grands bouleversements des équilibres géopolitiques et des rapports géostratégiques autour desquels se joue l'avenir de l'humanité tout entière. En effet, en dépit de multiples défis mondiaux et régionaux (changement climatique, instabilité politique et sécuritaire, fragilité de l'économie mondiale...), l'Afrique reste la deuxième région la plus dynamique avec des prévisions de croissance économique de 3,7 % en 2024 et de 4,3 % en 2025 selon la Banque Africaine de Développement (BAD). En réponse à ces nombreux défis, le continent africain se trouve dans l'obligation d'opérer des choix stratégiques et des changements structurels, notamment de s'organiser pour assurer un accroissement substantiel de sa productivité agricole et une amélioration conséquente et tangible de ses infrastructures, de se lancer résolument dans la digitalisation des services publics et de mobiliser son secteur privé pour booster ses perspectives économiques et sociales. Les pays de la CEMAC se sont résolument inscrits dans cette dynamique avec une prévision de croissance économique de 3,6% en 2024.

La République Centrafricaine, dont je préside la destinée depuis 2016, est l'un des États de ce continent africain disposant d'un potentiel économique qui reste largement inexploré et inexploité, incluant une pluviométrie abondante, 15 millions d'hectares de terres fertiles, 10% de la forêt du Bassin du Congo ainsi que plusieurs centaines d'espèces de minerais dont des minerais dits stratégiques. En termes de capital humain, le pays dispose d'une population majoritairement jeune, dont la main-d'œuvre est largement sous-employée. Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, la Centrafrique bénéficie d'un potentiel incommensurable en termes d'énergies renouvelables et de ressources de la biodiversité qui ne demandent qu'à être valorisées.

Conscient des aspirations légitimes de notre population pour une République Centrafricaine prospère, pleinement engagée dans la voie du développement participatif et durable, le Gouvernement, après concertation avec les



Partenaires Techniques et financiers, a décidé le 19 mars 2023 d'élaborer le Plan National de Développement de la République Centrafricaine en abrégé (PND-RCA) sur la période 2024-2028. S'appuyant sur les acquis perceptibles de ces dernières années, notamment en termes de restauration de la paix et de la stabilité, de reprise progressive de la vie économique et d'amélioration des conditions sociales de la population, le nouveau PND-RCA vise à passer progressivement du « tout humanitaire » au développement durable à travers l'accélération de la croissance économique, la création de larges opportunités d'emploi et de revenus et le développement des services publics de base de qualité. Il s'agit d'une part de lancer une véritable dynamique de développement et de transformation structurelle du pays au plan économique, social et environnemental et d'autre part de réduire la pauvreté et d'améliorer le bien-être de notre population. Ce faisant, le PND, fruit du dialogue permanent que nous avons eu avec la population à la base et de l'excellente coopération avec nos Partenaires Techniques et Financiers, permettra également d'accélérer la mise en œuvre des objectifs du développement durable (ODD) à l'horizon 2030 ainsi que l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

A travers ce nouveau paradigme et avec l'appui des acteurs et partenaires, nationaux et internationaux, publics et privés, le Gouvernement centrafricain est déterminé à faire de la République Centrafricaine « un pays prospère, disposant d'un capital humain de qualité et des infrastructures résilientes et durables, fondé sur un État de droit respectueux de la loi et des principes de la bonne gouvernance » au moyen de la digitalisation et tourné vers le développement des secteurs productifs intelligents en réponse



Présentation des lettres de créance de Son Excellence M. Diego Escalona Paturel, Ambassadeur de l'Union européenne en République Centrafricaine à Son Excellence Faustin-Archange Touadéra, Président de la République centrafricaine.

Photo credit: ©Presse Présidentielle

aux changements climatiques. Les opportunités que peuvent offrir la mise en œuvre du PND sont énormes et nous incitent d'ores et déjà à nous mettre résolument au travail dans une approche inclusive, participative et dynamique pour investir et contribuer à la renaissance de notre cher et beau pays que nous avons en partage.

Au moment où nous nous préparons à lancer la mise en œuvre des programmes et projets inscrits dans ce nouveau pacte social pour le développement durable, la stabilité et la prospérité de notre immense pays, je voudrais partager à nouveau avec vous mon rêve, celui de voir ce pays se construire avec l'engagement de tous les Centrafricains sans distinction, la main dans la main, dans la transcendance de nos clivages et différences, dans la paix véritable. Le moment n'est-il

pas enfin venu de faire taire définitivement les armes meurtrières, de privilégier le dialogue constructif et productif en toute circonstance afin de travailler ensemble pour la sécurité, le développement et la paix pour toutes et pour tous ?

Confiant dans l'avenir et convaincu de la pertinence de cet outil de travail (*instrumentum laboris*) que nous venons d'adopter et qui traduit fidèlement nos choix de politiques publiques de développement pour les cinq (5) prochaines années, je tiens à remercier la population à la base, toutes les administrations, le secteur privé, la société civile, les partenaires techniques et financiers et toutes les institutions nationales et internationales ainsi que toutes les personnes ressources qui ont contribué de près ou de loin à son élaboration.

Pr Faustin Archange TOUADERA
Président de la République, Chef de l'État

AVANT-PROPOS

Le Plan National de Développement (PND) pour la période 2024 - 2028, qui prend le relais du Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA), est le fruit d'un long processus de consultation et de collaboration entre le Gouvernement, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), le Secteur privé, la Société civile y compris les populations à la base. Ces consultations ont permis de comprendre que les Centrafricains ont besoin de plus de justice, de services sociaux accessibles à tous et de prospérité partagée. C'est dans cet esprit que le PND-RCA 2024-2028 a été élaboré et sera mis en œuvre.

Le PND 2024-2028 a pris en compte les leçons tirées de la mise en œuvre du RCPCA, les orientations stratégiques retenues dans les politiques sectorielles et les résultats de l'Étude Nationale Prospective (ENP). Il vise à orienter notre pays vers une croissance inclusive et durable en mettant l'accent sur le développement du capital humain de qualité, la relance et la diversification de l'économie nationale, la bonne gouvernance et la durabilité environnementale.

La mise en place du PND intervient à un tournant décisif de l'histoire de la République Centrafricaine (RCA) marqué par un retour à l'ordre constitutionnel, à la stabilité politique et sécuritaire grâce aux efforts consentis depuis l'accession à la Magistrature suprême de l'Etat du **Professeur Faustin Archange TOUADERA en mars 2016**.

Aussi, tenant compte des enjeux et défis du moment, le PND s'articule autour de cinq (5) axes stratégiques principaux, à savoir :

- Renforcement de la sécurité, promotion de la bonne gouvernance et de l'État de droit en vue d'assurer la stabilité, la sécurité et la justice pour tous les citoyens, étant entendu que ce sont là les conditions sine qua non pour le développement ;
- Développement du capital humain de qualité et accès équitable à des services sociaux de



base de qualité en ce qui concerne notamment l'investissement dans l'éducation, la santé, l'eau et assainissement ainsi que la protection sociale pour améliorer la qualité de vie de tous les Centrafricains, la réduction des inégalités sociales et la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) ;

- Développement des infrastructures résilientes et durables en soutien à l'économie à travers l'énergie, la construction/réhabilitation des routes, l'habitat et la promotion de l'économie numérique ;
- Accélération de la production et des chaînes de valeurs dans les filières productives pour une croissance inclusive et durable qui consistera à diversifier les secteurs productifs pour promouvoir une croissance économique robuste, inclusive et améliorer substantiellement les revenus de la population à travers l'agriculture, l'élevage, le commerce, les ressources des forêts, des mines et des services ;
- Durabilité environnementale et résilience face aux crises et aux effets du changement climatique notamment la promotion d'une gestion rationnelle des ressources naturelles, de la transition vers une économie verte et circulaire dont les systèmes de production sont résilients.

Ces cinq (5) axes stratégiques seront assortis de réformes, programmes et projets conçus pour répondre aux besoins spécifiques de la RCA et pour contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques du PND sur la période 2024 - 2028.

Ce Plan constitue notre Feuille de Route pour les cinq (5) prochaines années. Il repose sur une vision partagée de notre avenir et sur un engagement collectif à travailler ensemble pour atteindre nos objectifs. Nous sommes convaincus que grâce à la

mise en œuvre effective et rigoureuse de ce Plan, la République Centrafricaine pourra réaliser son plein potentiel et offrir un avenir meilleur à ses citoyens.

Nous remercions tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce Plan et nous invitons tous les Centrafricains à se joindre au Gouvernement dans cet effort national pour le développement et la prospérité de notre pays.



Pr. Richard FILAKOTA
*Le Ministre de l'Économie, du Plan
et de la Coopération Internationale*

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La mise en œuvre du Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA) a permis des avancées considérables, notamment sur la voie de la stabilisation et de la réconciliation nationale. Avec un fort soutien de la communauté internationale, les principales institutions de l'État, y compris l'Administration territoriale, les forces de défense et de sécurité et la justice, ont été restaurées et redéployées à travers le territoire permettant ainsi une nette amélioration de la sécurité et des services publics à la population.

Cependant, la réponse aux demandes de la population, une des recommandations fortes issues des fora et des dialogues sur la paix en RCA mais aussi une des priorités qui s'est dégagée de l'enquête sur les aspirations de la population dans le cadre de l'étude nationale prospective « RCA Vision 2050 », constitue encore un défi majeur.

Sur le plan économique, si l'activité a connu un rebond entre 2016 et 2018 avec un taux de croissance en moyenne annuelle de plus de 4% en termes réels, en grande partie due à l'effet de rattrapage, celle-ci est restée largement en dessous du niveau d'avant la crise. En outre, à partir de 2020, elle a été fortement contrariée par les effets des multiples crises de ces dernières années (pandémie du Covid-19, guerre en Ukraine, pénuries récurrentes en produits pétroliers, etc.). Ainsi, la croissance annuelle du PIB réel s'est limitée à 1% entre 2020-2021, à 0,5% en 2022 et 0,7% en 2023. L'économie centrafricaine reste l'une des plus faible et peu diversifiée de la sous-région, avec un PIB par habitant évalué à 539 USD en 2023 contre une moyenne de 751 USD pour les pays à faible revenu et 1 700 USD pour ceux d'Afrique Sub-saharienne.

Sur le plan social, la situation reste particulièrement préoccupante avec 68,8% de la population soit 4,1 millions de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté selon les dernières enquêtes sur les conditions de vie des ménages (2021). À cela s'ajoute un accès limité à des services de base de qualité. Dans le secteur de la santé, le contexte est marqué, entre autres, par un taux de mortalité infantile-juvénile estimé à 99 décès pour 1000 naissances vivantes et un ratio de mortalité maternelle estimé à 835 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2023. Les principales causes de la mortalité infantile

et infantile-juvénile demeurent le paludisme (28%), la malnutrition (23,5%) et les infections respiratoires aiguës (13%). Dans le domaine de l'éducation, malgré l'amélioration de la couverture scolaire, 30% des enfants n'atteignent toujours pas la fin du cycle primaire tandis qu'au niveau secondaire, le taux d'achèvement n'était que de 21% entre 2019 et 2021. Selon les données disponibles, seulement 6 ménages sur 10 (58,9%) s'alimentent en eau de boisson dans des sources améliorées.

Enfin, les inégalités de genre et les pratiques néfastes à l'égard des femmes et des jeunes filles demeurent une préoccupation majeure. Le taux d'analphabétisme est de 68% chez les femmes contre 42% chez les hommes. La faible scolarisation des filles est exacerbée par des facteurs socio-culturels tels que les mariages précoces et les grossesses des adolescentes. En 2022, 23 644 cas de VBG ont été signalés représentant une augmentation de 104% par rapport à 2021. Les types de violences incluent les agressions sexuelles, les violences psychologiques, le déni de ressources et les mariages précoces. La pauvreté féminine atteint 81% en milieu rural limitant les opportunités économiques et renforçant la dépendance envers les hommes.

Résultant de ce qui précède, la RCA est classée 191^{ème} sur 193 pays selon le rapport sur le développement humain dans le monde de 2023-2024 publié par le PNUD, avec un IDH de 0.387 en 2022.

En dépit des immenses potentialités naturelles du pays, le développement économique et social et la mise en œuvre de l'agenda 2030 en RCA sont contrariés par des contraintes et défis majeurs. Outre la situation sécuritaire, le contexte de développement du pays est marqué, entre autres, par : (i) des graves pénuries d'infrastructures, notamment l'énergie et les routes (seulement 8% de ménages avaient accès à l'électricité en 2022 tandis qu'une bonne partie du territoire est pratiquement inaccessible durant toute la saison pluvieuse) ; (ii) l'effondrement des secteurs productifs, en particulier l'agriculture et l'élevage, conséquence des conflits armés et du manque d'investissements dans les secteurs concernés ; (iii) le faible développement du tissu industriel ; (iv) les faibles capacités institutionnelles et financières de l'État pour impulser et promouvoir un développement soutenu et durable ; (v) des fortes

déficiences du cadre des affaires pour favoriser la mobilisation des investissements et du savoir-faire nécessaire à la transformation structurelle du pays ; et (vi) les difficultés liées à une gestion rationnelle et rigoureuse des ressources du pays. Selon l'OCDE et à titre de rappel, les investissements étrangers directs (IDE) représentaient 1% du PIB en 2022.

Pour surmonter ces contraintes et défis, le Gouvernement a décidé d'élaborer et de mettre en place un Plan National de Développement (PND) pour la période 2024-2028. Ce PND tire ses fondements de la vision politique du Chef de l'État, de la déclaration de politique générale du Gouvernement, des documents de planification sectorielle en vue de répondre aux aspirations au mieux-être de la population et de sortir définitivement du cercle vicieux de la pauvreté, de l'insécurité et de l'instabilité.

S'appuyant sur les acquis du RCPCA, le PND a pour ambition d'ouvrir une nouvelle étape du processus de reconstruction et de développement de la RCA. Car, si jusqu'ici l'accent a été mis sur la réponse humanitaire et sur la stabilisation, l'enjeu est désormais de changer de paradigme en posant les jalons d'un développement endogène, soutenu, durable et porteur d'une transformation en profondeur de l'économie.

Le présent PND est guidé par la vision du Gouvernement, celle de bâtir un « pays prospère, disposant d'un capital humain de qualité et d'infrastructures résilientes et durables, fondé sur un État de Droit plus inclusif, respectueux de la loi et des principes de la bonne gouvernance ». Il marquera la première étape de l'opérationnalisation de l'Étude Prospective vision RCA-2050 et constituera un levier accélérateur de la mise en œuvre effective des recommandations des différents fora en Centrafrique, des ODD en RCA et des aspirations de l'agenda 2063 de l'UA.

À cet effet, le PND vise, entre autres, à : (i) atteindre une croissance annuelle moyenne du PIB réel de 4,2 % entre 2024 et 2028 ; (ii) réduire l'incidence de la pauvreté de 68,8% en 2021 à 62% en 2028, (iii) ; réduire le taux de mortalité infanto-juvénile de 99 pour 1000 en 2023 à 45 pour 1000 en 2028 ; (iv) améliorer le taux d'accès à l'électricité de la population de 14% en 2023 à 30% en 2028.

Dans cette perspective, tenant compte des défis du moment, un accent particulier sera mis sur la modernisation et le relèvement du niveau de productivité du secteur agricole et le développement

du secteur secondaire via l'industrialisation et l'éradication de la pauvreté au sein de la population, facteur essentiel pour pérenniser la paix et la stabilité. De même, la promotion de la transformation structurelle de l'économie, en particulier à travers le développement des infrastructures, la modernisation des systèmes de production, de valorisation des produits locaux, des systèmes alimentaires résilients, sera au nombre des priorités.

En outre, la concrétisation du PND se fera à travers une refonte ambitieuse des politiques publiques soutenues par des investissements conséquents, structurés autour des cinq principaux axes stratégiques ci-après :

- (i) Renforcement de la sécurité et promotion de la bonne gouvernance et de l'État de droit. Dans ce cadre, les efforts seront focalisés en priorité sur la poursuite de la reconstruction et du renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité (FDS), le développement des capacités opérationnelles des institutions de la République, la consolidation des acquis démocratiques à travers des élections libres, transparentes et inclusives, le renforcement de l'accès de tous à une justice indépendante et de qualité, la mise en œuvre effective de la politique de décentralisation et du développement territorial, de la gouvernance locale et la promotion des droits humains et de l'égalité de chances entre tous les citoyens ;
- (ii) Développement du capital humain de qualité et accès équitable de la population à de meilleurs services sociaux de base (santé, nutrition, éducation, eau et assainissement, protection sociale, etc.), en particulier à travers le développement et l'équipement des infrastructures de base, le renforcement des ressources humaines des secteurs concernés, en nombre et en qualité et l'amélioration de la qualité de la gouvernance. Dans la perspective d'un développement social équitable et de qualité, la priorité sera accordée aux personnes vulnérables dans les zones les plus défavorisées mais aussi à l'échelle de tout le pays ;
- (iii) Développement des infrastructures résilientes et durables, notamment l'énergie, le transport et les télécommunications. À cet effet, un accent particulier sera mis sur les infrastructures structurantes et à fortes potentialités de transformation de l'économie

(énergie, routes) avec des mesures incitatives, le désenclavement interne et la promotion de l'intégration sous régionale, l'élargissement des partenariats en vue de la mobilisation des financements nécessaires et le renforcement des capacités des institutions gouvernementales responsables de la planification et de la gestion des infrastructures ;

- (iv) Amélioration substantielle de la production et développement des chaînes de valeurs dans les filières productives pour assurer la souveraineté alimentaire et une croissance économique fortes, inclusives et durables. En synergie avec les interventions des autres axes stratégiques, notamment celui des infrastructures, les efforts seront focalisés principalement sur le soutien au développement des filières et secteurs productifs (agriculture, élevage, forêts et mines, etc.) pour une transformation accélérée, la structuration et le renforcement des capacités des professionnels des différents secteurs, l'amélioration de la gestion des finances publiques, le développement des services financiers, l'amélioration du cadre des affaires, le développement du secteur privé et la promotion de la consommation prioritaire des produits locaux ;
- (v) Durabilité environnementale et résilience face aux crises et aux effets du changement climatique, en particulier à travers l'amélioration de la gouvernance environnementale ainsi que la prévention et l'atténuation de l'impact des systèmes de production sur l'environnement.

Le PND a été élaboré selon un processus participatif et inclusif. Sa mise en œuvre se fera sous le leadership du Gouvernement, dans le respect des principes de « ne laisser personne pour compte », redevabilité, équité, et genre, ainsi que de partenariat et de solidarité internationale. Dans tous les cas, le PND adoptera une approche pragmatique et une philosophie de gestion axée sur les résultats (GAR), une démarche intersectorielle et le nexus Humanitaire- Développement -Paix (HDP).

Le PND est un document programmatique qui décline les grandes interventions de politiques publiques pour les cinq prochaines années et qui servira de cadre de coopération et de dialogue entre le Gouvernement, les partenaires au développement et les acteurs sociaux afin d'impulser la dynamique

de transformation structurelle du pays tout en capitalisant sur les chantiers parachevés du RCPCA et de l'APPR-RCA.

Les besoins de financement pour la mise en œuvre du PND-RCA 2024-2028 chiffrés à travers la matrice des programmes d'actions prioritaires (PAP) sont évalués à 7 040 milliards de Francs CFA, soit environ 12,8 milliards USD. Pour couvrir ces besoins, des efforts soutenus seront nécessaires, aux niveaux intérieur et extérieur. Au niveau intérieur, l'accent sera mis sur la mobilisation des recettes fiscales et non fiscales, des recettes en capital, des financements innovants en provenance des régies financières et des autres administrations au titre des recettes de services, la lutte implacable contre la corruption et les pillages des ressources du pays. Au niveau extérieur, la mobilisation des ressources se fera auprès des partenaires, bilatéraux et multilatéraux, traditionnels et non traditionnels, mais également des pays émergents. Elle accordera la priorité à une mobilisation accrue de dons pour financer les secteurs à caractère social. Les prêts seront orientés prioritairement vers les secteurs productifs et les infrastructures qui ont un effet d'entraînement important sur les autres secteurs.

Dans le souci d'une meilleure mobilisation des ressources extérieures, deux mécanismes seront utilisés : (i) l'organisation des tables rondes des partenaires et (ii) l'organisation d'un forum des investisseurs afin de mobiliser des financements privés pour des projets économiques bancables. Le Partenariat-Public-Privé (PPP) structuré sera un outil privilégié de mobilisation des ressources pour financer le développement.

Le dispositif institutionnel de mise en œuvre du PND est constitué d'organes d'orientations politiques (CND) et stratégiques (COFIL), d'organes techniques et opérationnels (ST/PND-RCA, CCGS, CRD et CPD). Pour un meilleur suivi des résultats, un cadre de résultats robuste et opérationnel a été mis en place pour renseigner périodiquement les indicateurs sur la base d'un programme d'enquêtes à réaliser par l'ICASEES.

Enfin, le PND accorde une place importante aux femmes et aux jeunes ainsi qu'aux champions nationaux comme leviers de développement économique endogène pour un avenir auto-géré et meilleur. Pour une meilleure appropriation et implication nationale une stratégie de communication pour le développement a été élaborée et sera mise en œuvre par les parties prenantes.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le Plan National de Développement de la République centrafricaine (PND-RCA), qui couvre la période 2024-2028, marque une nouvelle étape dans le processus de reconstruction du pays. Sur la base des progrès accomplis en termes de restauration de la paix et de la stabilité, il a pour ambition d'ouvrir le chantier du développement économique et social en vue de répondre aux aspirations au mieux-être de la population, notamment des femmes et des jeunes. À travers la réduction de la pauvreté et des disparités sociales et régionales régulièrement identifiées comme étant l'une des principales causes de la fragilité en RCA, il s'agira également d'ouvrir les perspectives d'une paix durable en favorisant un changement de logiciel mental (culture de la paix, de la tolérance et de l'acceptation des différences) et en mettant un terme au cercle vicieux des conflits et du sous-développement.

S'agissant des financements, au 31 décembre 2022, le cumul des ressources engagées dans le cadre de la mise en œuvre du RCPCA s'élevaient à 5,614 milliards USD, soit un taux de mobilisation des ressources de plus de 147% traduisant ainsi l'engouement des partenaires à soutenir le retour de la paix et le développement de la RCA après la Conférence de Bruxelles.

Ce PND-RCA fait suite au Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA) mis en place par le Gouvernement avec l'appui de la communauté internationale pour répondre aux impératifs de stabilisation du pays après la grande crise de 2013. Initialement prévu pour la période 2017-2021, le RCPCA a été prorogé jusqu'en décembre 2023 en raison de la persistance de l'insécurité, des difficultés de mise en œuvre des projets et programmes sur le terrain et de la réorientation des efforts de mobilisation des ressources vers la lutte contre le COVID-19. Fondé sur des priorités définies aux termes de larges consultations nationales¹, le RCPCA s'est appuyé sur les trois (3) piliers ci-après :

- 1 : Soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation ;
- 2 : Renouveler le contrat social entre l'État et la population ;
- 3 : Assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs.

À l'issue de la table ronde des partenaires organisée à Bruxelles les 17 et 18 novembre 2016, le Gouvernement a obtenu des engagements de financement à hauteur de 2,3 milliards de USD (environ 1130 milliards de FCFA) pour un objectif de 3 milliards de USD, soit un taux d'engagement de 75,7%.

Depuis 2017, la mise en œuvre du RCPCA, renforcée par la signature de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation Nationale (APPR) en 2019 et la Feuille de route de Luanda en 2021, a donné des résultats encourageants – qu'il reste à consolider en matière de gouvernance et aux plans sécuritaire, social, économique et environnemental. De manière générale, elle a permis de renforcer le contrat social entre les citoyens et les gouvernants par l'amélioration de la situation sécuritaire, le renforcement de la cohésion sociale, la redynamisation du processus de réconciliation nationale, le renforcement des capacités des institutions républicaines, la restauration progressive de l'autorité de l'État, l'amélioration de la fourniture des services sociaux de base à la population et la relance de l'économie.

Même si le contexte sécuritaire reste encore fragile, les violences armées et les tensions sociales ont sensiblement baissé, grâce aux avancées en matière de désarmement, démobilisation, réinsertion et rapatriement (DDRR), au renforcement des opérations de la MINUSCA, au dialogue social entre les communautés et surtout à la montée en puissance des Forces armées centrafricaines (FACA) et des Forces de Sécurité Intérieure (FSI) appuyées par les forces alliées bilatérales. Par ailleurs, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, les Institutions et les services techniques de l'État – dont l'administration du territoire, la défense, la sécurité, la justice, la santé et l'éducation nationale



¹ Le RCPCA a été élaboré sur la base de discussions avec tous les acteurs institutionnels (Gouvernement, acteurs politiques, administrations publiques) et des consultations à la base, y compris à travers des enquêtes réalisées auprès de 1.790 ménages issus de toutes les régions et préfectures du pays.

– ont été progressivement restaurés et redéployés à travers le pays. Ainsi, le nombre de fonctionnaires et agents de l'État (FAE) en poste du pays a augmenté substantiellement depuis 2017, passant d'environ 2 500 à 35 718 en 2021², soit environ 13%.

Par ailleurs, la réconciliation nationale et la cohésion sociale ont été renforcées grâce à la prise en compte des victimes des événements du passé dans les politiques et programmes du Gouvernement, à la mobilisation des acteurs de la société civile et des leaders communautaires et religieux. Cela s'est traduit par la réduction de 31%³ du nombre de personnes déplacées internes entre 2017 et 2021. Par ailleurs, l'organisation des audiences foraines et des sessions criminelles ainsi que l'opérationnalisation de la Cour Pénale Spéciale (CPS) ont contribué à l'apaisement et à la cohésion sociale.

Sur le plan social, grâce aux soutiens des partenaires techniques et financiers (PTF), les services sociaux de base, en particulier l'éducation et la santé, ont été rétablis et renforcés à la faveur du redéploiement des enseignants et des agents de santé dont les effectifs dans les différentes régions et préfectures ont considérablement augmenté, ainsi que de la disponibilité des médicaments et autres intrants spécialisés dans les formations sanitaires (CF données de base).

Sur le plan économique, le taux moyen annuel de croissance du PIB a atteint près de 4% entre 2015 et 2019 avant de retomber à 1% entre 2020 et 2023, essentiellement en raison des crises pré et post électorales de 2020, du faible recouvrement des recettes de l'Etat, de la persistance des effets de la pandémie du Covid-19, de la suspension temporaire des appuis budgétaires par certains partenaires et des ruptures récurrentes des produits pétroliers sur le marché, conséquences de la guerre Russo-Ukrainienne.

Sur le plan environnemental, le Gouvernement a pris des mesures importantes pour construire son portefeuille climatique et environnemental, notamment l'adoption de l'Accord de Paris, l'élaboration du plan national d'adaptation préliminaire et la révision de son document de Contribution Déterminée au niveau National (CDN)

présentée à la COP 26. Afin de renforcer les efforts de mobilisation des ressources, le Gouvernement a amorcé le processus de création du Fonds National pour la lutte contre le Changement Climatique en République Centrafricaine (FONACAR) en 2022 qui a abouti à la création effective dudit fonds par décret N°24 240 du 20 septembre 2024.

En dépit des efforts ainsi déployés, des défis importants restent à surmonter pour la stabilisation, la consolidation de la paix et le développement socioéconomique du pays. En particulier, la dégradation des conditions de vie de la population et la persistance de la crise humanitaire demeurent encore des préoccupations majeures avec 68,8% de la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté en 2021⁴ et 2,8 millions de personnes dans le besoin d'assistance humanitaire en 2024⁴.

C'est au regard de la persistance de ces défis que le Gouvernement, en concertation avec l'ensemble de ses partenaires, a décidé, lors de la retraite du Comité Directeur Conjoint (CDC) du RCPCA du 19 mars 2023 à Mboko, d'entrevoir une nouvelle phase du processus de stabilisation et de reconstruction du pays. À cet effet, en attendant la finalisation de l'étude nationale prospective à long terme Vision RCA 2050, le processus d'élaboration du PND-RCA 2024-2028 a été engagé. Ce plan a pour but de renforcer la sécurité et la gouvernance, d'impulser une dynamique de développement socio-économique durable, et partant, de transformer structurellement le pays dans tous les domaines et à tous les niveaux. Ainsi, sa mise en œuvre devra se traduire par la consolidation et l'extension des acquis du RCPCA en matière de stabilisation, d'accélération du Nexus Humanitaire-Paix-Développement (HDP)⁵, ainsi que par le renforcement de la résilience économique et sociale du pays.

Le PND 2024-2028 est fondé à la fois sur les recommandations du Forum de Bangui de mai 2015, sur les priorités du Programme Politique du Gouvernement de 2021, sur les cinq études rétrospectives ainsi que les aspirations et perceptions de la population à la base exprimées lors des consultations réalisées en 2023 dans le cadre du processus de formulation de la Vision



² RCA-Cartographie des FAE en décembre 2021. Ministère de la Fonction Publiques et des Réformes Administratives.

³ OCHA, (2021), Rapport sur la situation humanitaire

⁴ République centrafricaine : Plan de réponse humanitaire 2024 (janvier 2024) – [Central African Republic | Relief Web](#)

⁵ Le Nexus Humanitaire-Paix-Développement est une approche qui concilie ces trois concepts afin de proposer et d'harmoniser une réponse durable aux crises. Voir encadré n°4.

RCA 2050. Sa vision est de faire de la RCA « *un pays prospère, disposant d'un capital humain de qualité, d'infrastructures résilientes et durables, fondé sur un État de droit inclusif, respectueux de la loi et des principes de la bonne gouvernance* ».

Il se décline en cinq (05) axes stratégiques majeurs, à savoir :

1. Le renforcement de la sécurité, de la réconciliation nationale, de la promotion de la bonne gouvernance et de l'État de droit ;
2. Le développement du capital humain de qualité et la facilitation de l'accès équitable des populations aux meilleurs services sociaux de base ;
3. Le développement des infrastructures résilientes et durables ;
4. L'accélération de la production et le développement des chaînes de valeurs dans les filières productives en vue d'une croissance économique forte, inclusive et durable ;
5. La durabilité environnementale et la résilience face aux crises et aux effets du changement climatique.

Ces axes stratégiques sont parfaitement alignés sur les priorités des agendas internationaux de développement auxquels la RCA a souscrit,

en particulier l'agenda sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon de 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

Le processus de formulation du PND 2024-2028 a commencé par la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel d'élaboration et l'adoption d'une Feuille de route. Il s'est déroulé sur 11 mois à travers de multiples travaux techniques, des réunions, des commissions stratégiques ministérielles et plusieurs ateliers de consultation et de validation. La production du plan a pu s'appuyer sur une large compilation de rapports et de données collectées auprès de l'ICASEES, des départements ministériels sectoriels, des partenaires techniques et financiers ainsi que des travaux d'analyse menés par des experts nationaux et internationaux. Ce processus a été inclusif et participatif, impliquant le Gouvernement, les ministères techniques et les institutions républicaines, l'Université de Bangui, les centres de recherche, le secteur privé, la société civile, les acteurs décentralisés, les associations de femmes et de jeunes, la plateforme des confessions religieuses ainsi que les partenaires au développement.

Le Plan National de Développement est structuré en quatre (04) parties : (i) diagnostic socioéconomique et environnemental ; (ii) fondements, principes directeurs, vision et axes stratégiques du PND-RCA ; (iii) cadre budgétaire et macroéconomique du PND-RCA ; (iv) dispositif institutionnel de coordination, de mise en œuvre et de suivi-évaluation.



Tableau 1: Tableau de bord mensuel de la situation des déplacements (avril 2024)

	PDI	Retournées anciennes	Retournées de l'étranger	Réfugiés	Total Personnes affectées
Effectifs	518 075	2 196 858	528 521	785 722	4 029 176
%	13%	55%	13%	20%	100%

Source : OIM, mai 2024

Points critiques essentiels

- Croissance démographique rapide créant un décalage entre la demande et l'offre des services essentiels ;
- Répartition inégale de la population sur l'ensemble du territoire avec une forte urbanisation et une faible densité rurale, nécessitant un développement régional équilibré ;
- Accroissement des déplacements internes liés aux conflits qui aggravent les défis socio-économiques ;
- Non-respect de certains droits des enfants et adolescents avec des réponses limitées de l'État pour leur protection ;
- Faibles capacités institutionnelles et de gouvernance entraînant une inefficacité dans la gestion des ressources, dans la prestation des services publics et un manque de transparence, réduisant la confiance de la population ;
- Infrastructures urbaines insuffisantes face à la croissance des villes limitant les opportunités économiques et l'amélioration des conditions de vie.

Pauvreté monétaire

La pauvreté monétaire se définit comme l'incapacité des individus ou des ménages à disposer de suffisamment de ressources financières pour satisfaire leurs besoins essentiels, tels que l'alimentation, le logement, l'éducation et la santé. En 2021, 68,8 % de la population centrafricaine vivaient sous le seuil de pauvreté national de 263 485 Francs CFA par personne et par an qui est le reflet d'une pauvreté monétaire généralisée. Cette situation est exacerbée par des disparités régionales importantes : en milieu rural, le taux de pauvreté atteint 74,4 % contre 61,1 % en zones urbaines. À Bangui, ce taux est relativement plus faible à raison de 40,1 %, mais grimpe à 84,7 % dans des régions comme le Haut-Oubangui, révélant des écarts profonds entre zones rurales et les zones urbaines. Les causes sous-jacentes incluent la faible employabilité et, partant, l'insuffisance des revenus, une inflation élevée, une faible productivité agricole artisanale et des infrastructures socioéconomiques inadéquates, en particulier en milieu rural. En raison de certaines mesures, telle que la hausse des prix du carburant en 2023, ces disparités persistantes prouvent que la pauvreté en Centrafrique résulte de plusieurs facteurs qu'il convient d'élucider et auxquels il faut faire front.

Pauvreté alimentaire

L'insécurité alimentaire constitue un défi majeur affectant 54,9 % de la population centrafricaine qui ne peuvent subvenir à leurs besoins alimentaires de base, quand bien même leurs revenus seraient exclusivement consacrés à l'alimentation. Cette situation est particulièrement sévère dans les zones rurales où l'accès aux produits de première nécessité est limité en raison d'infrastructures défectueuses et de conflits armés. Les populations déplacées sont

1.1.2. Évolution de l'incidence de la pauvreté depuis la crise

Caractérisation de la situation

La République Centrafricaine traverse une crise de pauvreté profonde qui touche près de 70 % de sa population. Cette situation, marquée par de fortes disparités régionales, reflète une pauvreté multidimensionnelle affectant les aspects tant monétaires que non monétaires de la vie des Centrafricains.

parmi les plus vulnérables avec 94,6 % d'entre elles confrontées à la pauvreté alimentaire.

Vulnérabilité à la pauvreté

Elle est généralisée avec 88,6 % de la population qui risquent de tomber sous le seuil de pauvreté dans les deux prochaines années. Ceci montre la précarité dans laquelle vivent la plupart des Centrafricains. En milieu rural, cette vulnérabilité est encore plus marquée atteignant 96,1 %. Les déplacés internes, souvent victimes des chocs économiques et sécuritaires, sont davantage touchés par cette vulnérabilité, avec 98,3 % d'entre eux exposés à la pauvreté.

Pauvreté non monétaire

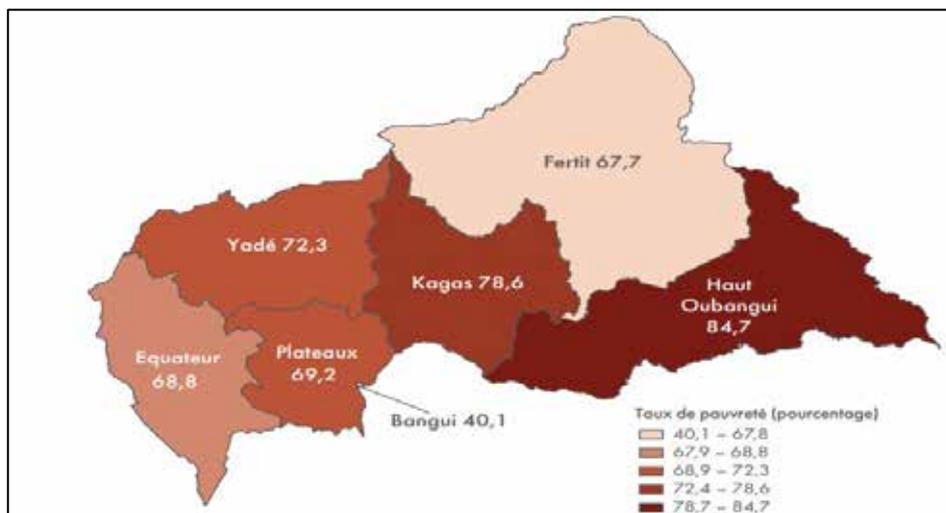
Elle concerne l'accès limité à des services essentiels comme l'éducation, la santé, l'eau potable ou l'électricité. Ainsi, environ 69,9 % des ménages

centrafricains n'ont pas accès aux installations sanitaires adéquates tandis que 87,7 % vivent sans électricité. Ces privations accentuent la pauvreté et réduisent les perspectives de développement économique et d'accès à l'économie numérique, en particulier pour les jeunes.

Inégalités et protection sociale

La pauvreté en RCA est exacerbée par des inégalités de revenus importantes et un système de protection sociale insuffisant ou inexistant dans certains secteurs. Seuls 15 % de la population ne sont ni pauvres ni vulnérables et les filets sociaux sont limités ne touchant qu'une faible proportion des plus démunis. Cette situation souligne la nécessité urgente d'un renforcement du système de protection sociale et d'une approche intégrée pour combattre la pauvreté sous toutes ses formes et ainsi réduire les inégalités.

Carte 1 : Taux de pauvreté monétaire par région du pays en 2023



Source : EHCVM, 2021

Points critiques essentiels

- Pauvreté généralisée ;
- Insécurité alimentaire aigüe ;
- Très faibles niveaux de revenus des ménages ;
- Difficultés d'accès au service sociaux de base ;
- Faible niveau de protection sociale ;
- Fortes inégalités de revenus au sein de la population.

1.2. Sécurité, Réconciliation nationale, État de droit et Gouvernance

Fragilisée par plus de trois décennies de crises politiques, sécuritaires, sociales et économiques, la RCA continue à faire face à d'importants problèmes de gouvernance. Le diagnostic se structure ici autour de quatre thèmes : (i) la sécurité, la réconciliation et la cohésion sociale ; (ii) la construction d'un État de droit ; (iii) le respect des droits humains ; et (iv) la gouvernance économique et financière.

1.2.1. Sécurité, réconciliation nationale et cohésion sociale

Caractérisation de la situation

Le pays a traversé et traverse encore une période complexe marquée par des défis majeurs en matière de sécurité, de réconciliation et de gouvernance. L'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation (APPR-RCA), signé en 2019 et la feuille de route de Luanda, adoptée en 2021, devaient constituer les cadres idoines pour la stabilisation et la reconstruction du pays (voir encadré 1). Malheureusement, leur mise en œuvre se heurte toujours à des obstacles majeurs qui compromettent la paix durable et le développement.

Menaces persistantes de l'insécurité

De 2016 à 2019, la violence a augmenté atteignant un pic de 1 200 incidents violents recensés en 2018. L'adoption de l'APPR-RCA a conduit à une réduction relative de la violence, mais les élections présidentielles de décembre 2020 ont déclenché une nouvelle vague de conflits. En 2022, une diminution des incidents violents à environ 900 a été observée traduisant des progrès dans la mise en œuvre de l'APPR-RCA et la dynamique de stabilisation, notamment grâce aux programmes tels que le Programme d'Appui au Redéploiement des Forces de Sécurité Intérieure, le Programme de Restauration de l'Autorité de l'État et le Programme d'Appui au Renouvellement des Forces de Sécurité Intérieure. Cependant, cette tendance reste fragile et la situation demeure volatile. Les éléments des groupes armés non conventionnels continuent

d'opérer principalement dans les préfectures de l'Ouham, de l'Ouham-Pendé, de la Nana-Mambéré, de la Basse-Kotto et du Bamingui-Bangoran où ils mènent des activités criminelles (assassinats, braquages, pillages, taxations illégales, violences sexuelles, etc.), aggravant ainsi la crise humanitaire. Malgré les efforts en matière de Désarmement, Démobilisation, Réintégration et Rapatriement (DDRR), ces groupes armés maintiennent une capacité de nuisance significative, particulièrement dans les zones stratégiques et les sites miniers.

Programme Désarmement, Démobilisation, Réintégration et Rapatriement (DDRR)

Le processus de DDRR, initié en 2017 par le Gouvernement avec le soutien des partenaires, vise, à long terme, à pacifier le pays après la crise militaro-politique de 2013. Les volets de DDRR ont été lancés sur la base d'une dynamique multi-acteurs pour parvenir à la paix et à la réconciliation nationale. Des résultats significatifs ont été obtenus. Ainsi, plus de 4 884 ex-combattants ont été désarmés dont 1 000 intégrés dans les forces de défense et de sécurité et 2 819 formés et réinsérés socioéconomiquement dans leurs communautés, tandis que 1500 ont bénéficié d'une réintégration socioéconomique à base communautaire dans le cadre du PBF exécuté par les agences du SNU (dont environ 750 ex-combattants et affiliés aux groupes armés non éligibles et 750 jeunes à risque et membres de la communauté). Par ailleurs, 140 ex-combattants de la Lord's Resistance Army (LRA) et leurs familles ont été rapatriés, 1 500 dissidents de

ENCADRÉ 1: APPR et Feuille de route de Luanda : un cadre intégré pour la paix et le développement en RCA

L'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation en République centrafricaine (APPR-RCA), signé en février 2019 et la Feuille de Route de Luanda, adoptée en septembre 2021, forment ensemble un cadre stratégique essentiel pour instaurer la paix et la stabilité en RCA. L'APPR a permis des avancées notables, notamment un cessez-le-feu global, un processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) efficace et l'inclusion politique des groupes armés. La Feuille de Route de Luanda est venue renforcer ces efforts en proposant des mesures supplémentaires, telles que l'amélioration de la gouvernance, le renforcement du DDR et la promotion de la réconciliation nationale par un dialogue inclusif. En favorisant la coopération régionale pour traiter les menaces transfrontalières, ces initiatives conjointes posent les bases d'un développement durable et inclusif, consolidant ainsi les progrès vers une paix durable en République centrafricaine.

la Coalition des Patriotes pour le Changement (CPC) ont été désarmés et neuf groupes armés se sont auto-dissous. Néanmoins, depuis le second semestre 2022, on note un ralentissement des activités du PN/DDRR sur le terrain dû à l'insuffisance de ressources financières.

Lutte contre la prolifération des armes légères et de petits calibres

Instituée en 2017, la Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération des Armes légères de Petit Calibre (COMNAT-ALPC), soutenue par l'État et plusieurs partenaires internationaux comme la MINUSCA, a été largement mobilisée. À ce jour, environ 4 000 armes ont été collectées auprès des groupes armés et des campagnes de sensibilisation sont en cours pour encourager les civils à remettre les armes détenues illicitement. Cependant, le nombre d'armes en circulation et le recours aux engins explosifs improvisés dans le nord-ouest du pays par les groupes armés non conventionnels restent très élevés⁷. L'on note un certain ralentissement des activités de collecte d'armes et ce, pour plusieurs raisons : tensions de trésorerie de la COMNAT-ALPC, résistance des groupes armés en raison de leurs enrichissements illicites, besoin de la population de se protéger, accès à des revenus potentiels et illicites via des opérations de braquage.

Défense nationale

Depuis 2017, la RCA a entrepris des efforts significatifs pour transformer son armée de projection en une armée de garnison à travers l'établissement d'une présence militaire renforcée sur toute l'étendue du territoire national aux fins de stabiliser et de sécuriser le territoire. L'effectif des Forces Armées Centrafricaines (FACA) est ainsi passé de 7 000 en 2007 à environ 20 000 éléments en 2023 et le nombre de bataillons a presque triplé passant de 7 à une vingtaine. La constitution de six (6) zones de défense a facilité une meilleure répartition des forces sur le territoire et une réponse plus rapide aux menaces territoriales. En outre, le renforcement en équipements grâce au soutien de pays amis a amélioré la capacité opérationnelle des FACA tandis que la chaîne de commandement a été renforcée pour une meilleure coordination des opérations

militaires. La communication interne et la formation des troupes ont été optimisées avec le soutien de la MINUSCA, de la mission de formation de l'Union Européenne (EUTM) et de certains partenaires en bilatéral. Par ailleurs, les FACA bénéficient désormais de formations dans plusieurs pays étrangers dans le cadre de la coopération militaire.

Néanmoins, la montée en puissance des FACA se bute à des défis en termes de mobilisation des ressources tant matérielles que financières nécessaires à la réalisation de la vision de l'armée de garnison.

Sécurité intérieure

La mise en œuvre de la Politique Nationale de Sécurité 2022-2027 et de la réforme du secteur de la sécurité a permis d'améliorer l'efficacité de la police et de la gendarmerie. De 2017 à 2023, les effectifs ont d'abord été renforcés passant respectivement de 2 600 à 10 000 agents et de 2 800 à 8 000 agents. Ces agents ont en outre été formés à la déontologie de la police pour renforcer leur intégrité et leur sens de responsabilité.

De 2017 à 2023, les effectifs ont d'abord été renforcés passant respectivement de 2 600 à 10 000 agents et de 2 800 à 8 000 agents



Afin de permettre ces améliorations, le budget du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP) a augmenté de 43% entre 2017 et 2023. Simultanément, l'instauration de la police de proximité, en 2019, a renforcé les liens entre les forces de sécurité et les communautés locales, améliorant la prévention et la résolution des conflits. Des formations spécifiques ont préparé les policiers à leurs nouvelles missions, les rendant plus proches de la population pour mieux la servir. Malgré la révision de la législation, on observe cependant la persistance des barrières illégales, les cas d'abus

⁷ Le dernier rapport du Small Arms Survey (2018) estimait entre 97 000 et 120 000 le nombre d'armes légères et de petit calibre en circulation dans le pays en 2018.

1.2.2. Construction d'un État de droit face aux chocs endogènes et exogènes

1.2.2.1. Élections

Caractérisation de la situation

Processus électoral

Une des réalisations majeures dans ce domaine a été la création d'un fichier électoral national informatisé et sécurisé destiné à faciliter une gestion plus transparente et efficiente des données électorales. Cela a permis d'enregistrer 1 858 236 électeurs dont 46,7% de femmes, en intégrant leurs photos pour renforcer l'authenticité et la fiabilité du fichier électoral. La digitalisation du processus électoral a non seulement amélioré la transparence, l'intégrité et la participation aux élections mais également aidé à régulariser l'établissement de documents d'état civil pour de nombreux Centrafricains.

Participation et inclusivité

Des initiatives d'éducation civique et de sensibilisation appuyées par la production de matériels éducatifs et de supports de communication, etc.), ont été mises en œuvre pour informer les citoyens sur les principes fondamentaux de la démocratie, leurs droits et devoirs électoraux et les procédures de vote. En collaboration avec les organisations de la société civile (OSC) et les réseaux de femmes leaders et tenant compte de la loi sur la parité, le Gouvernement a également soutenu la participation politique des femmes et des jeunes à travers leurs nominations dans les instances de prise de décision.

Capacités institutionnelles

Grâce à des formations ciblées, les cadres et membres des démembrements de l'Autorité Nationale des Élections (ANE) ont vu leurs compétences renforcées, ce qui a permis une gestion plus efficace des opérations électorales. L'équipement et l'opérationnalisation du Centre de Traitement des Données (CTD) en outils informatiques modernes ont renforcé la gestion centralisée et sécurisée des données électorales et facilité les opérations logistiques et l'organisation des scrutins.

Élections locales

Le processus de préparation des élections locales en RCA, prévues pour l'année 2025, enregistre des avancées significatives. Le gouvernement collabore étroitement avec la MINUSCA pour garantir un environnement électoral sécurisé à travers le Plan intégré de sécurisation des élections (PISE). Parallèlement, l'ANE procède à la révision du fichier électoral pour, d'une part, inclure de nouveaux électeurs, notamment les jeunes et les personnes déplacées internes et, d'autre part, retirer les noms des personnes décédées ou disparues. Enfin, ces efforts tiennent compte des défis liés à la sécurité, c'est pourquoi le déploiement des FACA sur toute l'étendue du territoire national est de nature à favoriser une meilleure préparation de ces élections locales.

Points critiques essentiels

- Sécurité des électeurs et des candidats potentiellement menacée compte tenu d'éventuelles violences en période électorale ;
- Manipulation possible des données électorales informatisées conduisant à remettre en cause l'intégrité du processus électoral ;
- Remise en cause de l'impartialité de l'ANE à cause d'ingérences diverses ;
- Besoin de renforcer/renouveler les actions de sensibilisation en vue de maintenir l'engagement de la population notamment des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap et autres groupes vulnérables ;
- Besoin de mise à jour régulière des compétences des cadres et des membres des démembrements de l'ANE pour s'adapter aux nouvelles technologies et méthodologies électorales.

1.2.2.2. Institutions de la République

Caractérisation de la situation

Assemblée Nationale (AN)

L'AN est caractérisée par une faible capacité technique et opérationnelle. En termes de ressources humaines, environ 60% des postes administratifs et techniques sont vacants ou occupés par un personnel non qualifié et près de 75% des élus n'ont reçu aucune formation sur les procédures législatives et le contrôle gouvernemental. Cette insuffisance se reflète dans la faiblesse de la fonction législative par le fait que moins de 15% des propositions de loi sont initiées par les députés ; l'organisation administrative est peu rigoureuse, avec des procédures internes obsolètes, réduisant ainsi l'efficacité et l'effectivité de la fonction parlementaire. Cette situation conduit à une Assemblée Nationale réduite à un rôle plus symbolique qu'opérationnel et compromet la stabilité et l'efficacité de la gouvernance politique en RCA.

Conseil Économique sociale et Environnemental (CESE)

Institué par la Constitution du 30 mars 2016, le CESE a analysé 25 projets de loi entre 2017 et 2021. L'efficacité du CESE est freinée par des ressources financières limitées et une capacité logistique restreinte qui entrave les consultations décentralisées mais aussi par le manque d'une réelle volonté de prise en compte de ses propositions pourtant très pertinentes.

Haute Autorité de la Bonne Gouvernance (HABG)

Instituée par la Constitution du 30 mars 2016, la HABG a produit une Stratégie Nationale de la Bonne Gouvernance pour la période 2019-2024. Des formations ont été dispensées sur différentes thématiques (analyse des conflits, problématique des enfants soldats, principes de la Bonne Gouvernance, lutte contre la corruption, etc.). Outre les déficits de capacités techniques et opérationnelles, la HABG est confrontée à un manque d'autonomie d'action consistant dans le manque de pouvoir d'ester en justice qui limite drastiquement le rôle de l'institution dans la promotion de la bonne gouvernance.

Haut Conseil de la Communication (HCC)

Créé par la Constitution du 30 mars 2016, le HCC a enregistré des résultats notables en matière d'information et de sensibilisation sur le processus électoral en permettant une meilleure compréhension des enjeux électoraux par le public et en assurant une couverture médiatique plus précise et impartiale. De même, il a soutenu des formations destinées aux professionnels des médias centrafricains qui ont contribué à la professionnalisation du secteur et à une meilleure qualité de l'information diffusée. Le HCC est cependant confronté à plusieurs contraintes : ressources limitées et efficacité variable des campagnes de sensibilisation réalisées. Par ailleurs, la régulation des médias reste un défi majeur, notamment face à la prolifération de la désinformation.

Points critiques essentiels

- Faibles capacités techniques et opérationnelles de l'Assemblée Nationale ;
- Faiblesse du contrôle gouvernemental par l'Assemblée Nationale ;
- Insuffisance de ressources humaines qualifiées ;
- Ressources financières et logistiques limitées pour toutes les institutions de la République ;
- Absence d'autonomie et capacités limitées de la HABG ;
- Ressources limitées et efficacité variable des campagnes du HCC ;
- Régulation inefficace des médias.

1.2.2.3. Justice

Caractérisation de la situation

Indépendance du pouvoir judiciaire

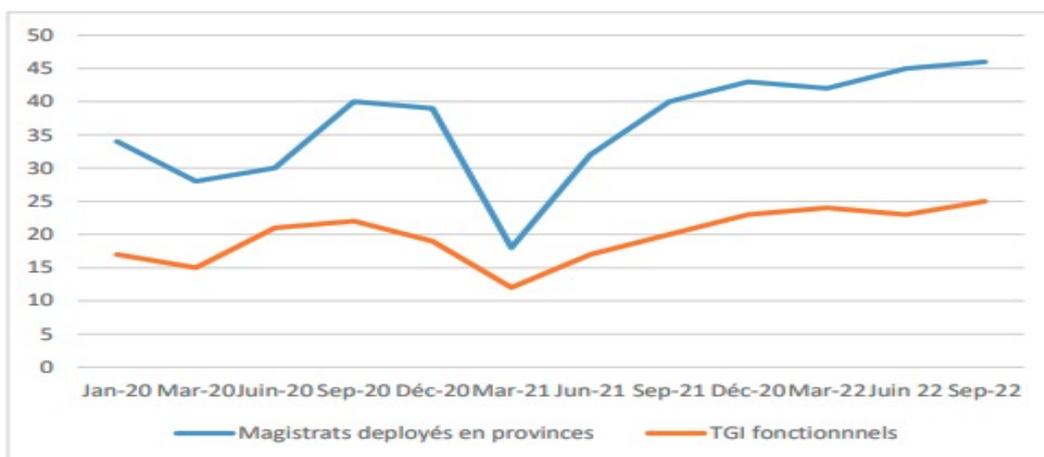
L'appareil judiciaire est marqué par plusieurs faiblesses dont la corruption, l'impunité, le laxisme, l'absence de discipline et surtout la lenteur administrative dans le traitement des dossiers. Le nombre de décisions disciplinaires prises par les conseils de discipline est resté faible avec seulement 2 magistrats suspendus par le Conseil Supérieur de la Magistrature et aucune décision disciplinaire émanant de la Commission Consultative du Conseil d'État ou de la Conférence des Présidents et du

Procureur Général de la Cour des Comptes. Cette faible activité disciplinaire révèle un manque de fermeté dans la régulation du comportement des magistrats. En outre, le cadre règlementaire de l'Inspection Générale des Services Judiciaires (IGSJ) est toujours en attente d'adoption, ce qui entrave l'efficacité de la supervision judiciaire. En termes de budget, l'IGSJ n'a reçu que 6,5 millions de FCFA en moyenne annuelle entre 2019 et 2022, ce qui rend l'institution dépendante des partenaires pour ses missions. Par ailleurs, un manque de fermeté est constaté dans la poursuite des membres des professions judiciaires par leurs pairs, ce qui conduit à un laxisme perceptible dans le système. La majorité des décisions disciplinaires prises ne sont pas exécutées et les fautifs sont réhabilités sans justifier de changements notables dans leur comportement.

L'offre de justice

Elle reste insuffisante au regard des besoins des justiciables. En 2021, 60 élèves magistrats et 40 greffiers étaient formés, tandis que 300 agents pénitentiaires et 25 greffiers formés attendent leur intégration dans la Fonction Publique. En 2022, le personnel judiciaire comptait 484 personnes dont 26 % de femmes, marquant une légère augmentation par rapport aux années précédentes. Cependant, le déploiement effectif des magistrats dans les provinces reste un défi majeur. En dehors de Bangui, seuls 56 personnels judiciaires sont effectivement en poste, ce qui représente une faible proportion du personnel total. Sur 67 magistrats affectés en provinces, seulement 33 sont effectivement en poste, ce qui met en lumière les difficultés de présence sur le terrain. Cette situation est exacerbée par l'absence d'un plan de formation structuré et une coordination déficiente des formations continues, entraînant des absences et des déplacements désordonnés qui impactent négativement le fonctionnement des juridictions.

Graphique 1: Évolution du déploiement des juridictions et des magistrats de janvier 2020 à septembre 2022



Source : Ministère de la Justice, Rapport d'évaluation à mi-parcours de la Politique sectorielle 2020-2022

La demande de justice et l'accès effectif de tous à la justice

Une loi portant organisation de l'aide légale a été adoptée en 2020. Toutefois, le fonds d'aide légale, prévu par cette loi, n'est pas encore opérationnel vu que les textes d'application sont en cours d'adoption. En l'absence de ce fonds, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ont pris en charge certains

justiciables indigents. Autre avancée : 21 tribunaux de grande instance sont désormais fonctionnels sur un total de 24. Il n'en demeure pas moins que des défis subsistent encore, notamment l'intégration des agents formés dans la Fonction Publique ainsi que le faible taux de déploiement en province, comme évoqué plus haut.

Chaîne pénale

Un Comité de coordination des acteurs de la chaîne pénale a été mis en place dans certaines juridictions mais l'effet de cette initiative reste à évaluer en raison de l'absence de rapports transmis par les chefs des juridictions concernées. En termes de progrès, la fréquence des sessions criminelles a augmenté grâce au soutien des PTF. En 2022, la Cour d'appel de Bangui a tenu trois (03) sessions criminelles, atteignant ainsi l'objectif prévu de deux (02) sessions criminelles par an. En revanche, la Cour d'appel de Bouar a tenu deux (02) sessions et aucune session n'a été organisée pour la Cour d'appel de Bambari en raison de l'insécurité. Le taux de détenus en attente de jugement reste très élevé avec 88,2% de la population carcérale en attente de jugement dont 2% de mineurs. En détails, le milieu carcéral centrafricain compte 61% d'inculpés, 24% de prévenus et seulement 14% de condamnés. Ces données illustrent une surcharge du système pénal. Les efforts pour améliorer la coordination et le contrôle des lieux de détention montrent également des lacunes avec une absence de données précises sur les visites régulières de contrôle des lieux de détention par les magistrats du parquet et la chambre d'accusation, malgré une circulaire du Ministre de la Justice imposant ces contrôles au moins une fois par mois. Ces constats révèlent un besoin urgent d'optimiser la gestion des dossiers et d'assurer un suivi rigoureux des procédures pour réduire les délais de détention et améliorer l'efficacité globale de la chaîne pénale.

Système pénitentiaire

Actuellement, 13 prisons sont opérationnelles incluant trois (03) établissements disposant de quartiers pour mineurs (à Bangui, Bambari et Bouar) ainsi qu'une prison pour femmes (à Bimbo). Malgré ces infrastructures, la surpopulation carcérale demeure un problème majeur avec une majorité de détenus en attente de jugement. Les efforts de réhabilitation et de construction de prisons sont limités par des ressources financières insuffisantes, principalement fournies par les PTF.

Justice transitionnelle

Depuis le début de ses activités, la CPS a poursuivi 45 personnes avec 39 inculpations, 3 condamnations et 2 mises en liberté provisoire. Le premier procès a débuté en décembre 2021, marquant une étape



Depuis le début de ses activités,
la CPS a poursuivi

45 personnes
avec **39 inculpations,**
3 condamnations

et 2 mises en liberté provisoire

importante dans la mission de la CPS. Actuellement, plus d'une dizaine de dossiers sont devant les juges d'instruction et environ vingt autres sont au stade d'enquêtes préliminaires. Cette juridiction augure bien de la tenue des audiences futures et montre un engagement concret dans la lutte contre l'impunité. Cependant, l'insuffisance de ressources et le besoin de soutien logistique accru constituent des obstacles majeurs à l'efficacité de cette cour.

De son côté, la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR), établie par une loi de 2020 pour traiter les graves violations des droits de l'homme observées de mars 1959 à décembre 2019, a aussi connu des problèmes d'organisation et de financement. Malgré la désignation de onze (11) commissaires entre 2020 et 2022 et une dotation budgétaire de l'État, il a fallu deux ans à la CVJRR pour obtenir un siège fonctionnel et elle n'a pu réaliser que quelques actions de sensibilisation significatives touchant environ 74 000 personnes. Le manque de moyens financiers et logistiques a retardé le démarrage des auditions publiques des victimes et des présumés auteurs. Le 8 mai 2024, la dissolution du bureau de la CVJRR par décret présidentiel a provoqué de vives réactions et un débat intense en République Centrafricaine. Les victimes et les militants des droits de l'homme ont exprimé leur frustration face au manque de résultats concrets de la commission, malgré les efforts initiaux pour favoriser la réconciliation et promouvoir la justice transitionnelle. Cette dissolution est survenue alors que la commission se préparait à tenir ses premières audiences publiques, ce qui a généré des inquiétudes quant à son impact sur le processus de réconciliation en cours. Cette situation met en évidence l'importance et l'urgence de fournir à la CVJRR les ressources nécessaires et un soutien institutionnel solide pour qu'elle puisse pleinement accomplir ses missions et contribuer efficacement à la réconciliation nationale.

Points critiques essentiels

- Faible couverture territoriale de l'offre de services de justice ;
- Lenteur dans le traitement des dossiers de justice ;
- Application inégale des lois ;
- Satisfaction déficiente de la demande de justice ;
- Laxisme et faible application des sanctions disciplinaires ;
- Détention préventive excessive ;
- Application insuffisante des mesures anti-corruption ;
- Absence de mécanisme financier pour soutenir l'aide judiciaire ;
- Absence de l'opérationnalisation de la CVJRR ;
- Discriminations persistantes malgré les garanties constitutionnelles.

1.2.3. Respect des Droits Humains

Caractérisation de la situation

Garanties constitutionnelles des droits de l'homme

Les quatre (04) dernières Constitutions de la République Centrafricaine, à savoir celles du 14 janvier 1995, du 27 décembre 2004, du 30 mars 2016 et du 30 août 2023, garantissent toutes le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ces textes juridiques, malgré leurs différences contextuelles, ont en commun de placer les droits de l'homme au cœur de la législation nationale, démontrant ainsi l'engagement constant du pays en faveur de la protection des droits et libertés de ses citoyens. Chaque révision constitutionnelle a cherché à renforcer les mécanismes de protection des droits de l'homme, en réponse aux défis et évolutions sociopolitiques du pays, ce qui témoigne d'un effort continu pour aligner les lois nationales sur les standards internationaux des droits humains.

Violations des droits de l'homme et crise humanitaire

Les crises répétitives en République Centrafricaine ont été marquées par des violations graves des droits de l'homme, incluant des exécutions sommaires, des viols, des pillages, ainsi que des recrutements forcés d'enfants soldats. En 2022, plus de 300 cas d'homicides réalisés par des groupes armés ont été rapportés. Les destructions de villages et de quartiers entiers ont entraîné des déplacements forcés de populations, exacerbés par la multiplication de groupes armés et la prolifération d'armes. En 2021, on estimait que plus de 700 000 personnes étaient déplacées internes et près de 600 000 étaient réfugiées dans les pays voisins. L'instrumentalisation des clivages ethniques et religieux a conduit à des affrontements intercommunautaires violents, fragilisant non seulement l'autorité de l'État mais aussi le tissu social avec des milliers de blessés et de morts, ainsi que des pertes matérielles inestimables. En 2023, la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales (CNDHFLF) a traité plus de 200 plaintes relatives aux droits de l'homme assorties de recommandations concrètes pour améliorer les politiques publiques et les pratiques institutionnelles. La commission s'est efforcée d'œuvrer pour instaurer une culture de respect des droits de l'homme et de justice sociale en République Centrafricaine mais elle a fait face à des défis significatifs tels que des ressources limitées et des contraintes sécuritaires.

Efforts pour le retour à la paix

Avec le retour à l'ordre constitutionnel et la mise en œuvre du RCPCA, le gouvernement centrafricain a organisé plusieurs dialogues et conclu des accords avec les groupes armés dont l'APPR-RCA et la Feuille de route de Luanda mentionnés plus haut. Ces initiatives, soutenues par la communauté internationale, ont permis des avancées significatives vers une paix durable en contribuant à réduire la violence et à stabiliser la situation sécuritaire du pays.

Violences basées sur le genre et respect des principes Mandela

Malgré les efforts considérables déployés par l'État, les partenaires au développement et les organisations de défense des droits humains, la question des VBG

demeure préoccupante. Les violences basées sur le genre (VBG) continuent d'augmenter avec 79 plaintes enregistrées au niveau de l'UMIRR en 2023 dont 56 cas transmis au parquet et 26 arrestations effectuées. Sur un autre plan, la surpopulation carcérale et les conditions de vie dégradées dans les prisons restent des défis majeurs à surmonter pour améliorer le respect des droits humains au sein du système pénal.

Points critiques essentiels

- Mise en œuvre effective des garanties constitutionnelles insuffisantes, malgré des textes solides ;
- Persistance d'exécutions sommaires, de viols et de recrutements forcés d'enfants soldats, alimentant une crise humanitaire grave ;
- Fragilité des accords de paix et persistance de conflits armés, mettant en péril les efforts de stabilisation.

ENCADRÉ 2: Illustration de la situation de plusieurs droits collectifs essentiels

- Droit à la paix et à la sécurité. L'accord de paix signé en 2019 entre le gouvernement et 14 groupes armés a permis une réduction des incidents violents de 25% en 2022 par rapport à 2018. Cependant, les conflits persistent, notamment dans les régions du nord et de l'est, affectant 30% de la population.
- Droit au développement. Ce droit a été soutenu par des initiatives telles que le Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA) mais les taux de croissance récents sont inférieurs au taux de croissance démographique et la pauvreté reste très élevée (70% de la population).
- Droit à l'environnement : Ce droit a connu des progrès avec l'augmentation de 15% des zones forestières protégées depuis 2015 mais les défis demeurent avec 40% des forêts menacées par l'exploitation illégale.
- Droits des femmes. Outre une meilleure représentation dans les institutions, les femmes ont vu leurs droits progresser avec l'adoption des lois contre les violences basées sur le genre. Les VBG demeurent néanmoins un problème sérieux avec 35% de femmes rapportant des violences domestiques.
- Droits des enfants. Ils ont progressé dans plusieurs domaines (vaccinations, accès à l'éducation, etc.) mais l'accès à l'éducation et à la santé reste contraint. Par ailleurs, le travail des enfants affecte encore 20% des enfants âgés de 5 à 14 ans.
- Droits des personnes vivant avec le VIH/SIDA. Les PV/VIH ont été soutenues par une augmentation de 20% de l'accès aux traitements antirétroviraux. Toutefois, la stigmatisation sociale persiste.
- Droits des personnes handicapées. Si l'on constate une inclusion accrue des personnes handicapées dans les programmes éducatifs, on note aussi que seulement 10% des bâtiments publics leur sont accessibles. À cela s'ajoute le fait que certains handicaps comme les handicaps mentaux ne sont pas au centre des préoccupations.
- Droits des personnes âgées, des populations autochtones et des minorités : Ces droits ont été reconnus par des lois spécifiques, mais l'application reste faible, avec, par exemple, 50% des populations autochtones rapportant des discriminations en 2022.
- Droits des réfugiés et déplacés internes : Malgré les efforts de réintégration et de soutien en faveur de ces personnes, leurs droits restent une préoccupation majeure avec 600,000 déplacés internes enregistrés en 2023.

1.2.4. Communication et médias

Caractérisation de la situation

Infrastructures médiatiques et technologiques

Le secteur est confronté à une inadéquation des infrastructures et des équipements de communication, ce qui entrave le développement d'un cadre propice à la professionnalisation et à la diversification de l'offre médiatique. Au niveau des médias publics (Etat), les infrastructures médiatiques sont rudimentaires avec des équipements obsolètes et des bâtiments administratifs en état de délabrement avancé affectant négativement la production et la diffusion de l'information.

Accès à l'information

L'accès à l'information en République centrafricaine reste inégalitaire avec une couverture nationale parcellaire en émissions Radio-TV. Le paysage médiatique est composé d'une chaîne de télévision publique, de trois (03) chaînes de télévisions privées détenues par des groupes étrangers, une radio publique, vingt-six (26) radios privées, cinquante un (51) organes de presse écrite dont une dizaine seulement à parution régulière dans la capitale laissant les villes de provinces dans un désert médiatique, une presse en ligne publique, trois (03) presses en ligne privées, et trente (30) radios communautaires. La couverture en FM est limitée à certaines grandes villes telles que Bangui, Bossangoa, Bouar, Berberati, Obo, Bambari, Bangassou, Mbaïki, Mongoumba et Carnot.

Liberté de la presse et sécurité des journalistes

La liberté de la presse s'est améliorée avec l'adoption en décembre 2020 de la loi sur la liberté de la communication. Celle-ci permet aux journalistes d'exercer leur métier avec plus de liberté et de responsabilité. Le classement mondial de la liberté de la presse, publié par Reporters Sans Frontières, reflète ainsi une amélioration significative puisque la RCA a progressé de la 113e place en 2016 avec un score de 36,12 à la 98e place en 2023 avec un score de 57,56. Cependant, la sécurité des journalistes reste une préoccupation majeure, avec des pressions politiques et des violences persistantes.

Formation et professionnalisme des médias

Le renforcement des capacités des professionnels des médias est crucial pour améliorer la qualité de l'information en République centrafricaine. Des initiatives telles que le "prix de l'excellence en journalisme" et les formations sur des thématiques clés comme la paix et la réconciliation nationale visent à promouvoir un journalisme éthique et responsable. Ces programmes contribuent à améliorer les compétences techniques, éthiques et professionnelles des journalistes, tout en renforçant la fiabilité et la crédibilité des médias.

Rôle des médias dans la société

Les médias influencent la vie sociopolitique en informant et en éduquant la population sur des questions essentielles telles que la santé, les droits humains et la gouvernance. Malgré les défis, les médias servent de plateforme pour le dialogue et l'expression des opinions, facilitant ainsi une participation citoyenne active. La communication institutionnelle est également en voie d'amélioration, avec la mise en place d'un Réseau de Communication des Institutions (RCI) visant à renforcer la communication gouvernementale et la fluidité de l'information entre institutions.

Points critiques essentiels

- Forte pression sur le secteur médiatique due à des infrastructures et des équipements de communication obsolètes ;
- Disparité significative dans l'accès à l'information à travers le pays avec une couverture nationale fragmentaire et parcellaire des émissions Radio-TV ;
- Persistance, malgré des avancées législatives, des pressions politiques et des violences sur les journalistes ;
- Besoin urgent de renforcer les capacités des professionnels des médias ;
- Difficultés des médias à jouer pleinement leur rôle d'information, d'éducation et de plateforme pour le dialogue.

1.2.5. Gouvernance administrative et décentralisation

1.2.5.1. Gouvernance administrative

Caractérisation de la situation

Amélioration des services publics

L'accès aux services publics en RCA est considérablement limité, surtout en milieu rural où plus de 70 % de la population vivent sans accès direct à ces services. Les habitants de ces régions doivent souvent parcourir plus de 50 kilomètres pour atteindre le bureau administratif le plus proche. En milieu urbain, environ 30 % de la population bénéficient d'un accès facilité aux services administratifs de base grâce aux efforts de modernisation qui ont permis l'informatisation de 20% des bureaux administratifs, améliorant ainsi l'efficacité et la transparence.

Cependant, la corruption reste un problème majeur puisque près de 40 % des usagers rapportent avoir dû payer des pots-de-vin pour obtenir des services administratifs. L'instabilité politique et les conflits armés perturbent également le fonctionnement des services publics avec seulement 15% des bureaux administratifs fonctionnant régulièrement et sans interruption. En outre, des infrastructures inadéquates et un manque de personnel qualifié affectent gravement la qualité des services, exacerbant les inégalités d'accès entre les zones urbaines et les zones rurales.

Réformes administratives

Le diagnostic réalisé par le Plan National de Réforme Administrative (PNRA) met en lumière de nombreux défis persistants pour atteindre les objectifs fixés, notamment une centralisation excessive des compétences et des ressources à Bangui où près de 70 % des fonctionnaires sont concentrés, laissant les régions dans une situation de vide administratif. Cette centralisation compromet l'efficacité des services déconcentrés qui manquent cruellement de financements et de capacités humaines, exacerbant ainsi les difficultés des populations locales. De plus, environ 35 % des Fonctionnaires et Agents de l'État (FAE) en poste dans les régions⁹ travaillent sans bâtiments administratifs adéquats tandis que le manque d'infrastructures socio-économiques et socio-éducatives de qualité pour leurs familles

est un facteur handicapant de la décentralisation. Le système de gestion des carrières, encore basé sur l'ancienneté plutôt que sur la performance, n'encourage ni la motivation ni l'efficacité des agents publics. Par ailleurs, l'absence de coordination entre les différents programmes de réforme, ainsi que la gestion fragmentée des structures ministérielles, alourdit les processus décisionnels dans un contexte de ressources étatiques en déclin, rendant la Fonction Publique peu attractive en termes de salaires et de perspectives de carrière. Enfin, le retard dans la numérisation des processus administratifs, notamment dans les régions éloignées, freine la modernisation indispensable pour une gestion efficace et une prestation de services publics de qualité.

Digitalisation de l'administration

Des actions préliminaires ont été réalisées en matière de digitalisation des services publics en lien avec le projet de gouvernance digitale, dans l'objectif d'améliorer l'efficacité et l'accessibilité des services publics. Un Schéma Directeur Informatique (SDI) de la Fonction Publique a été produit et validé en octobre 2022. Il vise à moderniser la gestion des ressources humaines de l'État tout en introduisant un système informatique où sont intégrées la gestion administrative des FAE et la gestion de leurs soldes. Par ailleurs, il faut noter la mise en place d'un identifiant unique à partir du contrôle physique organisé de juin 2022 à juillet 2023. Toutefois, le manque d'infrastructures technologiques, notamment le non-déploiement de la fibre optique et celui des capacités humaines limitent significativement l'impact de la digitalisation. Les projets inscrits au SDI nécessitent encore des investissements significatifs et les processus de mise en œuvre sont souvent lents, comme l'illustre la faiblesse du taux de réalisation du projet de Gouvernance Numérique du Secteur Public (à peine 8% à la fin juillet 2024).

Gestion de la performance de la Fonction Publique

L'introduction de contrats de performance et la mise en place d'un répertoire interministériel des métiers témoignent d'une volonté forte de renforcer la performance de la Fonction Publique. Le contrôle



⁹ ICASEES, Rapport de l'étude diagnostic sur les conditions de vie et de travail des FAE en provinces, juillet 2023.

physique des agents de l'État a montré des résultats positifs avec un taux de 88% d'agents effectivement contrôlés. Ce processus a permis d'identifier les agents actifs, de mettre à la retraite ceux qui ne sont plus en fonction et de radier ceux considérés comme étant fictifs, contribuant ainsi à une gestion plus transparente et efficace des ressources humaines.

Cependant, la politique actuelle de gestion des performances n'a été appliquée, à ce stade, qu'au niveau du Ministère de la Fonction Publique (signature du contrat de performance entre le Premier Ministre et le Ministre de la Fonction Publique) et elle n'est pas vulgarisée à toute l'administration, ce qui ne permet pas l'évaluation et l'amélioration des performances. Ainsi, la réorganisation de la chaîne de traitement des salaires et l'instauration de systèmes d'évaluation rigoureux nécessitent encore des efforts pour devenir pleinement opérationnels. Le décret n°02/MFPRA/DIR-CAB du 10 octobre 2022 qui rétablit le Conseil Supérieur de la Fonction Publique constitue une avancée importante dans ce domaine.

Points critiques essentiels

- Crises politiques et conflits récurrents ralentissant la progression des réformes administratives ;
- Infrastructures inadéquates dans les régions, limitant l'efficacité des services publics déconcentrés ou décentralisés ;
- Instauration d'une privatisation du service public ;
- Centralisation persistante des services à Bangui ;
- Faible digitalisation des services publics ;
- Lenteur dans la mise en œuvre des projets de fibre optique et de digitalisation ;
- Incohérence et manque de consistance des politiques de gestion des performances.

1.2.4.2. Décentralisation et déconcentration

Caractérisation de la situation

Cadre législatif et réglementaire

L'adoption des lois n°20-008 du 17 septembre 2020 et n°21-001 du 21 janvier 2021 constitue une étape majeure vers une décentralisation efficace, clarifiant les compétences et responsabilités des collectivités territoriales et des circonscriptions administratives. Ces lois visent à créer une structure administrative plus cohérente et décentralisée, facilitant ainsi une meilleure gouvernance locale. Toutefois, la mise en œuvre complète de ces lois est encore limitée par des capacités insuffisantes et des ressources financières restreintes. Les défis structurels et sécuritaires persistent compliquant la réalisation des objectifs fixés.



Politique nationale de décentralisation et de développement territorial (PNDDT)

Elle a été adoptée en 2022 pour guider le processus de décentralisation et de développement local. Cette politique vise à renforcer les capacités institutionnelles locales, à promouvoir la participation citoyenne et à améliorer la gestion des ressources locales. Les initiatives pour appuyer les municipalités dans la formulation et la mise en œuvre des plans de développement local, ainsi que la promotion de la participation communautaire, représentent des avancées majeures pour le développement local. À ce jour, 22 plans de développement local ont été finalisés permettant de mieux appréhender les besoins spécifiques des différentes régions. Ces plans incluent des initiatives pour développer les infrastructures, améliorer les services publics locaux et renforcer la gouvernance locale. L'harmonisation des recettes issues des compagnies de téléphonies mobiles, forestières et minières pour soutenir financièrement les communes est un pas important vers l'amélioration des ressources disponibles au niveau local.

Déconcentration des services ministériels

Le redéploiement de près de 4500 fonctionnaires de l'État sur les 6500 prévus est un indicateur positif de l'amélioration de la présence administrative dans les régions. Des équipes de contrôle de présence conjointes Fonction Publique/Inspection Générale des Finances sont programmées tous les six (6) mois pour vérifier la présence effective des agents et améliorer la transparence administrative. Toutefois, le niveau de déconcentration des services ministériels reste faible, limitant l'efficacité administrative locale et l'accès aux services publics. Les obstacles structurels et le manque de ressources continuent de freiner les efforts de déconcentration, d'où la nécessité des investissements supplémentaires et des réformes structurelles pour améliorer la situation.

État civil

La RCA a engagé depuis les années 2010 la modernisation de son système d'état civil avec le soutien de plusieurs PTF (UNICEF, UNFPA, UE). Cela s'est traduit, entre autres, par la création de centres d'état civil dans tous les chefs-lieux de communes. Une autre avancée importante a été l'instauration de la gratuité des services d'établissement des actes de naissance pour les enfants nés en période de conflit. Toutefois, l'accès à l'état civil demeure limité constituant une violation des droits humains fondamentaux des enfants et impactant d'autres droits (accès à l'éducation, à la citoyenneté, à la protection sociale, etc.). Le fait est qu'entre 2010 et 2019, le taux d'enregistrement des naissances a chuté de 61% à 45% pour les enfants de moins de 5 ans et de 51% à 41% pour les enfants de moins d'un an. Ce faible enregistrement des naissances à l'état civil s'explique d'une part par des comportements inappropriés des populations qui ne déclarent pas systématiquement les faits d'état civil et d'autre part par la faible couverture des services de l'état civil et divers dysfonctionnements en leur sein.

le taux d'enregistrement des naissances a chuté de

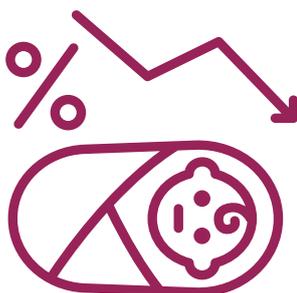
61% à 45%

pour les enfants

de moins de 5 ans et de

51% à 41%

pour les enfants de moins d'un an



Points critiques essentiels

- Capacités institutionnelles insuffisantes pour la mise en œuvre des lois de décentralisation ;
- Persistance des défis structurels et de sécurité compliquant la réalisation des objectifs de décentralisation ;
- Ressources financières limitées pour soutenir la mise en œuvre de la PNDDT et des plans de développement local ;
- Participation citoyenne et capacités institutionnelles locales insuffisamment renforcées ;
- Niveau de déconcentration des services ministériels encore faible ;
- Faible taux d'enregistrement des naissances malgré les efforts de modernisation de l'état civil.

1.2.6. Gestion du développement et gouvernance financière

1.2.6.1. Planification et pilotage du développement

Caractérisation de la situation

Planification stratégique à long terme

Le Gouvernement s'est engagé dans la réalisation d'une étude nationale prospective Vision RCA-2050. À ce stade, cinq (05) études rétrospectives et une enquête sur la perception et les aspirations de la population ont été réalisées. Les autres phases (analyse prospective, construction de scénarii, choix de la vision et opérationnalisation de la vision) sont en cours de réalisation.

Politiques sectorielles

Chaque département ministériel a élaboré des politiques sectorielles spécifiques pour atteindre les objectifs du Pilier 3 du Programme des Réformes Économiques et Financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) qui se concentre sur les réformes structurelles. Cette approche coordonnée et ciblée permet à ce jour de disposer, pour l'ensemble des secteurs de l'intervention publique, de documents de référence indispensables à la planification et la programmation des actions. Un état des lieux est présenté en annexe 2.

Programmation, suivi et évaluation

La gestion du développement s'inscrit dans le cadre du déploiement progressif de la chaîne Prospective-Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi-Évaluation. Un pas important va être franchi avec la mise en place des budgets-programmes dans certains ministères à compter de janvier 2025 (cf. §.1.2.5.2). En parallèle, des initiatives sont en cours pour renforcer la programmation pluriannuelle des investissements publics. Enfin, compte tenu du rôle essentiel du suivi-évaluation pour éclairer la prise des décisions publiques, des projets d'amélioration du cadre institutionnel et de gestion sont en cours d'élaboration.

Production statistique

Le système statistique national (SSN) s'appuie sur l'ICASEES qui a pour mission, entre autres, la coordination de l'ensemble des activités de production de données. Une Stratégie nationale de développement de la statistique pour la période 2021-2025 est en vigueur et des enquêtes importantes ont pu être réalisées ces dernières années pour mettre à disposition des données socio-économiques actualisées sur la base de l'Enquête à Indicateurs Multiples (MICS) en 2020 et l'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) en 2021. Un 4e Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH4) est par ailleurs en préparation. Sur le volet économique, des comptes nationaux définitifs ont été présentés en 2023 avec une nouvelle année de base (2019) et les résultats du suivi des prix à la consommation seront désormais publiés mensuellement.

Partenariat avec les ONG

Le Gouvernement s'est engagé à un renforcement du partenariat avec les ONG tout en cherchant à asseoir un mécanisme d'évaluation périodique de l'efficacité des interventions de celles-ci. Ces évaluations, réalisées de manière transparente dans le cadre du renouvellement des agréments, reposent sur l'implication de cinq (05) départements ministériels¹⁰.

Points critiques essentiels

- Retards dans la production de l'ENP et insuffisance de l'engagement des acteurs dans le processus de planification à long terme ;
- Faibles capacités d'élaboration et de mise en œuvre des politiques sectorielles ;
- Coordination déficiente entre les ministères en matière de pilotage des politiques sectorielles ;
- Faiblesse des cadres institutionnels et techniques de préparation, de validation, d'exécution et de suivi-évaluation des programmes et projets ;
- Système statistique national faible et dépendant des financements extérieurs.

1.2.6.2. Gouvernance financière

Caractérisation de la situation

La gouvernance en matière de gestion des finances publiques a été lourdement impactée par les crises à répétition et l'on ne manquera pas de noter la difficulté à proposer des systèmes et procédures de pilotage robustes dans un contexte de capacités institutionnelles et humaines réduites. En prenant appui sur les réformes impulsées au niveau communautaire (directives de la CEMAC de 2011 relatives aux finances publiques) et avec le soutien des PTF, des réformes importantes ont été engagées en particulier sur deux (02) fronts essentiels : (i) le renforcement et la sécurisation des ressources internes, et (ii) la transparence, la régularité et l'efficacité de la gestion budgétaire. Les mesures de réforme s'inscrivent désormais dans le cadre du programme adopté en mai 2023 et soutenu par une Facilité Élargie de Crédit (FEC). La dernière revue du programme (avril 2024) a conclu sur une mise en œuvre du programme globalement satisfaisante, avec l'atteinte de tous les critères quantitatifs de performance en fin décembre 2023 et une bonne implémentation des réformes planifiées.

¹⁰ Quatre missions d'évaluation ont déjà été organisées et quinze rapports d'activités des ONG en quête de renouvellement d'agrément ont été transmis aux départements sectoriels concernés.

Mobilisation et sécurisation des recettes intérieures

Au vu du besoin crucial d'accroître les recettes fiscales et non fiscales de l'État pour soutenir le développement national, le gouvernement a multiplié les actions de réforme dans ce domaine. Le premier volet concerne le déploiement de nouveaux systèmes d'information et applicatifs modernes au niveau de l'administration fiscale, des Douanes, et du Trésor. Ce déploiement s'accompagne d'une digitalisation des procédures (télédéclaration et télépaiement) aux fins de sécurisation des recettes et de développer les interfaces entre les différentes applications en vue de lutter contre la fraude. Simultanément, une nouvelle politique fiscale est promue pour conduire à l'élargissement de l'assiette fiscale à partir de niches identifiées (foncier, agriculture, téléphonie, hydrocarbures). D'autres mesures de renforcement des recettes intérieures sont mises en œuvre telles que la rationalisation des exonérations fiscales ainsi que le renforcement de la collecte de la TVA, des recettes douanières et de menues recettes.

Transparence, régularité et efficacité de la gestion budgétaire

Les mesures de réforme engagées dans ce domaine sont également multiples. Un premier volet concerne la fiabilisation du système d'information des finances publiques et son adaptation à la gestion d'un budget en mode programme avec un test initial sur cinq ministères pilotes à partir de janvier 2025. La mise en œuvre de cette réforme budgétaire, très ambitieuse, et qui accuse un retard important, va nécessiter encore d'énormes efforts de renforcement de capacités. Un second volet des réformes porte sur la comptabilité et la gestion de la trésorerie. Ainsi, de nouvelles actions ont été engagées en 2023 en matière de consolidation du Compte unique du Trésor (CUT) dont l'extension du périmètre du CUT, l'adoption de l'applicatif AMS/X et l'opérationnalisation d'un nouveau Comité de trésorerie. S'agissant de la transparence, un code de transparence a été adopté en 2017 dans le cadre de la transposition des directives communautaires sur les finances publiques¹¹ et des acquis peuvent être enregistrés en termes de mise à disposition des informations financières (nouveau site du MFB ; budget citoyen). Sur le front du contrôle externe et

de la lutte contre la corruption, un palier majeur a été franchi avec le vote en mai 2023 de la nouvelle loi organique visant la prévention et la répression de la corruption qu'il faut désormais opérationnaliser. Dans le même sens, des actions sont en cours afin de renforcer les institutions de contrôle externe, telles que la relecture de la loi organique régissant la Cour des Comptes ou le renforcement institutionnel de l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF).

Gestion de la dette publique

Ce segment de la dépense publique constitue un enjeu majeur au vu de l'importance des besoins de financement et des problèmes de soutenabilité de la dette. Des renforcements sont en cours avec l'opérationnalisation du nouveau Comité National de gestion de la Dette Publique (CNDP) et l'adoption de dispositions pour renforcer les statistiques relatives à la dette publique.

Amélioration du climat des affaires

L'amélioration du climat des affaires a été au cœur des réformes récentes. L'adoption du nouveau code minier, conforme aux recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI), représente une avancée majeure. L'adoption de la loi anti-corruption déjà mentionnée participe également de cet assainissement de l'environnement économique, de même que l'adoption de plusieurs mesures visant à résoudre la crise d'approvisionnement du pays en hydrocarbures et en électricité qui a largement pénalisé les entreprises (plan d'action de réformes dans le secteur des hydrocarbures ; injection budgétaire au profit de la société nationale d'électricité, ENERCA ; apurement des arriérés de paiements intérieurs).



¹¹ Loi n°17.023 du 21 décembre 2017 portant Code de Transparence dans la Gestion des Finances Publiques.

Points critiques essentiels

- Insuffisance des ressources humaines et techniques pour la mise en œuvre des réformes financières ;
- Lenteurs et insuffisances dans la mise en œuvre, voire non-application des mesures de réformes (transparence budgétaire encore limitée ; non effectivité de la gestion budgétaire en mode programme ; non production des textes d'application de la loi anticorruption ; persistance des dépenses exécutées via la procédure dérogatoire ; etc.) ;
- Difficultés d'opérationnalisation des cadres de concertation/coordination interministériels ;
- Résistances au changement des acteurs (contribuables, agents de l'administration, etc.).

1.3. Analyse du capital humain et du développement social en RCA

La persistance des crises a accentué les inégalités et la paupérisation des populations conduisant à des niveaux alarmants des indicateurs sociaux. Ainsi, en 2023, plus de la moitié de la population (3,4 millions) avaient besoin d'une aide humanitaire dont 2,4 millions (soit 71%) étaient dans une situation d'extrême urgence. Cette situation a résulté de la pénurie des produits de première nécessité, elle-même provoquée par les effets de la guerre en Ukraine et du conflit au Soudan ainsi que du déplacement prolongé des populations composées majoritairement d'enfants et des femmes actives dans le secteur agropastoral.

1.3.1. Niveau de capital humain

Indice du développement humain (IDH)

Selon le Rapport sur le développement humain dans le monde 2023-2024 publié par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la République Centrafricaine est classée 191^e sur 193 pays, avec un indice de développement humain (IDH) de 0,387 en 2022. Ce classement souligne les graves défis auxquels le pays fait face en matière de santé, d'éducation et de bien-être général de la population. Par exemple, l'espérance de vie à la naissance en RCA est de seulement 54,6 ans, soit un écart de 18 ans avec la moyenne mondiale (72,6 ans).

Indice du capital humain

En 2020, l'indice du capital humain de la RCA était de 0,29, un niveau sensiblement inférieur à celui des autres pays fragiles affectés par les conflits et les violences, dont la moyenne est de 0,37. Cette stagnation indique qu'un enfant centrafricain né en 2020 ne pourrait réaliser que 29% de sa productivité potentielle en raison de multiples facteurs négatifs. Parmi ces facteurs, la malnutrition touche plus de 40% des enfants de moins de cinq ans, tandis que la couverture vaccinale est inférieure à 50%, exposant les enfants à des maladies évitables. En outre, l'analphabétisme élevé des femmes (65%) et la prévalence des grossesses précoces (avec 25% des filles ayant un enfant avant l'âge de 18 ans) exacerbent la vulnérabilité des jeunes générations. Ces éléments mettent en lumière les défis majeurs à surmonter pour renforcer le capital humain en RCA.

1.3.2. Éducation et enseignement supérieur

1.3.2.1. Éducation nationale

Caractérisation de la situation

Le secteur de l'éducation nationale se caractérise par un faible taux de scolarisation et d'achèvement dans tous les cycles d'enseignement. Pour respecter l'engagement pris à travers les dispositions de la nouvelle constitution du 30 août 2023, le Gouvernement s'appuie sur deux (02) instruments essentiels : le Plan sectoriel de l'éducation 2020-2028 et la Déclaration du Président de la République au Sommet mondial sur la transformation de l'éducation tenu en 2022 à New York. Ainsi, l'accroissement de l'offre de services d'éducation de qualité et la promotion de l'accès inclusif aux services d'éducation sont des objectifs visés par les autorités pour la transformation du système éducatif. Par ailleurs, la forte demande sociale d'éducation résulte de la proportion élevée d'enfants d'âge scolaire au sein de la population. Selon les projections de l'ICASEES en effet, les enfants de 5-14 ans qui représentaient 26,7% de la population totale en 2003, continuent à représenter plus d'un cinquième de la population (24,0% en 2023 et 23,8% projeté en 2028), ce qui traduit une forte demande sociale de scolarisation. De fait, on constate un grand écart entre le taux brut de scolarisation (TBS) et le taux d'achèvement ainsi qu'un problème global de qualité des enseignements dans les différents niveaux de formation (Fondamental 1, Fondamental

2 et Supérieur). Plusieurs facteurs expliquent cette situation déplorable, parmi lesquels la persistance du recrutement des maîtres parents dans certaines localités, la formation à la va-vite d'une catégorie du personnel enseignant, la mauvaise gestion du personnel enseignant, le non-respect des normes de qualité de l'enseignement, la désuétude des textes régissant le fonctionnement du système, un faible suivi des activités pédagogiques consécutif aux faibles moyens de déploiement des instances d'inspection, une mauvaise gouvernance du système éducatif en général, les pesanteurs socioculturelles et politiques et la récurrence des conflits depuis 2020.

Enseignement préscolaire

Le taux de scolarisation préscolaire reste particulièrement faible. Il s'est toutefois amélioré, passant de 3% en 2018-2019 à 8% en 2021-2022, reflétant les efforts pour étendre l'accès à l'éducation dès le plus jeune âge.

Offre d'éducation et accès à l'éducation au Fondamental 1

L'offre éducative, grâce notamment à la construction de nouvelles écoles et à la réhabilitation des infrastructures existantes, a connu une expansion significative. Ainsi, le nombre d'établissements scolaires pour le Fondamental 1 est passé d'environ 2 220 en 2015-2016 à 3 542 en 2021-2022 (dont 83% pour le public, 12% pour le privé, et 5% pour les OSC). En matière d'infrastructures, entre 2018-2019, des salles de classe étaient considérées en bon état, reflétant une situation relativement satisfaisante des infrastructures scolaires. Cependant, la qualité de ces infrastructures a connu ensuite une détérioration notable pour passer à 65% en 2021-2022. L'évolution récente témoigne ainsi d'une dégradation des conditions matérielles dans les écoles qui représente un besoin urgent de rénovation et de meilleur entretien des établissements scolaires afin d'assurer un environnement propice à l'apprentissage des élèves.

Taux de scolarisation au Fondamental 1

Le taux brut de scolarisation au Fondamental 1 a progressé. Il est ainsi passé de 96% en 2015-2016 à 124% en 2021-2022, démontrant une amélioration de l'accès à l'éducation pour les enfants en âge scolaire. Cette augmentation est en partie due aux initiatives gouvernementales et aux partenariats internationaux visant à encourager la scolarisation, surtout dans les régions rurales et pour les filles.

Ratio élèves/enseignant au Fondamental 1

Le ratio élèves/enseignant reste l'un des indicateurs de la qualité de l'éducation. Grâce aux efforts pour recruter et former davantage d'enseignants qualifiés, quand bien même ce ratio aurait enregistré une légère amélioration passant en moyenne de 1 enseignant pour 40 élèves en 2015-2016 à 1 enseignant pour 39 élèves en 2021-2022, il reste critique.

Taux d'achèvement au Fondamental 1

Cet indicateur a nettement augmenté puisqu'il est passé de 48% en 2015-2016 à 61% en 2021-2022. Cette progression est attribuable aux efforts concertés pour améliorer l'accès à l'éducation et les conditions d'apprentissage, notamment par l'augmentation du nombre d'écoles et la formation des enseignants.

Taux d'achèvement au Fondamental 2

Comme pour le Fondamental 1, ce taux a augmenté mais dans des proportions moindres, passant de 12% en 2018-2019 à 15% en 2021-2022.

Alphabétisation

Les programmes d'alphabétisation ont également été renforcés. En 2016-2017, environ 5 875 adultes participaient à des programmes d'alphabétisation. En 2021-2022, l'effectif a quasiment triplé (16 704 adultes concernés), montrant un engagement accru pour réduire le taux d'analphabétisme parmi la population adulte. Ces programmes visent principalement la population rurale et marginalisée, offrant une seconde chance d'éducation à ceux qui n'ont pas eu accès à l'école formelle.

Points critiques essentiels

- Baisse significative des inscriptions et besoin urgent de diversifier les modes et filières de formation ;
- Réduction du nombre d'établissements d'ETP fonctionnels et disparité dans les conditions d'infrastructures entre les secteurs public et privé ;
- Concentration géographique des établissements d'ETP à Bangui, à l'encontre des régions sous-desservies ;
- Nombre limité d'enseignants, surtout dans le secteur privé, nécessitant un recrutement et une formation accrues ;
- Inadéquation partielle des filières de formation avec les besoins évolutifs du marché du travail, en particulier dans les secteurs tertiaire et artisanal ;
- Faible valorisation des filières artisanales, malgré leur importance pour l'économie locale ;
- Insuffisante collaboration avec le secteur privé et les ONG pour augmenter les ressources et améliorer la qualité des formations.

1.3.2.3. Enseignement supérieur

Caractérisation de la situation

Effectifs des étudiants

Le taux de scolarisation au niveau supérieur reste très faible avec seulement 3,5% (2018-2019). Cette situation est en partie le résultat d'un faible taux de réussite au baccalauréat (36% en 2023) avec un ratio de 353 étudiants pour 100 000 habitants. Ces dernières années, l'effectif étudiant a augmenté de 15%, passant de 10 000 en 2018-2019 à 11 500 en 2021-2022. Cette hausse a en fait exacerbé les problèmes de surpeuplement dans les structures de l'enseignement supérieur et de manque d'infrastructures adéquates pour accueillir tous les étudiants.

Infrastructures et qualité des installations

En 2021-2022, seulement 65% des infrastructures étaient considérées en bon état, soulignant la nécessité de rénovation urgente et d'investissements supplémentaires.

Personnel enseignant et formation

Des efforts ont été faits pour augmenter le nombre de personnel qualifié, qui est passé de 200 à 220 enseignants (+10%) de 2018 à 2021, progression toutefois inférieure à celle du nombre d'étudiants.

Points critiques essentiels

- Très faible taux de scolarisation au niveau supérieur ;
- Capacité d'accueil très limitée ;
- Offre de formation en faveur des étudiants inadaptée et en inadéquation avec les besoins du marché de l'emploi ;
- Conditions d'études et de vie précaires des étudiants et des enseignants ;
- Disponibilité d'une offre de formation pertinente et qualitative en faveur des étudiants ;
- Problèmes d'accès aux revues spécialisées, aux bibliothèques, aux bases de données, aux services scientifiques de pointe et à la formation à distance ;
- Gouvernance universitaire préoccupante ;
- Faible modernisation technique et technologique, notamment d'accès aux NTIC ;
- Déséquilibre criard entre les activités pédagogiques et les activités de recherche ;
- Insuffisance de visibilité internationale consécutive à la faible participation aux événements scientifiques à l'extérieur ou à l'organisation en interne des manifestations scientifiques.

1.3.3. Formation professionnelle, emploi et protection sociale

1.3.3.1. Formation professionnelle

Caractérisation de la situation

Infrastructures de formation

Le secteur de la formation professionnelle compte 237 centres dont 15 appartenant aux ONG. La ville de Bangui concentre près de la moitié de ceux-ci avec 105 centres révélant une répartition géographique déséquilibrée des infrastructures. Entre juin 2021 et mars 2023, 4000 jeunes ont bénéficié de formations dans 27 centres réhabilités et équipés. Ces efforts

La législation du travail

Le pays a engagé des réformes visant à améliorer les conditions de travail et à formaliser les relations d'emploi notamment avec (i) la mise en place de la Politique Nationale d'Emploi et de Formation Professionnelle (PNEFP); (ii) l'adoption du décret N°21.349 portant revalorisation du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) et du Salaire Minimum agricole Garanti (SMAG); (iii) les efforts engagés en vue de remplacer les recrutements informels par des contrats de travail formels, conformément au Code du Travail, ou encore (iv) la politique de centrafricanisation des postes, laquelle a montré des résultats avec seulement 38 des 1500 emplois contrôlés occupés par des expatriés (janvier-février 2023). Mais la mise en œuvre de ces réformes est souvent entravée par la faiblesse des moyens financiers, humains et techniques dans les ministères ainsi qu'un manque de transparence.

Surveillance du marché de travail

Dans ce domaine, plusieurs actions ont été entreprises, notamment (i) la réalisation d'une étude diagnostique du système d'information sur le marché du travail assortie d'un plan stratégique de développement en 2017 ; (ii) l'institution et la réalisation d'une enquête annuelle sur l'emploi depuis 2012, couplée tous les deux ans à une enquête sur le secteur informel. D'autres enquêtes ont été réalisées et ont permis de disposer de données nécessaires sur le marché du travail en vue de mesurer l'impact des actions en matière d'emploi et d'élaborer des politiques publiques pertinentes dans ce domaine. De même, une application web Carte Emploi a été mise en place et un Tableau de Bord Emploi (TBE) est mensuellement édité et vulgarisé.

Population en emploi (POPEMP)

Selon le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, la population en emploi est estimée à 2 944 000 individus, soit 97,1% de la main d'œuvre. Bien que cette population ait connu une baisse (dans l'absolu) entre 2016 et 2017, sa part dans la main-d'œuvre est restée pratiquement constante jusqu'en 2024¹⁴.

Initiatives en matière de création d'emplois

Les initiatives prises notamment en matière des Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO) se sont traduits par l'insertion effective des jeunes entre 2017 et 2020. On en compte 3548 en 2017, 2250 en 2019 et 3000 en 2020, notamment dans le cadre du projet C2D.

Secteur privé

Le secteur privé est demeuré le principal animateur du marché de l'emploi. Son dynamisme provient essentiellement des secteurs tels que le BTP, l'industrie manufacturière et le commerce. La création d'emplois par le secteur public s'est opérée à travers l'organisation régulière des concours de recrutement des fonctionnaires.

Dialogue social

Pour renforcer le dialogue social dans un contexte national fragile, le Gouvernement a adopté en décembre 2019 un Pacte National pour la Stabilité Sociale et le Relèvement Économique. Dans la foulée, il a mis en place en janvier 2020 un Comité Tripartite de Pilotage avec les objectifs suivants : (i) obtenir une trêve sociale de trois ans pour permettre au Gouvernement de relancer la reconstruction du pays; (ii) rechercher à travers le comité des solutions idoines à la paix sociale; (iii) participer à la prise de décision consensuelle concernant la politique économique et sociale ; (iv) lancer le processus des élections sociales et tendre vers la mise en place d'un Conseil National du Dialogue Social. Ces efforts ont amélioré la communication et la coopération entre le gouvernement, les employeurs et les syndicats, contribuant à un climat social plus apaisé et à des relations de travail plus harmonieuses. Cependant, des défis majeurs persistent, notamment le manque de structures représentatives efficaces et la faible capacité des syndicats à défendre les droits des travailleurs.

Points critiques essentiels

- Prédominance du secteur informel sur le marché du travail ;
- Fort taux de main d'œuvre des jeunes dans le secteur informel ;
- Augmentation constante du nombre des demandeurs d'emploi ;
- Manque de durabilité des initiatives en matière de création d'emplois ;
- Emplois précaires et mal rémunérés ;
- Mauvaises conditions de vie des travailleurs ;
- Faible couverture de la protection sociale ;
- Absence de dispositifs institutionnels et de cadres organisationnels nécessaires pour soutenir la création et la pérennisation d'emplois stables.
- Faible niveau de contrôle des contrats de travail ;
- Absence d'application de la législation du travail en RCA.

1.3.3.3. Protection sociale contributive

Caractérisation de la situation

Organisation et législation de la protection sociale

La sécurité sociale du secteur privé est régie par la loi n°06.035 du 28 décembre 2006, qui a institué le code de sécurité sociale et confié sa mise en œuvre à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). En 2020, le gouvernement a adopté le Code de protection de l'enfant, renforçant ainsi la législation pour protéger les enfants contre les abus, la violence et l'exploitation, y compris leur recrutement par des groupes armés. Les prestations sociales qui incluent l'assurance-maladie, les mesures de sécurité et d'hygiène, la réhabilitation des accidents du travail et les maladies professionnelles, ainsi qu'un régime d'assurance-chômage sont quasi-inexistantes. Dans les faits, la CNSS se limite principalement à couvrir les frais médicaux et pharmaceutiques des victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.

Couverture et accès à la protection sociale

La couverture de la CNSS se limite principalement aux travailleurs du secteur formel qui représentent à peine 10% de la population active. Les travailleurs du secteur informel, qui forment l'essentiel de la main d'œuvre, n'ont donc pas accès aux prestations de la CNSS, en l'absence d'un régime aménagé pour eux. Les entreprises et les ONG prennent souvent en charge la santé de leurs employés directement auprès des formations sanitaires ou via des mécanismes d'assurances auto-organisés et autogérés ou en externalisant le risque à des compagnies privées d'assurance. Cette disparité dans l'accès à la protection sociale crée une inégalité majeure, laissant une grande partie de la population sans filet de sécurité en cas de maladie, d'accident de travail ou de besoin de réhabilitation.

Régime spécial pour le secteur public

Les travailleurs du secteur public bénéficient d'un régime spécial de sécurité sociale mais cette couverture est fortement limitée par l'absence de structures avec une autonomie administrative et financière. En théorie, les fonctionnaires devraient être exemptés de la part de prise en charge de leurs frais de soins de santé et de médicaments, et devraient voir leurs frais avancés remboursés. Or, malgré le décret de tarification des prestations des établissements de santé qui prévoit une prise en charge des soins de santé des fonctionnaires à hauteur de 80% par le budget de l'État, la réalité est différente : les fonctionnaires se plaignent régulièrement de devoir payer eux-mêmes ces frais (seuls les agents du Ministère de la Santé bénéficient d'une prise en charge complète à 100%). En raison des tensions de trésorerie, les évacuations sanitaires des fonctionnaires posent également de graves problèmes, conduisant à de nombreux cas de décès faute de soins appropriés en temps voulu. Le Gouvernement prévoit de mettre en place deux (02) caisses : l'une de prévoyance sociale, y compris des pensions des Fonctionnaires et agents de l'État et l'autre d'assurance maladie.

Points critiques essentiels

- Faible couverture en matière de protection sociale ;
- Faiblesse du cadre juridique et réglementaire et des régimes spéciaux pour le secteur public ;
- Absence d'un régime d'assurance-chômage et de prestations sociales complètes ;
- Mauvaise gestion des évacuations sanitaires ;
- Absence de protection sociale pour les travailleurs du secteur informel et des zones rurales.

1.3.4. Santé et nutrition

1.3.4.1. Santé de la population

Caractérisation de la situation

Politiques de santé

Le Gouvernement a mis en place des cadres stratégiques pour améliorer la santé publique à travers la Politique Nationale de Santé (PNS) pour la période 2019-2030 et le troisième Plan National de Développement Sanitaire (PNDS-III) couvrant 2022-2026. Ces plans sont alignés sur les Objectifs de Développement Durable (ODD3), l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, la Déclaration de Nairobi sur la population et le développement, ainsi que la Déclaration de Mexico sur la santé universelle. Ces orientations stratégiques visent à renforcer le système de santé, à promouvoir la santé pour tous et à atteindre des objectifs de santé ambitieux à long terme à travers les dix domaines d'impulsion présidentielle pour la réalisation de la Couverture Santé Universelle (CSU)¹⁵.

Investissements et financements en matière de santé

Les investissements publics dans le secteur de la santé ont connu une augmentation notable au fil des années, illustrant un engagement croissant en faveur de ce domaine essentiel. Le taux d'investissement du secteur est passé de 8,8% en 2018 à 13,5% en 2019, atteignant 14,5% en 2020 avant de se stabiliser à 13,9% en 2021. Ces chiffres montrent

la volonté du Gouvernement de respecter l'accord d'Abuja, qui préconise que 15% du budget de l'État soient consacrés à la santé, marquant ainsi un pas significatif vers l'amélioration des infrastructures et services de santé.

État de santé de la population

Malgré les efforts accrus et les financements importants du Gouvernement et de ses partenaires techniques et financiers, l'état de santé général de la population centrafricaine reste préoccupant et caractérisé par des taux très élevés de mortalité et de morbidité avec une prédominance des maladies transmissibles et une augmentation des maladies non transmissibles. L'espérance de vie à la naissance est estimée à 54,6 ans en 2023 (contre 52,8 ans en 2018, MICS6) alors qu'elle est de 64 ans dans la région africaine. L'accès aux services de santé de qualité demeure très limité et le taux de mortalité reste élevé. En 2021, le taux brut de mortalité générale était estimé à 16,8 pour 1000, tandis que la mortalité infanto-juvénile était de 99 décès pour 1000 naissances vivantes en 2018-2019 (MICS 6 2018-2019). Du côté des ressources humaines de santé, on dénombre une densité de personnel de santé qualifié à 3,57/10 000 habitants en 2024 (contre 5,5 en 2019) pour une norme fixée par l'OMS à 23 professionnels de santé pour 10 000 habitants. Selon les données de l'enquête SARA/HeRAMS en 2023, le nombre d'infrastructures sanitaires fonctionnelles est de 1020. La disponibilité des médicaments traceurs demeure faible : autour de 27% dans les formations sanitaires.

Mortalité maternelle, infantile et infanto-juvénile

Selon les données du Rapport d'Information Sanitaire (RIS) 2022, les principales causes de mortalité chez les enfants en République Centrafricaine sont le paludisme, la malnutrition, les infections respiratoires aiguës, les diarrhées, les blessures et les méningites. En 2021, le paludisme représentait 28% des décès infantiles, suivi par la malnutrition (23,5%), les infections respiratoires aiguës (13%) et les diarrhées (8%). Les blessures et les méningites contribuaient respectivement à 3,3% et 3% des décès. Cette répartition souligne l'importance de



¹⁵ Les dix domaines d'impulsion Présidentielle pour la CSU : Sécurité Routière ; Rapprochement des services de santé à la population ; Accouchements sûrs ; Accès aux médicaments ; Education des filles ; Vaccination et lutte contre les pandémies ; Nutrition, Eau et Assainissement ; VIH/SIDA ; Lutte contre le Paludisme ; Tuberculose.

cibler ces maladies dans les programmes de santé publique pour réduire la mortalité infantile.

La mortalité maternelle demeure un véritable problème de santé publique avec un taux estimé à 829 décès pour 1 000. L'enquête SONU réalisée en 2021 et le Global Burden of Disease Study 2019 ont révélé que les cinq principales causes de décès maternels en RCA étaient les dystocies/travail prolongé (31,6%), suivies des complications de l'avortement (29,4%), des infections du post partum (28,1%) et des hémorragies du post partum et de l'ante partum (respectivement 12,4% et 7,8%).

Couverture vaccinale

Selon les données de l'enquête nationale de couverture vaccinale (2023/2024) en République Centrafricaine, le taux de couverture en Penta 3 (antigène traceur) est en moyenne de 36,1% variant de 14,6% dans la RS 6 à 79,1% dans la RS 7 (Bangui). Cette faible couverture est due principalement à la disponibilité limitée de vaccins et aux préjugés socioculturels défavorables à la vaccination. Améliorer l'accès aux vaccins et sensibiliser la population à leur importance sont des étapes cruciales pour renforcer l'immunité collective et prévenir les maladies évitables par la vaccination.

Points critiques essentiels

- Insuffisance du nombre des infrastructures sanitaires ;
- Absence d'un système national d'approvisionnement et de distribution des médicaments et des produits de santé ;
- Ressources humaines de qualité en nombre insuffisant et inégalement réparties sur l'ensemble du territoire ;
- Prolifération des médicaments et autres produits médicaux de mauvaise qualité ou de qualité inférieure.

1.3.4.2. Nutrition

Caractérisation de la situation

Insécurité alimentaire

Elle touche presque la moitié de la population en République Centrafricaine (RCA). Selon l'analyse du cadre intégré de la classification de la sécurité alimentaire (IPC) de novembre 2023, 41% de la population analysée, soit environ 2 534 000 personnes sur les 6,1 millions de personnes, font face à une insécurité alimentaire aiguë élevée, identifiée en situation de crise et d'urgence¹⁶. Cette situation critique reflète les défis structurels et les crises récurrentes qui affectent le pays, rendant l'accès à une alimentation suffisante et nutritive extrêmement difficile pour une grande partie de la population.

Malnutrition

La sous-nutrition reste un grave problème de santé publique en RCA, avec des taux élevés de malnutrition chronique malgré les efforts du gouvernement. Depuis 2012, les enquêtes nationales de nutrition montrent des taux dépassant souvent les 30% recommandés par l'OMS, atteignant 37,5% en 2022, avec des variations régionales importantes. La malnutrition aiguë globale est de 5,5%, touchant plus sévèrement les enfants de 6 à 23 mois (7,4%). Seuls 2,5% des enfants de moins de deux ans ont un régime alimentaire adéquat et le taux d'allaitement exclusif est de 46,7%, reflétant une détérioration des indicateurs nutritionnels par rapport à 2012. Malgré un taux d'allaitement continu jusqu'à un an supérieur à 80%, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer les indicateurs critiques pour le développement des enfants.



La malnutrition aiguë globale est de

5.5%

touchant plus sévèrement
les enfants de

6 à 23 mois

¹⁶ Phase 3 et +

1.3.5. Accès à l'eau et à l'assainissement

1.3.5.1. Accès à l'eau potable

Caractérisation de la situation

Disparité entre milieux urbains et ruraux

La situation globale d'accès à l'eau potable dans le pays n'a pas connu d'avancées significatives. La tendance est même à la baisse du taux d'accès à l'eau potable au plan national. Il est passé de 37,2% en 2020 à 36% en 2022 selon le Programme Conjoint de suivi OMS/UNICEF, bien qu'un document de politique nationale de l'eau et un programme national de gestion intégrée des ressources en eau aient été adoptés en 2021. Ce taux d'accès varie sensiblement entre le milieu urbain (48%) et le milieu rural (27%), cette disparité s'expliquant par l'absence d'une planification équitable des ouvrages d'Alimentation en Eau Potable (AEP) à réaliser dans les régions.

Amélioration des infrastructures

En raison du faible taux d'accès à l'eau potable, le département en charge des ressources hydrauliques a établi en 2022 une cartographie des forages en milieu rural qui fait ressortir le nombre de 4150 forages existants. Ainsi, des actions ont été mises en œuvre et se poursuivent dans le cadre des différents projets avec l'appui des partenaires (PTF et ONG) pour la construction et la réhabilitation des forages dans le milieu rural et semi-urbain et la réalisation de mini-systèmes d'alimentation en eau potable dans les localités de plus de 2 000 habitants. Simultanément, des travaux de réhabilitation et de renforcement des centres de production et de distribution d'eau de la SODECA tant à Bangui et que dans sept villes secondaires ont été réalisés ou sont en cours de réalisation. En dépit de ces actions, les besoins demeurent largement insatisfaits.

Gestion et financement des services d'eau en milieu urbain

La Société de Distribution d'Eau en Centrafrique (SODECA) joue un rôle crucial dans l'approvisionnement en eau potable de huit centres urbains, avec 23 100 branchements en 2022 dont 20 220 à Bangui. Cependant, les infrastructures de SODECA sont vétustes et font l'objet de vandalisme, ce qui affecte la qualité et la régularité de service.

En outre, dans les autres villes non desservies par la SODECA, l'approvisionnement en eau potable se fait à travers les forages alors que la croissance démographique rapide accentue la pression sur les ouvrages existants et que les services d'approvisionnement en eau potable sont limités par l'insuffisance de financements.

Points critiques essentiels

- Décalage majeur entre la forte demande en services essentiels, alimentée par une croissance démographique soutenue et la capacité de l'offre ;
- Incapacité des infrastructures hydrauliques existantes à répondre à la demande croissante en milieu rural et urbain ;
- Insuffisance de financements et gestion inefficace des ressources, limitant les capacités d'amélioration et d'expansion des services d'eau potable ;
- Problèmes de sécurité et de vandalisme affectant les infrastructures de SODECA, réduisant la qualité et la régularité de l'AEP dans les centres urbains ;
- Absence de solutions adaptées et durables pour l'approvisionnement en eau en milieu rural, exacerbant les disparités d'accès entre les zones urbaines et les zones rurales.

1.3.5.2. Accès à l'assainissement

Services d'assainissement

Nonobstant les efforts consentis par l'État et la contribution des ONG à travers les interventions de lutte contre la Covid-19 et en dépit de la vulgarisation de l'approche « Assainissement Total Piloté par la Communauté » (ATPC) et de la construction ou de la réhabilitation des ouvrages d'assainissement, le taux d'accès à l'assainissement au niveau national reste faible : la moyenne nationale est de 14,1% dont 25% en milieu urbain et 6% en milieu rural¹⁷. En effet, le pays ne dispose pas assez de systèmes d'assainissement conventionnels comme des réseaux d'égouts et des stations d'épuration d'eaux usées hospitalières et domestiques ou de gestion



¹⁷ Rapport JMP, 2022.

des ordures, aggravant les risques sanitaires et limitant la qualité de vie. Pour améliorer l'accès à l'assainissement, plus de 1000 latrines publiques à fosses ventilées séparées hommes/femmes ont été construites dans les écoles, les formations sanitaires et les gares routières, marchés et autres. Globalement, les services d'assainissement sont limités principalement par le manque de moyens logistiques, se concentrant essentiellement sur l'excréta et l'élimination des eaux usées au niveau de certains centres tels que les hôtels et quelques hôpitaux. Enfin, on note que l'assainissement de quartiers entiers où les eaux usées stagnent, servant de nids de reproduction aux moustiques et d'alimentation aux rats posant ainsi le problème de santé publique.

Gestion des déchets en milieu urbain

À Bangui, seulement 6% des déchets ménagers sont collectés et traités par la mairie, ce qui témoigne de l'inefficacité du système actuel. Dans les autres villes, il n'existe ni de décharges contrôlées ni de systèmes d'épuration pour la gestion des déchets solides et liquides, dégradant les conditions de vie et l'environnement. Cependant, en septembre 2022, un "Plan national de gestion des déchets biomédicaux" a été adopté pour améliorer la gestion de ces déchets spéciaux et réduire les risques sanitaires qui y sont associés, démontrant ainsi la nécessité urgente de renforcer les infrastructures et les capacités de gestion des déchets solides et liquides pour protéger la santé publique et l'environnement.

Pratiques inadéquates et comportement des populations

Les pratiques inadéquates en matière d'assainissement sont fréquentes en République Centrafricaine, surtout dans les zones rurales où la plupart des habitants défèquent à l'air libre. Cette situation résulte du manque d'installations sanitaires adaptées mais aussi aux pesanteurs socioculturelles, exposant la population à de graves risques de santé publique, notamment des maladies diarrhéiques et des infections parasitaires. Les latrines familiales et autres installations sanitaires améliorées sont

principalement construites grâce aux efforts des acteurs humanitaires, sans intervention substantielle de l'État. Cette dépendance souligne le besoin urgent d'une action gouvernementale plus proactive et structurée pour améliorer les conditions sanitaires. Actuellement, il est important de développer l'approche Assainissement Total Piloté par les Communauté (ATPC) afin de mettre fin à la Défécation à l'Air Libre (FDAL) dont le taux national est de 27% (enquête MICS).

Coordination institutionnelle

Le cadre institutionnel chargé de l'assainissement est marqué par une multitude d'intervenants, ce qui entraîne un chevauchement des responsabilités et une inefficacité globale. Plusieurs ministères et organismes sous-tutelle ont des attributions qui se recoupent, créant des ambiguïtés dans la répartition des missions et une absence de coordination générale. Cette situation complique la conception et la mise en œuvre de politiques et programmes efficaces en matière d'assainissement. Sans une structure de coordination claire et centralisée, les efforts pour améliorer les conditions sanitaires restent fragmentés et insuffisants. Pour surmonter ces défis, il est essentiel de clarifier les rôles et de renforcer la collaboration entre les différentes entités impliquées, tout en établissant une stratégie nationale cohérente et intégrée pour l'assainissement.

Points critiques essentiels

- Faible niveau d'installations sanitaires en milieu tant urbain que rural ;
- Insuffisance de systèmes d'assainissement conventionnels, tels que les réseaux d'égouts et les stations de traitement des eaux usées ;
- Faiblesse de système de collecte et de traitement des déchets solides dans les grandes villes du pays ;
- Multiplicité d'acteurs et absence de coordination.

1.3.6. Équité, égalité de genre et violences basées sur le genre

Caractérisation de la situation

Les questions d'équité et d'égalité sont importantes dans un État de droit. Elles permettent de corriger les déséquilibres et de promouvoir l'égalité des chances à travers l'inclusion sociale pour une meilleure justice sociale et la participation de toutes les couches sociales au développement harmonieux et durable du pays. De manière spécifique, l'expérience a montré que la discrimination fondée sur le genre génère une faible croissance, plus de pauvreté, une gouvernance plus faible et un niveau de vie plus bas.

Engagement de la RCA pour l'égalité des sexes : Depuis plus d'une décennie, la République centrafricaine s'est engagée activement dans la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Cet engagement se traduit par l'adoption de diverses politiques et textes législatifs et réglementaires favorables à l'égalité de genre visant à créer un environnement législatif et politique propice à l'épanouissement des femmes et à leur pleine participation à la vie en société (cf. encadré 3).

Inégalités persistantes

Malgré les politiques et stratégies mises en place par le Gouvernement avec l'appui des partenaires, les inégalités de genre persistent en RCA. Les

normes socio-culturelles patriarcales continuent de défavoriser les femmes. Les résultats du Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2003 et le profil genre de la RCA de 2022, révèlent de profondes disparités entre hommes et femmes dans tous les domaines de la vie publique et privée.

Éducation et alphabétisation

Ces disparités concernent particulièrement l'éducation. Ainsi, les filles sont moins scolarisées que les garçons, et ce, à tous les niveaux. En 2021, le taux brut de scolarisation des filles était de 84% contre 108% pour les garçons, et le taux d'achèvement au Fondamental 1 de 40% pour les filles contre 54% pour les garçons. Quant au taux d'analphabétisme, il était de 68% chez les femmes contre 42% chez les hommes. La faible scolarisation des filles est exacerbée par des facteurs socio-culturels tels que les mariages précoces et les grossesses adolescentes. Cette situation limite considérablement les opportunités d'épanouissement des femmes et des jeunes filles.

Autonomisation économique des femmes

L'autonomisation économique des femmes en RCA est limitée par des lois discriminatoires, un faible accès à la justice et aux ressources économiques. Les femmes sont majoritairement actives dans le secteur

ENCADRÉ 3: Référentiels stratégiques et légaux en lien avec le genre

- Politique nationale de promotion de l'égalité et de l'équité du genre en RCA (2005 ; actualisée en 2019) ;
- Stratégie nationale d'autonomisation socio-économique des femmes et des filles en RCA (2022) ;
- Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre et autres pratiques néfastes à l'égard des femmes et des filles (2019) ;
- Plan National de mise en œuvre de la résolution 1325 des UN sur les femmes, la paix et la sécurité (2019) ;
- Constitutions de 2016 et de 2023 ;
- Loi relative à la protection de la femme contre les violences (2006) ;
- Loi n° 16-004 instituant la parité entre les hommes et les femmes en RCA (2016) ;
- Décret du 23 février 2024 portant organisation et fonctionnement de l'Observatoire National la Parité entre les Hommes et les Femmes en République Centrafricaine (RCA).

informel, représentant plus de 80% de l'économie rurale et du petit commerce. Seulement 10% des comptes ouverts dans les institutions financières depuis 2017 appartiennent à des femmes de plus de 15 ans, et 7% sont des comptes d'épargne. Cette situation est aggravée par un accès limité au crédit bancaire, ce qui entrave leur capacité à développer des activités économiques durables et à améliorer leurs conditions de vie.

Participation à la prise de décision

La participation des femmes aux instances de prise de décision reste faible en RCA. Malgré un quota fixé par la loi de parité d'au moins 35% de représentation pour les femmes aux postes nominatifs et électifs (du secteur public comme du secteur privé), les femmes restent sous-représentées avec seulement 12% de femmes parlementaires, 17,5% de femmes membres du Gouvernement et 11% de femmes chefs d'exécutifs communaux. Cette faible représentation est attribuable à des obstacles tels que le niveau d'éducation, les normes culturelles et le manque de volonté politique de certains acteurs.



Participation des femmes à la consolidation de la paix

Malgré la ratification de la résolution 1325 « Femmes, Paix et Sécurité » des Nations Unies, la participation des femmes à la consolidation de la paix en RCA reste réduite. Les femmes ne sont pas suffisamment consultées dans les processus de négociation de paix. Néanmoins elles jouent un rôle crucial au niveau communautaire, notamment dans le plaidoyer, la sensibilisation et la médiation pour la paix. En outre, les femmes ne sont pas associées en amont et dans l'exécution des décisions et de suivi-évaluation des politiques publiques, ce qui limite leur impact sur les efforts de consolidation de la paix.

Violences basées sur le genre

Les violences basées sur le genre en RCA sont un problème majeur. En 2022, 23 644 cas de VBG ont été signalés, représentant une augmentation de 104% sur un an. Les types de violences incluent les agressions sexuelles, les violences psychologiques, le déni de ressources et les mariages précoces. Ces violences sont souvent banalisées et sous-déclarées pour cause de stigmatisation, aggravant la vulnérabilité des femmes et des filles. Les données montrent que les femmes et les jeunes filles sont les principales victimes de ces violences, ce qui perpétue un cycle de discrimination et de marginalisation.

Obstacles à l'épanouissement des femmes

Les obstacles à l'épanouissement des femmes incluent la faible coordination des interventions contre les VBG, manque d'accès à l'information sur leurs droits et la capacité limitée de prise en charge des survivantes. Ils comprennent également la pauvreté féminine qui atteint 81% en milieu rural, limitant les opportunités économiques des femmes et renforçant leur dépendance envers les hommes. Les pesanteurs socioculturelles et une santé reproductive non maîtrisée aggravent cette situation, entravant les possibilités d'épanouissement des femmes. Ces facteurs, combinés à un fort taux d'analphabétisme et à un faible rendement scolaire des filles, créent un environnement où les femmes sont particulièrement vulnérables à la pauvreté et à la marginalisation.

Points critiques essentiels

- Persistance des inégalités de genre, alimentées par des normes socio-culturelles patriarcales ;
- Faible scolarisation des filles par rapport aux garçons ;
- Concentration des femmes dans le secteur informel avec accès très limité aux facteurs de production, aux services financiers ;
- Faible participation des femmes aux instances de prise de décisions et aux négociations de paix ;
- Persistance des violences basées sur le genre et des pesanteurs socioculturelles ;
- Faible autonomisation économique des femmes et des jeunes filles.

1.3.7. Action humanitaire et protection sociale non-contributive

1.3.7.1. Action humanitaire

Caractérisation de la situation

La République centrafricaine reste un pays fragile avec une population de 6.1 millions d'habitants, dont 3.4 millions (plus de 50%) ont besoin d'aide humanitaire. Les décennies de conflits ont créé des besoins énormes en termes de sécurité alimentaire, protection sociale, accès à l'eau potable, assainissement, logement et services de santé. Les infrastructures sont sévèrement endommagées, et les ressources limitées. L'impact des conflits persiste, compliquant les efforts de reconstruction et de développement. En outre, le pays doit constamment gérer les tensions ethniques et politiques qui aggravent la situation humanitaire et ralentissent les initiatives de développement durable. La faible capacité institutionnelle du gouvernement, couplée à la dépendance envers l'aide internationale, rend difficile la mise en place de solutions durables.

Impact des conflits internationaux

Les conflits internationaux ont gravement impacté la République Centrafricaine, déjà très fragile. Le conflit en Ukraine a perturbé les chaînes d'approvisionnement mondiales, augmentant les prix des aliments et du carburant, affectant lourdement la population. Il a ainsi contribué à l'insécurité alimentaire et à la pénurie de ressources de base, exacerbant la situation humanitaire. En mai 2023, le conflit au Soudan a aggravé la situation, augmentant le nombre de déplacés internes de 474 822 à 485 825 en un mois. Parmi ces nouveaux déplacés, 10 368 étaient des demandeurs d'asile soudanais, majoritairement des femmes et des enfants. La crise soudanaise a aussi provoqué le retour de 3 397 Centrafricains qui y étaient en exil. Enfin, les violences au Tchad ont causé des mouvements de populations vers le Nord-Ouest de la Centrafrique, aggravant encore l'insécurité alimentaire et la pénurie de ressources, rendant la situation humanitaire davantage critique.

Crises humanitaires et déplacements de populations

Au cours de la période 2021-2022, les sous-préfectures du Nord-est (Birao, Ouanda-Djallé, Ouadda, Yalinga et Ndélé) ont été gravement

touchées par des crises humanitaires amplifiées par les inondations et la crise soudanaise. La hausse des prix, dont une augmentation de 40% pour le riz, et la pénurie de carburant ont rendu les produits de première nécessité inaccessibles. L'accès restreint aux services de base (santé, éducation, eau potable) et les infrastructures routières impraticables ont accru la vulnérabilité de ces populations, isolant ces régions et compliquant l'acheminement de l'aide humanitaire. Environ 1,6 million de personnes avaient besoin d'interventions de protection pour assurer leur sécurité, leur intégrité et leurs droits fondamentaux face aux violences et abus, y compris les violences basées sur le genre, qui touchent actuellement 1,2 million de personnes. Une réponse urgente est indispensable pour prévenir une dégradation accrue des conditions de vie de cette population.

Problème des Personnes Déplacées Internes (PDI) et Réfugiés

Le conflit de 2013 a déplacé environ 750 000 personnes vers les pays voisins, notamment le Soudan, le Congo Brazzaville, le Tchad, la RDC et le Cameroun. En juin 2023, la République centrafricaine comptait 485 825 personnes déplacées internes (PDI), dont 27% vivaient dans des sites dédiés et 73% dans des familles d'accueil. Cette situation a engendré une forte pression sur les communautés locales et exacerbé les besoins humanitaires, avec 2,3 millions de personnes en insécurité alimentaire et 1,1 million sans accès à l'eau potable. Car, les infrastructures de santé et d'éducation sont gravement insuffisantes, nécessitant des interventions urgentes et coordonnées pour améliorer les conditions de vie et favoriser le retour des déplacés.

Initiatives de retour et de réintégration des déplacés

Depuis 2017, 75 649 PDI sont retournés chez eux, avec seulement 5 sites de déplacés restants sur 150, soit 97% de sites fermés. Le plan de retour pour 2024-2027 prévoit le rapatriement volontaire de 300 000 personnes sur quatre ans dont 40 000 en 2024, 60 000 en 2025, 90 000 en 2026 et 110 000 en 2027. Plus de 150 000 retours spontanés ont été enregistrés grâce à une amélioration de la sécurité dans certaines zones.

Points critiques essentiels

- Persistance de l'insécurité alimentaire ;
- Accès limité à l'eau potable et à des installations sanitaires adéquates ;
- Déficit d'offres en abris et logements pour les PDI ;
- Faible accès des populations affectées par les crises humanitaires aux services sociaux de base ;
- Faibles capacités des institutions locales de médiation et de réconciliation ;
- Capacités institutionnelles limitées pour répondre à la demande croissante de services publics ;
- Forte pression sur les communautés locales d'accueil en termes d'infrastructures et de services sociaux de base ;
- Faible capacité de réponse pour les retournés et leur réintégration.

1.3.7.2. Protection sociale non-contributive

Caractérisation de la situation

Couverture et ciblage des programmes de protection sociale

Cette couverture est nettement insuffisante et inefficace, laissant une grande majorité de la population vulnérable sans aide appropriée. En 2021, seulement 1% des Centrafricains bénéficiaient de transferts monétaires et 14,3% d'aides alimentaires, alors que 68,8% vivent sous le seuil national de pauvreté et 54,9% sous le seuil de pauvreté alimentaire. L'absence de différenciation significative dans la distribution des aides parmi les divers déciles de consommation montre que les plus nécessiteux ne sont pas prioritairement couverts, reflétant un ciblage inefficace des programmes.

Type et adéquation des aides sociales

Elles incluent principalement les transferts monétaires, l'aide alimentaire (dont la couverture vient d'être mentionnée) et la distribution de moustiquaires. Ces aides ne correspondent pas toujours aux besoins urgents des populations. Ainsi, la distribution de moustiquaires, bien qu'importante pour la prévention des maladies, ne répond pas

aux besoins alimentaires immédiats des ménages en situation de précarité. Cette inadéquation entre les types d'aide fournis et les besoins réels des bénéficiaires souligne la nécessité d'ajuster les programmes d'aide pour mieux répondre aux besoins nutritionnels et alimentaires urgents des populations vulnérables.

Efficacité opérationnelle des programmes de protection sociale

La fragmentation des dispositifs de protection sociale et les déplacements fréquents de la population compliquent l'établissement de registres sociaux unifiés, rendant difficile un ciblage efficace des bénéficiaires. En outre, les processus administratifs sont souvent lourds et manquent de transparence, ce qui retarde la distribution des aides et augmente les coûts opérationnels. La capacité à distribuer les aides de manière efficiente se voit également limitée par l'utilisation réduite des technologies (comme le recensement via les téléphones portables), en raison du faible taux de pénétration mobile, ou encore par les infrastructures déficientes, notamment les routes et les moyens de transport, pénalisant particulièrement les zones rurales et isolées. De plus, le manque de coordination entre les différents acteurs, incluant le gouvernement, les ONG et les agences internationales, entraîne des duplications d'efforts et une allocation inefficace des ressources.

Emplois temporaires rémunérés

Les initiatives de travaux publics, telles que le programme Londö en République Centrafricaine, ont démontré un impact positif significatif sur les moyens de subsistance des participants. Ce programme offre des emplois temporaires rémunérés, permettant aux bénéficiaires d'améliorer leurs conditions de vie au quotidien tout en acquérant des compétences utiles pour le futur. En plus des salaires, les participants reçoivent des outils et des formations qui améliorent leur mobilité et leur capacité à générer des revenus à long terme. Un autre programme similaire, le Projet d'Appui aux Communautés Affectées par le Déplacement (PACAD), combine des transferts monétaires avec des investissements dans les infrastructures locales, offrant ainsi des emplois temporaires tout en améliorant les conditions de vie communautaires. Cependant, l'impact de ces programmes reste limité pour des raisons déjà évoquées (ciblage inefficace, coordination insuffisante, infrastructures logistiques déficientes).

Financement et viabilité

La dépendance aux dons extérieurs rend les programmes sensibles aux variations des contributions des donateurs, ce qui est de nature à compromettre leur durabilité à long terme. De plus, les infrastructures administratives et logistiques limitées exacerbent ces défis en entravant l'efficacité de la distribution des aides.

Points critiques essentiels

- Insuffisance de la couverture et inefficacité du ciblage des programmes de protection sociale ;
- Inadéquation entre les types d'aides fournies (transferts monétaires, aide alimentaire, distribution de moustiquaires) et les besoins urgents des populations ;
- Fragmentation des dispositifs de protection sociale, des processus administratifs lourds et manque de transparence ;
- Difficultés logistiques majeures (routes en mauvaise état, faible couverture internet, manque de locaux d'entreposage) ;
- Faible coordination entre les différents acteurs (gouvernement, ONG, agences internationales) ;
- Dépendance élevée des programmes de protection sociale vis-à-vis des contributions des donateurs.

1.3.8. Protection de l'enfant et de la famille

Caractérisation de la situation

Protection juridique et cadre légal

Le Code de la famille, en vigueur depuis plusieurs décennies, contient des dispositions protectrices comme l'exigence du consentement des deux époux pour la validité du mariage et l'interdiction des mariages précoces. Cependant, ce même code permet la polygamie à la discrétion du seul époux et désigne le mari comme le chef de famille, avec le pouvoir exclusif de choisir le domicile conjugal. De plus, malgré la ratification de la Convention internationale sur les droits de l'enfant et de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, la protection des enfants reste insuffisante : environ 50% des enfants de moins de 5 ans ne sont pas

enregistrés à l'état civil, et environ 30% des enfants âgés de 5 à 17 ans sont impliqués dans le travail.

Enregistrement des naissances

Le faible taux d'enregistrement des naissances en République Centrafricaine représente un autre obstacle important à la protection des enfants. Plus de 50% des enfants de moins de 5 ans ne sont pas enregistrés à l'état civil, ce qui les prive de leur identité légale et de l'accès aux services essentiels tels que la santé, l'éducation et la protection sociale. Sans enregistrement officiel, ces enfants deviennent "invisibles" aux yeux de l'État, ce qui les rend plus vulnérables à l'exploitation, à la traite et à d'autres formes d'abus.

Orphelins

Les crises récurrentes ont conduit à une augmentation significative du nombre d'orphelins, estimé à plus de 400 000 en 2023. Ces enfants, souvent privés de soutien familial et de protection, sont exposés à des risques accrus de malnutrition, de maladies et de recrutement par des groupes armés. La réponse humanitaire y compris celle des confessions religieuses a permis de fournir une assistance à certains de ces enfants, mais les ressources restent largement insuffisantes pour répondre à l'ampleur des besoins.

Violence et discipline

Environ 90% des enfants âgés de 1 à 14 ans sont exposés à des formes de discipline violente, incluant des punitions corporelles et des agressions verbales. Les mutilations génitales féminines touchent, quant à elles, 22% des femmes âgées de 15 à 45 ans, révélant la persistance de pratiques traditionnelles violentes. De plus, 28,1% des mères et gardiennes d'enfants de 1 à 14 ans considèrent que les châtiments physiques sont une méthode appropriée pour corriger les enfants, perpétuant ainsi un cycle de violence intergénérationnel. Cette acceptation sociale de la violence comme méthode disciplinaire, combinée à l'absence de mécanismes de protection efficaces, met en lumière un besoin urgent de sensibilisation, de réforme législative, et d'interventions communautaires pour protéger les enfants et promouvoir des pratiques disciplinaires non violentes.

sous-régional¹⁹. L'entretien routier demeure très peu développé, confronté à de sérieuses contraintes de planification, de financement, de ressources humaines et de capacités organisationnelles. Seulement 3% des routes nationales (893 km sur 5 400 km) sont bitumées et en bon état. Quant aux pistes rurales, leur situation s'est aggravée depuis dix ans puisque seulement 5% des pistes rurales étaient en bon état en 2022 contre 16% en 2012. L'état de dégradation de ces dernières, lié notamment à l'arrêt des activités des projets agricoles, pose d'énormes problèmes de praticabilité en saison des pluies, accentuant l'enclavement de nombreuses zones rurales.

Transport routier

Ce secteur se caractérise notamment par une forte atomisation (la majorité des opérateurs possédant moins de trois véhicules), par l'importance des entreprises informelles (plus de 30%), ainsi que par des coûts d'exploitation élevés et des tarifs peu compétitifs. Entre 2018 et 2021, le fret de marchandises par voie routière est passé de 739 471 à 114 711 tonnes. Outre l'état des routes et de la flotte, plusieurs paramètres limitent la compétitivité du secteur telles que la concentration du secteur entre les mains de quelques opérateurs ou encore la corruption élevée en vigueur parmi les policiers, gendarmes et douaniers, particulièrement pour le transport routier entre le Cameroun et la RCA.

Transport urbain

Les services de transport restent dominés par des mototaxis, dont les prestations ne répondent souvent pas aux attentes des usagers. Cela s'explique par la facilité d'accès à cette profession, le manque de formation technique et l'absence de normes de qualité pour les véhicules, ce qui a conduit à une croissance quantitative de ce service sans amélioration qualitative, en raison du non-respect des réglementations en vigueur.

Transport maritime

La RCA, pays sans littoral, dépend fortement des infrastructures portuaires des pays voisins pour son commerce extérieur. La chaîne logistique

correspondante conduit à des coûts extrêmement élevés.

Transport fluvial

Ce mode de transport repose sur le fleuve Oubangui, principale voie de navigation du pays. Il est principalement utilisé pour l'exportation du bois et du bétail sur pied, et pour l'importation des produits pétroliers en saison favorable ainsi que des produits de première nécessité. En 2022, le fret de marchandises par baleinière transitant par cette voie a été de 452 383 000 tonnes et le flux de passagers de 3 838 personnes. Le sous-secteur a souffert d'une longue période de désinvestissement lié aux troubles sociopolitiques. Les faibles moyens humains, logistiques et financiers de l'administration en charge du transport fluvial et la prédominance du secteur informel viennent accentuer l'inefficacité du sous-secteur.

Transport aérien

Ce sous-secteur repose principalement sur la plateforme aéroportuaire de Bangui, qui monopolise l'essentiel du trafic aérien du pays. Le trafic aérien national reste limité, avec 120 000 passagers par an, à la fois en raison du faible niveau de revenus des populations et d'un secteur du tourisme peu développé. Le fret aérien est très réduit, compris entre 3 104 tonnes en 2019 et 2 360 tonnes en 2022. Une part importante du trafic de fret est assurée par des vols affrétés par des organisations humanitaires.

Transport ferroviaire

Le réseau ferroviaire étant inexistant en République centrafricaine, le désenclavement du pays est gravement limité. Pour pallier cette contrainte, les gouvernements successifs ont exprimé leur volonté de développer ses corridors logistiques, centrés sur la construction d'une ligne de chemin de fer pour le transport de marchandises reliant Bangui à Birao, avec une extension routière de Birao au port sec de Nyala au Soudan. Ce projet intégrateur, aligné sur les objectifs de l'Agenda 2063, est actuellement une priorité pour le gouvernement qui est en quête de financements pour sa réalisation.

¹⁹ Ainsi, dans le cadre des programmes intégrateurs de la CEMAC, le corridor 13 a fait l'objet de bitumage, de réhabilitations et de travaux de ponts sur environ 500 km de 2017 à 2021.

une performance limitée, et on estime qu'en 2018, les pannes d'électricité ont causé environ 17% des pertes de ventes annuelles pour les entreprises utilisatrices du réseau²¹.

Énergies renouvelables

La biomasse traditionnelle (bois de feu et charbon de bois) est la source d'énergie par excellence des ménages en RCA, représentant 92% de la part de consommation d'énergie finale²² mais l'utilisation moderne de la biomasse est extrêmement faible. L'exploitation de l'énergie solaire est en développement avec plusieurs projets traduisant la volonté du Gouvernement de s'engager en faveur des énergies renouvelables : champ solaire de Sakai d'une capacité 15 MWc, mis en service en 2023 ; centrale solaire de Danzi de 25 MWc encore en construction ; mini-réseaux solaires dans les 5 villes des provinces (Nola, Bouar, Bossembele, Bangassou et Birao), en cours d'implantation dans le cadre du Projet d'Accès pour le Renforcement du Secteur de l'Électricité (PARSE).

Approvisionnement en produits pétroliers

Cet approvisionnement demeure une préoccupation majeure. La consommation annuelle centrafricaine en hydrocarbures est de l'ordre de 82 956 tonnes équivalent pétrole (tep) en 2021. Le pays importe la totalité des produits pétroliers (Super, Gasoil, Pétrole lampant, Jet A1, Fuel et GPL) dont il a besoin, ce qui le rend vulnérable aux fluctuations des cours internationaux. 80% des importations transitent par la RDC (campagne fleuve) et 20% par d'autres pays comme le Cameroun et le Tchad (campagne route). Les centres de stockage disposent d'une capacité totale de 55 800 m³ dont 52 300 m³ à Bangui (51 900 m³ à Kolongo et 400 m³ à Bangui Mpoko) et 3 500 m³ à Salo. Les dépôts de stockage sont limités et ne couvrent pas les grandes villes secondaires du pays, contraignant donc à un ravitaillement difficile et coûteux des villes à l'intérieur. La faible capacité et la vétusté des infrastructures de stockage des hydrocarbures limitent la disponibilité et la continuité de l'approvisionnement.

21 Rapport de diagnostic – Mise à jour de la stratégie du secteur énergétique de la RCA, MDERH, 2021, p107.

22 Bilan énergétique 2020.

23 La proportion de la population urbaine a doublé en six décennies, passant de 22% en 1960 à 38% en 2003 puis 44 % en 2022 (ICASEES).

24 Fiche Pays RCA - Une meilleure qualité de vie pour tous dans un monde en pleine urbanisation, ONU-Habitat, 2023.

Points critiques essentiels

- Faible taux d'accès à l'électricité avec une forte disparité entre les zones urbaines et rurales ;
- Coûts d'accès élevé à l'électricité pour la population ;
- Difficultés de mobilisation des financements dans les infrastructures énergétiques ;
- Faibles capacités de production énergétique ;
- Ressources énergétiques sous-exploitées (hydroélectrique, pétrole, gaz, solaire, nucléaire, éolien et biomasse...);
- Insuffisance de l'offre de services d'hydrocarbures ;
- Mauvaise gestion du sous-secteur.

1.4.3. Développement urbain, habitat et gestion foncière

Caractérisation de la situation

La croissance urbaine²³ a engendré une pression sur les logements comme sur les services sociaux et les infrastructures collectives. La forte demande de logements représente aujourd'hui une question centrale en termes à la fois d'aménagement du territoire, de développement économique, de cohésion sociale et d'amélioration des conditions de vie. L'urbanisation rapide et non maîtrisée a entraîné la naissance de nombreuses zones d'habitat précaire et informel dans les principales villes du pays. Environ 70% de la population urbaine de Bangui et des chefs-lieux des régions vivent dans des conditions précaires²⁴. Cette situation est imputable à l'insécurité généralisée des années de crise qui a poussé les habitants des villages à rechercher la sécurité dans les villes.

Développement Urbain

Il est marqué par une croissance rapide et non planifiée. Ainsi, Bangui a connu une expansion informelle importante, avec 63% de constructions

internationaux. Ceci a eu pour effet de réduire les coûts de bande passante et d'améliorer la qualité de la connexion internet. Les infrastructures actuelles, principalement basées sur des liaisons hertziennes, restent insuffisantes. Cependant l'entrée sur le marché de nouveaux fournisseurs d'accès à internet tels que Starlink, proposant des solutions hertziennes à haut débit nécessaires pour desservir les zones difficilement accessibles, pourrait considérablement améliorer l'écosystème technologique et booster la croissance. Mais, pour cela, il est nécessaire de mettre en place un cadre réglementaire renforcé, apte à attirer les investissements, stimuler la concurrence et encadrer la gestion de tout l'écosystème. La création d'un gestionnaire de partenariat public-privé est prévue pour assurer la maintenance et l'expansion du réseau, facilitant ainsi l'accès aux services Internet de haute qualité pour l'ensemble de la population centrafricaine.

Développement du numérique

Il progresse mais reste limité. En 2023, le nombre d'utilisateurs d'internet (599 700) conduit à un taux de pénétration limité (10,6%) tandis que le pays compte 1,79 million de connexions mobiles actives. Les infrastructures de télécommunication couvrent partiellement le territoire en raison de problèmes sécuritaires et économiques. Le marché est régulé par l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP). En 2019, le marché des services de communications électroniques valait près de 46 milliards de FCFA. Des avancées significatives sont observées tant au niveau des projets d'infrastructures importants en cours (Backbone national, centre de données) que du cadre juridique²⁶. S'agissant de l'administration publique, le parc informatique est obsolète. En outre, les applications métiers pour les administrations sont rares et souvent sous-traitées sans une bonne maîtrise des données, limitant la capacité du pays à moderniser son administration publique et à fournir des services efficaces et inclusifs. De fait, l'indice de développement de l'e-Administration reste très faible, la RCA étant classée 191^{es} sur 193 pays en 2022.

Services postaux

Face aux graves dysfonctionnements de l'Office National des Postes et d'Épargne et à l'évolution des nouvelles technologies, le Gouvernement a créé la Société Centrafricaine des Postes le 19 avril 2022. L'objectif est de tirer parti du projet Backbone pour établir un service pilote de transport et de distribution physique et numérique le long de la fibre optique. La loi permet également à la Poste de créer sa propre banque pour développer un système bancaire de proximité dans les 20 préfectures du pays. Toutefois, le cadre juridique du secteur postal, quasiment inexistant et peu favorable, reste inadéquat pour promouvoir la transformation digitale.

Révolution de l'économie numérique avec la Tokenisation et le Bitcoin

Le Gouvernement centrafricain a fait des avancées significatives vers la digitalisation de son économie en créant un cadre juridique pour la tokenisation des ressources naturelles. Avec l'adoption de la loi sur la crypto-monnaie le 21 avril 2022, la RCA est devenue le deuxième pays au monde à adopter le Bitcoin (BTC) comme monnaie légale. La loi sur la tokenisation des ressources naturelles n° 23.010, promulguée le 24 juillet 2023, marque une étape clé dans cette transformation. Le projet « Sango » ambitionne d'établir une résidence électronique pour les investisseurs, une infrastructure de financement participatif et un métavers appelé "Crypto Island" ou Sango. Cependant, l'environnement de publication d'informations sur le secteur des ressources naturelles reste insatisfaisant : la majorité des sites internet gouvernementaux sont non fonctionnels ou obsolètes, et les données publiées sont souvent périmées. Pour renforcer la transparence et la bonne gouvernance, il est crucial d'inclure la publication systématique des contrats et l'accessibilité aux données dans le nouveau Code Minier. En matière de sécurité et de confidentialité numérique, la protection des données sensibles sur la blockchain est essentielle pour prévenir les accès non autorisés et les fraudes, garantissant ainsi la confiance et la crédibilité dans l'écosystème des actifs symbolisés.

²⁶ La loi sur les communications numériques a été adoptée, de même que la loi sur les transactions et la signature électronique. Des révisions sont en cours pour renforcer le cadre juridique existant sur la transformation numérique, notamment en matière de protection des données personnelles, de cyber sécurité/cybercriminalité, de communications électroniques, d'état civil et identification numérique ainsi que de transactions électroniques.

Points critiques essentiels

- Insuffisance des infrastructures de télécommunication en particulier la fibre optique avec une couverture réseau limitée ;
- Cadre réglementaire et juridique inadéquat pour attirer les investissements dans le secteur ;
- Obsolescence des équipements informatiques dans l'administration publique et manque d'applications métiers spécifiques, limitant l'efficacité et la modernisation des services administratifs ;
- Faible taux de pénétration d'internet dû aux coûts élevés et à l'accessibilité réduite ;
- Dysfonctionnements et cadre juridique obsolète des services postaux, entravant la transformation digitale nécessaire.

1.5. Analyse de la croissance économique, des finances publiques et des filières productives

Comme mentionné ci-dessus, l'économie centrafricaine reste l'une des plus faibles et peu diversifiée de la sous-région avec un PIB par habitant évalué à 539 USD en 2023 contre une

moyenne de 751 USD pour les pays à faible revenu et 1 700 USD pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. Sous l'effet des crises politico-militaires et des autres contraintes structurelles évoquées dans les sections précédentes, le pays n'a pas réussi à mobiliser les investissements nécessaires pour valoriser son potentiel de développement et assurer la transformation structurelle de son économie.

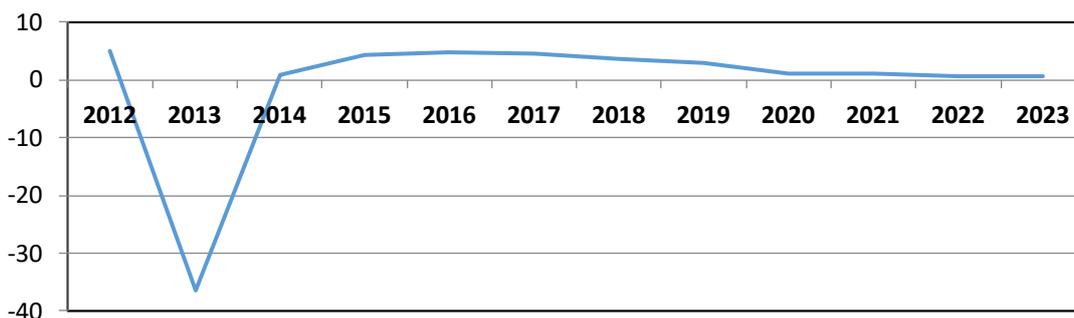
1.5.1. Une reprise économique timide et contrariée par plusieurs facteurs

1.5.1.1. Un PIB par habitant encore en-deçà de son niveau d'avant 2013

Produit Intérieur Brut

Après l'effondrement de la production nationale en 2013 (chute du PIB de 36,7%²⁷) et une croissance quasi nulle en 2014, l'activité économique a repris, avec un taux de croissance en moyenne annuelle de plus de 4% entre 2016 et 2018 en termes réels, largement tirée par le secteur primaire, notamment la foresterie. Toutefois, ce niveau de croissance, en grande partie lié à un effet de rattrapage, n'a pas permis un retour rapide à la situation d'avant la crise. Le PIB par habitant s'élevait à 427,1 USD en 2022 contre 525,9 USD en 2012²⁸, soit un écart d'environ 18,8 points de pourcentage à combler pour retrouver le niveau de 2012.

Graphique 3: Évolution du taux de croissance du PIB réel (2012-2022)



Source : DGPE, 2023.

La reprise économique a été largement contrariée par la persistance de l'insécurité sur une bonne partie du territoire, la pénurie d'infrastructures de base et le manque d'investissements pour

redynamiser l'économie. À cela se sont ajoutés les facteurs exogènes (pandémie du Covid-19, guerre en Ukraine, déstabilisations sur le plan régional) avec leurs conséquences, telles que la fermeture des



²⁷ Comptes nationaux 2019.ICASEES/DCNPE.

²⁸ <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.PCAP.CD?locations=CF>

toujours pas en mesure de constituer le moteur d'une croissance soutenue.

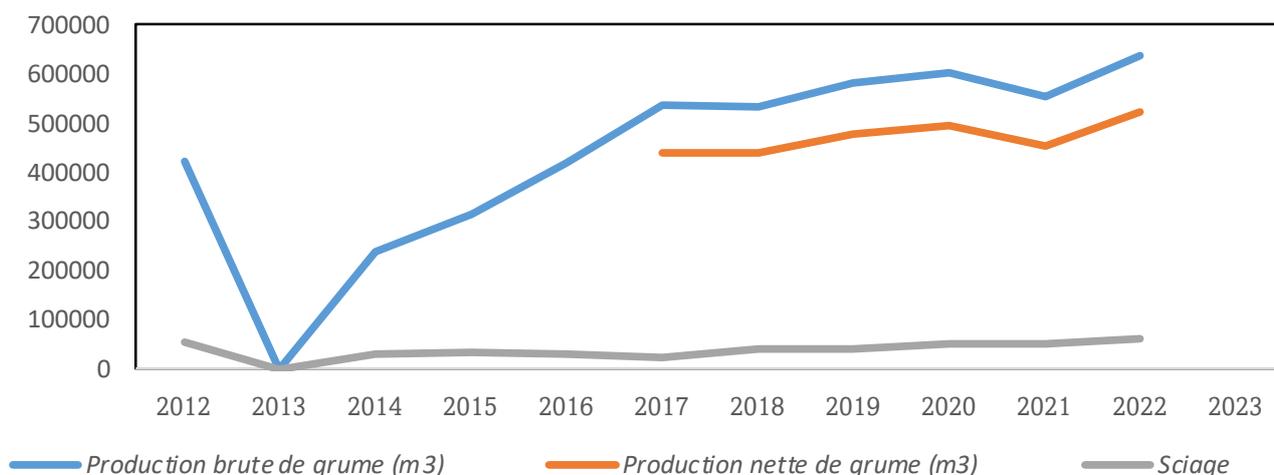
Élevage

Après un rebond significatif entre 2016 et 2017, la croissance de ce sous-secteur n'a cessé de s'effriter, passant de 3,4% en 2018 à 0,24% en 2022, impactée d'une part par la recrudescence de l'insécurité dans les zones d'élevage, d'autre part par des facteurs plus structurels (faible niveau d'encadrement, développement et transformation des produits d'élevage très limités, difficultés de transhumance, monopolisation des sources d'approvisionnement, etc.).

Filière bois

La filière bois connaît une bonne dynamique, avec une récupération rapide du niveau de production de 2012. Le taux d'accroissement de la production nette commercialisable de grumes est passé de 8,5% en 2019 à 9,7% en 2022 et le volume de sciages et de grumes est passé de 25.525 m³ en 2017 à 63.427 m³ en 2022, soit un accroissement de 148,5% en cinq ans. Cette dynamique a notamment été soutenue par le renforcement du cadre juridique et institutionnel de la gouvernance, et par la mise en place de structures adaptées ainsi que d'outils modernes³⁰ suite à la signature de l'accord de partenariat volontaire (APV-FLEGT). La RCA compte 13 sociétés forestières (2022) et la faiblesse actuelle du secteur tient dans la quasi-absence de transformation locale du bois. Le pays est à la traîne dans l'application des dispositions communautaires portant sur la transformation de 60% des grumes avant exportation.

Graphique 5 : Production de grumes et sciage (2012-2022)



Source : ICASEES/MEFCP 2023

Secteur minier

L'industrie extractive est dominée par l'exploitation de l'or et du diamant. Les exportations d'or se sont accrues, passant de 31,3% en 2018 à 79% en 2022, favorisées notamment par la découverte de nouveaux gisements et par l'octroi de nouveaux permis d'exploitation. En revanche, les exportations de diamant ont faiblement évolué en raison principalement de l'embargo sur le diamant imposé par le processus de Kimberley au niveau international

mais aussi du respect à la fois des mécanismes de suivi et de certification des minéraux portés par les initiatives CIRGL³¹ et des initiatives du Programme de mise en œuvre du Supplément sur l'or de l'OCDE.

Par ailleurs, l'insécurité dans certaines zones d'exploitation et l'ampleur de la fraude dans les zones minières n'ont pas permis un développement harmonieux de l'industrie extractive. À cela s'ajoute



³⁰ Politique forestière de la République centrafricaine 2019-2035 ; Code forestier

³¹ CIRG : Mécanisme de certification des minéraux de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs

l'inexistence d'une souveraineté du pays sur ce secteur stratégique.

L'exploitation des autres ressources minérales (les terres rares, par exemple) ne fait pas encore l'objet d'une grande attention tant de la part des pouvoirs publics que du secteur privé. Enfin, le secteur pâtit d'une faiblesse de l'investissement de l'État dans le secteur de la recherche géologique et minière, qui serait nécessaire pour avoir la maîtrise de la connaissance du potentiel géologique et minier du pays et pour mener les négociations des contrats miniers sur la base d'informations justes et fiables.

1.5.1.3. Secteur secondaire

Caractérisation de la situation

Ce secteur repose sur un tissu industriel très peu développé par rapport à certains pays voisins. Certaines branches développées dans les années 1970 ont disparu. Il subsiste une production locale de bière et de transformation d'aluminium.

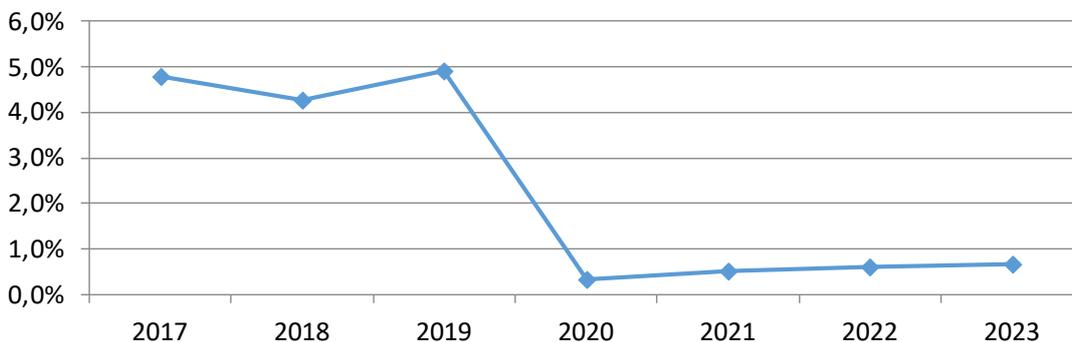
Il compte par ailleurs un certain nombre d'entreprises du secteur des bâtiments et travaux publics (BTP) ainsi que quelques services publics liés à l'eau potable, à la production d'électricité, à la téléphonie filaire et mobile.

1.5.1.4. Secteur tertiaire

Caractérisation de la situation

Le secteur tertiaire repose essentiellement sur le commerce, les transports et les communications, les administrations publiques et les autres services marchands et non marchands. Il est devenu le premier contributeur à la croissance du PIB du pays devant le secteur primaire, au lendemain de la crise profonde de 2013, s'appuyant sur une croissance moyenne de 3% par an sur la période 2016-2023. La croissance du secteur a été dopée au lendemain de la crise de 2013 avec des taux soutenus (6,5 % en 2014 et 7,7% en 2015 contre 3,8% en 2012), dynamique alimentée principalement par le commerce, les transports et les communications et l'administration publique. La croissance du secteur s'est ensuite stabilisée autour de 4 à 5% par an avant de chuter à 0,3% en 2020 et de se maintenir à un niveau très faible avec un maximum de 0,7% en 2023. L'atonie de la croissance du tertiaire depuis 2020 est largement imputable à la crise de la pandémie de COVID-19 avec les effets négatifs sur le commerce et les transports et la communication ainsi qu'à la diminution des services marchands. Le niveau limité d'investissements, notamment en lien avec une dynamique réduite en matière de modernisation de l'administration publique, n'a pas permis de relancer le secteur tertiaire. Il n'empêche qu'il demeure depuis 2014 le moteur de la croissance économique du pays devant le secteur primaire.

Graphique 6 : Croissance du PIB du secteur tertiaire de 2017 à 2023



Source : DGPEP, 2023

1.5.1.5. Secteur privé et environnement des affaires

Caractérisation de la situation

Le secteur privé centrafricain a un rôle primordial à jouer pour soutenir la reprise économique et le développement du pays et, par ricochet, contribuer à la stabilisation et à la paix. Il est prêt à jouer ce rôle mais a besoin, pour ce faire, d'un État qui le soutienne – et non, comme il en donne parfois l'impression, d'un État qui le contraint.

Ce secteur, dont la taille est modeste (autour de 286 entreprises en 2022), a fait l'objet de nombreuses réformes de la part des autorités afin d'accroître sa contribution à la croissance économique. On peut citer, entre autres : (i) l'adoption du Code de Commerce (2017) ; (ii) la révision de la Charte de l'Investissement (2018) ; (iii) l'adoption du Code des PME (2020) ; (iv) la réduction du capital minimum pour la création d'une entreprise ; (v) l'adoption de la loi sur les Partenariats Public-Privé (2019) ; (vi) l'adoption du Livre de Procédure Fiscale (2024). Cependant certaines de ces réformes importantes souffrent d'une absence de mise en œuvre, faute de textes d'application.

En dépit de ces efforts, le secteur privé national reste durement touché par les effets des crises socio-politiques et les effets des inondations. Il fait face à d'importantes contraintes dont les principales sont : (i) la persistance de l'insécurité ; (ii) la faiblesse des infrastructures ; (iii) un environnement des affaires moins attrayant ; (iv) le comportement « prédateur » des autorités fiscales ; (v) un accès aux financements extrêmement limité et à des conditions prohibitives ; (vi) une justice commerciale trop souvent

défavorable au secteur privé ; (vii) le faible niveau du capital humain et/ou l'indisponibilité d'une main d'œuvre qualifiée ; (viii) la faiblesse des structures gouvernementales d'appui au secteur privé ; (ix) la prépondérance du secteur informel ; (x) le manque de confiance entre le secteur privé et le secteur public ; (xi) le développement limité de l'économie numérique ; (xii) l'impréparation aux conséquences du réchauffement climatique et la mauvaise gestion des catastrophes naturelles ; et enfin (xiii) une gestion insuffisamment transparente des finances publiques.

Quant aux investissements directs étrangers (IDE), ils ont repris timidement, passant de 0,3% du PIB en 2017 à 1,2% en 2019 puis à 1% du PIB en 2022, du fait d'incertitudes liées à la situation sécuritaire et au climat des affaires³². La RCA est classée au 184e sur 190 pays dans l'édition 2020 du rapport Doing Business de la Banque mondiale. Le défi à relever réside dans l'amélioration du contexte sécuritaire et du climat des affaires.

1.5.2. Une économie vulnérable aux chocs sécuritaire, sanitaire et climatique

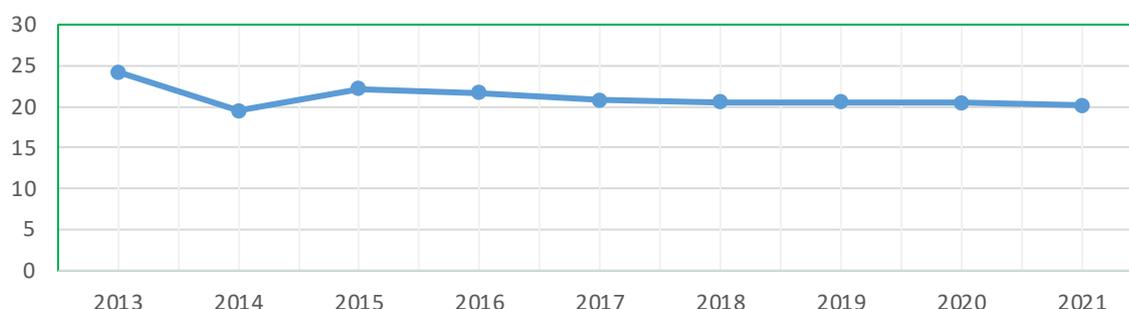
L'analyse de la dynamique de l'économie centrafricaine indique qu'au cours des cinq dernières années, la croissance du PIB est restée fortement dépendante des secteurs primaire et tertiaire. Cependant, son tissu industriel embryonnaire et non diversifié a été déstructuré par l'instabilité socio-politique et les crises sécuritaires à répétition. Ainsi, l'économie est peu stable, non diversifiée, vulnérable aux chocs et fortement contrariée par divers facteurs structurels.

paient pas d'impôt, le développement fulgurant des services de téléphonie mobile, ou encore les effets socioéconomiques de la crise de COVID-19 et de la guerre en Ukraine.

A l'inverse et contrairement à la dynamique souhaitée dans une perspective de transformation

structurelle porteuse d'un développement accéléré, durable et résilient, le secteur industriel représente environ 20% du PIB et cette part a enregistré une baisse au cours des dernières années, comme illustré par le graphique ci-contre.

Graphique 8: Part de l'industrie dans le PIB (2013-2021)



Source : WDI-Banque Mondiale, 2023

Points critiques essentiels

- La récurrence des crises politico-sécuritaires et leurs effets dévastateurs et souvent durables sur la dynamique de développement du pays ;
- La fragilisation des institutions et la faible qualité de la gouvernance publique ;
- Faible productivité des secteurs productifs ;
- L'insuffisance des infrastructures de base ou de soutien à l'économie ;
- Le niveau limité de la diversification et de la transformation des produits destinés à l'exportation ;
- L'insuffisance d'investissements pour amorcer l'industrialisation de l'économie ;
- Le faible niveau de l'entrepreneuriat national et local ;
- La détérioration du climat des affaires préjudiciables à la mobilisation d'investissements et du savoir-faire nécessaire à la valorisation des potentialités nationales.

1.5.3. Affaiblissement des finances publiques par la mobilisation insuffisante des ressources propres

Caractérisation de la situation

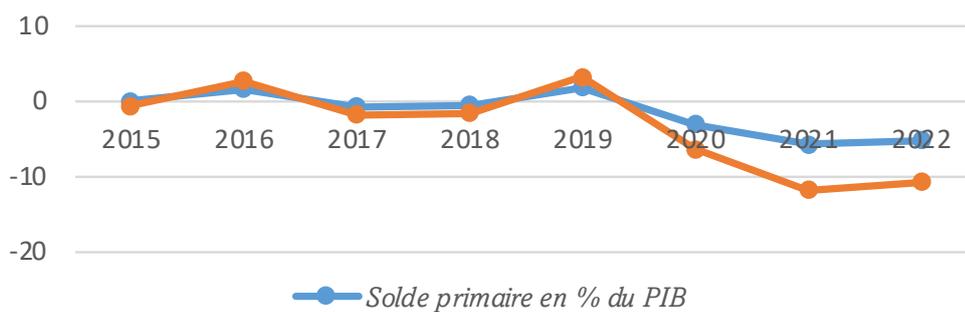
La situation des finances publiques se caractérise par la faible mobilisation des ressources intérieures, un faible niveau d'investissements sur les ressources propres et un déficit de transparence budgétaire. Depuis toujours, le budget de la RCA est fortement dépendant des financements extérieurs en raison de la faible pression fiscale (de l'ordre de 8% entre 2016 et 2023 contre une moyenne de 17% au niveau de la sous-région CEMAC). À titre d'illustration, dans la Loi des finances 2022, sur des recettes budgétaires évaluées à 298 milliards de FCFA, les ressources extérieures en représentaient 54%, soit 160 milliards dont 84 milliards de dons.

De l'analyse des causes de cette faiblesse de mobilisation des ressources intérieures du pays il ressort qu'elles s'expliquent, en grande partie, par l'absence d'un système de gestion solide des ressources humaines, à la défaillance des services déconcentrés de l'administration financière dans

les zones d'insécurité et aux faibles qualités de prestations de l'administration fiscale. Par ailleurs, l'absence de digitalisation des procédures et des processus en matière de déclaration et de paiements des impôts et taxes favorise le développement de la corruption entre les contribuables et les agents du fisc, ce qui n'est pas de nature à améliorer la mobilisation des recettes propres. Il convient de noter qu'à ce sujet, le Ministère des Finances et du Budget a, dans le cadre de projets soutenus par les PTF, engagé l'implantation de systèmes digitaux dont les applications e-tax (digitalisation de la collecte des impôts), e-tva (digitalisation de la collecte de la TVA), Sydonia World (digitalisation des douanes) et la digitalisation des menues recettes. Les résultats de ces appuis permettront de vulgariser cette méthode à toutes les catégories de recettes notamment celles issues de la parafiscalité.

La faible mobilisation des ressources internes est également explicable par d'autres facteurs. Ainsi, l'ingérence politique dans les circuits de recouvrement des recettes publiques vient réduire le pouvoir de recouvrement des cadres des impôts, de la douane et du trésor public. À cela s'ajoutent la faiblesse du capital humain, l'absence d'un système de contrôle interne au niveau des régies financières, le manque de sanctions contre les agents publics coupables de malversations, et surtout la résistance face aux réformes financières dans certains ministères ainsi que la non-application des textes en vigueur. Enfin, la concentration des prélèvements et des contrôles sur un nombre réduit d'entreprises formelles participe aussi à l'affaiblissement des recettes intérieures.

Graphique 9: Évolution des soldes primaire et global en % du PIB (2015-2022)



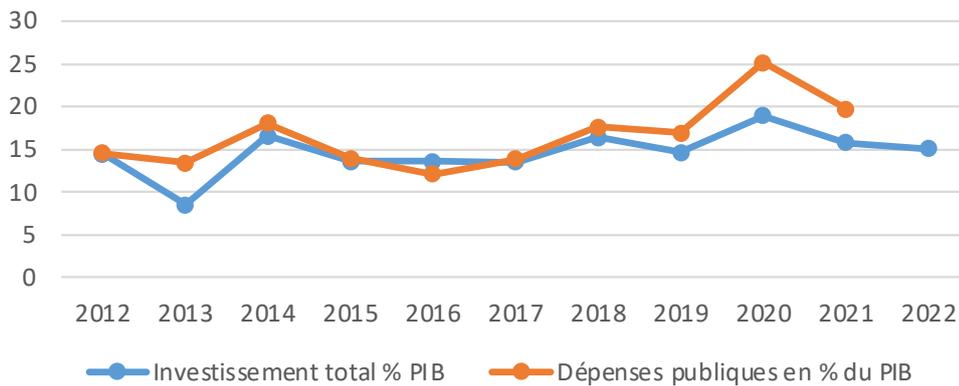
Source : Données de l'Administration centrafricaine et du FMI, 2023

L'évolution des soldes primaire et global en pourcentage du PIB entre 2015 et 2023 fait ressortir des déficits structurels se situant en moyenne à 84 milliards de FCFA sur la même période. Ces déficits s'expliquent en partie par la faiblesse des mécanismes de mobilisation des ressources internes, le non-respect du transfert des recettes perçues par certains ministères et agences vers le compte unique du Trésor, la non prise de mesures de recouvrement des arriérés fiscaux, et les effets de la conjoncture internationale marquée par la pandémie du Covid-19 et la guerre en Ukraine avec la crise des hydrocarbures. On note également une évolution

à la baisse des dons et surtout la suspension des appuis budgétaires par certains PTF.

Par ailleurs, la tendance des investissements reste extrêmement faible (8% du PIB en moyenne entre 2020-2022) comparativement à l'évolution des dépenses publiques qui est de l'ordre de 20% du PIB. Le fonctionnement de l'administration absorbe plus de 80% des recettes budgétaires, ce qui explique l'accroissement des tensions de trésorerie et la forte dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur pour assurer sa stabilité financière et répondre aux nombreux besoins de la population.

Graphique 10: Tendence de l'investissement et des dépenses publiques en % du PIB



Source : Données de l'Administration centrafricaine et du FMI, 2023

En outre, le pays s'est engagé dans une vaste réforme des finances publiques en cours portant sur la programmation et la budgétisation, l'exécution du budget et le contrôle budgétaire, la tenue de la comptabilité et la gestion de la trésorerie, ainsi que l'audit interne et externe. C'est dans ce contexte que des cadres des départements sectoriels ont été formés pour l'implémentation du budget-programme et que le Ministère des Finances et du Budget prévoit de déployer le système d'information budgétaire et comptable dans une dizaine de ministères pilotes, établissant ainsi le cadre opérationnel de la déconcentration de la fonction d'ordonnancement.

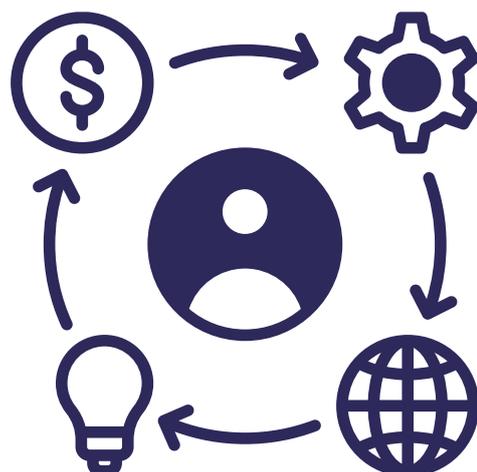
À côté de ces réformes qui visent un triple objectif de discipline budgétaire, d'allocation stratégique des ressources et d'efficacité des prestations de services, l'exécution des dépenses publiques et la tenue de la comptabilité publique dans le respect des procédures demeurent une préoccupation majeure. En particulier, le recours exorbitant à la procédure exceptionnelle pour le paiement des dépenses demeure un défi en ce qui concerne la chaîne des dépenses et d'exécution budgétaire, cette pratique conduisant notamment à l'accumulation des restes à payer. Un autre défi est le poids important des paiements en numéraire alors que le pays dispose du système et des moyens de paiement BEAC Systac-sigma que les services cantonnent au seul paiement des salaires des fonctionnaires par virement. Pour les autres dépenses, le paiement en numéraire est de mise.

En ce qui concerne les marchés publics, le problème majeur est la généralisation de la pratique d'attribution de marchés de gré à gré et, consécutivement, la quasi-absence de la mise en concurrence des acteurs.

Au niveau de la comptabilité publique, le Ministère des Finances et du Budget fait face à un défi de reconstitution de la comptabilité et de mise à niveau de l'outil Sim Ba pour automatiser la production des comptes de l'État. À cet effet, le rôle de l'Agence Comptable Centrale du Trésor devrait être mis en exergue afin de produire les comptes de gestion, le compte général de l'État et le projet annuel de règlement.

1.6. Analyse de la durabilité environnementale et de la résilience face aux crises et aux effets du changement climatique

La République Centrafricaine constitue un véritable carrefour biogéographique doté d'immenses ressources naturelles. Dès son indépendance, le pays a reposé le bien-être social et économique des populations sur les caractéristiques de son écosystème de savane et de forêt, en intégrant ce patrimoine à un vaste réseau d'aires protégées couvrant à ce jour 6 814 200 hectares dont certaines



Un arsenal de textes juridiques encadre les interventions dans chaque domaine spécifique

Malheureusement, les cadres existants présentent des faiblesses et des lacunes qui limitent leurs capacités à répondre aux défis environnementaux et climatiques. Les principales faiblesses identifiées concernent : i) la loi portant orientation de la politique de l'aménagement du territoire qui n'a jamais été mise en œuvre ; ii) la question foncière dont les textes sont anciens et inadaptés, même si les nouveaux textes sont en cours d'élaboration ; iii) le code de l'Environnement qui manque encore de normes claires en matière de reconnaissance, atténuation, gestion et compensation des impacts environnementaux et ne contient pas les nouveaux concepts tels que l'agroécologie, la notion de responsabilité commune mais différenciée, le droit à l'environnement, l'économie circulaire, les crédits carbone et autres ; iv) le code forestier, il subsiste des lacunes sur l'exploitation artisanale qui ne peut être réalisée que sur des permis domestiques de petite taille renouvelable chaque année ; v) la loi agricole qui n'a jamais existé et qui est en cours d'élaboration ; vi) le code minier qui prend en compte la protection de l'environnement notamment les EIES/PGES et la réhabilitation des sites dégradés par les activités minières.

Participation et engagement des parties prenantes

La participation et l'engagement des parties prenantes sont cruciaux pour la gestion environnementale en RCA. Le pays encourage la collaboration entre gouvernement, ONG, entreprises et communautés locales pour assurer une gestion inclusive des ressources naturelles.



Points critiques essentiels

- Fragmentation et complexité des cadres juridiques et institutionnels qui créent des risques de chevauchement et de conflit entre les normes ainsi que des dispersions de responsabilité conduisant à des inefficiences et à la duplication des efforts ;
- Incohérences et insuffisances dans les lois et règlements environnementaux, avec une mise en œuvre et une application souvent faible ou inefficace ;
- Manque de coopération et de coordination entre les différentes parties prenantes, conduisant à des efforts fragmentés et inefficaces dans la gestion environnementale ;
- Faible participation des parties prenantes à la gouvernance environnementale et climatique ;
- Faible engagement ou participation des citoyens et des communautés locales aux processus de décision environnementale ;
- Faible prise en compte de l'environnement et du changement climatique dans les politiques sectorielles ;
- Faiblesse des capacités techniques, financières et institutionnelles ;
- Absence de mécanisme de transparence et de redevabilité dans le cadre de la gouvernance climatique du fait que les systèmes de mesure, de rapportage et de vérification (MRV) se trouvent à un stade naissant ;
- Absence de mécanisme robuste de suivi et d'évaluation ;
- Inefficacité du mécanisme de gestion des catastrophes.

1.6.2. Gestion des connaissances environnementales

Caractérisation de la situation

Collecte et gestion des données environnementales

Elles se font à travers plusieurs dispositifs institutionnels et techniques. Par exemple, le pays utilise le Système de Mesure, de Rapportage et de Vérification (MRV) pour suivre les émissions de gaz à effet de serre. De plus, des bases de

données sectorielles pour la gestion des ressources forestières et agricoles sont en place, soutenues par des systèmes d'information comme le Système d'Information Énergétique (SIE).

Évaluation environnementale et analyse des risques

Elles révèlent que le pays est encore limité par des défis importants. Par exemple, l'absence de coordination intersectorielle et le manque de ressources pour mener des évaluations approfondies sont des obstacles majeurs. En 2021, le pays avait un déficit de financement climatique moyen de 136,59 millions USD par an, nécessitant une augmentation significative de la mobilisation des ressources privées. De plus, l'évaluation des risques inclut les impacts économiques des inondations récurrentes à Bangui, estimées à 7 millions USD par an.

Modélisation et prévision environnementales

Elles se concentrent sur l'utilisation des modèles climatiques pour prévoir les changements. Le pays a établi des objectifs pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 10 040 Gge-CO₂ en 2010 à 17 644 Gge-CO₂ en 2030. Le développement des capacités locales pour les inventaires de gaz à effet de serre est soutenu par des projets financés par des organisations internationales telles que la FAO et la BAD.

Éducation et Sensibilisation Environnementales

Elles nécessitent des efforts supplémentaires. Les campagnes de sensibilisation doivent être intensifiées pour accroître la compréhension des enjeux environnementaux parmi la population. Actuellement, les programmes de formation et les initiatives éducatives sont insuffisants pour atteindre un large public, ce qui limite l'impact des efforts de sensibilisation.

Technologies vertes et innovations

L'adoption de technologies vertes et d'innovations est soutenue par des projets internationaux. Par exemple, le pays explore des solutions comme les obligations vertes, les échanges dette-nature, et les marchés carbone pour financer des projets environnementaux. Entre 2019 et 2020, la RCA a mobilisé en moyenne 100,69 millions USD de financements climatiques, dont seulement 2,98

millions provenaient de sources privées, soulignant le besoin de stimuler l'investissement privé dans les technologies propres.

Changement climatique et adaptation

Les efforts de la RCA en matière de changement climatique et d'adaptation incluent l'élaboration et la révision de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN). Le pays a identifié des mesures d'atténuation et d'adaptation nécessitant 1 766,486 millions USD, dont 74,74 % pour des actions d'atténuation et 25,25 % pour des besoins d'adaptation. La mobilisation des ressources pour ces actions reste un défi majeur, nécessitant une augmentation significative de la participation du secteur privé.

Points critiques essentiels

- Manque de données fiables et complètes sur les paramètres environnementaux, rendant difficiles la prise de décisions éclairées et la gestion efficace des ressources ;
- Difficulté à prévoir les conséquences à long terme des activités humaines sur l'environnement, avec des incertitudes importantes dans les évaluations d'impact environnemental ;
- Absence de mécanismes systématiques de transfert de connaissances ;
- Capacité limitée à développer des modèles précis et fiables pour prévoir les changements environnementaux futurs, entravant la planification stratégique et l'adaptation ;
- Connaissances limitées et sensibilisation insuffisante du public et des décideurs sur les enjeux environnementaux, freinant les actions de conservation et de protection ;
- Forte dépendance vis-à-vis du financement international.

1.6.3. Gestion des systèmes de production

La République centrafricaine possède des ressources naturelles abondantes avec plus de 80 milliards de m³ d'eau disponibles annuellement, soutenues par 160 milliards de m³ de précipitations en moyenne,

des ressources minières d'or et de diamant, sous-exploitées et échappent pour une grande part au contrôle de l'État. Cependant, le système de production actuel reste mal adapté aux enjeux environnementaux et montre une faible résilience face aux chocs naturels.

1.6.3.1. Agriculture et Élevage

Caractérisation de la situation

L'agriculture itinérante sur brûlis et le système d'élevage pratiqués sont non durables et contribuent à la dégradation des forêts et des terres dans les zones agropastorales, ce qui exacerbe la vulnérabilité du pays aux aléas climatiques. Cette exposition permanente aux variations climatiques entraîne des baisses significatives des rendements agricoles, avec pour conséquence l'aggravation de l'insécurité alimentaire.

Production agricole

La production agricole est fortement influencée par des défis structurels, notamment l'accès limité aux intrants agricoles, aux semences améliorées et résilientes, le manque d'infrastructures agricoles, en particulier les infrastructures d'irrigation ainsi que le manque de mécanisation. L'absence d'infrastructures d'irrigation crée une dépendance excessive vis-à-vis des précipitations dont les régimes sont devenus irréguliers. Cependant, les rendements agricoles sont généralement faibles, avec des pratiques agricoles encore largement traditionnelles. Les efforts pour introduire des techniques agricoles durables telles que l'agroforesterie et l'agroécologie, bien qu'initiés, restent limités.

Désertification et dégradation des terres

Elles sont dues principalement à la conversion des terres forestières en terres agricoles, à l'absence d'une gestion durable des terres et à l'itinérance agricole ; situations préoccupantes et alarmantes qui impactent négativement les rendements agricoles. Selon le rapport national de la CNULCD pour la RCA (2022) la superficie des terres dégradées est passée de 9 393 km² à 32 458 km², soit une augmentation de 28,9% affectant 5,85 % de la population.

Sècheresse

Elle constitue une autre menace pour l'agriculture, la sécurité hydrique et la sécurité alimentaire. Toujours selon le rapport de la CNULD (2022), la sécheresse affecte 4,95 millions d'hectares, ce qui correspond à 9,23 % de la population. Le profil risque climatique 2021 de la Banque Mondiale fait état d'effets conjugués de la dégradation des écosystèmes sur les ressources en eau. Le Rapport National sur le Climat et le Développement de juin 2024 de la Banque Mondiale indique que la gestion durable des terres (GDT), la gestion efficace des ressources en eau et les efforts de reboisement sont essentiels pour relever les défis environnementaux de la RCA.

La sécheresse affecte

4,95

millions d'hectares, ce

qui correspond à

9,23 %

de la population



Engagements de la RCA

L'intégration de l'adaptation au changement climatique dans le secteur de l'agriculture est contenue dans son programme REED +, ses CDN et son Plan National d'Adaptation initial.

Élevage et transhumance

Le secteur de l'élevage est marqué par des pratiques d'élevage extensif avec une faible productivité due en grande partie à l'accès limité aux services vétérinaires et aux infrastructures adéquates. Le cheptel bovin était estimé à environ 3,2 millions de têtes en 2017, mais cette filière reste vulnérable aux épidémies en raison du manque de services de santé animale. La transhumance, qui est une pratique courante, joue un rôle crucial dans la gestion des ressources pastorales, mais elle est également source de conflits avec les agriculteurs, aggravés par le non-respect des couloirs de transhumance. Le renforcement de la gouvernance autour de la transhumance et l'amélioration des infrastructures sont essentiels pour améliorer la productivité animale et réduire les conflits.

Points critiques essentiels

- Fortes déforestation et dégradation des terres due à l'expansion agricole non contrôlée, exacerbées par l'utilisation de pratiques telles que l'agriculture itinérante sur brûlis, et incapacité à intégrer des pratiques agricoles durables ;
- Érosion sévère des sols et dégradation progressive des terres agricoles résultant de l'absence de techniques de conservation des sols, couplée à une faible adoption de pratiques de reboisement et de gestion durable des terres ;
- Faible productivité agricole perpétuée par un manque de mécanisation et une utilisation limitée d'intrants agricoles et des semences améliorées et résilientes contrastant avec le potentiel agricole du pays et l'augmentation de la demande alimentaire ;
- Vulnérabilité élevée des systèmes de production agricole face aux aléas climatiques, aggravée par une adaptation insuffisante aux variations de température et aux précipitations irrégulières, entraînant une insécurité alimentaire croissante ;
- Surpâturage et dégradation des pâturages naturels dus à un système d'élevage traditionnel principalement basé sur la transhumance, sans stratégies adéquates de gestion durable des ressources pastorales ;
- Insuffisance d'infrastructures et de services de santé animale, exacerbant la vulnérabilité du cheptel aux maladies et limitant la productivité du secteur de l'élevage ;
- Tensions récurrentes entre agriculteurs et éleveurs provoquées par des conflits d'usage des ressources naturelles, le non-respect des couloirs de transhumance et la pratique des feux de brousse incontrôlés ;
- Insuffisance de l'alimentation animale en période de pénurie, due à l'absence de programmes de production d'aliments pour animaux et à la faible intégration de cultures fourragères dans les systèmes agricoles.

1.6.3.2. Forêts

Caractérisation de la situation

La forêt centrafricaine est sous l'influence de pressions d'origine anthropique ou celles liées au climat et à ses aléas.

Déforestation et dégradation des forêts

La République Centrafricaine (RCA) a perdu environ 4067 km² de terres forestières au cours des 20 dernières années, représentant environ 4 % de sa surface forestière totale. La déforestation est principalement attribuée à l'agriculture itinérante sur brûlis, à l'exploitation forestière et minière artisanales, ainsi qu'à l'utilisation du bois comme source principale d'énergie domestique. Ces pratiques non durables mettent en péril non seulement l'écosystème forestier, mais aussi la biodiversité et les services écologiques qu'il fournit.

Aménagement forestier durable

L'aménagement forestier est encore à un stade de développement, avec 14 Permis d'Exploitation et d'Aménagement (PEA) déjà attribués dans le massif forestier du sud-ouest. Bien que ces PEA visent à encadrer l'exploitation forestière, la gestion durable n'est pas encore uniformément appliquée sur l'ensemble du territoire. Le manque d'infrastructures de surveillance et de technologies adaptées, comme les systèmes d'information géographique (SIG), complique le suivi et l'application des normes d'aménagement forestier.

Restauration des paysages forestiers

La République Centrafricaine s'est engagée à restaurer 1 million d'hectares de terres dégradées d'ici 2030 dans le cadre du « Défi de Bonn ». Cependant, les efforts de reboisement et de restauration des paysages forestiers sont freinés par plusieurs obstacles, notamment l'absence de stratégie de suivi efficace et la complexité liée à la clarification des droits fonciers. La promotion de l'agroforesterie et le développement de plantations forestières peuvent jouer un rôle crucial dans la restauration des paysages dégradés, tout en renforçant les puits de carbone et en améliorant la résilience des écosystèmes forestiers.

Conservation de la biodiversité et des aires protégées

Environ 11% du territoire national de la RCA sont couverts par des aires protégées, mais ces zones continuent de subir des pressions anthropiques importantes, mettant en danger la riche biodiversité du pays. Les écosystèmes forestiers, en particulier, sont vulnérables à l'exploitation non durable, menaçant la survie de nombreuses espèces animales et végétales.

Économie forestière et exploitation du Bois

Le secteur forestier joue un rôle économique important, contribuant significativement aux recettes nationales. Cependant, l'exploitation forestière actuelle est également responsable d'une partie des émissions de gaz à effet de serre (GES), en raison de la décomposition des déchets des scieries et de l'exploitation non durable des forêts.

Points critiques essentiels

- Intensification de la déforestation alimentée par une expansion agricole non durable et manque de mécanismes de gestion du terroir ;
- Insuffisance de suivi et de contrôle des plans d'aménagement ;
- Ralentissement des efforts de restauration des paysages forestiers causé par des obstacles institutionnels et fonciers complexes ;
- Diminution de l'efficacité des aires protégées sous la pression d'activités illégales et du manque de gestion adéquate ;
- Contribution croissante de l'exploitation forestière non durable aux émissions de GES, exacerbée par une absence de gestion et de valorisation des déchets forestiers dans le cadre de l'économie circulaire.

1.6.3.3. Mines

Caractérisation de la situation

La loi minière centrafricaine reconnaît trois types d'exploitation : artisanale, semi-mécanisée, semi-industrielle.

Impacts environnementaux de l'exploitation minière

L'exploitation minière en République Centrafricaine, principalement axée sur l'extraction artisanale de l'or et du diamant, contribue de manière significative à la déforestation et à la dégradation des écosystèmes. Par exemple, entre 2010 et 2020, plus de 5000 hectares de forêts ont été détruits par des activités minières, entraînant une perte de la biodiversité et une contamination des sols et des cours d'eau par le mercure utilisé dans l'extraction de l'or. Ces pratiques non durables menacent directement les habitats naturels et les moyens de subsistance de plus de 1,5 million de personnes vivant à proximité des sites miniers. Par ailleurs, plusieurs zones protégées contiennent des gisements d'or et de diamant. Les artisans miniers empiètent régulièrement sur ces zones où l'habitat naturel est critique et l'équilibre floral et faunique particulièrement difficile à conserver. C'est le cas de la réserve spéciale de la forêt dense de Dzanga-Sangha qui est essentielle au maintien de l'équilibre climatique sous-régional (Pennes et al., 2018).

Gestion des sites miniers abandonnés

En RCA, les sites miniers abandonnés – qui représentent environ 30 % des zones exploitées –, sont laissés sans réhabilitation, créant des risques environnementaux et sanitaires majeurs. La pollution des sols et des eaux souterraines par les produits chimiques utilisés dans les processus d'extraction, notamment le cyanure et le mercure, est particulièrement préoccupante. Environ 60 % des sites miniers abandonnés contiennent des concentrations dangereuses de ces substances. Toutefois, il convient de noter que beaucoup de sites miniers abandonnés n'ont pas fait l'objet de suivi par l'administration minière conformément aux cahiers de charge des sociétés minières qui se sont initialement engagées à restaurer les sites une fois l'exploitation terminée et qui ont versé des cautions sur un compte séquestre, lesquelles devraient être utilisées pour restaurer les sites abandonnés.

Contribution au changement climatique

Le secteur minier en RCA est responsable de plus de 10% des émissions nationales de gaz à effet de serre (GES), en grande partie en raison des processus énergivores d'exploitation et de transport des minerais. Les activités minières contribuent à

hauteur de 1,2 million de tonnes de CO2 par an, exacerbant les effets du changement climatique.

Défis de la gouvernance minière

Le secteur minier en RCA est entravé par une gouvernance déficiente, marquée par une corruption endémique, une dévolution de la souveraineté nationale aux étrangers et un manque de coordination entre les acteurs. En 2020, seulement 40% des redevances minières collectées ont été réinvesties dans le développement local, tandis que les violations des réglementations environnementales restent fréquentes.

Points critiques essentiels

- Déforestation et dégradation accélérées des écosystèmes alimentés par une exploitation minière intensive et non contrôlée ;
- Pollution croissante des eaux et destruction des cours d'eau causées par l'usage de techniques minières destructrices ;
- Accroissement des risques environnementaux et sanitaires lié à l'abandon de nombreux sites miniers sans réhabilitation ;
- Contribution disproportionnée des activités minières aux émissions de gaz à effet de serre, aggravée par une utilisation inefficace de l'énergie ;
- Faiblesse de la gouvernance du secteur minier.

1.6.3.4. Energie

Caractérisation de la situation

Dominance du bois-Énergie et déforestation

La demande en bois énergie est caractérisée par la dominance du secteur énergie domestique qui représente 98% du bois énergie consommé. Moins de 2% du bois énergie est utilisé dans le secteur productif artisanal et industriel via de petites chaudières à bois. À Bangui, 57% des ménages utilisent le bois et 41% le charbon comme combustible principal pour la cuisson, le gaz n'étant pratiquement pas utilisé. Les filières d'approvisionnement en bois de chauffe et de

charbon ont un impact environnemental de plus en plus fort sur les ressources boisées autour de Bangui, avec un éloignement des provenances qui se traduit par plus de transport, et un élargissement progressif des surfaces des bassins d'approvisionnement. Avec l'urbanisation et la croissance démographique, l'approvisionnement durable des villes en bois de chauffe est devenu un enjeu majeur en RCA et dans tous les pays d'Afrique centrale. Les coupes abusives de bois de chauffe contribuent à la dégradation de l'environnement, à la vulnérabilité des forêts et au réchauffement climatique de la ville de Bangui.

Potentiel inexploité des énergies renouvelables

La RCA possède un potentiel hydroélectrique estimé à 2000 MW et réparti sur plusieurs sites, mais seule une petite partie, environ 18 MW, est actuellement exploitée, ce qui représente moins d'1% du potentiel total. En parallèle, l'énergie solaire, qui pourrait significativement améliorer l'accès à l'énergie dans les zones rurales, reste sous-exploitée, représentant moins de 5 % des installations énergétiques totales en 2020.

Impact du secteur énergétique sur les émissions de GES

Malgré un secteur énergétique faiblement développé, la RCA contribue aux émissions de gaz à effet de serre, principalement par l'utilisation de générateurs diesel. En 2016, la production d'électricité à partir de sources thermiques était responsable de 70% des émissions de CO2 dans le secteur de l'énergie. Ces émissions sont estimées à 1,2 million de tonnes de CO2 par an.

Points critiques essentiels

- Pression croissante sur les ressources forestières due à une demande accrue en bois-énergie principalement domestique ;
- Potentiel hydroélectrique et solaire largement inexploité ;
- Augmentation des émissions de gaz à effet de serre alimentée par la dépendance vis-à-vis des générateurs diesel pour la production d'énergie.

1.6.4. Genre et environnement

Caractérisation de la situation

Pour faire face aux chocs climatiques et renforcer la capacité d'adaptation de la RCA, le Gouvernement a lancé en 2019 le processus d'élaboration de son plan national d'adaptation suivi en 2022 de l'élaboration d'un plan national d'adaptation préliminaire. Entretemps, le plan climatique appelé aussi CDN révisé en 2021 a pris en compte le genre dans les politiques d'atténuation. En 2023, c'est la stratégie nationale « genre et changement climatique » qui a été élaborée.

Vulnérabilité des femmes face aux changements climatiques

Les femmes, qui représentent 70% des personnes vivant avec moins d'un dollar par jour, sont particulièrement vulnérables aux impacts des changements climatiques. Environ 85% des femmes rurales dépendent directement de l'agriculture pour leur subsistance, ce qui les rend particulièrement sensibles aux variations climatiques et à la dégradation des terres. Les sécheresses plus fréquentes et l'érosion des sols réduisent la disponibilité des ressources naturelles essentielles, comme l'eau et le bois de chauffe, augmentant ainsi le temps consacré par les femmes à la collecte de ces ressources. Par exemple, dans certaines régions rurales, les femmes doivent marcher jusqu'à 5 kilomètres pour accéder à l'eau même non potable, un chiffre qui a augmenté de 25% au cours des dix dernières années en raison de la dégradation environnementale.

Rôle des femmes dans la gestion durable des ressources naturelles

Les femmes centrafricaines jouent un rôle essentiel dans la gestion des ressources naturelles, notamment en ce qui concerne la collecte d'eau, la gestion des terres agricoles, et l'utilisation des forêts pour le bois de chauffe. En RCA, les femmes représentent plus de 60% de la main-d'œuvre agricole et sont responsables de la production de 80% des denrées alimentaires. Cependant, leur contribution reste souvent invisible dans les processus de prise de décision concernant la gestion de ces ressources. Cette exclusion non seulement limite l'efficacité des stratégies de gestion durable, mais en plus empêche la mise en place de solutions adaptées aux besoins réels des communautés.

Inclusion du genre dans les politiques de développement durable

Malgré des avancées dans la sensibilisation à l'égalité de genre, l'intégration effective du genre dans les politiques de développement durable reste insuffisante. Actuellement, moins de 20% des projets environnementaux intègrent une perspective de genre. Les stratégies de lutte contre le changement climatique et de gestion de l'environnement ne tiennent souvent pas compte des rôles spécifiques et des défis auxquels les femmes sont confrontées.

Points critiques essentiels

- Environnement peu propice à faciliter l'accès des femmes, des filles et des groupes vulnérables aux gaz, aux solutions propres, à l'économie circulaire, aux ressources naturelles ainsi qu'aux avantages liés à leur conservation ;
- Faible implication des femmes, des filles et des groupes spécifiques dans la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des initiatives de protection de l'environnement ;
- Absence de promotion du savoir-faire des femmes, des filles et des groupes spécifiques ainsi que de la valorisation de leur travail ;
- Forte dépendance des moyens d'existence des femmes et des peuples autochtones vis-à-vis des forêts ;
- Vulnérabilité élevée des femmes rurales face aux impacts climatiques, exacerbée par une dépendance vis-à-vis de l'agriculture et des distances de collecte des ressources naturelles ;
- Sous-représentation des femmes dans les processus de prise de décision en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles ;
- Insuffisance de l'intégration de la dimension genre dans les politiques de développement durable, avec seulement 20% des projets environnementaux tenant compte de la perspective genre.

1.6.5. Habitat et cadre de vie des populations

Caractérisation de la situation

Dégradation des infrastructures Urbaines et des habitats et gouvernance urbaine

Les infrastructures urbaines sont dans un état critique, avec plus de 60% des routes en zones urbaines classées en mauvais état selon les estimations de 2022. L'urbanisation rapide et sans planification adéquate, a entraîné une construction anarchique sur des zones inondables comme les lits de rivières et les versants de collines, augmentant considérablement l'exposition aux risques climatiques et aux catastrophes naturelles. Plus de 80% des ménages vivent dans des logements précaires et non durables, exacerbant la vulnérabilité des populations aux aléas climatiques. En 2021, plus de 50 000 personnes ont été affectées par des inondations, une situation qui pourrait s'aggraver sans l'adoption rapide de normes de construction résilientes aux changements climatiques et une sensibilisation accrue des communautés aux pratiques de construction durable. L'absence d'outils de gestion et de planification a affaibli la gouvernance des villes, d'où il résulte une mauvaise attribution des terres et un manque d'infrastructures de base telles que l'eau, l'assainissement, et l'électricité.

Inégalités dans l'accès aux services essentiels et résilience climatique

L'accès inégal aux services essentiels en République Centrafricaine aggrave les vulnérabilités de la population face au changement climatique. En 2022, seulement 37% de la population avaient accès à l'eau potable, tandis que les systèmes d'assainissement couvraient à peine 14% de la population. Ces insuffisances sont exacerbées par la dégradation des sources d'eau due à la déforestation et à l'érosion des sols, ainsi que par l'urbanisation non planifiée qui réduit la couverture des espaces verts et surexploite la biodiversité locale. Par ailleurs, l'accès à l'électricité est limité à seulement 8% de la population, ce qui entrave l'adoption de technologies propres et résilientes au climat, telles que les systèmes de pompage solaire.

Gestion des Déchets et dégradation environnementale

La gestion des déchets est un défi majeur, avec seulement 6% des déchets urbains collectés et

traités de manière adéquate. La prolifération des décharges informelles et l'augmentation des quantités de déchets non collectés aggravent les problèmes environnementaux, notamment la pollution de l'air et de l'eau. Ces accumulations de déchets, particulièrement dans les grandes villes comme Bangui, Bambari, Bouar, Berbérati, obstruent les canalisations et augmentent les risques d'inondations lors de fortes pluies, qui sont de plus en plus fréquentes en raison du changement climatique. De plus, la conversion des terres agricoles en zones urbanisées et le tarissement des ressources en eau, causés par une consommation excessive des eaux souterraines, réduisent la capacité des écosystèmes naturels à satisfaire les besoins de la population.

Points critiques essentiels

- Forte pression sur les infrastructures urbaines due à une urbanisation rapide et non planifiée ;
- Augmentation de la demande pour les services essentiels, tels que l'eau potable, l'assainissement, et l'électricité, alimentée par une population croissante ;
- Pression croissante sur la gestion des déchets urbains en raison de l'augmentation des quantités de déchets générés par la population ;
- Augmentation de la pollution atmosphérique entraînant des maladies dues à l'incinération à l'air libre des déchets solides et à leur pourrissement.

1.6.6. Santé publique

Caractérisation de la situation

Impacts des changements climatiques sur la santé

En République Centrafricaine, les changements climatiques exacerbent les risques pour la santé publique, en augmentant notamment la prévalence des maladies climato-sensibles telles que le paludisme, les maladies diarrhéiques, la bilharziose, la typhoïde, et le choléra. Selon les données disponibles, le paludisme représentait environ 40% des consultations médicales en 2020 tandis que les maladies diarrhéiques étaient responsables de 20% des décès chez les enfants de moins de cinq ans. Les changements climatiques, en augmentant les températures et en modifiant les régimes de

précipitations, créent des conditions favorables à la propagation de ces maladies. Par ailleurs, la dégradation de la qualité de l'air provoque environ 4711 décès prématurés chaque année, dont plus de 1645 chez les enfants de moins de cinq ans. Ces chiffres soulignent l'urgence d'intégrer la lutte contre la pollution de l'air et l'amélioration des pratiques énergétiques domestiques dans les stratégies de santé publique. De plus, les vagues de chaleur et les catastrophes naturelles, exacerbées par les changements climatiques, posent des défis supplémentaires pour la santé publique, notamment en augmentant les risques de pathologies graves liées à ces phénomènes.

Vulnérabilité de la population aux maladies hydriques

En République Centrafricaine, la gestion déficiente des ressources en eau, combinée aux conditions climatiques extrêmes, expose une grande partie de la population à un risque accru de maladies hydriques telles que la dysenterie et le choléra. Les inondations fréquentes et la contamination des sources d'eau, accentuées par les changements climatiques, aggravent cette situation. En 2021, une épidémie de choléra a touché plus de 2 000 personnes, avec un taux de mortalité de 4%. La présence de foyers endémiques de maladies comme le choléra et la typhoïde, susceptible d'être aggravée par les conditions climatiques changeantes, renforce la nécessité de développer des infrastructures résilientes et d'améliorer l'accès à l'eau potable pour la population.

Points critiques essentiels

- Forte pression sur le système de santé due à l'augmentation des maladies climato-sensibles ;
- Augmentation des risques liés aux maladies hydriques, amplifiée par des conditions climatiques ;
- Insuffisance de la recherche et des connaissances sur la vulnérabilité du secteur de la santé aux changements climatiques ;
- Insuffisance de l'implication de la problématique des maladies liées aux changements climatiques dans la planification.

1.6.7. Gestion intégrée des ressources en eau

Caractérisation de la situation

Gestion durable des ressources en eau

La République Centrafricaine dispose d'un potentiel hydrique important, estimé à environ 47 milliards de m³ d'eau par an. Toutefois, seulement 4% de ces ressources sont actuellement exploitées pour des usages économiques ou sociaux. Ce faible taux d'exploitation révèle des défis majeurs liés à la gestion des ressources en eau, telle que l'absence de cadres institutionnels et juridiques solides.

Impacts du changement climatique sur les ressources en eau

Le changement climatique a un impact considérable sur la disponibilité et la qualité des ressources en eau en République Centrafricaine. Depuis les années 1980, le pays connaît une phase sèche qui réduit la capacité de renouvellement des ressources en eau, notamment le volume du fleuve Oubangui. Cette situation souligne l'urgence d'investir dans des infrastructures résilientes et durables pour améliorer l'accès à l'eau et l'assainissement, en particulier face aux défis climatiques. Les projections climatiques indiquent une augmentation des températures de 1,5 à 2°C d'ici 2050, ainsi qu'une variabilité accrue des précipitations, ce qui pourrait réduire de 10% la disponibilité en eau dans certaines régions. Ces changements climatiques exacerbent les défis existants, telle que la fréquence accrue des sécheresses et des inondations, qui rend la gestion des ressources en eau encore plus complexe. Le bilan de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) révèle que, bien que des efforts aient été faits pour intégrer les impacts du changement climatique, beaucoup reste encore à faire.

Points critiques essentiels

- Faiblesse de la gestion des ressources en eau malgré un potentiel hydrique élevé ;
- Impacts croissants des activités anthropiques sur la disponibilité et la qualité des ressources en eau ;
- Insuffisance de l'intégration des externalités climatiques dans le système national de gestion intégrée des ressources en eau face à la variabilité climatique accrue et aux événements extrêmes.

1.6.8. Financement de l'action environnementale

Caractérisation de la situation

Mobilisation des ressources financières

L'insuffisance des ressources financières pour soutenir la protection de l'environnement et lutter contre les changements climatiques constitue un défi majeur pour la République centrafricaine. Le pays rencontre de sérieuses difficultés pour accéder aux mécanismes de financement des différentes conventions internationales. Par ailleurs, on note l'absence de lignes dans le budget de l'État dédiées aux effets des changements climatiques. Cette lacune est également reflétée dans le budget alloué au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, qui a diminué au fil des années, passant de 1 022 497 USD en 2021 à 821 164 USD en 2024. Par ailleurs, la mobilisation des ressources financières pour l'action climatique repose principalement sur les fonds publics, avec une moyenne de 100,69 millions USD mobilisés entre 2019 et 2020, dont 97,04% provenant de sources publiques. La contribution du secteur privé reste faible, à raison de 2,96%. Bien que des fonds opérationnels nationaux, comme le fonds de développement forestier et le fonds de développement minier, soutiennent certaines politiques sectorielles, l'initiative du fonds national pour le climat, lancée en 2022 avec l'appui du PNUD a abouti à la création dudit fonds (FONACAR)³⁵. Cette forte dépendance aux fonds publics, associée aux retards dans l'opérationnalisation des nouveaux fonds, souligne l'urgence d'impliquer davantage le secteur privé et de maximiser l'accès aux mécanismes financiers internationaux pour diversifier et renforcer les sources de financement.

Déficit de financement

Le déficit de financement climatique est préoccupant, avec un besoin estimé à 136,59 millions USD par an pour atteindre les objectifs nationaux. En 2024, la RCA a mobilisé seulement 66,26 millions USD, dont 31,97 millions sont en cours d'exécution, illustrant un déficit persistant qui limite la mise en œuvre efficace des actions climatiques. Pour combler ce déficit, il est impératif de multiplier la contribution du secteur privé par rapport à son niveau actuel, ce



qui nécessite de développer des partenariats public-privé et de renforcer les capacités institutionnelles pour attirer davantage d'investissements privés dans les projets environnementaux.

Financements orientés

Les financements climatiques en République Centrafricaine sont principalement orientés vers des actions d'adaptation, représentant environ 56% des fonds mobilisés, tandis que les actions d'atténuation en reçoivent 37%, et les pertes et dommages 8%. La mise en œuvre de la contribution déterminée au niveau national (CDN) révisée nécessite un budget total de 1,764 milliards USD. Cette répartition des financements montre une priorité donnée aux efforts d'adaptation, bien que le besoin de diversifier les financements pour d'autres secteurs critiques comme la gestion de l'eau et la biodiversité reste essentiel pour répondre aux défis globaux du changement climatique.

Instruments de financement innovants

Les instruments financiers innovants, tels que les obligations vertes et les marchés carbonés, offrent des opportunités pour accroître les financements climatiques en République Centrafricaine, à l'instar d'autres pays. Cependant, le pays doit encore développer les infrastructures nécessaires pour exploiter pleinement ces mécanismes. À cet effet, la cellule de Monitoring, de Reporting et de Vérification en République centrafricaine a été mise en place pour gérer les crédits carbonés (MRV)³⁶. L'adoption de ces instruments pourrait diversifier les sources de financement, tout en attirant des investissements internationaux, ce qui est crucial

³⁵ Décret N°24 240 du 20 septembre 2024 Portant création d'un Fonds National pour la lutte contre le Changement Climatique en République Centrafricaine.

³⁶ Décret N°24 241 du 20 septembre 2024, Portant création d'une cellule de Monitoring, de Reporting et de Vérification en République Centrafricaine.

pour renforcer la résilience du pays face aux défis climatiques. La RCA doit capitaliser sur les promesses internationales faites dans le cadre de la protection de l'environnement et des changements climatiques pour maximiser ces financements innovants.

Capital naturel et financement vert

Le capital naturel de la République Centrafricaine, comprenant des ressources renouvelables et des ressources non renouvelables, demeure sous-exploité dans le cadre du financement de la croissance verte. L'augmentation de la production d'or et de diamant, malgré les défis sécuritaires et de gouvernance, illustre le potentiel significatif pour générer des revenus supplémentaires. Une meilleure valorisation de ces ressources pourrait jouer un rôle clé dans le financement de projets environnementaux et climatiques, tout en soutenant une croissance économique durable. Exploiter pleinement ces ressources nécessite cependant une gouvernance renforcée et une intégration des principes de durabilité pour garantir que la croissance verte soit véritablement bénéfique pour le pays.

Points critiques essentiels

- Forte pression sur les ressources financières, alimentée par des besoins croissants en financement pour la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques ;
- Augmentation du déficit de financement climatique, exacerbée par des besoins élevés pour atteindre les objectifs nationaux, et décalage significatif entre la demande en investissements pour des actions climatiques efficaces et la capacité actuelle de mobilisation des fonds, en particulier du secteur privé ;
- Orientation limitée des financements vers des actions d'adaptation ;
- Opportunités non saisies dans l'utilisation d'instruments financiers innovants ;
- Sous-exploitation du capital naturel pour le financement vert ;
- Faiblesse en matière de mobilisation de ressources financières pour la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques.

1.7. Enjeux et principaux défis pour le développement de la RCA

Les efforts déployés par la RCA dans la mise en œuvre du RCPA, de l'agenda 2030, des engagements internationaux et régionaux en matière des droits humains tout en ne laissant personne pour compte se butent à des enjeux et des défis dont les principaux sont les suivants :

1.	Renforcement de la sécurité, promotion de la gouvernance et de l'État de Droit
1.1.	Respect des droits humains et lutte contre l'impunité
1.2.	Mise en œuvre de la politique nationale de décentralisation, du plan ORSEC, et gestion des frontières
1.3.	Réforme du Secteur de la Sécurité, DRRR, et application de l'APPR/Feuille de Route de Luanda
1.4.	Renforcement des capacités opérationnelles des institutions selon la nouvelle constitution
1.5.	Extension des champs de couverture des médias
1.6.	Rationalisation de la gestion des ressources humaines et dynamisation de la coordination intra et interministérielle
1.7.	Gestion transparente, efficace et efficiente des finances publiques
2.	Développement du capital humain et accès aux services sociaux de base de qualité
2.1.	Réduction de la forte précarité des jeunes
2.2.	Amélioration de l'offre et de l'accessibilité aux services sociaux de base, de santé de qualité et à moindre coût
2.3.	Satisfaction des besoins en eau potable et assainissement de la population
2.4.	Renforcement des capacités institutionnelles en matière de données démographiques
2.5.	Accroissement de l'accès équitable aux services d'éducation et formation de qualité à tous les niveaux

2.6.	Appropriation et opérationnalisation des stratégies genre, protection de la famille et de l'enfant
2.7.	Disposition d'un socle de protection sociale robuste et inclusif avec des financements prévisibles et durables.
3.	Infrastructures essentielles en soutien à l'économie
3.1.	Extension et entretien des infrastructures de transport, en incluant la problématique de leur résilience au changement climatique
3.2.	Renforcement des capacités de production, de transport et de distribution de l'énergie électrique, ainsi que des infrastructures de stockage des produits pétroliers
3.3.	Accompagnement au changement avec l'intégration de nouveaux processus et outils
3.4.	Numérisation et sécurisation des titres fonciers
4.	Croissance économique et filières productives
4.1.	Relance des secteurs productifs (agriculture, élevage, forêts, mines, artisanat, etc.)
4.2.	Amélioration du climat des affaires, promotion des investissements et du système financier

4.3.	Industrialisation et développement des chaînes de valeurs (agroforesterie, or, diamant, élevage, artisanat, etc.)
4.4.	Développement du commerce (notamment transfrontalier) et intégration économique régionale
4.5.	Promotion de l'entrepreneuriat local et développement du secteur privé
5.	Environnement, changement climatique et développement durable
5.1.	Connaissance détaillée et approfondie des potentielles environnementales multi-ressources à des fins de développement socio-économique
5.2.	Promotion de l'approche genre et inclusion sociale dans toute action climatique de la RCA
5.3.	Conservation et gestion rationnelle et durable des ressources naturelles au profit du bien-être de la population
5.4.	Transition vers des systèmes de production qui intègrent la dimension environnementale et l'approche de l'économie circulaire
5.5.	Renforcement des capacités de mobilisation des ressources internes et externes pour le financement de l'action climatique



CHAPITRE 2 : Fondements, principes directeurs, vision et axes stratégiques du PND-RCA

Ce chapitre présente dans un premier temps les fondements du PND-RCA 2024-2028, la problématique du développement et, dans un deuxième temps, les principes directeurs et les approches de mise en œuvre du Plan. L'essentiel du chapitre développe ensuite la vision et les axes stratégiques du Plan.

2.1. Fondements du PND-RCA 2024- 2028

Le PND-RCA 2024-2028 tire ses fondements des **aspirations fortes du peuple centrafricain** à bâtir une Nation unie, réconciliée avec elle-même et prospère, telles que résumées dans la **vision politique du Chef de l'État** traduite dans la déclaration de politique générale du Gouvernement ainsi que dans les recommandations du Dialogue républicain de mars 2022. Ces aspirations ont été confirmées par les enquêtes réalisées dans le cadre de la préparation de la Vision prospective RCA 2050. Parmi les attentes exprimées, on relève particulièrement : le respect des valeurs de la République et la promotion de la participation citoyenne, la réforme vigoureuse et courageuse du secteur de la justice, le professionnalisme des éléments des Forces de défense et de sécurité, la promotion de l'excellence dans le système de l'éducation et de la formation, la relance de l'agriculture et le développement de l'industrie, de l'énergie et des routes ainsi que la préservation de l'environnement.

En second lieu, le PND s'appuie sur les **acquis du RCPCA**, notamment pour ce qui concerne les thématiques de stabilisation, de restauration des institutions de l'État, de réconciliation nationale, de protection des droits de l'homme et de relance des services sociaux de base pour engager de manière résolue le chantier du développement économique et social du pays. Divers volets du PND s'inscrivent ainsi dans la continuité du RCPCA avec pour enjeu d'approfondir ou de consolider les actions mises en œuvre depuis 2017.

2.2. Options stratégiques du développement inscrits dans le PND

2.2.1. La problématique du développement

La problématique du développement en République Centrafricaine réside dans l'exploitation rationnelle et la mise en valeur de ses ressources naturelles notamment dans les domaines minier, forestier, agricole et sylvicole pour le bien du pays. Tout d'abord, les conflits armés récurrents et l'instabilité politique ont entravé les investissements et les efforts de développement et d'industrialisation dans ces secteurs. L'insécurité rend difficile la pratique agricole, l'industrialisation du secteur minier et du secteur forestier, décourage les investissements étrangers et compromet la transformation structurelle du pays et le bien-être de la population dans toute sa dimension.

Ensuite, le manque d'infrastructures adéquates de soutien au développement économique des secteurs porteurs de croissance telles que les routes, l'énergie, les réseaux d'irrigation, les installations de stockage, entrave la valorisation et la transformation efficace des produits agricoles, forestiers et miniers. L'absence d'infrastructures adéquates limite également l'accès aux marchés et réduit la compétitivité des produits centrafricains sur le marché international. En outre, l'absence de recours à une technologie moderne pour une meilleure production et transformation des produits agricoles, miniers et forestiers empêche le pays de connaître un meilleur essor économique afin de sortir du cercle vicieux de la pauvreté. Aussi, les institutions du pays chargées de réglementer et de soutenir les secteurs de la vie économique et sociale demeurent inefficaces et la problématique de leur efficacité se pose encore avec acuité. Cela conduit à une mauvaise gouvernance, à la corruption et à l'inefficacité dans la gestion des ressources et des investissements, freinant ainsi le développement durable de ces secteurs à fortes potentialités économiques. Enfin, le développement du capital humain demeure sans doute un défi majeur pour le développement économique et social du pays.

Car disposer d'un capital humain de qualité est sans doute un atout considérable susceptible de contribuer significativement à la productivité, à la croissance économique et à la gestion durable des ressources naturelles et à la préservation de l'environnement. De la même manière, la qualité de la justice, le développement du secteur privé, de l'entrepreneuriat national et de l'inclusion financière, ou encore la gestion optimale et transparente des finances demeurent des problèmes majeurs de développement du pays.

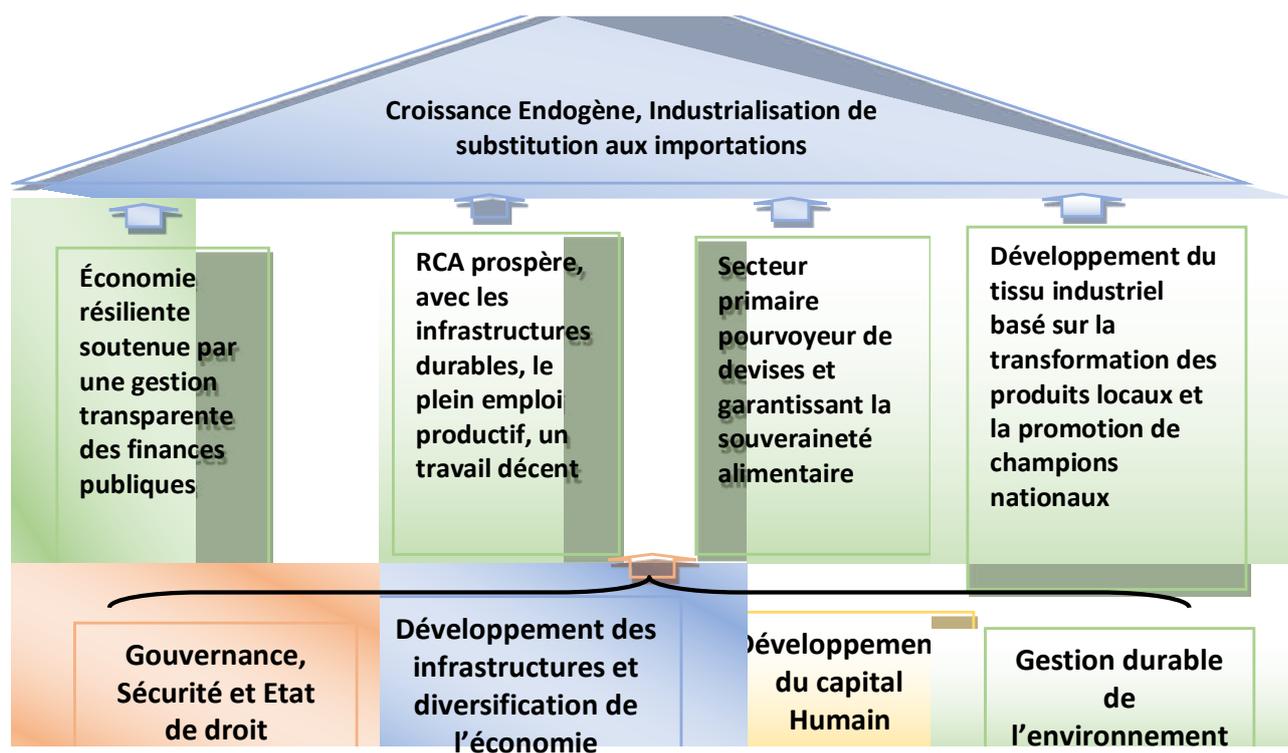
2.2.2. La trajectoire de développement

Adossé aux aspirations de la population et fort des acquis du RCPCA, le PND 2024-2028 s'inscrit dans la perspective du passage du relèvement au

développement durable et inclusif. Il définit une trajectoire de développement sur un horizon de cinq ans et plus, qui consiste, à partir d'une interrelation entre les différents secteurs, à asseoir les bases d'une croissance économique endogène fondée sur (i) un secteur primaire qui garantisse la souveraineté alimentaire, (ii) le développement d'un tissu industriel basé sur la transformation des produits locaux, (iii) le plein emploi productif avec, au centre, le développement du capital humain de qualité, (iv) un travail décent et la réduction de la pauvreté, (v) le développement du secteur privé, et (vi) une économie résiliente soutenue par une gestion transparente et moderne des finances publiques.

La stratégie met en évidence l'interrelation entre les grands secteurs suivants :

Figure 1 : Trajectoire de développement de la République Centrafricaine



2.2.2.1. Économie résiliente soutenue par une gestion transparente et moderne des finances

Dans le cadre de ce modèle économique endogène basé sur une industrialisation par substitution aux importations afin que la balance commerciale soit progressivement équilibrée voire excédentaire, les secteurs prioritaires seront le secteur primaire avec

un accent très particulier mis sur le développement des chaînes de valeurs des filières agricoles et animales, la forêt (Bois), les mines (Or et diamant) ; le secteur secondaire et le secteur tertiaire. À cet effet, le développement des infrastructures routières, énergétiques et des télécommunications reste une condition préalable à la mise en œuvre effective

de ce modèle. Par ailleurs, l'État doit jouer un rôle catalyseur à travers les réformes et les mesures visant à rendre effective la réalisation de la vision de développement. Les partenaires au développement et le secteur privé seront mis à contribution pour la réalisation de grands programmes et projets dans les secteurs clés de l'économie à travers la mobilisation des ressources humaines, financières et technologiques.

Pour développer le tissu industriel basé sur la transformation des produits locaux, les produits suivants seront priorisés pour non seulement satisfaire la demande intérieure mais également pour le marché sous-régional et régional : huile de palme, cuir, viande de bœuf, volailles, épices, piments, sésame, miel, karité, manioc, poisson, riz, pomme de terre, oignons, tabac, café, coton, cacao, banane, patate, bois, or et diamant, bambou, rotins.

Pour la promotion de champions nationaux, le Gouvernement devra accompagner et protéger les opérateurs économiques et industriels centrafricains d'une certaine envergure en mettant en place une politique axée sur l'intérêt national et sa protection en vue d'assurer une croissance économique soutenue, durable et autoentretenu. Pour y parvenir, il urge de lever certaines contraintes liées, entre autres, au climat des affaires et d'investissement ainsi qu'à l'accès au financement approprié afin d'asseoir des unités industrielles pérennes. Le financement de ce processus nécessite la mobilisation de fonds innovants, la création de banques d'investissements et d'industries, de fonds de garantie pour les promoteurs, de ressources de la diaspora, des allègements fiscaux et de charges dans la mesure du possible ainsi que la mise en place d'un fonds pour la promotion des PME/PMI.

Par ailleurs, des mécanismes de développement endogènes seront ouverts avec la mise en place de pôles économiques régionaux en lien avec les produits de transformation cités ci-haut, en tenant compte des avantages comparatifs de chaque région, elles-mêmes en relation avec les grands bassins de production pour booster la croissance économique. Les régions n°4 (Bambari), n°2 (Berbérati et Bouar), n° 6 (Bangassou), n° 1 (Boali et Mongoumba), n°5 (Ndélé), n°3 (Bossangoa et Paoua), n°7 (Bangui) sont identifiées comme des pôles catalyseurs de développement économique. À cet effet, le Gouvernement va s'appuyer sur un secteur privé fort qu'il compte, par ailleurs, accompagner à travers le renforcement des capacités des entreprises, le



développement des chaînes de valeur des produits miniers, forestiers et agricoles et le développement des infrastructures d'appui, notamment portant sur l'électricité, le réseau routier et le numérique.

Suivant cette logique, les autorités adopteront effectivement une politique basée sur la préférence nationale maintes fois réclamée lors des fora inter-centrafricains, en réservant aux entrepreneurs et producteurs centrafricains une proportion de la commande publique, en développant les mécanismes de la transformation locale des produits pour asseoir une meilleure compétitivité à l'exportation.

Pour le secteur informel, un vaste programme d'information, de sensibilisation et de formation sera mis en œuvre pour faciliter la formalisation avec des modalités de déclaration et de paiement des impôts, droits et taxes ainsi que l'accompagnement pour des démarches administratives. Sera également proposé un aménagement de sites pour les activités.

Concernant la modernisation de la gestion des finances publiques, il s'agira de renforcer les mécanismes de transparence de GFP, d'améliorer la mobilisation des ressources domestiques (recettes fiscales et non fiscales, financements climatiques) et d'évoluer vers une gestion optimale des dépenses publiques ainsi que de la dette. Relativement à la politique fiscale, l'objectif visé, est de la rendre novatrice, efficace, efficiente et transparente à travers les principales mesures visant à : instaurer la confiance entre le contribuable centrafricain, le Gouvernement et l'Administration fiscale ; procéder à l'évaluation du système fiscal afin de prendre des mesures appropriées dans l'accompagnement des entreprises et autres acteurs ; lutter contre la fraude et l'évasion fiscales ; procéder à une dématérialisation totale des procédures fiscales.

2.2.2.2. RCA prospère, avec des infrastructures durables, le plein emploi productif, et un travail décent.

Face aux défis relatifs au développement des secteurs productifs et du tissu industriel, les infrastructures routières et énergétiques seront un préalable incontournable à la transformation profonde de la structure de l'économie centrafricaine. Par ailleurs, face aux principales transformations attendues du marché du travail, le Code du travail devra pouvoir répondre aux exigences de compétitivité des entreprises et de l'environnement des affaires. Des mesures seront prises pour le suivi, l'évaluation et la restructuration (réformes) des secteurs du travail et de l'emploi, l'instauration d'une économie sociale et solidaire, le développement de la micro-finance ainsi que l'équité sociale.

Dans le domaine du travail et de l'emploi, il s'agit de mettre en place un ambitieux programme d'accompagnement des jeunes en vue de faciliter leur insertion professionnelle et un fonds d'impulsion et de promotion des initiatives entrepreneuriales.

Pour l'équité sociale, il s'agit de développer les filets sociaux contributifs et non contributifs à travers des programmes et projets qui conduiront à accélérer et améliorer la qualité de la couverture sociale, à lutter contre la cherté de la vie, et à promouvoir un meilleur ciblage des subventions des produits de première nécessité et des produits pétroliers.

2.2.2.3. Secteur primaire pourvoyeur de devises et garantissant la souveraineté alimentaire

Dans le but de garantir la sécurité alimentaire et de générer suffisamment de devises, le développement du secteur primaire à travers l'agriculture, l'élevage et la pêche s'avère nécessaire. Concernant l'agriculture, les orientations vont s'appuyer sur la modernisation des facteurs techniques, organisationnels et managériaux. Simultanément, les capacités scientifiques et institutionnelles des structures de recherche seront renforcées pour aboutir à une production agricole et animale capable de subvenir aux besoins de la population.

Les leviers comprennent (i) l'adoption d'un modèle agricole structuré autour de petites et moyennes exploitations familiales modernisées ; (ii) la conduite d'une réforme agraire basée sur la sécurisation des droits fonciers des exploitations agricoles familiales ;

(iii) la mise en place de coopératives de producteurs avec des plateaux techniques partagés ; (iv) la maîtrise des ressources en eau afin de permettre une production agricole sur toute l'année.

Pour l'élevage, l'option retenue consiste à (i) mettre en place un programme national de développement de la chaîne de valeur animale, avicole et de modernisation des infrastructures (équipement d'abattage, de stockage, de transformation) ; (ii) engager la mise en œuvre d'un plan d'aménagement consensuel des parcours du bétail et d'espaces de pâturage notamment dans les zones sylvopastorales ; (iii) procéder au recensement national régulier et à l'identification nationale précise du cheptel afin de mieux orienter les ressources et les interventions de l'État dans ledit secteur ; (iv) intensifier les actions préventives conjointes de lutte contre le vol de bétail ; (v) soutenir le développement des filières piscicole, avicole, viande, fromage, lait et favoriser la consommation des productions animales nationales et l'exportation vers les pays de la sous-région.

2.2.2.4. Développement du tissu industriel basé sur la transformation des produits locaux et la promotion de champions nationaux

Il s'agira de procéder à une restructuration du tissu industriel pour booster l'économie et de mettre en place une politique et/ou une stratégie et un Plan d'industrialisation comme catalyseur de la croissance. Dans le sous-secteur minier perçu comme un levier important de développement socio-économique, les substances minérales seront mises en valeur et exploitées. Ainsi, des écosystèmes industriels ayant vocation à créer une nouvelle dynamique de développement seront mis en place de même que des outils de soutien adaptés. Pour la transformation des produits, une approche par terroirs sera adoptée avec un renforcement des agropoles et l'implantation d'incubateurs ou plateformes au niveau de chaque région pour servir de réceptacles à la production.

2.3. Principes directeurs et approches de mise en œuvre du PND-RCA

2.3.1. Principes directeurs

Leadership national

Le PND-RCA est porté par le Gouvernement et mis en œuvre en concertation étroite avec toutes les forces vives du pays. À cet effet, le Gouvernement entend

s'engager sur une mobilisation accrue de ressources internes pour renforcer l'espace budgétaire nécessaire au financement du développement du pays. Dans le même temps, une diplomatie active sera mise en place pour mobiliser le soutien conséquent de la communauté internationale ; il veut consolider les mécanismes de mobilisation et d'utilisation des financements extérieurs et approfondir les cadres de collaboration avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF). En parallèle, le Gouvernement travaillera à créer un environnement favorable pour attirer les investissements privés, nationaux et étrangers, et à renforcer la participation des communautés dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et projets sur le terrain.

Redevabilité

Le PND-RCA est un projet ambitieux nécessitant l'implication et la responsabilisation d'une diversité d'acteurs étatiques et non étatiques, dont le Gouvernement, les institutions républicaines, les collectivités locales, la société civile, le secteur privé et les partenaires au développement. Cette responsabilisation implique une obligation de rendre des comptes sur l'évolution du processus, les actions, programmes et budgets mis en œuvre à chaque étape. À tous les niveaux – central, sectoriel et local – les parties prenantes devront atteindre les résultats escomptés. Les mécanismes de bonne gouvernance garantiront la transparence dans la mobilisation et la gestion des ressources ainsi que dans les progrès accomplis. Tous les acteurs impliqués seront également redevables de leurs contributions, incluant la mobilisation des ressources, l'exécution des programmes et le contrôle des interventions. La production de rapports périodiques et l'animation de cadres de concertation seront essentielles pour matérialiser ce principe de redevabilité. Le dispositif de pilotage du PND permettra de répondre aux contreperformances observées. Enfin, le leadership du Gouvernement se traduira par une coordination efficace de la mise en œuvre, avec des dialogues réguliers sur les progrès accomplis.

Inclusivité

Ce principe est crucial pour la réussite du PND dont le but est de garantir que les bénéfices du développement profitent à tous sans distinction, notamment à la population à la base. Le Gouvernement s'engage à assurer l'égalité des droits,

des opportunités et des responsabilités, en intégrant l'inclusion sociale, l'égalité de genre et la réduction des disparités géographiques dans la mise en œuvre du PND. Une attention particulière sera accordée aux femmes, aux jeunes et aux groupes spécifiques, avec des programmes de protection sociale et des aides pour les plus pauvres et les plus vulnérables, afin de ne laisser personne de côté. Le Gouvernement place l'être humain au centre du développement, en tant qu'acteur et bénéficiaire, et met l'accent sur le renforcement des capacités des populations, surtout les plus vulnérables, afin de leur permettre de contribuer à la production, pour réduire leur vulnérabilité et améliorer leurs revenus. Ce principe vise à accélérer l'autonomisation des femmes et des jeunes en améliorant leurs conditions de vie.

Partenariat et responsabilité mutuelle

La réussite du PND reposera sur le développement d'un partenariat solide et une responsabilité partagée dans la mise en œuvre de projets et programmes prioritaires. Le Gouvernement s'engage à créer des conditions favorables pour un partenariat stratégique où chaque acteur jouera pleinement son rôle. Cela se concrétisera par la mise en place d'un cadre opérationnel permanent de dialogue et de concertation, impliquant toutes les parties prenantes pour un engagement mutuel en faveur du PND. Au niveau national, ce partenariat inclura le secteur public, le secteur privé, les organisations de la société civile et les communautés de base. À l'international, il visera à renforcer la coopération avec les partenaires techniques et financiers, les organisations sous-régionales, régionales et internationales, ainsi que la coopération sud-sud et avec les BRICS+. Ce partenariat devra viser des solutions innovantes et durables.

2.3.2. Approches de mise en œuvre

Gestion axée sur les résultats (GAR)

Pour optimiser les résultats sur le terrain, le PND adopte une gestion axée sur les résultats, focalisée sur la fixation d'objectifs de développement précis et la vérification régulière des performances. Cette approche repose sur un cadre de résultats rigoureux, avec des indicateurs de mesure clairement définis et un dispositif efficace de suivi et évaluation. Elle implique également une répartition claire des responsabilités et une obligation de reddition de comptes à tous les niveaux. Pour développer une

culture de performance, toutes les parties prenantes devront se concentrer sur l'atteinte des résultats visés. L'introduction des budgets-programmes à partir de janvier 2025, conformément aux directives de la CEMAC, facilitera un financement adéquat et prévisible des grandes priorités du PND.

Durabilité

La durabilité est essentielle pour atteindre les objectifs du PND-RCA. L'intégration des questions environnementales et climatiques, la prise en compte du capital humain et de la gouvernance, l'incorporation de la résilience dans la construction des infrastructures, ainsi que l'alignement sur les ODD, créeront une valeur ajoutée à long terme pour le bien-être de la population. Le plan inclut des actions opérationnelles exécutées selon les principes du développement durable qui visent à atténuer les risques et à créer des opportunités d'innovation, de croissance, d'attractivité et de compétitivité. L'implication de divers acteurs à chaque étape du processus renforcera l'appropriation et la compréhension du plan.

Approche intersectorielle

Fondée sur la synergie et la cohérence des interventions des différents départements, cette approche est essentielle à la réussite du PND 2024-2028. Elle vise à créer des passerelles entre les

actions prioritaires afin d'améliorer leur efficacité, avec pour objectif commun l'amélioration du bien-être de la population centrafricaine. La mise en place de comités techniques de coordination et de suivi par axe stratégique du PND est cruciale pour assurer cette cohérence et maximiser l'impact des interventions sectorielles.

Nexus Humanitaire - Développement - Paix (HDP)

Les crises humanitaires récurrentes en RCA rendent nécessaire la mise en œuvre de l'approche nexus HDP, qui consiste à assurer une synergie entre les acteurs humanitaires, les acteurs du développement et ceux de la consolidation de la paix pour mieux répondre aux causes structurelles des crises. Cette démarche suppose, au préalable, la promotion d'une compréhension commune et harmonisée de l'approche et de ses éléments constitutifs dans le contexte de la RCA. Ainsi, l'approche Nexus HDP repose sur trois piliers : le pilier humanitaire, axé sur le plan de réponse humanitaire 2024 ; le pilier développement, centré sur le plan national de développement 2024-2028 ; et le pilier paix, focalisé sur le PNDDR, le CVR et d'autres initiatives de consolidation de la paix. Il s'agira concrètement de réunir ces trois piliers de manière inclusive et participative pour établir une compréhension commune des besoins, formuler des résultats collectifs et déterminer les zones d'intervention prioritaires.

ENCADRÉ 4 : Les huit éléments de l'approche Nexus HDP

Huit (8) éléments sont constitutifs de l'approche Nexus HDP :

- (i) L'analyse conjointe menée par les acteurs humanitaires, de développement et de consolidation de la paix sert de base pour la formulation des
- (ii) résultats collectifs (HDP) qui sont mis en œuvre dans
- (iii) zones d'intervention prioritaires. Ces zones abritent un grand nombre de personnes laissées pour compte (déplacés, réfugiés et les communautés hôtes).
- (iv) Les mécanismes endogènes d'appropriation et de pérennisation permettent au gouvernement de prendre le leadership de toutes les initiatives pour les pérenniser.
- (v) La mise en œuvre des initiatives transfrontalières s'avère également utile pour répondre à plusieurs extranéités (les réfugiés, la transhumance et la porosité des frontières).
- (vi) Une coordination entre les trois piliers (humanitaires, développement, paix) doit être mise en place pour assurer l'efficacité des activités du triple Nexus HDP.
- (vii) Les financements affectés par les donateurs doivent faire l'objet d'harmonisation pour garantir la simultanéité d'actions dans la mise en œuvre des activités humanitaires, de développement et de consolidation de la paix à l'effet d'optimiser le Nexus HDP. Enfin
- (viii) le suivi de l'approche se fera à travers les mécanismes du PND en partant des indicateurs des ODD. Ces huit éléments doivent être mis en œuvre de manière cumulative pour optimiser l'approche.

2.4. Vision du Plan National de développement et déclinaison en axes stratégiques

La vision de la RCA à laquelle adhère le PND-RCA est celle-ci : « Une RCA prospère, disposant d'un capital humain de qualité et des infrastructures résilientes et durables, fondée sur un État de droit plus inclusif et respectueux de la loi et des principes de la bonne gouvernance ».

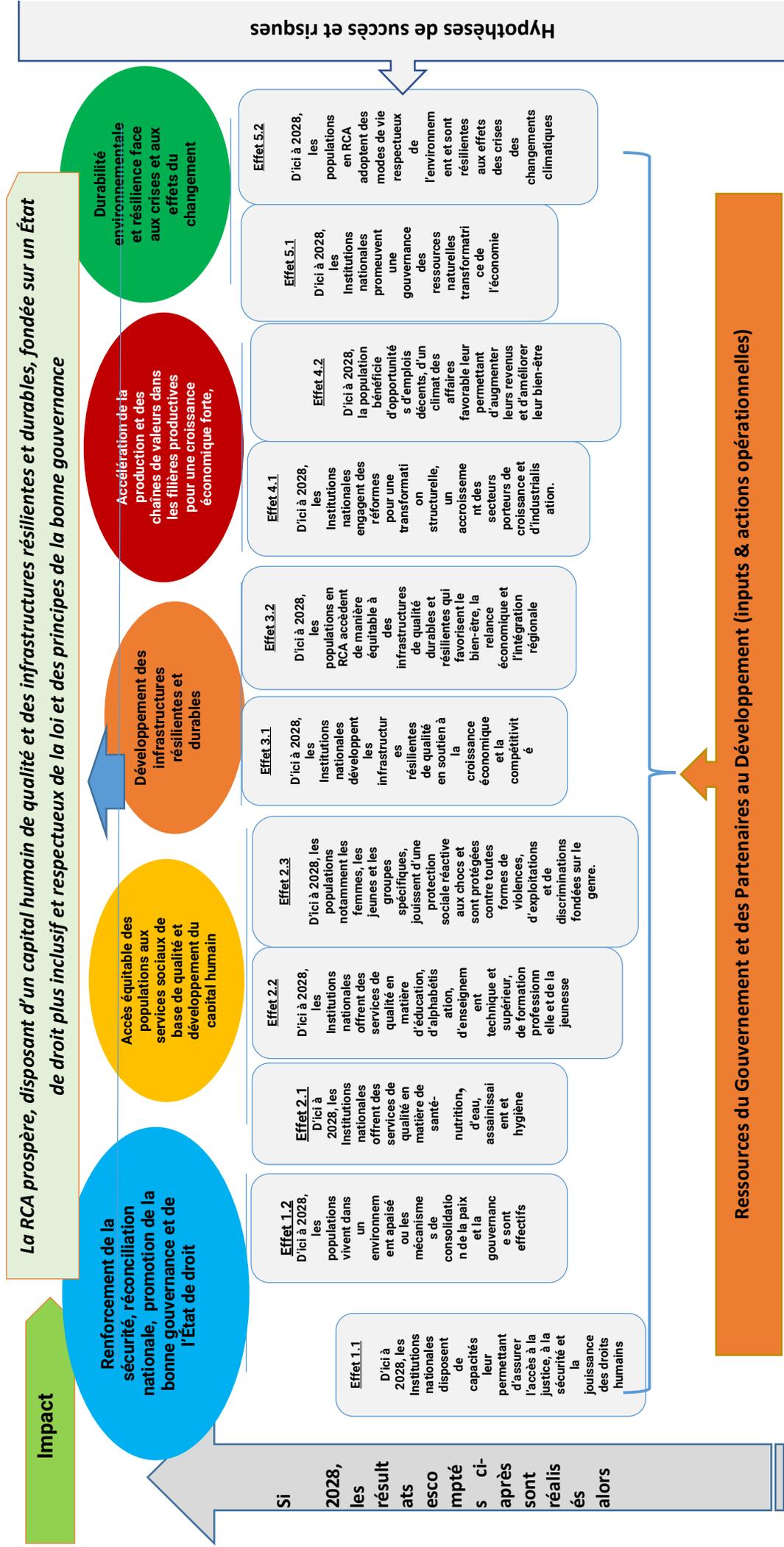
La réalisation de cette vision s'appuie sur la mise en œuvre de réformes et de projets ou programmes d'investissement autour des cinq axes stratégiques suivants : (i) le renforcement de la sécurité et la promotion de la bonne gouvernance et de l'État de droit ; (ii) le développement du capital humain de qualité et l'accès équitable des populations à des services sociaux de base de qualité; (iii) le développement d'infrastructures résilientes et

durables ; (iv) l'accélération de la production et des chaînes de valeurs dans les filières productives pour une croissance économique forte, inclusive et durable ; (v) la durabilité environnementale et la résilience de la population face aux crises et aux effets du changement climatique.

Ces priorités nationales sont en parfaite cohérence avec les engagements que la RCA a pris dans le cadre des agendas internationaux. L'articulation avec l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et de l'Agenda 2030 sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) est particulièrement soulignée dans le cadre de résultats (cf. annexe 2).

Le PND-RCA est la première étape de l'opérationnalisation de l'Étude Prospective de la vision RCA-2050 et représente le second plan quinquennal du Gouvernement après le RCPCA depuis l'adoption des ODD en 2015.

Figure 2 : Théorie du changement du PND 2024-2028



2.5. AXE STRATÉGIQUE 1 :

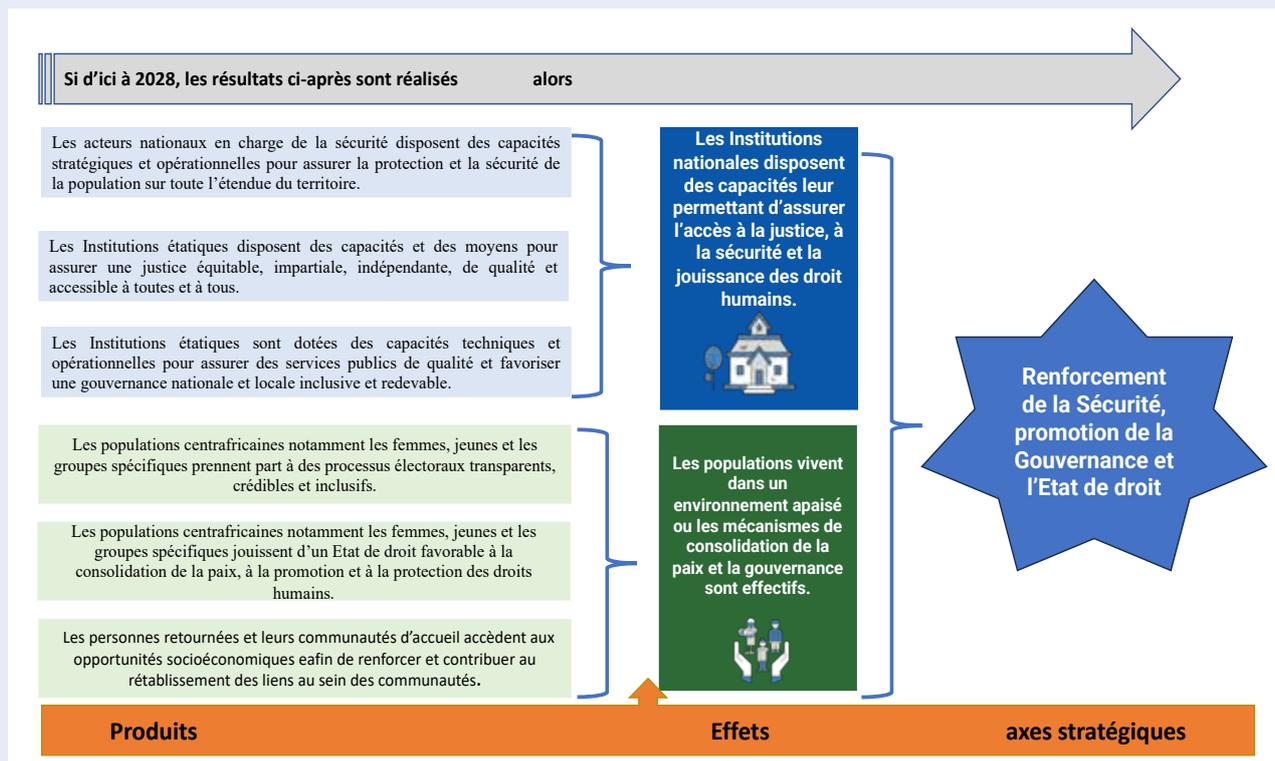
Renforcement de la Sécurité, promotion de la Gouvernance et de l'État de droit



Ce premier axe du PND vise, à travers le renforcement de la sécurité, la promotion de la gouvernance et la consolidation de l'État de droit, à créer les conditions préalables nécessaires à la croissance économique, à la stabilité sociale et à la réalisation du plein potentiel humain du pays.

Deux effets sont recherchés : (i) les Institutions nationales disposent des capacités leur permettant d'assurer l'accès à la justice, à la sécurité et la jouissance des droit humains ; et (ii) la population vit dans un environnement apaisé où les mécanismes de consolidation de la paix et la gouvernance sont effectifs. Les produits pour atteindre ces effets sont précisés dans le schéma suivant.

Figure 3 : Théorie du changement de l'axe stratégique 1



2.5.1. Renforcement de la sécurité intérieure et de la défense nationale

Objectif stratégique 1.1.1 : Poursuivre la mise en œuvre du Programme National de Désarmement,

de la Démobilisation, de la Réintégration et du Rapatriement (DDRR) et suivre la mise en œuvre de l'APPR-RCA mutualisée avec la feuille de route conjointe de Luanda

Actions prioritaires	Priorité
1. Renforcement des capacités institutionnelles ³⁷ de DDRR ;	H ³⁸
2. Réinsertion socioéconomique des ex-combattants ;	H
3. Actualisation des textes afin de prendre en compte tous les acteurs qui interviennent dans le processus des opérations.	M

En s'appuyant sur les acquis du RCPCA, le processus de Désarmement, Démobilisation, Réintégration et Rapatriement (DDRR) sera poursuivi. Des moyens additionnels devront d'abord être mobilisés pour permettre un pilotage plus efficace des opérations. Les actions de désarmement et de réinsertion (intégration dans les FDS ou insertion socioéconomique dans leurs communautés) seront poursuivies auprès des reliquats des groupes armés restés fidèles à l'APPR-RCA et des Ex-combattants des groupes armés membres de la CPC. Il s'agira

également de créer un cadre d'échange et de concertation entre le gouvernement et les leaders des groupes armés centrafricains. Une attention particulière sera accordée à la question de la réparation des préjudices subies par victimes des violences passées avec l'opérationnalisation d'un fonds fiduciaire d'indemnisation des victimes pour la commission Vérité, Justice et Réparation (CVJR). Enfin, quatre foras économiques pour le développement des régions, prévus par l'APPR-RCA, seront organisés.



³⁷ Formation du personnel, réhabilitation et construction des bâtiments administratifs, équipement des bureaux en mobiliers et outils informatiques, équipement des responsables du Ministère en moyens roulants adéquats au niveau de l'administration centrale et de structures décentralisées.

³⁸ Au niveau des objectifs stratégiques successifs, chaque action prioritaire a été affectée d'un niveau prioritaire qui est haut (H), moyen (M) ou bas (B).

Actions prioritaires		Priorité
4.	Formation (initiale et continue) et entraînement des Forces de défense nationale ;	H
5.	Renforcement du cadre juridique et institutionnel de l'Armée ;	H
6.	Renforcement de la protection de la discipline et du moral des Forces Armées ;	H
7.	Promotion des activités civilo-militaires dans les missions opérationnelles visant à consolider le climat de confiance avec la population ;	H
8.	Dotations des FACA en équipements, infrastructures et matériel ;	H
9.	Opérationnalisation de l'Armée de Garnison ;	H
10.	Renforcement du cadre juridique et institutionnel de la Gendarmerie et de la Police ;	M
11.	Formation (initiale et continue) et entraînement des FSI ;	H
12.	Dotations des FSI en équipements, infrastructures et matériel ;	H
13.	Renforcement de la coopération internationale en matière de renseignements (INTERPOL) ;	M
14.	Formation (initiale et continue) et entraînement des Forces de défense nationale ;	H
15.	Renforcement du cadre juridique et institutionnel de l'Armée ;	M
16.	Création et opérationnalisation d'un centre de formation en matière de protection civile.	H

Le Gouvernement centrafricain s'est résolument engagé dans une réforme profonde de son secteur de la sécurité et de la défense nationale, s'appuyant sur des documents stratégiques essentiels tels que le Plan National de Défense, la Politique Nationale de Sécurité 2022-2027, la Stratégie Nationale de Réforme du Secteur de la Sécurité (SNRSS), et la Politique Nationale de Gestion des Espaces Frontaliers (PNGEF). Concernant les Forces de défense nationale, le Gouvernement intensifiera ses efforts pour renforcer les capacités des Forces Armées Centrafricaines (FACA), avec un accent particulier sur l'équipement et l'augmentation des effectifs afin d'améliorer le maillage du territoire. De plus, deux nouvelles zones de défense seront créées, soutenues par l'adoption de la Loi sur la Programmation Militaire, le Plan National de Défense, et des accords de coopération militaire avec des pays partenaires. Pour les Forces de Sécurité Intérieure (FSI), le Gouvernement poursuivra les efforts de recrutement, de formation, et de modernisation des équipements, en mettant l'accent

sur la police de proximité, instaurée en 2019. La coordination entre le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP) et les autres organes de sécurité seront renforcés, et un système de suivi-évaluation rigoureux sera mis en place pour s'assurer que les objectifs stratégiques sont atteints. Le cadre légal sera consolidé par l'adoption rapide des textes en cours, notamment la Loi de Programmation pour les Forces de Sécurité Intérieure qui est essentielle pour le financement structuré des réformes. La gestion des ressources humaines, la budgétisation des besoins en formation spécialisée, et la priorisation des objectifs du plan d'actions du MISP sont également des éléments cruciaux pour une mise en œuvre efficace des réformes. Ces efforts seront mesurés par des indicateurs clés, tels que l'augmentation du nombre de zones de défense opérationnelles (passant de 4 en 2023 à 6 en 2028) et l'accroissement des effectifs des FACA (de 20 000 à 27 120 éléments) et des policiers (de 948 à 1 573). Ces mesures reflètent l'engagement du Gouvernement à renforcer les capacités sécuritaires

et à améliorer la couverture territoriale pour une protection optimale de la population.

2.5.2. Renforcement de l'État de Droit

L'une des priorités du Gouvernement sera l'indépendance du pouvoir judiciaire pour garantir l'offre d'une justice équitable et de qualité et l'accès à celle-ci pour tous centrafricains sans distinction dans le respect des droits humains est une priorité pour le Gouvernement. Deux objectifs stratégiques sont fixés : (i) renforcer l'offre et l'accès de la justice indépendante et de qualité aux usagers et (ii) garantir le respect des droits humains et l'égalité de chances de tous les citoyens devant la justice.



Objectif stratégique 1.2.1 : Renforcer l'offre d'une justice indépendante et de qualité et l'accès à celle-ci pour les usagers.

Actions prioritaires	Priorité
17. Renforcement du cadre juridique et institutionnel ;	H
18. Poursuite de l'opérationnalisation de la justice transitionnelle avec la Cour Pénale Spéciale (CPS) et la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR) pour garantir la justice, lutter contre l'impunité et promouvoir la réconciliation nationale ;	H
19. Renforcement des institutions en investissant dans l'augmentation et la modernisation des tribunaux, des bureaux des procureurs et des services juridictionnels ;	H
20. Amélioration de la gestion des carrières des magistrats et le système de nomination des responsables des juridictions ;	H
21. Formation et renforcement des capacités du personnel judiciaire ;	H
22. Création et opérationnalisation des nouvelles juridictions en tenant compte du nouveau découpage administratif.	H

Pour renforcer l'efficacité et la crédibilité du système judiciaire centrafricain, il est impératif de consolider le cadre juridique et institutionnel en améliorant l'organisation, le fonctionnement et l'indépendance des organes de gestion de la carrière des magistrats, notamment le Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM). Cela nécessite une coordination accrue entre ces institutions pour garantir une gestion transparente et cohérente des carrières des magistrats. Parallèlement, un plan de formation initiale et continue pour le personnel judiciaire, axé sur la déontologie et la lutte contre la corruption, sera mis en œuvre pour renforcer la capacité de supervision de l'Inspection Générale des Services Judiciaires (IGSJ) et pour assurer une supervision rigoureuse des pratiques judiciaires et pénitentiaires.

En outre, l'opérationnalisation de la justice transitionnelle avec la Cour Pénale Spéciale (CPS) et la Commission Vérité, Justice, Réparations et Réconciliation (CVJRR) sera poursuivie, impliquant le renforcement des capacités de ces institutions, la sensibilisation accrue de la population, l'accélération des enquêtes et l'audition des auteurs présumés de crimes. À moyen terme, il est nécessaire de renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire par des réformes structurelles, en améliorant les mécanismes de redevabilité et en intensifiant la lutte contre la corruption.

Le renforcement des institutions passera également par la modernisation des infrastructures judiciaires et le déploiement des nouvelles technologies pour faciliter l'accès à la justice. Enfin, l'efficacité des processus de justice transitionnelle dépendra de la

mise en œuvre des actions de réparation en faveur des victimes, assurant ainsi la participation de toutes les parties prenantes et contribuant à la paix et à la réconciliation nationale, toutes choses qui contribuent à l'apaisement des cœurs. Dans ce cadre, l'effet recherché à moyen terme est le renforcement de l'indépendance judiciaire, l'amélioration de l'offre judiciaire et de l'accès à la justice, la consolidation de la chaîne pénale et du système pénitentiaire, ainsi que la garantie du respect des droits humains. Ces mesures se concrétiseront notamment par l'atteinte de plusieurs cibles quantitatives avec une

augmentation (i) du nombre de cours et tribunaux opérationnels (de 20 à 38 entre 2023 et 2028), (ii) des maisons d'arrêt construites ou réhabilitées selon les normes standards (de 10 à 30), (iii) des audiences foraines tenues par sous-préfecture (de 2 à 12) et (iv) du nombre d'acteurs judiciaires déployés dans les juridictions nationales (de 154 à 374).

Objectif stratégique 1.2.2 : Garantir les droits humains et l'égalité de chances à tous les citoyens

Actions prioritaires	Priorité
23. Renforcement du cadre juridique et institutionnel ;	H
24. Promotion et protection des droits civils et politiques ;	H
25. Promotion et protection des droits économiques sociaux et culturels ;	H
26. Promotion et protection des droits de la solidarité (droit au développement, droit sectoriel, droit à un environnement sain, droit à la sécurité, etc.) ;	M
27. Promotion de l'égalité des chances à travers une politique de lutte contre les discriminations ;	H
28. Renforcement des mécanismes de contrôle des décisions de justice pour garantir l'impartialité et l'accès équitable à la justice ;	H
29. Renforcement de la diversité et de l'inclusion en encourageant la participation et la représentation équitable de tous les groupes de la société dans les processus de prise de décision ;	M
30. Assistance aux victimes en fournissant un soutien juridique et psychosocial aux victimes de discrimination et de violations des droits de l'homme avec un accent particulier sur les cas de VBG.	H

Conformément aux orientations définies dans le document stratégique de la Politique Nationale des Droits de l'Homme en République Centrafricaine, un chemin critique a été établi pour assurer la réalisation des objectifs prioritaires à court et moyen termes. À court terme (2 ans), les efforts seront concentrés sur l'élaboration et l'adoption de nouveaux textes législatifs relatifs à des secteurs spécifiques. Simultanément, des campagnes de sensibilisation seront menées pour promouvoir les droits civils et politiques, en particulier sur le droit à la vie et l'intégrité physique, en renforçant les capacités des journalistes en communication sur les principes des droits humains.

En parallèle, la vulgarisation des instruments juridiques relatifs aux droits des personnes vivant avec le VIH/SIDA, sera priorisée pour soutenir les droits économiques, sociaux et culturels. La lutte

contre la discrimination dans l'accès à la justice sera également intensifiée, avec un renforcement des mécanismes de sensibilisation des autorités. Ainsi, le Gouvernement engagera une réforme visant à améliorer les procédures juridiques des cas des violences basées sur le genre. En outre, des politiques visant à intégrer l'approche Genre et à renforcer la diversité et l'inclusion dans les emplois publics et privés seront adoptées, avec un soutien particulier aux personnes vulnérables en particulier les handicapées et les personnes âgées dans les emplois publics et privés.

2.5.3. Promotion de la bonne gouvernance

L'instauration d'une gouvernance politique, administrative et locale juste et efficace, fondée

sur l'intégrité et le renforcement des capacités institutionnelles et la promotion de la transparence,



la responsabilité et la participation citoyenne, pour assurer le bien-être et le progrès de tous les citoyens reste une des priorités importantes du Gouvernement. À cet effet, six objectifs stratégiques sont fixés :

Objectif stratégique 1.3.1 : Renforcer les capacités opérationnelles des Institutions de la République

Actions prioritaires		Priorité
31.	Renforcement du cadre juridique et institutionnel des Institutions de la République ;	M
32.	Renforcement des capacités opérationnelles des institutions de la République et du gouvernement (formation, sensibilisation, équipement et digitalisation des services) ;	H
33.	Protection et gestion transparente des ressources (humaines, matérielles, financières et informationnelles).	H

Dans le cadre de l'arrimage des stratégies et plans d'actions des institutions républicaines, chaque entité a conçu des initiatives visant à renforcer la gouvernance et la stabilité en République Centrafricaine.

L'Assemblée Nationale, à travers son Plan Stratégique de Développement (PSDAN) 2018-2028, se focalisera sur la restauration de ses fonctions législatives et de contrôle parlementaire, en renforçant les capacités des députés et celles du personnel administratif par des programmes de formation continue visant à améliorer l'efficacité législative et à renforcer le contrôle régulier de l'exécutif. Parallèlement, elle s'engagera activement dans la promotion de la paix et de la réconciliation nationale en collaborant étroitement avec les autres institutions républicaines pour renforcer la cohésion sociale et stabiliser la gouvernance du pays.

Le Conseil Constitutionnel mettra l'accent sur l'amélioration de son indépendance et de son efficacité, à travers le renforcement de ses capacités techniques et logistiques et des programmes de formation continue pour ses membres.

Le Conseil Économique, Social et Environnemental se concentrera sur l'amélioration de ses contributions aux politiques publiques en renforçant les capacités analytiques de ses membres et en intégrant des outils modernes d'analyse et de consultation.

De son côté, **le Haut Conseil de la Communication (HCC)** continuera à jouer un rôle central dans la régulation des médias et la promotion de la liberté de la communication en mettant en place des mécanismes pour réguler les contenus médiatiques et en promouvant la transparence et la responsabilité au sein des médias.

L'Autorité Nationale des Élections (ANE) se consacrera à la transparence et à l'efficacité des processus électoraux en renforçant le cadre législatif et en formant ses membres pour garantir des élections libres, transparentes et équitables. Elle fera de son autonomie effective un élément clé de sa crédibilité et de la respectabilité des décisions en matière électorale.

Enfin, **l'Autorité Chargée de la Bonne Gouvernance** concentrera ses efforts sur la promotion de la transparence et la lutte contre la corruption dans la gestion des affaires publiques, à travers la mise en œuvre de programmes spécifiques de prévention et de sensibilisation et du contrôle des acteurs publics. Aux fins d'efficacité, toutes ces initiatives devront s'appuyer sur une coopération interinstitutionnelle renforcée, essentielle pour harmoniser les actions, éviter les duplications d'efforts et maximiser l'impact des politiques publiques, tout en assurant une gouvernance cohérente et unifiée en République Centrafricaine.

Actions prioritaires	Priorité
34. Poursuite de la politique de redéploiement accompagné des FAE dans les administrations déconcentrées en lien avec la RESA ;	H
35. Poursuite de la réforme du statut général de la Fonction publique, incluant la finalisation du processus de validation du décret d'application du Statut Général de la Fonction Publique ; de l'élaboration et l'adoption du guide normatif de classification et de gestion rationnelle des emplois ;	H
36. Mise en place d'une politique de déconcentration pour accompagner le processus de décentralisation ;	H
37. Mise en œuvre des programmes de formation et de renforcement des capacités pour les fonctionnaires affectés aux services déconcentrés ;	M
38. Révision des normes structurelles, fonctionnelles et administratives à tous les niveaux pour adapter l'organisation de l'État aux réalités locales et améliorer l'efficacité des services publics, tant au niveau central qu'au niveau territorial ;	M
39. Élaboration et mise en œuvre d'instruments de management moderne, visant à introduire des pratiques de gestion axées sur les résultats, à renforcer la performance des agents publics, et à optimiser l'utilisation des ressources humaines dans l'administration ;	H
40. Promotion de l'innovation technologique dans l'administration centrafricaine en développant et en déployant des solutions numériques pour la gestion des processus administratifs, la communication interne, et l'accès aux services publics, afin de moderniser l'administration et de la rendre plus accessible aux citoyens ;	H
41. Instauration d'une culture éthique de la bonne gouvernance à tous les niveaux de l'administration publique reposant sur les principes d'honnêteté et du travail bien fait, de sens de l'intérêt général, d'intégrité, de sens du devoir et de la responsabilité, de transparence et de redevabilité.	H

Le Plan National de Réforme Administrative (PNRA) a été élaboré pour orchestrer une transformation intégrée et complète de l'administration qui serait arimée sur le PND-RCA et axée sur quatre piliers stratégiques que sont : les mutations structurelles organisationnelles, managériales, numériques, et éthiques.

À court terme, le PNRA prévoit des actions immédiates et concrètes, telles que la révision des normes administratives et fonctionnelles pour les adapter aux réalités locales, la mise en place rapide d'une Fonction Publique Locale et Territoriale pour renforcer la décentralisation et l'élaboration d'un manuel de gestion des ressources humaines destiné à uniformiser les pratiques et à promouvoir une gestion axée sur les résultats. Parallèlement, le lancement de la digitalisation des processus administratifs, incluant la gestion des carrières et des salaires des fonctionnaires, visera à améliorer

l'efficience des services publics et à faciliter l'accès des citoyens aux services administratifs, notamment dans les régions éloignées. Une attention toute particulière sera également portée à l'instauration d'une gouvernance éthique, avec la mise en place d'un code d'éthique et de déontologie pour encadrer les pratiques des agents publics. Le développement de programmes de reconversion post-carrière pour les fonctionnaires visant à optimiser les compétences disponibles tout en réduisant les charges salariales, s'inscrit dans une stratégie de renforcement du capital humain. Le plan prévoit également le déploiement d'une vision intégrée de l'e-administration, avec la numérisation complète des processus administratifs et l'amélioration des systèmes d'information afin de garantir une gestion moderne, transparente et orientée vers les résultats.

Enfin, la réforme pourra s'ancrer dans une dynamique de transparence et de lutte contre la corruption

en s'appuyant sur la Haute Autorité de la Bonne Gouvernance (cf. OS 1.3.1), en tant qu'organe de surveillance et de promotion des principes éthiques dans la gestion publique. Toutes ces actions viseront à la fois une meilleure performance de l'administration publique, une plus grande accessibilité de ses usagers et une image plus positive de ses prestations et de son fonctionnement. Parmi les cibles retenues, il y a : (i) passage de 65% de fonctionnaires et agents

de l'État (personnel civil) effectivement en poste hors de Bangui en 2023 à 90% d'ici 2028, et (ii) la proportion de services publics fonctionnels de 16% en 2023 à porter à 58% d'ici 2028.

Objectif stratégique 1.3.3. : Opérationnaliser la politique de décentralisation et du développement territorial et de la gestion des espaces frontaliers

Actions prioritaires	Priorité
42. Renforcement du cadre institutionnel ;	M
43. Mise en œuvre de la politique de décentralisation et des politiques en faveur du développement territorial avec le transfert effectif des compétences et des ressources ;	H
44. Renforcement des capacités des administrations locales, des institutions chargées de la gestion territoriale, des services d'état civil et des organismes en charge de la sécurité aux frontières ;	H
45. Promotion de la participation active des citoyens et des communautés locales dans les processus de planification et de prise de décision concernant le développement territorial ;	H
46. Mise en œuvre des réformes visant à renforcer la gouvernance locale, notamment en garantissant la transparence, la responsabilité et la reddition de comptes dans la gestion des affaires publiques au niveau local ;	M
47. Mise en place des systèmes d'état civil efficaces et accessibles dans tout le pays (numérisation des registres, formation du personnel, etc.) ;	H
48. Renforcement des capacités des services chargés de la sécurité aux frontières et des couloirs de transhumance ;	H
49. Promotion de la coordination et de la collaboration entre les différentes institutions et acteurs impliqués dans la mise en œuvre des politiques de décentralisation, du développement territorial, de l'état civil et de la gestion des frontières, afin d'assurer une approche intégrée et cohérente.	H

La Politique Nationale de Décentralisation et de Développement Territorial (PND-DT) est conçue pour harmoniser les objectifs nationaux avec les initiatives locales, en s'alignant sur le PND. Elle repose sur trois piliers fondamentaux, à savoir : (i) faire du développement territorial un moteur du développement national en valorisant les potentiels économiques régionaux, (ii) reconnaître les Collectivités Territoriales (CT) comme des acteurs clés de la reconstruction du pays et (iii) initier un changement de paradigme vers un État unitaire décentralisé, soutenu par un nouveau contrat social inclusif.

Pour atteindre ces objectifs, il est essentiel de mettre en œuvre les instruments légaux existants tels que la Loi n° 20-008 du 17 septembre 2020 et la Loi

n° 21-001 du 21 janvier 2021, tout en élaborant de nouveaux textes comme la loi sur la fiscalité locale et les décrets d'application. À court terme, les priorités incluent la finalisation des structures légales et institutionnelles, notamment la loi sur la péréquation financière des CT et le décret sur le transfert des compétences, le renforcement des capacités des CT à travers l'organisation des premières élections locales et la formation des élus, ainsi que le déploiement des services publics de base, avec un accent sur l'éducation, la santé et les infrastructures essentielles.

À moyen terme, la consolidation des CT et l'extension du processus de décentralisation à travers l'élaboration de lois sur l'intercommunalité et la planification territoriale intégrée, la promotion de la

cohésion sociale et du développement économique, ainsi que l'évaluation continue des politiques mises en œuvre, seront des priorités pour garantir une décentralisation efficace et durable.

La PND-DT intègre aussi la modernisation du système d'état civil qui nécessite une série d'actions stratégiques coordonnées et progressives. À court terme, il est crucial de normaliser le cadre juridique et institutionnel, de renforcer les infrastructures et les équipements des centres d'état civil et de former les agents concernés. Parallèlement, des campagnes de sensibilisation devront être menées pour mobiliser la population sur l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil. À court et moyen termes, l'accent sera mis sur la consolidation des partenariats stratégiques, la digitalisation des processus d'enregistrement, le renforcement des mécanismes de suivi-évaluation et le plaidoyer pour obtenir un soutien politique et financier accru.

Enfin, les actions stratégiques définies dans la Politique Nationale de Gestion des Espaces Frontaliers (PNGEF) et intégrées au PND visent à renforcer la sécurité et le développement des zones frontalières à travers des initiatives concrètes. À court terme, la création de Commissions Déconcentrées de Gestion des Espaces Frontaliers (CDGEF) pour coordonner les efforts locaux et l'augmentation de 50% du nombre de postes de contrôle frontaliers rénovés, particulièrement dans les zones critiques, sont prioritaires. Le PND prévoit également l'instauration de postes frontières mixtes combinant les forces de la douane, de la police, de la

gendarmerie et des services techniques pour assurer une gestion intégrée des frontières. À moyen terme, la coopération transfrontalière sera renforcée par la signature d'au moins 10 nouveaux accords bilatéraux et multilatéraux incluant la gestion coordonnée des points de passage et l'organisation de patrouilles conjointes, avec pour objectif de réduire de 30% les activités illicites d'ici 2028. Le développement socio-économique des zones frontalières est également une priorité, visant à améliorer l'accès aux services publics dans 70% des régions enclavées, notamment par la construction et la réhabilitation d'infrastructures routières et l'amélioration de services essentiels. L'effet recherché à moyen terme est une gouvernance plus inclusive et plus proche des citoyens, un développement territorial équilibré, une sécurité renforcée aux frontières et une gestion apaisée de la transhumance.

En termes de cibles, il s'agit de : (i) passer d'un nombre de 22 communes disposant d'un PDL validé en 2022 à 45 d'ici 2028, (ii) faire passer la proportion des membres des institutions locales dont les capacités ont été renforcées en matière de gouvernance locale à 100% d'ici 2028 contre 56,5% en 2020 et (iii) atteindre le nombre de 165 comités de gestion de conflits liés à la transhumance formés et opérationnels d'ici à 2028 contre 0 en 2023.

Objectif stratégique 1.3.4 : Renforcer la participation et l'efficacité des organisations de la société civile en République centrafricaine

Actions prioritaires		Priorité
50.	Renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles des OSC, du secteur privé non étatique en développant des programmes de formation spécifiques, des conseils techniques personnalisés, et en fournissant un accès accru à des ressources logistiques pour améliorer leur gestion, leur capacité de plaidoyer, et leur efficacité sur le terrain ;	H
51.	Promouvoir la gouvernance participative en facilitant l'intégration active des OSC dans les processus de prise de décision à tous les niveaux, notamment en période électorale, pour assurer une gestion publique plus transparente, inclusive et représentative des besoins des citoyens ;	H
52.	Améliorer la coordination inter-organisationnelle en mettant en place des mécanismes de coopération et de concertation régulière entre les OSC, afin de maximiser les synergies, harmoniser les actions, et renforcer l'impact collectif sur les initiatives de développement et les processus électoraux ;	M
53.	Renforcer l'influence et la visibilité des OSC en développant des réseaux de communication efficaces, en augmentant leur présence dans les médias et en soutenant leur participation à des fora nationaux et internationaux pour accroître leur rôle dans les débats publics et les processus de gouvernance.	H

Le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des organisations de la société civile (OSC) se fera via la Maison des Services. Cette structure est essentielle pour améliorer leur gestion interne, leur capacité de plaider et leur efficacité opérationnelle, notamment pour les élections locales et la mise en place de la décentralisation. Par ailleurs, cette Maison offrira des formations ciblées, du conseil et un accès aux ressources logistiques et elle jouera un rôle central dans ce processus. Cette initiative permet non seulement aux OSC de mieux répondre aux besoins locaux, mais aussi de contribuer de manière significative aux processus de développement national et à la promotion de la gouvernance participative.

En encourageant la participation active des OSC dans les processus décisionnels, elle renforce leur contribution aux débats publics, assurant que les

élections soient transparentes, inclusives et qu'elles reflètent les aspirations des citoyens. De plus, en centralisant les efforts des OSC et en favorisant la coopération et la coordination, la Maison des Services maximisera l'impact des initiatives de la société civile en les préparant à observer, à soutenir et à influencer positivement les plans de développement locaux. Par conséquent, les OSC pourront accroître leur visibilité et leur influence dans les débats publics en jouant ainsi un rôle décisif dans le suivi des élections locales et dans la construction d'une gouvernance participative et inclusive, tout en étant des acteurs clés du développement socio-économique et de la stabilité politique du pays.

Objectif stratégique 1.3.5. : Organiser des élections libres, équitables et transparentes sur toute l'étendue du territoire national

Actions prioritaires	Priorité
54. Renforcement de l'Autorité Nationale des Élections pour assurer l'indépendance, l'efficacité et la transparence des élections avec la formation du personnel électoral, la modernisation des infrastructures électorales et l'amélioration des mécanismes de supervision et de contrôle des élections ;	H
55. Poursuite des réformes du cadre normatif et institutionnel pour une meilleure organisation technique des élections transparentes et crédibles ;	H
56. Mise en œuvre des programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation de la population sur les procédures de vote, les enjeux politiques et l'importance de la participation électorale ;	H
57. Surveillance du processus électoral par des observateurs nationaux et internationaux afin de signaler tout incident ou irrégularité ;	H
58. Promotion de la réconciliation et du dialogue post-électoraux pour surmonter les divisions politiques et sociales et promouvoir la stabilité à long terme.	H

Pour garantir le succès des élections locales, il est impératif de mettre en œuvre un ensemble d'activités stratégiques ciblées visant à renforcer l'autonomie et la crédibilité de l'Autorité Nationale des Élections (ANE), à moderniser le matériel électoral et à améliorer l'accès aux zones rurales difficiles. La mise en place des comités locaux de surveillance, composés de membres respectés des communautés, assurera la transparence et l'intégrité du processus électoral. En outre, des réformes législatives doivent être menées pour adapter le cadre normatif aux

réalités locales, en consultation étroite avec les communautés. Enfin, après les élections, des fora de dialogue intercommunautaire et des comités locaux de réconciliation doivent être activés pour apaiser les tensions, favoriser la réconciliation et prévenir les conflits post-électoraux.

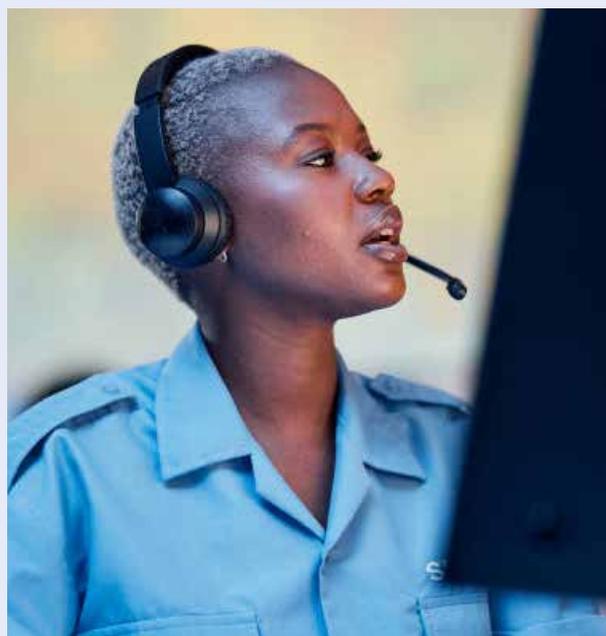
En termes de cibles, il s'agit de passer d'un taux de participation aux élections présidentielles de 35% en 2020 à 66% d'ici 2028 et d'augmenter la proportion de femmes et de jeunes élus à 20% en 2028 contre 12,85% en 2020.

Actions prioritaires	Priorité
59. Élaboration d'une stratégie globale pour le développement des infrastructures de communication et des médias, en tenant compte des besoins spécifiques du pays ;	H
60. Élaboration d'un programme d'investissement dans les infrastructures de communication pour assurer l'expansion et la modernisation des réseaux de télécommunications et la construction de nouvelles infrastructures (tours de télécommunications, radios communautaires, TNT, etc.) ;	H
61. Programmes de formation pour renforcer les compétences des professionnels des médias et de la communication ;	H
62. Soutien financier, technique et institutionnel au développement des médias locaux ;	H
63. Promotion de la liberté de la presse et de l'accès à l'information avec la révision et l'adoption de lois favorables à la liberté de la presse et à la transparence gouvernementale ;	H
64. Appui à la diversité des médias en soutenant une variété de plateformes et de voix, y compris les médias communautaires, les médias en ligne et les médias indépendants.	

Le développement des infrastructures et des services de communication et des médias repose sur un ensemble d'actions stratégiques coordonnées, visant à renforcer les capacités techniques, à moderniser les infrastructures des services de communication et des médias et à garantir un accès équitable à l'information sur tout le territoire national.

À court terme, l'élaboration d'une stratégie globale, incluant la révision de la Stratégie Nationale de la Communication (SNC) et la création de l'Office de Radiodiffusion et Télévision Centrafricaine (ORTCA), sera essentielle pour établir un cadre institutionnel robuste. Parallèlement, un programme d'investissement permettra l'acquisition et l'installation d'émetteurs relais dans toutes les préfectures, ainsi que la mise en œuvre de la Télévision Numérique Terrestre (TNT), afin de renforcer la couverture médiatique nationale.

À moyen terme, des programmes de formation continue seront élaborés et mis en œuvre pour améliorer les compétences des professionnels des médias, en mettant l'accent sur l'éthique, la lutte contre la désinformation et l'utilisation des nouvelles technologies. Ces initiatives seront complétées par la création d'une maison de la Presse et d'une Imprimerie Nationale, ainsi que par la restructuration de l'Agence Centrafrique Presse (ACAPE) pour centraliser et diffuser une information objective et accessible. En parallèle, des réformes législatives



et des campagnes de sensibilisation seront menées pour promouvoir la liberté de la presse et renforcer l'accès à l'information.

Ce chemin critique, articulé en phases successives, vise à instaurer un environnement médiatique pluraliste, résilient et capable de soutenir le développement socio-économique et la démocratie en République centrafricaine. En termes de cibles, il s'agira, entre autres, de porter le nombre d'émetteurs FM de la radio nationale installés à 82 d'ici 2028 contre 2 en 2023.

2.5.4. Renforcement de la gouvernance économique et financière

L'instauration d'une gouvernance économique, d'une gestion du développement et d'une gouvernance financière rigoureuse et transparentes, toutes fondées sur la stabilité macroéconomique, l'efficacité des ressources publiques et le renforcement des capacités institutionnelles, est l'une des priorités majeures du Gouvernement. Un objectif stratégique est retenu :



Objectif stratégique 2.5.1. : Promouvoir un développement durable et inclusif en renforçant les institutions, en améliorant la gouvernance et en assurant une planification efficace soutenue par des données fiables

Actions prioritaires	Priorité
65. Élaboration d'une politique économique nationale en concertation avec les autres départements pour rétablir les équilibres macroéconomiques et soutenir l'investissement ;	H
66. Définition et structuration des étapes de planification nationale avec une loi-cadre et mise en place d'un cadre robuste pour le suivi et l'évaluation des Plans Nationaux de Développement, des politiques sectorielles, et des programmes/projets ;	H
67. Définition d'un cadre stratégique pour mobiliser et canaliser les appuis des partenaires internationaux vers les secteurs prioritaires et améliorer les capacités de négociation et de gestion des accords internationaux ;	H
68. Mise à jour du cadre juridique du système statistique national et renforcement des capacités humaines et matérielles ;	H
69. Renforcement de la collaboration intersectorielle avec les ministères, le secteur privé, les ONG et la société civile.	H

Dans le cadre de l'arrimage du projet de Politique Sectorielle du MEPCI 2024-2028 avec le PND, il est crucial de procéder à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique économique nationale concertée, notamment par la création d'un Fonds d'investissement pour soutenir les projets d'infrastructures prioritaires et par l'instauration d'un cadre de concertation intersectoriel alignant les politiques économiques des différents ministères. La structuration de la planification du développement, appuyée par un système national de suivi-évaluation basé sur des indicateurs clés et l'adoption d'une loi-cadre pour la planification nationale sont également essentielles. La Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) 2021-2025 prévoit, quant à elle, le renforcement du système statistique national par la modernisation de l'ICASEES, la mise en place du Programme Annuel des Activités Statistiques (PAAS) et la révision du cadre juridique pour assurer une production de données régulière et fiable.

Parallèlement, l'amélioration de la gouvernance passe par la révision des textes organiques du MEPCI et l'implémentation d'un système de gestion axé sur les résultats (GAR). La modernisation des infrastructures technologiques, essentielle pour la collecte et la diffusion des données, devrait être accélérée, soutenue par des projets de digitalisation des services publics. La coordination intersectorielle, via un comité dédié et la mobilisation des ressources, notamment à travers l'extension du Fonds de Développement de la Statistique (FDS) sont des piliers cruciaux pour la réussite de ces initiatives. Le chemin critique repose sur la modernisation rapide des infrastructures TIC et la mise en place du cadre juridique de planification et de production statistique, accompagnés d'une coordination intersectorielle efficace et d'une mobilisation soutenue des ressources, conditions indispensables pour l'atteinte des objectifs du PND.

Objectif stratégique 2.5.2. : Promouvoir une croissance durable en mobilisant mieux les ressources intérieures, en optimisant les

dépenses, en modernisant l'administration et en assurant une gouvernance transparente

Actions prioritaires	Priorité
70. Modernisation des systèmes de collecte, en identifiant de nouvelles sources de revenus, et en optimisant l'efficacité des régies fiscales ;	H
71. Amélioration de l'efficacité des dépenses publiques en rationalisant l'allocation des ressources ;	H
72. Instauration d'une culture de gestion publique intègre et transparente en renforçant les processus de prise de décision, en exigeant la redevabilité des responsables publics et en assurant un accès public aux informations sur l'utilisation des ressources publiques ;	H
73. Renforcement de la lutte contre la corruption en établissant des mécanismes de prévention, de détection et de sanctions efficaces ;	H
74. Établissement d'une gestion proactive et optimisée des flux financiers publics en intégrant des outils technologiques avancés, en surveillant en temps réel les entrées et sorties de fonds et en optimisant la gestion des liquidités pour répondre aux besoins budgétaires de l'État ;	H
75. Accroissement des compétences et de l'efficacité des agents publics par des programmes de formation continue, le développement des capacités institutionnelles et la création de structures dédiées pour une mise en œuvre efficace des réformes et des politiques publiques ;	H
76. Adaptation du cadre législatif et réglementaire aux exigences contemporaines en révisant et actualisant les textes juridiques ;	H
77. Renforcement de la communication entre les institutions publiques et avec les citoyens en mettant en place des stratégies de communication efficaces et transparentes.	M

À court terme, la mise en œuvre des actions stratégiques coordonnées, en commençant par l'amélioration de la mobilisation des ressources à travers la finalisation de la migration vers SYDONIA WORLD et l'identification de nouvelles sources de recettes, est une priorité. Parallèlement, l'optimisation de la dépense publique doit être renforcée en instaurant un contrôle budgétaire rigoureux avec le système AMS/X, tout en révisant les processus de gestion des dépenses pour maximiser leur efficacité. Un renforcement de la gouvernance et de la transparence est essentiel, passant par l'institutionnalisation des sessions d'immersion budgétaire et la lutte contre la corruption par le biais d'un cadre juridique renforcé. La gestion de la trésorerie doit être optimisée avec le déploiement complet d'AMS/X pour un suivi en temps réel des flux financiers, soutenu par des tableaux de bord et

des audits réguliers. Le renforcement des capacités des agents publics est également primordial, avec des formations continues et la création de régies de recettes spécialisées. La révision et l'actualisation des textes juridiques doivent accompagner ces réformes, tout en assurant leur diffusion et leur application effectives. La digitalisation et la dématérialisation des procédures sont nécessaires pour moderniser l'administration publique, avec le développement de plateformes numériques adaptées et une intégration cohérente des systèmes technologiques dans chaque ministère. Enfin, une communication institutionnelle améliorée, appuyée par un plan de communication clair et une transparence accrue à travers la publication régulière des rapports et l'organisation de conférences de presse est indispensable pour renforcer la confiance publique et assurer la bonne réception des réformes.

2.6. AXE STRATÉGIQUE 2 :

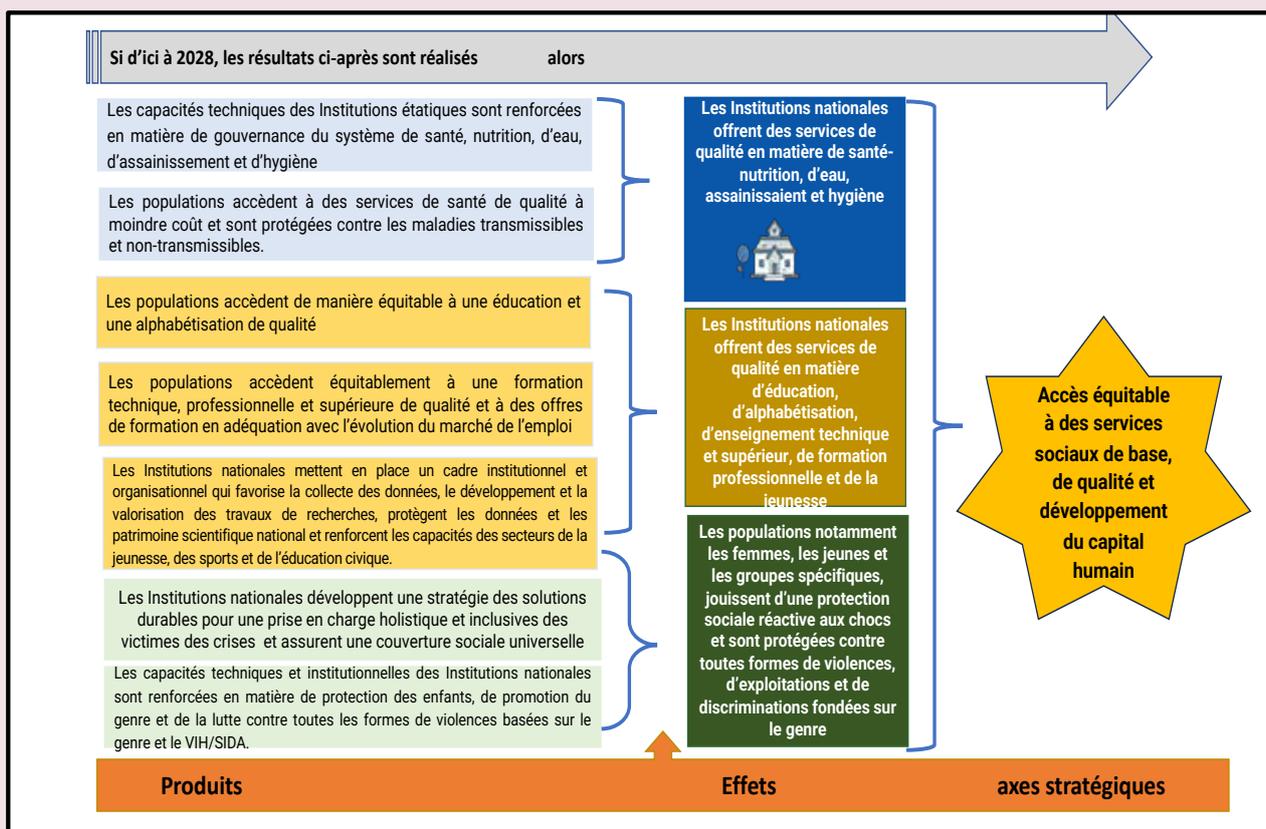
Développement du capital humain de qualité et accès équitable aux services sociaux de base de qualité



Le renforcement du capital humain et le développement social sont cruciaux pour la République Centrafricaine. Investir dans la santé et l'éducation améliore la productivité, réduit la pauvreté et favorise l'inclusion sociale. Cela renforce également la résilience face aux crises et encourage la participation citoyenne, en créant ainsi les bases d'un développement durable et d'une société prospère. Cet axe stratégique vise à offrir des

services de qualité en matière de santé-nutrition, d'éducation, d'eau, d'assainissement et d'hygiène afin que la population – notamment les femmes, les jeunes et les groupes spécifiques –, jouisse d'une protection sociale réactive aux chocs et soit protégée contre toutes formes de violences, d'exploitations et de discriminations fondées sur le genre. La théorie du changement sur cet axe se présente comme suit :

Figure 4 : Théorie du changement de l'axe stratégique 2



2.6.1. Dynamique de la population

La maîtrise des tendances démographiques afin de répondre de manière efficace et efficiente aux besoins croissants de la population est importante. L'objectif stratégique fixé consiste à connaître les effectifs, caractéristiques et besoins socioéconomiques réels de la population.





Objectif stratégique 2.1.1 : Connaître les effectifs, les caractéristiques et les besoins socioéconomiques réels de la population

Actions prioritaires		Priorité
1.	Organisation des opérations du RGPH-4 ;	H
2.	Promotion et utilisation des données du RGPH-4 ;	H
3.	Amélioration de la capacité des institutions aux niveaux national et régional en matière de normes et protocoles pour la planification, la collecte, l'analyse, le stockage et la dissémination des données démographiques ;	H
4.	Établissement des mécanismes de coordination efficaces entre les différents ministères sectoriels, les agences nationales, les OSC et les partenaires au développement pour assurer une collecte et une utilisation cohérentes des données désagrégées ;	H
5.	Développement de solutions technologiques innovantes pour améliorer la collecte, l'analyse, l'archivage et la diffusion des données désagrégées ;	M
6.	Sensibilisation des décideurs politiques, des responsables gouvernementaux, des acteurs de la société civile et du grand public à l'importance des données désagrégées pour la planification et la mise en œuvre des politiques et des programmes de développement.	H

2.6.2. Promotion de la jeunesse, du service civique, des sports et de l'éducation physique

Au vu de la prédominance des jeunes dans la population totale et des défis majeurs qu'ils rencontrent, le PND visera à renforcer les capacités des secteurs de la

jeunesse, des sports et de l'éducation civique pour contribuer au développement économique et social. L'objectif visé est de développer les capacités, les potentialités et les compétences des jeunes afin de garantir leur insertion socioéconomique.

Objectif stratégique 3.5.2 : Renforcer les capacités des secteurs de la jeunesse, des sports et de l'éducation civique

Actions prioritaires	Priorité
7. Renforcement du cadre juridique et institutionnel du secteur de la jeunesse	H
8. Intégration des programmes d'éducation civique dans les programmes scolaires et les activités extrascolaires ;	H
9. Élaboration et mise en œuvre des programmes de formation adaptés aux besoins des jeunes dans les domaines de l'emploi, de l'entrepreneuriat, du leadership et de la citoyenneté ;	H
10. Appui aux organisations de jeunesse en renforçant leurs capacités institutionnelles et en leur fournissant un soutien technique et financier ;	M
11. Construction et réhabilitation des infrastructures sportives ;	M
12. Organisation des campagnes de sensibilisation et d'activités de mobilisation communautaire pour promouvoir les valeurs de l'éducation civique, du sport et de l'engagement des jeunes dans le développement économique et social ;	M
13. Création de mécanismes de participation des jeunes dans la prise de décision politique et le dialogue social ;	M
14. Création de stades de 40 000 et 20 000 places.	B

En alignement sur le PNPJ-2, plusieurs initiatives seront lancées pour renforcer le cadre institutionnel et les infrastructures pour la jeunesse et le sport. À court terme, les efforts seront concentrés sur l'adoption de nouvelles lois et règlements, comme la Loi sur la Promotion et la Protection des Droits des Jeunes, afin d'établir un cadre légal adapté. Le renforcement du Comité Consultatif de la Jeunesse Centrafricaine et la création du Fonds de Soutien aux Initiatives des Jeunes (FSIJ) seront essentiels pour promouvoir et soutenir les activités des jeunes. Des programmes de formation seront mis en place pour préparer les jeunes à intégrer le marché du travail, incluant la création de boutiques de l'emploi, la promotion des Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) et des formations aux Activités Génératrices de Revenus (AGR). Pour améliorer les infrastructures, des maisons des jeunes seront réhabilitées et construites, des infrastructures sportives de proximité seront développées dans toutes les préfectures et sept (07) centres régionaux de la Jeunesse et du Sport seront créés. La mise en place d'un Centre Médico-Sportif et la construction d'un bâtiment administratif pour le Ministère de la

Jeunesse et des Sports sont également prévues. À moyen terme, des mécanismes de participation des jeunes dans la prise de décision politique et le dialogue social seront développés, incluant des espaces de rencontres et des programmes de culture de la paix.

2.6.3. Éducation, formation professionnelle, enseignement supérieur et emploi

L'éducation est un levier essentiel pour le développement socio-économique et culturel de la République centrafricaine où de nombreux défis persistent encore. Dans ce domaine, trois (03) objectifs stratégiques sont définis : (i) favoriser un accès équitable et inclusif à une éducation et à une formation professionnelle de qualité, (ii) améliorer l'accès à l'enseignement supérieur en adéquation avec le marché du travail et (iii) renforcer l'écosystème de la recherche et de l'innovation pour répondre aux défis socioéconomiques du pays.



Objectif stratégique 2.3.1 : Favoriser un accès équitable et inclusif à l'éducation et à la formation professionnelle de qualité

Actions prioritaires	Priorité
15. Développement des infrastructures, des écoles et des centres de formation technique et professionnelle de proximité ;	H
16. Développement généralisé (100%) des cantines/alimentations scolaires communautaires ;	H
17. Recrutement et formation d'enseignants pour tous les cycles et filières spécialisées en tenant compte d'un bon équilibre des spécialités ;	M
18. Création des filières porteuses et révision des programmes de formation ;	M
19. Réforme des programmes d'enseignement et intégration des réalités nationales et sous-régionales et maintien des filles à l'école ;	B
20. Amélioration de la gouvernance du secteur éducatif par la formation (gestion des établissements) et le redéploiement d'un grand nombre de chefs d'établissements ;	B
21. Développement du partenariat public-privé (stages d'imprégnation, d'insertion, accès aux centres d'incubation, etc.).	B

Le Plan Sectoriel de l'Éducation (PSE) 2024-2028 prévoit une série d'interventions stratégiques pour optimiser l'alignement institutionnel et l'efficacité opérationnelle du système éducatif centrafricain, couvrant chaque sous-secteur, de l'éducation périscolaire aux filières de formation technique et professionnelle. À court terme (2024-2025), le secteur de l'éducation périscolaire concentrera ses efforts sur l'implantation stratégique de centres périscolaires dans les zones rurales et post-conflit, une mesure cruciale pour réduire les disparités d'accès et d'inclusion. Ces centres auront pour mission de fournir aux élèves issus de milieux défavorisés des programmes de soutien éducatif ciblés, intégrant des activités parascolaires conçues pour renforcer les compétences de base essentielles. En parallèle, des initiatives communautaires seront

mises en place pour impliquer activement les familles et les communautés dans le processus éducatif, favorisant ainsi un environnement inclusif et soutenant l'engagement local autour de l'éducation.

L'enseignement fondamental sera, quant à lui, structuré par une série de mesures visant à accroître la capacité d'accueil et la qualité de l'apprentissage. Cela comprendra des investissements dans la réhabilitation et l'expansion des infrastructures scolaires du cycle F1 pour réduire les taux de surpopulation des classes et ainsi améliorer la qualité de l'enseignement. Parallèlement, la mise en œuvre de programmes de formation continue et de perfectionnement pour les enseignants du cycle F1 et F2 sera engagée afin de rehausser les compétences pédagogiques et de favoriser l'appropriation de pratiques modernes. Des dispositifs de soutien

financier et des bourses seront instaurés, ciblant les élèves des zones rurales et milieux défavorisés afin d'optimiser leur progression académique dans un parcours intégré. Le développement de cantines et d'alimentations scolaires communautaires (100 %) dans les écoles F1 et F2 seront promus afin de renforcer la rétention scolaire, en répondant aux besoins nutritionnels des élèves, particulièrement dans les zones où l'insécurité alimentaire est élevée.

Pour l'enseignement secondaire général (SG), l'approche stratégique repose sur une extension de la couverture géographique des établissements secondaires à travers la construction de collèges et lycées de proximité. Cette initiative permettra de réduire les distances d'accès pour les élèves des zones éloignées, en minimisant les obstacles liés à la mobilité. Une approche intégrée d'orientation professionnelle sera progressivement incorporée dans les curricula pour préparer les élèves à une transition fluide vers les filières techniques, professionnelles ou académiques. Des partenariats spécifiques avec les entreprises locales renforceront cette dynamique, offrant des opportunités de stages d'observation et d'immersion professionnelles pour aligner les compétences des élèves sur les réalités du marché du travail.

Au niveau de l'enseignement technique et agricole, la priorité sera de mettre en place un réseau de Collèges d'Enseignement Technique et Agricole (CETA) dans chaque région académique, pour renforcer les capacités techniques locales et répondre aux besoins économiques régionaux. Des

formations spécifiques seront développées dans des secteurs à fort potentiel économique comme l'agro-industrie et les énergies renouvelables, assurant une réponse ciblée et adéquate aux besoins du marché de l'emploi. La mise en place de l'École Normale Supérieure de l'Enseignement Technique et Agricole (ENS-ETA) garantira quant à elle une formation continue pour les formateurs, consolidant ainsi le développement d'un corps enseignant qualifié et en phase avec les évolutions techniques et industrielles. En outre, des programmes de formation en alternance seront mis en place avec des entreprises des secteurs clés, renforçant ainsi l'apprentissage en situation de travail et la pertinence professionnelle des compétences acquises.

Enfin, en matière d'alphabétisation et de renforcement des compétences de base pour les adultes, le PSE prévoit l'implantation de centres d'alphabétisation dans les zones rurales, visant à combler le fossé éducatif pour la population exclue de l'éducation formelle. À moyen terme (2026-2028), l'objectif sera d'intensifier ces programmes de formation professionnelle, tout en élargissant les activités de formation continue pour les jeunes non scolarisés et les adultes, de manière à soutenir le développement de compétences locales essentielles à l'économie nationale.

Objectif stratégique 2.3.2. : Améliorer l'accès à l'enseignement et à la formation du cycle supérieur

Actions prioritaires	Priorité
22. Création de nouvelles universités et de grandes écoles à Bangui et dans les grandes régions ;	H
23. Déconcentration et développement des infrastructures, des écoles et des centres de formation technique et professionnelle de proximité ;	H
24. Recrutement et formation d'enseignants pour tous les cycles et filières spécialisées en tenant compte d'un bon équilibre des spécialités ;	M
25. Alignement des filières porteuses et révision des programmes de formation en alignement sur le marché de l'emploi ;	M
26. Révision des programmes d'enseignement et intégration des réalités nationales et sous régionales et rétention des filles à l'école ;	B
27. Amélioration de la gouvernance du secteur éducatif par la formation et le redéploiement d'un grand nombre de chefs d'établissements ;	B
28. Développement du partenariat public-privé (stages d'imprégnation, d'insertion, accès aux centres d'incubation, etc.).	B



Dans le cadre du Plan Sectoriel de l'Éducation (PSE), une série d'activités sera mise en œuvre entre 2024 et 2028 pour transformer l'enseignement supérieur en un système inclusif, décentralisé et en phase avec les besoins économiques du pays. À court terme (2024-2025), des institutions régionales, inspirées des "community colleges", seront établies pour dispenser des formations courtes et pratiques, adaptées aux réalités économiques locales, notamment dans des secteurs porteurs tels que l'agro-industrie et les énergies renouvelables. Afin de garantir l'accès des jeunes des zones rurales, des infrastructures essentielles, telles que des hébergements et des systèmes de transport adaptés, seront développées pour faciliter la mobilité étudiante. Un programme de bourses sera mis en place, avec des aides spécifiques pour les jeunes issus de milieux défavorisés. Des partenariats avec des associations locales contribueront à sensibiliser les familles aux opportunités éducatives, réduisant ainsi les obstacles socioculturels. L'opérationnalisation de l'Agence d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur, chargée de l'accréditation des programmes et de la supervision des évaluations continues pour aligner les formations sur les standards internationaux

sera une des priorités. En outre, un programme de formation continue sera instauré pour améliorer les compétences pédagogiques des enseignants, y compris par l'intégration des nouvelles technologies éducatives.

À moyen terme (2026-2028), des efforts se poursuivront pour moderniser les laboratoires et encourager l'innovation en renforçant la capacité de recherche au niveau national et régional. Pour mieux aligner l'offre de formation sur les besoins du marché de l'emploi, des comités mixtes réunissant institutions d'enseignement supérieur et entreprises du secteur privé seront créés pour adapter les curricula aux secteurs stratégiques. En complément, des stages obligatoires et des programmes d'alternance permettront aux étudiants d'acquérir une expérience pratique durant leurs études. Enfin, un bureau d'accompagnement à l'insertion professionnelle sera établi dans chaque établissement, pour guider les étudiants dans la recherche de stages et d'emplois et les soutenir dans les processus de recrutement, consolidant ainsi la capacité de l'enseignement supérieur à produire des diplômés en adéquation avec les exigences économiques et sociales du pays.

Objectif stratégique 2.3.3. : Renforcer l'écosystème de la recherche et de l'innovation

Actions prioritaires	Priorité
29. Création des institutions dédiées à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) ;	H
30. Mise en place de mécanismes de collaboration (recherches, partenariats, financements, transfert de compétences, stages...) entre les universités, les entreprises privées, les organismes gouvernementaux, les PTF et la société civile pour favoriser l'innovation ;	H
31. Amélioration de l'investissement (bourses, prises de participation, équipements informatiques, laboratoires de recherches, bibliothèques virtuelles) dans les infrastructures de recherche et de développement ;	H
32. Investissement dans la formation et le développement des compétences des chercheurs, des ingénieurs et des techniciens ;	M
33. Élaboration des politiques et des réglementations favorables à la RDI, y compris des incitations fiscales et mesures de protection de la propriété intellectuelle, pour encourager l'investissement et l'innovation ;	B
34. Soutien financier, technique et réglementaire aux entreprises innovantes pour favoriser la commercialisation des produits et services issus de la RDI.	B

En lien avec la Politique Nationale de Recherche Scientifique et d'Innovation Technologique (RSIT) du pays, le Gouvernement s'engage à promouvoir la recherche et l'innovation pour moderniser le système éducatif et renforcer la compétitivité économique nationale. À court terme, les actions prioritaires incluent la création d'un Conseil National de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique (CNRSIT) qui aura pour mission de coordonner les initiatives de recherche, de renforcer la capitalisation des données et de maximiser les synergies entre les institutions de recherche. Le renforcement ciblé des infrastructures sera entrepris

avec des investissements dans l'accès à l'internet à large bande et l'équipement de laboratoires de recherche pour poser les bases d'une innovation technologique durable. À ce stade, des partenariats bilatéraux seront également initiés avec des universités internationales et le secteur privé afin de favoriser le transfert de nouvelles technologies et d'expertises spécifiques pour le développement du potentiel de recherche. Le renforcement de l'Institut National de Recherche et d'Animation Pédagogique (INRAP) constituera également un axe central des actions à court terme.

À moyen terme, l'accent sera mis sur la consolidation des infrastructures de recherche et l'opérationnalisation des partenariats établis qui incluront le développement continu des laboratoires et l'extension des collaborations internationales. Le CNRSIT, désormais pleinement fonctionnel, jouera alors un rôle actif dans l'évaluation et la priorisation des initiatives de recherche pour s'assurer que ces dernières répondent aux besoins réels du système éducatif et soutiennent les réformes en cours. L'INRAP continuera à affiner ses axes de recherche et à s'adapter aux besoins du système éducatif, avec des résultats de recherche directement intégrés dans la révision des programmes scolaires et des méthodes pédagogiques.



Objectif stratégique 2.3.4. : Contribuer à la création d'emplois durables et productifs

Actions prioritaires	Priorité
35. Création des filières d'emplois jeunes dans les secteurs des NTIC, des mines, de l'agriculture, de la foresterie, des services, des infrastructures et de l'économie verte ;	H
36. Modernisation de l'administration du travail ;	
37. Promotion de l'entrepreneuriat femmes et jeunes ;	M
38. Appui aux mécanismes publics et privés de promotion de l'emploi et de fourniture de l'information sur le marché du travail ;	M
39. Appui aux mécanismes de mobilisation de ressources auprès des entreprises pour la promotion de l'emploi et la formation professionnelles ;	B
40. Renforcement du dialogue social ;	B
41. Développement du partenariat public-privé pour l'insertion des jeunes (Ecole/Entreprises, formation en alternance).	B

En se fondant sur la Politique Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (PNEFP), le Gouvernement mettra en œuvre un ensemble d'initiatives stratégiques visant à faire de l'emploi un levier central de la croissance socio-économique. À court terme, des actions prioritaires se concentreront sur l'intégration de l'emploi dans les politiques macroéconomiques et sectorielles, avec des projets porteurs générant des opportunités d'emploi. La mobilisation de financements domestiques sera renforcée d'une part, par l'allocation de ressources publiques et d'autre part la régulation de la centrafricanisation des postes dans les entreprises et les institutions favorisera l'embauche locale en priorisant les ressortissants centrafricains.

La formation professionnelle sera un pilier essentiel de cette stratégie, avec la création de centres de formation décentralisés dans les zones rurales. Ces centres offriront des formations adaptées aux besoins locaux et sectoriels, en mettant l'accent sur les compétences pratiques à travers l'alternance et les stages. En collaboration avec les entreprises, des conventions de stage seront établies pour favoriser l'intégration des jeunes dans le monde du travail. Un cadre de standardisation des certifications et des référentiels de formation sera instauré pour s'aligner sur les exigences des secteurs industriels, miniers et agricoles, et bien d'autres.

À moyen terme, des programmes spécifiques d'emploi seront lancés pour inclure les groupes vulnérables – jeunes, femmes et populations en zones reculées – à travers des initiatives de volontariat civique. Des ressources additionnelles seront dédiées au développement des chaînes de valeur dans les secteurs agro-industriel et rural, soutenant ainsi les PME agricoles et favorisant l'autonomisation économique et la sécurité alimentaire des communautés locales.

Pour assurer la gouvernance et l'adaptation continue de ces actions stratégiques, un dialogue social renforcé sera instauré entre les acteurs du marché du travail que sont les syndicats et les organisations de jeunes et de femmes. Le Code du travail sera actualisé pour intégrer les normes de travail décent et de protection sociale. Par ailleurs, le renforcement des capacités de la Direction Générale de l'Emploi et de l'ACFPE, associé à la création d'un Observatoire de l'Emploi et des Métiers, garantira une information fiable et actualisée sur le marché du travail.

2.6.4. Santé et nutrition

Pour assurer l'accès aux soins de santé de qualité à toute la population, trois (03) objectifs stratégiques ont été fixés :



Objectif stratégique 2.4.1 : Améliorer la gouvernance et le pilotage du système de santé

Actions prioritaires	Priorité
42. Promotion de la coordination entre les différents acteurs du secteur de la santé ainsi qu'avec d'autres secteurs de manière intégrée ;	H
43. Amélioration de la gestion d'accueil et de prise en charge des malades dans les FOSA y compris les urgences médicales ;	H
44. Renforcement du système de la planification, du suivi-évaluation intégré et de la recherche en santé ;	H
45. Renforcement des politiques et stratégies de gestion des RHS sensible au genre ;	H
46. Renforcement du cadre juridique, institutionnel et organisationnel du secteur des médicaments et autres produits de santé y compris ceux issus de la médecine traditionnelle	M
47. Amélioration du financement de la santé par le développement des stratégies innovantes.	H
48. Renforcement des mécanismes de lutte contre la prolifération des médicaments et autres produits médicaux de mauvaise qualité.	H

En alignement sur la Politique Nationale de la Santé (PNS 2019-2030) et le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS 2022-2026), plusieurs actions seront lancées afin d'améliorer la gouvernance et le pilotage du système de santé en RCA. À court terme, les efforts seront concentrés sur le renforcement de la gestion des ressources humaines, des équipements et des médicaments. L'appui et le renforcement du système de santé (tel que le Projet SENI+) seront importants pour la mise en œuvre des politiques et stratégies portant sur la santé et la nutrition.

À moyen terme, une gestion plus efficace des ressources, un renforcement des infrastructures de santé, une amélioration de la qualité des services, un renforcement des systèmes d'information sanitaire et une augmentation de la transparence et de la responsabilité seront mis en place.

En matière de lutte contre la prolifération des médicaments et autres produits médicaux de mauvaise qualité, le Gouvernement, via le Ministère de la Santé, s'engage à court et moyen termes à sensibiliser la population et à former le personnel de la santé et les inspecteurs pharmaceutiques sur



la détection des produits médicaux de mauvaise qualité. Des efforts seront engagés pour renforcer les dispositifs de contrôle et de surveillance au niveau des points d'entrées du pays afin de limiter l'importation frauduleuse des produits périmés et contrefaits.

En ce qui concerne la gestion de l'accueil et de la prise en charge des malades dans les FOSA y compris les urgences médicales, des efforts seront consentis pour améliorer les protocoles de soins, pour former et déployer le personnel urgentiste, améliorer les infrastructures d'accueil et les équipements

adéquats. S'agissant de la gestion des urgences sanitaires notamment (accidents de la route, catastrophes sanitaires et naturelles, incendies), il sera question de renforcer le centre des opérations d'urgence en santé publique et d'améliorer la coordination sectorielle pour une réponse rapide et efficace.

Objectif stratégique 2.4.2 : Améliorer l'offre et la demande des services de santé et de nutrition pour tous

Actions prioritaires		Priorité
49.	Amélioration de l'offre globale des services de santé et de nutrition pour une meilleure couverture des services de santé, en mettant un focus sur l'offre des services de santé sexuelle et reproductive pour le couple mère-enfant ;	H
50.	Renforcement de l'accès aux soins de santé des jeunes, des personnes âgées et des personnes vivant avec un handicap ;	H
51.	Renforcement de la participation et de l'engagement communautaires en faveur de la santé.	H
52.	Création des nouveaux centres hospitaliers universitaires de référence	H

En se référant à la PNS 2019-2030 et au PND 2022-2026), plusieurs initiatives seront lancées pour le renforcement de la gouvernance du système de santé (approvisionnement en médicaments, infrastructures, équipements, y compris plateaux techniques prenant en compte les nouvelles technologies, gestion des ressources humaines et financières) pour permettre une régulation orientée par la performance et la modernisation du système de santé afin de ne laisser personne de côté. À court

terme, les efforts seront concentrés sur l'appui aux projets phares du renforcement du système de santé (tel que le Projet SENI+) et l'implication de la communauté. Ils permettront d'améliorer globalement l'état de santé de la population en réduisant la morbi-mortalité en général, et en particulier maternelle et infantile, et de diminuer la prévalence des maladies transmissibles et non transmissibles.



Objectif stratégique 2.4.3 : Améliorer la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles

Actions prioritaires	Priorité
53. Renforcement des capacités managériales et techniques en vue de la prévention, de la prise en charge, du contrôle, de l'élimination et de l'éradication des maladies transmissibles et non transmissibles	H
54. Renforcement des capacités du pays dans la préparation et la riposte aux épidémies, aux catastrophes et autres urgences de santé publique prenant en compte les liens entre la santé humaine, la santé animale et la salubrité de l'environnement, ainsi que la nécessité d'une approche « Une seule santé » (<i>One Health</i>).	H

En alignement sur la PNS 2019-2030 et le PNDS 2022-2026, des initiatives seront prises pour le renforcement des programmes de prévention et de traitement des maladies transmissibles et non transmissibles.

À court terme, les efforts seront concentrés sur le renforcement de la lutte contre les maladies émergentes et ré-émergentes, des maladies endémo-épidémiques, et les pandémies et les catastrophes. L'amélioration de la surveillance épidémiologique et de la réponse aux épidémies avec le renforcement des capacités de surveillance des maladies pour détecter rapidement les épidémies émergentes et le développement de plans d'intervention d'urgence se fera grâce à la mise en place d'une subvention et à la prise en charge de manière équitable les principales Maladies Non Transmissibles au niveau

des FOSA (Stratégie WHOPEN). À moyen terme, il sera question de renforcer les capacités du pays dans la préparation et la riposte aux épidémies, aux urgences de santé publique et aux catastrophes dans une approche intégrée du One Health « Une Seule Santé ». Les services compétents seront renforcés afin d'assurer la mise en œuvre du règlement sanitaire international (RSI).

2.6.5. Eau potable, hygiène et assainissement

Face à l'augmentation de la population et aux problèmes de pérennité du service de l'eau et de l'accès à l'eau potable, tant au niveau urbain que rural, des objectifs stratégiques majeurs sont fixés.

Objectif stratégique 2.5.1 : Améliorer le taux d'accès à l'eau potable afin de garantir une vie saine à la population

Actions prioritaires	Priorité
55. Construction d'ouvrages et infrastructures de production et de distribution d'eau potable ;	H
56. Réhabilitation d'ouvrages et d'infrastructures de production et de distribution d'eau potable ;	H
57. Intégration de la fourniture d'eau potable dans d'autres programmes de développement (santé, éducation, sécurité alimentaire) ;	H
58. Établissement de partenariats public-privé et public-public pour mobiliser des ressources et des compétences nécessaires à l'amélioration de l'accès à l'eau potable ;	M
59. Renforcement des capacités institutionnelles en ressources humaines qualifiées/spécialisées pour la gouvernance du secteur, la gestion, la maintenance des ouvrages et des infrastructures d'eau potable	M
60. Mise en place des systèmes d'information et de suivi-évaluation pour suivre les progrès de l'accès à l'eau potable et évaluer l'efficacité des interventions mises en œuvre.	H

En prenant en compte la Politique Nationale de l'Eau 2021-2030, le Gouvernement prévoit, à travers le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (PNAEPA), la construction et la réhabilitation de forages d'eau ainsi que de systèmes d'adduction d'eau potable pour garantir l'accès à l'eau à la population.

À court terme, les efforts seront concentrés sur le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des principaux acteurs du secteur de l'eau, notamment la Direction Générale des Ressources Hydrauliques (DGRH), l'Agence Nationale de l'Eau et Assainissement (ANEA), et la Société de Distribution d'Eau en Centrafrique (SODECA). Ce renforcement passera par la mise en place de mécanismes de gestion et de suivi-évaluation efficaces pour assurer l'exécution des

projets. Une approche fondée sur les droits humains sera adoptée, garantissant un approvisionnement équitable et fiable en eau potable, avec une attention particulière portée aux infrastructures stratégiques telles que les centres de santé et les écoles.

À moyen terme, la priorité sera donnée aux sessions de formation et de renforcement des capacités pour former les acteurs locaux à la gestion, à l'entretien et à la maintenance des infrastructures d'eau potable. Parallèlement, des partenariats avec des organisations internationales, des ONG, et d'autres acteurs seront établis pour mobiliser les ressources et les compétences nécessaires à l'amélioration de l'accès à l'eau potable. Pour pérenniser les acquis, des campagnes de sensibilisation seront menées auprès des communautés pour souligner l'importance de la préservation des infrastructures d'eau potable.

Objectif stratégique 2.5.2. : Renforcer les infrastructures d'assainissement

Actions prioritaires	Priorité
61. Construction de toilettes publiques, de latrines institutionnelles et communautaires et de stations de traitement d'eau usées domestiques et hospitalières et des déchets des abattoirs ;	H
62. Réhabilitation d'ouvrages (latrines vidangeables, toilettes, fosses septiques) et infrastructures d'assainissement collectif (stations d'épuration d'eaux usées existantes dans les hôpitaux) pour les rendre plus sûres, durables et accessibles ;	H
63. Établissement de partenariats avec des organisations locales, des ONG, des agences gouvernementales et des bailleurs de fonds pour mobiliser des ressources et des expertises supplémentaires en faveur des projets d'assainissement ;	H
64. Mise en place de mécanismes de collaboration avec les autorités locales pour garantir une planification efficace et une mise en œuvre coordonnée des initiatives d'assainissement ;	
65. Élaboration de normes/standards pour la construction, la gestion et la maintenance des installations d'assainissement accessibles à tous, y compris aux personnes handicapées, aux personnes âgées et aux populations les plus marginalisées ;	M
66. Renforcement des capacités institutionnelles et communautaires à travers la formation et la dotation en équipement pour la gestion, la maintenance et l'utilisation d'ouvrages et d'infrastructures d'assainissement.	M

100

Dans le cadre du PNAEPA, plusieurs initiatives seront prises pour développer des infrastructures et des ouvrages d'assainissement adaptés aux besoins de la population. Cela inclura non seulement la construction de nouvelles toilettes publiques et de latrines communautaires, mais aussi la mise en place de stations de traitement d'eaux usées dans les zones urbaines et périurbaines. De plus, des systèmes de collecte, de traitement, et de valorisation des boues de vidange seront développés afin de protéger l'environnement tout en améliorant le bien-être des populations. Pour assurer l'efficacité et la durabilité de ces initiatives, le programme mettra l'accent sur la structuration du sous-secteur des eaux usées et des excréta. Le programme inclura également des actions de communication ciblées et des initiatives de marketing pour stimuler la demande et l'offre de services d'assainissement.

À moyen terme, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) permettra de renforcer le suivi des performances et la gestion des services d'assainissement. Le PND table sur un accroissement ambitieux du taux d'accès à l'assainissement, passant de 14,1% en 2022 à 35% en 2028, contribuant ainsi à un environnement plus

sain et à une amélioration générale de la qualité de vie des citoyens.





Objectif stratégique 2.5.3 : Promouvoir les bonnes pratiques d'hygiène

Actions prioritaires	Priorité
67. Construction de dispositifs de lavage des mains dans les écoles et les formations sanitaires ;	H
68. Distribution de kits d'hygiène, de lavage des mains et de gestion d'hygiène menstruelle dans les écoles ;	H
69. Formation des membres des communautés, en particulier les femmes et les enfants, sur les pratiques d'hygiène (lavage des mains et hygiène menstruelle) ;	B
70. Organisation des campagnes de sensibilisation à l'hygiène dans les communautés, les écoles, les églises et mosquées, les formations sanitaires et autres lieux publics ;	H
71. Intégration de l'éducation à l'hygiène dans les programmes/manuels scolaires pour éduquer les enfants dès leur jeune âge aux bonnes pratiques d'hygiène ;	H
72. Renforcement des compétences des agents de santé communautaire et des travailleurs de développement local pour qu'ils puissent promouvoir activement les pratiques d'hygiène au sein de leurs communautés.	M

En prenant en compte la Politique Nationale de l'Eau, des initiatives ambitieuses seront lancées pour renforcer l'information et la sensibilisation des communautés en particulier et de la population en général sur l'importance des bonnes pratiques d'hygiène et leur impact sur la santé. Ces actions viseront à créer un changement de comportement durable en matière d'hygiène et d'assainissement.

À court terme, les efforts se concentreront sur le renforcement des compétences des agents de santé, des enseignants, et des travailleurs de développement local sur les pratiques d'hygiène. La généralisation de l'approche ATPC (Assainissement Total Piloté par les Communautés) sera déployée pour éradiquer la défécation à l'air libre, avec des

méthodologies adaptées aux contextes urbains et ruraux.

À moyen terme, l'accent sera mis sur la distribution d'équipements et de kits d'hygiène, ainsi que sur la construction de dispositifs de lavage des mains dans les lieux publics, les écoles, et les centres de santé. Des actions concrètes seront entreprises en collaboration avec les collectivités locales pour une meilleure gestion de l'information afin de favoriser l'adoption des pratiques d'hygiène adéquates et prévenir les maladies liées au péril hydro-fécal.

Enfin, chaque projet d'assainissement sera systématiquement couplé avec des initiatives de promotion de l'hygiène, soulignant les liens étroits entre la santé publique et les pratiques sanitaires.



Objectif stratégique 2.5.4. : Améliorer la gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement

Actions prioritaires	Priorité
73. Mise en place d'un système national d'information sur l'eau et d'un système de suivi-évaluation du secteur de l'eau et l'assainissement ;	H
74. Construction et réhabilitation des bâtiments administratifs abritant les sept (7) structures déconcentrées de l'État ;	B
75. Établissement des partenariats Public-Privé pour le renforcement des capacités des acteurs ;	H
76. Élaboration des textes juridiques, normes techniques/standards pour la construction, la gestion et la maintenance des ouvrages et infrastructures d'eau et d'assainissement ;	B
77. Renforcement des capacités institutionnelles en ressources humaines hautement qualifiées et spécialisées et en matériel/équipement pour la gestion du secteur ;	B
78. Renforcement des fonctions de pilotage et de coordination sectoriels (y compris la législation, la réglementation, la régulation, le suivi-évaluation sectoriel, le pilotage, la promotion du genre et des droits humains, la communication, le développement des ressources humaines et des capacités managériales.	H

En alignement sur la Politique Nationale de l'Eau, des initiatives seront lancées pour améliorer les dispositifs de coordination et de pilotage, les cadres réglementaires et institutionnels, et de suivi-évaluation du secteur de l'eau et de l'assainissement et pour assurer enfin la prise en compte du genre et des droits humains. À court terme, les efforts seront concentrés sur le renforcement au sein du secteur du cadre juridique (législation, réglementation, régulation) et institutionnel (dans les domaines du pilotage, du suivi-évaluation, de la promotion du genre et des droits humains, de la communication, du développement des ressources humaines et des capacités managériales) du secteur.

À moyen terme, l'accent sera mis sur le renforcement des systèmes de coordination et de suivi avec la mise en place et l'opérationnalisation du Système d'information du secteur de l'eau et de l'assainissement (SISEA) ainsi que sur l'organisation des sessions du cadre de coordination sectorielle Eau, hygiène et assainissement et des revues sectorielles.

Enfin, un réseau national de surveillance sera institué pour évaluer la qualité et la disponibilité des ressources en eau. Les organisations de la société civile seront mobilisées pour assurer un contrôle citoyen et veiller à un accès équitable aux services, contribuant ainsi à une gestion participative et inclusive des ressources hydriques.

2.6.6. Protection sociale

Au regard du caractère embryonnaire et de la faible couverture du système national de protection sociale, le PND s'inscrit dans la perspective de disposer à terme d'une couverture sociale universelle, avec un

système de protection sociale efficace, inclusif et fournissant des prestations de qualité à la population.

Objectif stratégique 2.6.1 : Mise en place d'une couverture sanitaire universelle

Actions prioritaires		Priorité
79.	Renforcement du cadre de la gouvernance par la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel global relatif à la protection sociale en RCA ;	M
80.	Renforcement et opérationnalisation des capacités institutionnelles des structures de protection sociale ;	H
81.	Création, redynamisation et opérationnalisation du dispositif de prévention et de gestion des risques sociaux et professionnels ;	B
82.	Renforcement d'un mécanisme d'insertion et de réinsertion socioéconomique des bénéficiaires de la protection sociale réactive aux chocs, en s'appuyant sur un programme de protection sociale adaptative et sensible au genre ;	M
83.	Renforcement du dispositif de financement de la protection sociale en tenant compte des volets contributifs et non contributifs ;	H
84.	Intégration de la dimension travail des enfants et ses pires formes dans la conception, la mise en œuvre, le suivi-évaluation des interventions de protection sociale en milieux urbain et rural ;	H
85.	Mise en place d'un registre social sensible aux chocs (conception de l'outil du registre, mise en place d'un système de gestion des données, mise en place juridique de partage et d'utilisation des données du registre).	M

En alignement sur la politique nationale de protection sociale, plusieurs initiatives seront lancées pour le renforcement et l'opérationnalisation des capacités institutionnelles des structures de protection sociale.

À court terme, les efforts se concentreront sur le renforcement du dispositif de financement de la protection sociale en tenant compte des volets contributifs et non contributifs. Le cadre de la gouvernance sera également renforcé à travers la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel global relatif à la protection sociale en RCA. Pour étendre la couverture sociale à toutes les couches de la population, le mécanisme d'insertion et de

réinsertion socioéconomique des bénéficiaires de la protection sociale adaptative et sensible au genre sera renforcé.

À moyen terme, les efforts seront concentrés sur la réduction significative des disparités socio-économiques et l'amélioration globale du bien-être de la population. Avec une couverture sociale universelle, les citoyens auraient un accès plus équitable aux services de santé, à l'éducation, à la protection sociale et à d'autres programmes essentiels. Il s'agira de passer d'un taux de couverture sociale universelle de la population centrafricaine de 0,4% en 2010, à 25% en 2028.

Objectif stratégique 2.6.2 : Élargir l'accès aux filets sociaux des populations les plus démunies de la République centrafricaine

Actions prioritaires	Priorité
86. Élaboration de mécanismes efficaces pour identifier et cibler la population la plus pauvre, en utilisant des critères socio-économiques fiables ;	M
87. Amélioration de la couverture et de l'accessibilité des programmes de filets sociaux à travers le pays, en augmentant les ressources y allouées et en renforçant les infrastructures nécessaires ;	H
88. Renforcement de l'engagement communautaire sur les programmes de filets sociaux ;	B
89. Extension des filets de sécurité sociale aux ménages les plus pauvres identifiés ;	H
90. Renforcement des systèmes de filets de sécurité sociale pour répondre aux chocs liés au climat et à d'autres chocs ;	H
91. Renforcement du leadership national à travers l'amélioration de la coordination intersectorielle entre les différents acteurs gouvernementaux, les organisations internationales, les ONG et le secteur privé pour une approche holistique et complète de l'extension des filets sociaux ;	M
92. Promotion de l'insertion économique des personnes vulnérables.	H

En alignement sur la Politique Nationale de protection sociale, des initiatives seront lancées dans le but d'élaborer des mécanismes efficaces pour identifier et cibler la population la plus pauvre, en utilisant des critères socio-économiques fiables.

À court terme, les efforts seront concentrés sur le développement des pratiques novatrices (utilisation d'outils numériques) et communes pour le ciblage des bénéficiaires. Des stratégies seront mises en place afin d'augmenter la portée et l'accessibilité des programmes de filets sociaux à travers le pays, en augmentant les ressources allouées et en renforçant les infrastructures nécessaires. Des programmes de renforcement des capacités des communes en matière de transferts sociaux et d'aides et secours aux indigents seront développés.

À court et moyen termes, l'accent sera mis sur l'amélioration des conditions de vie des populations

les plus pauvres, avec une réduction notable du taux d'extrême pauvreté, une augmentation de la sécurité alimentaire et une plus grande résilience face aux chocs économiques. L'accent sera également mis sur le renforcement du leadership national à travers l'amélioration de la coordination intersectorielle entre les différents acteurs gouvernementaux, les organisations internationales, les ONG et le secteur privé pour une approche holistique et complète de l'extension des filets sociaux. La consolidation, l'implémentation et l'extension progressive des transferts monétaires et en nature à tous les ménages en situation de pauvreté chronique seront développées progressivement. Des campagnes de sensibilisation pour informer les communautés sur les programmes de filets sociaux et les encourager à participer de façon active dans le processus seront organisées.

Actions prioritaires		Priorité
93.	Renforcement de la coordination et des systèmes logistiques efficaces entre les ministères gouvernementaux concernés, les agences humanitaires et les partenaires internationaux ;	H
94.	Renforcement des mesures de protection des populations vulnérables, y compris les personnes déplacées internes, les réfugiés et les demandeurs d'asile ;	H
95.	Renforcement de la participation des communautés locales dans la planification et la mise en œuvre des initiatives de réduction des risques de catastrophes et conflits et de renforcement de la résilience ;	H
96.	Renforcement du cadre de gouvernance par la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel global relatif à la protection sociale en RCA ;	H
97.	Renforcement et opérationnalisation des capacités institutionnelles des structures de protection sociale ;	H
98.	Promotion de l'accès aux moyens de subsistance et relance de l'économie locale durable dans les zones de retour ;	H
99.	Renforcement des services sociaux de base et facilitation de l'accès des PDI et retournés à un socle de protection sociale.	H

Dans le cadre de la prise en compte des solutions durables en faveur des personnes vulnérables et en lien avec la Stratégie Nationale de Réduction des risques de catastrophes et d'adaptation au changement climatique (RCA 2023-2027), plusieurs initiatives seront lancées pour renforcer le cadre de gouvernance par la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel global relatif à la protection sociale en RCA.

À très court terme, les efforts se concentreront sur l'organisation et la facilitation du retour des Centrafricains réfugiés. À court terme, il s'agira alors d'accélérer la procédure d'élaboration du document de politique sectorielle du ministère. Une politique incitative sera ainsi développée visant à créer les conditions de retour des Personnes Déplacées Internes dans leurs zones respectives.

À moyen terme, il sera question d'améliorer significativement la situation humanitaire à travers la réduction des souffrances des populations vulnérables, l'augmentation de l'accès aux services essentiels tels que la santé, l'éducation et l'eau ainsi qu'une plus grande résilience face aux chocs et crises. Un programme visant à renforcer un mécanisme d'intégration et de réintégration socioéconomique des personnes bénéficiant de la protection sociale sera progressivement mis en place. Il s'appuiera sur des mesures de protection sociale flexibles et adaptatives pour répondre efficacement aux situations de crise, tout en tenant compte des besoins spécifiques des femmes et des hommes. Le dispositif de financement de la protection sociale, en tenant compte des volets contributifs et non contributifs, sera renforcé de façon progressive.

2.6.7. Protection de la famille et de l'enfant

Objectif stratégique 2.7.1 : Renforcer la protection de la famille et de l'enfant dans tous les domaines et à tous les niveaux

Actions prioritaires	Priorité
100. Renforcement de la promotion et de la protection de la famille ;	M
101. Renforcement de la gouvernance du système de prévention de toutes formes de violences faites aux enfants et renforcement de leur prise en charge ;	H
102. Amélioration de l'enregistrement des naissances et de l'accès aux services sociaux de base (encadrement pré-scolaire, éducation, santé et protection sociale) ;	H
103. Renforcement des mécanismes de prévention et de réponse aux violences faites aux enfants ;	M
104. Renforcement du système de collecte, de traitement et d'analyse, d'archivage et de diffusion des données sur les enfants pour faciliter la prise de décision en matière de protection et de prise en charge de la famille et de l'enfant.	M

En prenant en compte le Code de la famille en vigueur et la politique nationale de protection de l'enfant, plusieurs initiatives seront lancées pour renforcer la protection des enfants contre toute forme de violences et en faveur de leur prise en charge.

À court terme, les efforts seront concentrés sur le renforcement de la gouvernance du système de prévention de toutes formes de violences faites aux enfants et en faveur de leur prise en charge. Une stratégie d'amélioration de l'enregistrement à l'état civil des enfants et de l'accès aux services sociaux de base (encadrement pré-scolaire, éducation, santé et protection sociale) sera progressivement mise en place afin de réduire le nombre important de personnes « invisibles », privées d'identité légale et d'accès aux services de santé, d'éducation et de protection sociale.

À moyen terme, il s'agira d'améliorer significativement le bien-être et la sécurité des enfants en visant la réduction des cas de violence, d'exploitation et d'abus, un meilleur accès aux services de protection et de prise en charge ainsi qu'une plus grande résilience psychosociale et communautaire. Pour faciliter la prise de décision, un système de collecte, de traitement, d'analyse, d'archivage et de diffusion des données sur les enfants sera mis en place.

2.6.8. Promotion du genre et de l'équité

La lutte contre les normes sociales et culturelles et les pratiques qui perpétuent les inégalités de genre, les discriminations à l'égard des femmes et les autres formes de violation des droits humains, en particulier les violences basées sur le genre demeurent une préoccupation majeure.

Objectif stratégique 2.8.1 : Promouvoir l'égalité des sexes, la participation des femmes aux instances de prise de décision, l'autonomisation

et la lutte contre les VBG et les pratiques traditionnelles néfastes

Actions prioritaires		Priorité
105.	Renforcement des cadres normatifs et des capacités institutionnelles à travers l'intégration de la dimension genre dans les politiques, les programmes et les projets sectoriels et leur mise en œuvre ;	H
106.	Intégration du genre et de l'inclusion sociale dans l'offre et l'accès aux services sociaux de base, aux facteurs de production, aux changements climatiques, aux financements, aux marchés, aux transports, à l'emploi et à la justice ;	H
107.	Renforcement des mesures appropriées pour augmenter la participation des femmes à la prise de décision, aux processus électoraux, à la consolidation de la paix ;	H
108.	Organisation des séances de formation, de sensibilisation et de plaidoyer sur l'approche genre, les droits des femmes et leur autonomisation à destination des différents acteurs ;	B
109.	Amélioration de l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle et entrepreneuriale des filles et des femmes en éliminant les pesanteurs socioculturelles, les obstacles économiques et financiers afin de renforcer leur autonomie économique et leur employabilité ;	H
110.	Renforcement des mécanismes communautaires à travers la création des réseaux de femmes et les groupes de discussions pour favoriser l'échange de connaissances, le partage d'expériences et la solidarité entre les femmes de différentes régions et communautés ;	M
111.	Renforcement de la lutte contre les violences basées sur le genre, les inégalités et la prise en charge holistique des survivant(e)s des VBG ainsi que la protection des droits des témoins.	H

En prenant en compte les stratégies nationales adoptées en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation politique, économique et culturelle des femmes et des filles ou encore de lutte contre les VBG, plusieurs initiatives seront prises pour le renforcement et l'opérationnalisation des cadres normatif et juridique. Il s'agira de rendre fonctionnelle l'observatoire national de la parité avec la mise en place de l'équipe dirigeante et la construction de son siège.

À court et moyen termes, des efforts seront engagés pour promouvoir et protéger les droits fondamentaux des femmes par la pleine application de tous les instruments relatifs aux droits humains. Par ailleurs, des plaidoyers seront engagés pour la mobilisation des ressources qui permettront au Ministère de la promotion du genre, de la protection de la femme, de la famille et de l'enfant de mettre en œuvre les plans et stratégies déjà élaborés.

Concernant la lutte contre les VBG à moyen terme, il s'agira de construire un « One-Stop-Center » ou guichet unique et de réhabiliter et/ou construire des centres d'écoute afin d'améliorer sensiblement la prise en charge holistique des victimes.

Enfin, la réduction des inégalités à court et moyen termes, passera par la redynamisation des institutions existantes de formation et d'appui aux initiatives féminines et au renforcement de la participation des femmes au pouvoir décisionnel à tous les niveaux à travers des mesures visant à réduire la déperdition scolaire des filles. De même, l'alphabétisation des femmes et les capacités des candidates aux élections ainsi que la création des conditions pour leur autonomisation seront renforcés.

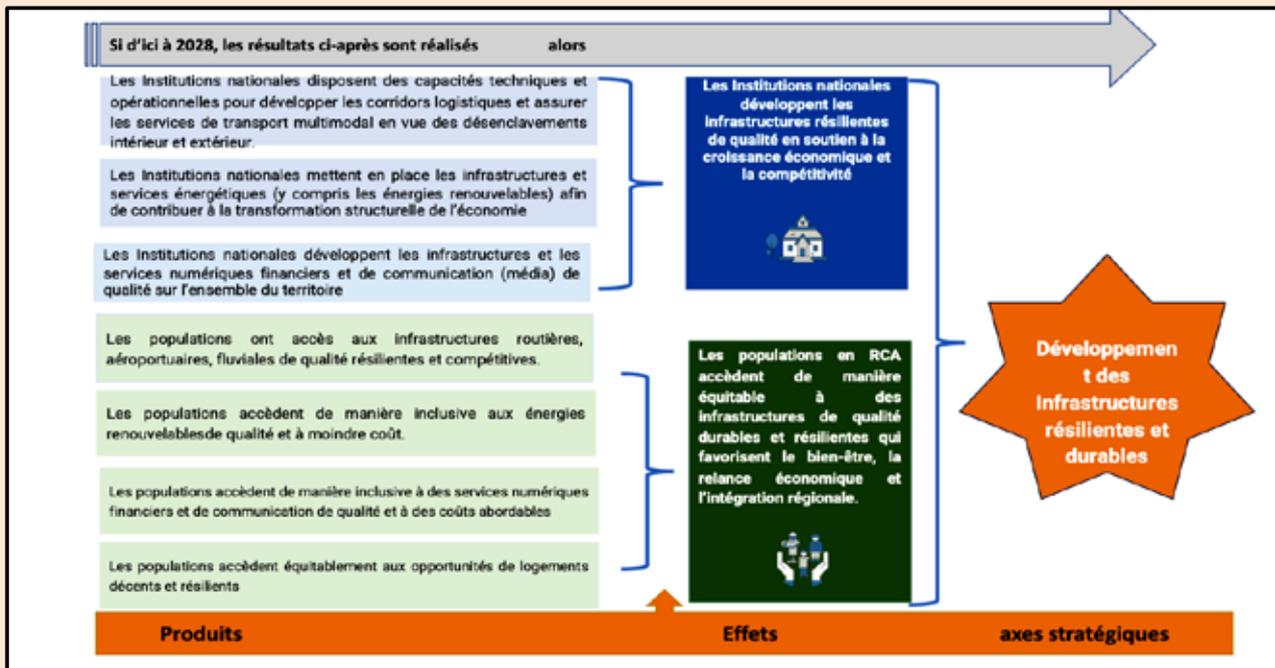
2.7. AXE STRATÉGIQUE 3 : Développement des infrastructures résilientes et durables



À travers cet axe stratégique, le PND entend promouvoir le développement des infrastructures routières, fluviales, immobilières, énergétiques et numériques essentielles pour soutenir une croissance économique durable, faciliter les échanges commerciaux et améliorer la mobilité

des populations. Il aspire également à connecter les communautés aux services et aux opportunités, à améliorer les services sociaux et à accroître la résilience des infrastructures face aux chocs. Ce pilier fondamental soutient ainsi à la fois l'expansion économique et l'amélioration de la qualité de vie.

Figure 5 : Théorie du changement de l'axe stratégique 3



2.7.1. Infrastructures et services de transports

Pour doter le pays d'infrastructures de transport modernes et durables, trois (03) objectifs stratégiques sont fixés : (i) développer les corridors logistiques et les services de transport multimodal

pour renforcer l'intégration régionale et soutenir la croissance économique ; (ii) développer et entretenir des infrastructures de transports modernes et fiables afin de faciliter l'accès au marché et accroître les échanges économiques intérieurs ; et (iii) développer des zones aéroportuaires modernes et compétitives.

Objectif stratégique 3.1.1 : Développer les corridors logistiques et les services de transport multimodal pour renforcer l'intégration régionale

Actions prioritaires		Priorité
1.	Finalisation des projets routiers et fluviaux en cours et exécution des projets dont le financement est assuré ;	H
2.	Mise en œuvre des mesures et des infrastructures visant à améliorer la sécurité routière ;	H
3.	Création d'un comité de pilotage du transport de transit le long des corridors pour assurer une meilleure gestion et un suivi avec les partenaires régionaux ;	M
4.	Étude comparative des corridors de transit et établissement d'un système de corridor intelligent	M
5.	Promotion de l'investissement dans la modernisation et l'expansion des infrastructures de transport ;	M
6.	Développement du secteur privé dans les services logistiques.	M

Dans le cadre de la poursuite des efforts entrepris pour optimiser un impact immédiat et pour établir des bases solides pour le développement futur, le Gouvernement se concentre sur trois (03) actions prioritaires issues de l'étude de la stratégie multisectorielle des transports de 2018 et alignées sur le Programme Économique Régional de la CEMAC. Ces actions incluent l'aménagement et le bitumage des routes principales, la construction du port de Mongoumba, la réalisation du pont sur la rivière Oubangui reliant Bangui à Zongo, ainsi que la réhabilitation des routes vers la frontière camerounaise. Dans le cadre de la promotion de l'investissement, des partenariats public-privé seront mis en place pour moderniser les infrastructures de transport, avec la construction de terminaux intermodaux et la digitalisation des systèmes pour fluidifier les échanges. De plus, des infrastructures frontalières seront améliorées pour réduire les

délais de transit et faciliter l'intégration régionale. Le développement du secteur privé dans les services logistiques sera également encouragé par l'appui aux PME à travers des programmes de financement, la création de centres de formation en logistique et la promotion de solutions numériques. Pour renforcer la sécurité routière, les mesures porteront sur la diffusion du code de la route auprès des usagers, la création d'une Agence Nationale de la Sécurité Routière, l'installation de panneaux de signalisation et de ralentisseurs, la mise en place de systèmes de surveillance. En termes de cibles, il est attendu, entre autres, un accroissement du volume de fret routier à l'export qui passerait de 36,5 millions de tonnes en 2021 à 44,4 millions de tonnes en 2028, tout en renforçant les corridors logistiques et les services de transport multimodal pour soutenir l'intégration régionale.

Objectif stratégique 3.1.2 : Développer et entretenir les infrastructures de transports modernes et fiables

Actions prioritaires		Priorité
7.	Construction et/ou réhabilitation de ponts à l'échelle nationale ;	H
8.	Poursuite de la mise à niveau des infrastructures routières nationales et fluviales pour améliorer la connectivité entre les bassins de production, les centres économiques, les zones rurales et les marchés locaux (conformément au PER) ;	H
9.	Mise en œuvre de la stratégie de l'entretien routier préventif et régulier pour assurer la durabilité et la fiabilité des infrastructures de transport, réduisant ainsi les coûts à long terme et améliorant la sécurité des usagers ;	H
10.	Allocation de ressources financières adéquates pour investir dans la construction, la modernisation et l'entretien des routes, des ponts et d'autres infrastructures de transport routier et fluvial essentielles ;	H
11.	Renforcement du cadre de la gouvernance et de la gestion des transports en RCA ;	M
12.	Poursuite de la mise en œuvre du projet de navigabilité du fleuve Oubangui sur toute l'année ;	M
13.	Construction de zones d'entreposage sécurisés à Bangui et sur l'ensemble du territoire national ;	M
14.	Renforcement de la flotte (routières et fluviales) pour le transport de personnes et de marchandises ;	B
15.	Renforcement de l'implication des parties prenantes, y compris le secteur privé, la société civile et les communautés locales, dans le processus de planification, de mise en œuvre et de suivi des projets d'infrastructures de transport.	B

Le document stratégique de l'entretien routier incarne les efforts continus du Gouvernement pour moderniser et renforcer les infrastructures de transport, essentielles au développement économique et social du pays. Une des priorités à ce niveau est l'allocation de ressources financières adéquates, via le Fonds d'Entretien Routier (FER), pour investir dans la modernisation et l'entretien des routes, des ponts, et autres infrastructures routières et fluviales. Cela inclut la mobilisation rapide des fonds nécessaires, la mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation rigoureux pour garantir l'efficacité et la transparence dans l'utilisation des ressources, ainsi que l'établissement de contrats d'entretien basés sur la performance. La réhabilitation urgente des routes principales, telles que Ndélé-Ouada-Birao (593 km) et Damara-Batangafo-Kabo (510 km), ainsi que l'aménagement et le bitumage des axes stratégiques comme Bossembélé-Bossangoa (150 km) et Yaloké-Boda-Mbaiki (227 km), est également essentielle. Ces travaux comprennent des réparations localisées des

chaussées, le curage des fossés et l'entretien régulier des ouvrages de drainage, visant à désenclaver les zones rurales et à stimuler les échanges interrégionaux. Structurer efficacement le dispositif de l'entretien routier en créant une plateforme de coordination multi-institutionnelle et en établissant des procédures claires pour la programmation annuelle et pluriannuelle des travaux, conformément aux directives du document stratégique de l'entretien routier, permettra au Gouvernement d'assurer une gestion optimale des ressources et une amélioration continue de l'état des infrastructures routières, conduisant à réduire les coûts à long terme et à augmenter la sécurité et la fiabilité des transports. Ces mesures ont pour objectif d'augmenter le taux de désenclavement routier de 46 % en 2023 à 82 % d'ici 2028. En parallèle, les initiatives fluviales, telles que la réhabilitation des débarcadères à Nola, Kouango et Mobaye, l'équipement du port amont de Bangui et l'amélioration de la navigabilité sur l'Oubangui, témoignent d'une approche intégrée pour développer le transport par voie d'eau.

Ces initiatives impliquent la modernisation des infrastructures portuaires, le renforcement du balisage des voies et la construction de baleinières pilotes pour améliorer la sécurité et l'efficacité du transport fluvial. Ces mesures visent à accroître le

volume de fret fluvial de 452,4 millions de tonnes en 2022 à 550,4 millions de tonnes d'ici 2028.

Objectif stratégique 3.1.3 : Développer et opérationnaliser les zones aéroportuaires modernes et compétitives

Actions prioritaires	Priorité
16. Renforcement des mesures de sécurité et de sûreté dans l'aéroport de Bangui conformément aux normes internationales ;	H
17. Réalisation d'une évaluation approfondie des besoins en infrastructures aéroportuaires dans le pays, en tenant compte des exigences de sécurité, de capacité et de compétitivité ;	H
18. Élaboration et mise en œuvre des projets de modernisation des aéroports existants ;	H
19. Construction d'un nouvel aéroport à Bangui conçu et équipé selon les normes internationales ;	M
20. Développement des infrastructures routières permettant un accès facile et rapide aux aéroports, en améliorant les routes d'accès, les échangeurs et les parkings pour les passagers et le fret ;	M
21. Amélioration des services offerts dans les aéroports (services de restauration, boutiques hors taxes, lounges VIP, services de sécurité et systèmes de traitement des bagages) ;	M
22. Renforcement des compétences du personnel travaillant dans les aéroports ;	M
23. Incitation des compagnies aériennes internationales à développer des liaisons aériennes vers et depuis les aéroports de la RCA ;	B
24. Création des zones industrielles et logistiques à proximité des aéroports ;	B
25. Promotion du partenariat public-privé pour le développement et la gestion des infrastructures aéroportuaires ;	B
26. Modernisation de la fonction météorologique.	B

Conformément aux orientations stratégiques du document stratégique du transport aérien élaboré en 2019, le Gouvernement s'engage résolument à moderniser les infrastructures aéroportuaires à travers trois (03) actions prioritaires et cohérentes. Pour renforcer la sécurité et la sûreté de l'aéroport international de Bangui M'Poko, le Projet de Modernisation (PAMAB II) prévoit d'installer des systèmes modernes de contrôle des passagers et des bagages, comprenant des machines à rayons X, des portiques de détection d'objets métalliques et des détecteurs portables. Cette étape inclut également la modernisation des équipements de convoyage des bagages, avec l'installation de tapis de dépose/pesage et de carrousels pour optimiser leur traitement. Par ailleurs, la construction

d'une nouvelle centrale électrique est essentielle pour assurer une alimentation stable et fiable des installations critiques. Des programmes de formation continue pour le personnel aéroportuaire seront mis en place pour renforcer les compétences en gestion des systèmes de surveillance et en procédures de sécurité. En outre, l'élaboration d'un schéma directeur à l'horizon 2040 est impérative pour planifier de manière stratégique la réfection des pistes, l'installation de systèmes de surveillance avancés et l'amélioration des terminaux passagers et de fret.

Enfin, la modernisation des aérodromes secondaires de Berberati, Bouar, Bangassou, Mobaye et Bambari comprend la réhabilitation des pistes pour assurer leur conformité aux normes internationales, ainsi que

l'installation de systèmes modernes de navigation et de gestion du trafic aérien pour garantir une gestion sécurisée et efficace des vols. L'objectif de ces initiatives est de doubler le nombre de passagers, qui passerait de 120 000 en 2022 à 250 000 d'ici 2028.

2.7.2. Développement urbain, du logement et de la réforme foncière

Pour assurer à la population centrafricaine un cadre de vie décent, le Gouvernement s'engage

à : (i) développer des centres urbains et des villes compétitives, attractives, durables et inclusives ; (ii) faciliter l'offre et l'accès de la population aux logements décents et résilients et ; (iii) moderniser la gestion domaniale, cadastrale et foncière afin de faciliter les transactions financières et les activités économiques.

Objectif stratégique 3.2.1 : Développer des centres urbains et des villes compétitives, attractives, durables et inclusives

Actions prioritaires	Priorité
27. Construction et modernisation des infrastructures urbaines ;	H
28. Amélioration de la gouvernance urbaine au niveau des services déconcentrés de l'État et des autorités locales en renforçant les capacités des autorités à planifier, gérer et fournir des services urbains de manière efficace et transparente ;	H
29. Élaboration et mise en œuvre d'une politique nationale de développement urbain, de plans directeurs d'urbanisme (PDU), de schémas d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) et de plans d'occupation des sols (POS) pour Bangui et les capitales régionales ;	M
30. Renforcement de la participation des résidents locaux à la planification et à la gestion urbaine.	B

Pour garantir l'allocation efficace des ressources destinées à la construction et à la modernisation des infrastructures urbaines, il est primordial de renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles du Fonds d'Aménagement et d'Équipement Urbains (FAEU) par la mise en place d'une Commission spécialisée, composée de représentants des ministères pertinents, des autorités locales et d'experts en urbanisme et de mobiliser des appuis techniques et financiers auprès des partenaires internationaux, tout en renforçant les compétences du personnel par des formations spécialisées. Pour améliorer la gouvernance urbaine au niveau des services déconcentrés de l'État et des communes, il est crucial d'élaborer un document de politique de développement urbain, fournissant un cadre stratégique et une vision à long terme, et de produire des Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) pour les Chefs-lieux de régions afin d'assurer une planification urbaine efficace et coordonnée. L'inventaire des réseaux de voiries urbaines, y compris l'état des lieux et l'inventaire des activités commerciales, ainsi que la réalisation d'un programme d'adressage pour le Grand Bangui, permettra de disposer de données précises pour une gestion urbaine optimisée. L'identification

et la délimitation des zones inondables à Bangui et en provinces, suivies de la réinstallation des populations impactées, sont essentielles pour une gestion proactive des risques naturels.

Parallèlement, certaines priorités de développement urbain cibleront : (i) le développement de pratiques de gestion intégrée des services urbains, notamment en opérationnalisant une coordination des activités dans les domaines de la gestion des déchets ainsi que de l'entretien et de la maintenance des ouvrages d'assainissement pluviaux ; (ii) la création et la mise en œuvre de zones économiques spéciales (ZES) dans les sept régions ciblées, destinées à stimuler le développement économique local ; (iii) la mise en place d'un programme à moyen terme de modernisation de la voirie urbaine dans les grandes villes pour améliorer les infrastructures de transport et faciliter la mobilité urbaine. D'autres chantiers sont également prévus avec la création de cimetières modernes à Bangui et dans les 20 chefs-lieux des préfectures ou encore la définition des standards de construction aux abords des grandes voies à Bangui et en provinces. Au titre des cibles, le PND devrait conduire à multiplier par six la proportion des centres urbains dotés d'outils de planification, qui passerait de 10% en 2023 à 60% d'ici 2028.

Objectif stratégique 3.2.2 : Faciliter l'offre et l'accès de la population aux logements décents et résilients

Actions prioritaires	Priorité
31. Réalisation d'une étude approfondie pour comprendre les besoins en logements de la population, y compris les aspects de décence et de résilience ;	H
32. Optimisation du patrimoine immobilier de l'État par la réhabilitation des bâtiments publics désaffectés existants pour les convertir en logements ou en infrastructures utiles	H
33. Élaboration de politiques et d'une réglementation encourageant la construction de logements décents et résilients, en prenant en compte les spécificités socio-économiques et environnementales du pays ;	H
34. Facilitation de l'accès au foncier pour les promoteurs privés en offrant des terrains viabilisés à des conditions avantageuses et en simplifiant les procédures d'acquisition ;	H
35. Développement de partenariats public-privé (PPP) pour partager les coûts et les risques liés à la construction de logements abordables ;	M
36. Mise en place de mécanismes de soutien financier pour les promoteurs immobiliers, grâce aux subventions, incitations fiscales et accès à des financements à long terme ;	M
37. Facilitation de l'accès aux crédits hypothécaires par le développement de mécanismes de financement adaptés afin de permettre aux ménages à revenus faibles et moyens d'acquérir des logements ;	M
38. Opérationnalisation de la Banque de l'Habitat avec la mise en place d'un cadre opérationnel pour financer durablement les projets de logements sociaux et économiques.	M

La réalisation d'une étude approfondie pour comprendre les besoins en logements de la population, en tenant compte des aspects de décence et de résilience, est une étape essentielle pour orienter les futures politiques publiques en matière d'habitat. Cette démarche nécessite une analyse rigoureuse des données socio-économiques, démographiques et environnementales, à base d'enquêtes de terrain et des consultations avec les parties prenantes locales. En parallèle, l'optimisation du patrimoine immobilier de l'État, via la réhabilitation des bâtiments publics existants pour les convertir en logements ou en infrastructures utiles, maximisera leur utilisation tout en évitant leur dégradation. L'élaboration de politiques et de réglementations encourageant la construction de logements décents et résilients, adaptées aux spécificités locales et la facilitation de l'accès au foncier contribueront à offrir aux promoteurs immobiliers des terrains viabilisés à des conditions avantageuses et des procédures

d'acquisition simplifiées. Le développement de partenariats public-privé (PPP) permettra de partager les coûts et les risques liés à la construction de logements abordables, tandis que des mécanismes de soutien financier, tels que des subventions et incitations fiscales, stimuleront l'engagement des promoteurs immobiliers. La facilitation de l'accès aux crédits hypothécaires, notamment par le biais des taux réduits et des durées de remboursement plus longues, ouvrira les portes de la propriété aux ménages à faibles et moyens revenus. Enfin, l'opérationnalisation de la Banque de l'Habitat assurera un financement durable des projets de logements sociaux et économiques. Ensemble, ces mesures visent à réduire la proportion de la population vivant dans des conditions inadéquates, avec pour objectif de passer de 70% en 2018 à 45% d'ici 2028, tout en garantissant une croissance urbaine équitable et résiliente.

Objectif stratégique 3.2.3: Moderniser la gestion domaniale, cadastrale et foncière

Actions prioritaires	Priorité
39. Mise en place d'un système informatisé de gestion des registres fonciers ;	H
40. Réalisation d'un relevé cadastral complet et précis pour cartographier de manière exhaustive les propriétés foncières ;	H
41. Mise en place des mécanismes de garantie de la sécurité juridique des transactions foncières (certification des titres de propriété, résolution rapide des litiges fonciers, etc.) ;	H
42. Formation des agents chargés de la gestion domaniale et cadastrale aux techniques modernes de gestion foncière, ainsi qu'à l'utilisation des nouveaux systèmes informatisés ;	M
43. Élaboration et mise en œuvre de réglementations claires et transparentes en matière de gestion foncière et cadastrale, (en mettant l'accent sur la simplification des procédures et la réduction de la bureaucratie) ;	M
44. Établissement des partenariats avec le secteur privé pour développer des solutions innovantes de gestion foncière et cadastrale.	B

Le relevé cadastral complet et précis constitue la première étape fondamentale pour moderniser la gestion domaniale et cadastrale. Ce processus nécessitera des relevés topographiques détaillés, réalisés à l'aide de technologies de pointe, afin de cartographier l'ensemble des propriétés foncières du pays. Une fois ce relevé établi, la mise en place d'un système informatisé de gestion des registres fonciers pourra être lancée, permettant un accès rapide et sécurisé aux données foncières et susceptible de réduire les délais de traitement des transactions immobilières. Cela impliquera la numérisation exhaustive des documents existants et la création d'une base de données centralisée, intégrée à des systèmes de gestion de l'information géographique (SIG) et des interfaces utilisateurs adaptées.

En parallèle, des actions de formation en faveur des agents cadastraux seront indispensables, ainsi que l'instauration de procédures de mise à jour continue pour suivre les évolutions foncières en temps réel. La mise en place de mécanismes garantissant la sécurité juridique des transactions foncières, accompagnée de l'adoption des textes juridiques appropriés (code foncier, loi portant institution et fonctionnement du cadastre national, etc.), est tout aussi cruciale pour instaurer un climat de confiance. Une cible quantitative de 15 000 parcelles cadastrales numérisées d'ici 2028 (contre 0 en 2022) est retenue.

2.7.3. Infrastructures et services énergétiques

Le Gouvernement s'engage à favoriser l'accès des populations aux services énergétiques fiables, de qualité et à moindre coût et à améliorer l'offre énergétique afin de contribuer à la transformation structurelle de l'économie.



Objectif stratégique 3.3.1 : Développer les infrastructures et services énergétiques, y compris les énergies renouvelables

Actions prioritaires	Priorité
45. Renforcement du cadre institutionnel et réglementaire du secteur énergétique ;	H
46. Optimisation de la performance technique et commerciale d'ENERCA ;	H
47. Développement des infrastructures énergétiques ;	H
48. Promotion des systèmes décentralisés et des énergies renouvelables ;	H
49. Réhabilitation et construction des dépôts de stockage et sécurisation des approvisionnements en produits pétroliers dans les régions du pays ;	H
50. Renforcement des capacités professionnelles ;	M
51. Promotion de l'efficacité énergétique ;	M
52. Réalisation d'études et planification stratégique ;	M
53. Soutien au secteur privé pour la diffusion des solutions d'énergie solaire autonome (SSA) ;	M
54. Création d'une association de protection des consommateurs.	B

Les actions prioritaires proposées sont alignées sur les documents stratégiques sectoriels existants (politique du secteur énergétique, Plan d'Investissement à l'horizon 2040 et Stratégie Nationale de l'Énergie). L'accent sera mis, à court terme (2024-2025), sur l'amélioration du cadre réglementaire : introduction du "prélèvement PEAC" dans le Code de l'électricité ; réglementation des mini-réseaux et de la production indépendante d'électricité ; encadrement des tarifs de vente d'électricité ; codification des pouvoirs d'interdiction du Ministère du Développement de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques (MDERH).

À moyen terme (2026-2028), il faudra poursuivre l'élaboration du cadre réglementaire et des normes techniques pour les mini-réseaux, et réviser les textes de loi existants pour refléter les évolutions du secteur et créer un cadre légal approprié pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Simultanément, l'amélioration de la performance technique et commerciale de l'Énergie Centrafricaine (ENERCA) est cruciale. Pour cela, les activités suivantes seront mises en œuvre : réhabilitation des unités de production existantes ; sécurisation des revenus ; systématisation des compteurs à prépaiement pour les nouveaux clients ; réalisation d'audits approfondis du réseau pour identifier les causes des pertes techniques ; mise en place d'un

curcus de formation pour le personnel d'ENERCA ; négociation d'un contrat de performance couvrant l'ensemble des activités de l'entreprise.

Simultanément, il s'agira de développer et de densifier les infrastructures énergétiques à travers des projets spécifiques tels que l'extension de l'électrification à partir du barrage de Mobaye, la construction de petites centrales hydroélectriques ainsi que la construction de deux (02) barrages hydroélectriques BAC & LOTEMO sur la rivière Lobaye et l'interconnexion des réseaux électriques avec la RDC pour améliorer la stabilité et la distribution de l'électricité.

Quant à la promotion des systèmes décentralisés et des énergies renouvelables, elle se traduira par le lancement de programmes pilotes de mini-réseaux, la promotion du solaire décentralisé et l'élaboration de programmes subventionnés pour les systèmes autonomes et les technologies de cuisson propre.

Enfin, la sécurisation des produits pétroliers constitue un volet essentiel qui se concrétisera par la construction de bacs supplémentaires à Kolongo, la réhabilitation des dépôts de stockage existants (à Salo) et le renforcement des stratégies de contrôle contre la fraude et la contrebande. Parmi les cibles du PND, le taux de couverture en électricité devrait passer de 35% en 2020 à 42% en 2028.

2.7.4. Infrastructures et services numériques et nouvelles technologies de l'information et de la communication

Pour relever les défis liés aux infrastructures et services numériques, le Gouvernement s'engage à faire de la RCA un pays qui utilise la digitalisation comme vecteur de changement et de transformation

structurelle dans la gouvernance publique et le développement économique et social.

Objectif stratégique 3.4.1 : Faciliter l'accès aux services numériques de qualité sur l'ensemble du territoire

Actions prioritaires	Priorité
55. Optimisation des infrastructures numériques ;	H
56. Sécurisation et modernisation des systèmes d'information ;	H
57. Renforcement des capacités Institutionnelles et réglementaires ;	H
58. Développement des compétences et maintenabilité des infrastructures ;	H
59. Développement des centres numériques et complexes intelligents ;	H
60. Réhabilitation et relance des infrastructures de télécommunication ;	M
61. Transformation digitale de la Poste Centrafricaine ;	M
62. Développement des systèmes de paiement digitaux.	M

Dans le cadre du Plan National Stratégique « Centrafrique Digitale 2025 », faciliter l'accès aux services numériques de qualité sur l'ensemble du territoire est un objectif stratégique essentiel pour la transformation numérique de la République Centrafricaine entre 2024 et 2028. À court terme, l'optimisation des infrastructures numériques est une priorité avec l'extension du réseau de fibre optique (Phase II du projet CAB-RCA) et le déploiement de satellites à basse altitude pour assurer une couverture nationale, notamment dans les zones reculées. La construction d'un data center national et l'établissement d'un point d'échange Internet (IXP) permettront de centraliser et de sécuriser les données tout en améliorant la performance des réseaux.

Parallèlement, la sécurisation et la modernisation des systèmes d'information seront renforcées via l'exploitation de la plateforme de sécurité CSIRT/PKI, indispensable pour garantir la confiance des utilisateurs dans les services numériques.

À moyen terme, la relance et la réhabilitation des infrastructures de télécommunication sont cruciales pour accroître la résilience du secteur et étendre les

services numériques. En parallèle, la transformation digitale de la Poste Centrafricaine conduira à moderniser les services postaux et facilitera le développement de systèmes de paiement digital pour soutenir l'inclusion financière et numérique. Le renforcement des capacités institutionnelles et réglementaires, ainsi que le développement des compétences en matière de gestion et de maintenabilité des infrastructures sera assuré par des programmes de formation pour les professionnels des TIC. Le développement de centres numériques communautaires et de complexes intelligents, comme celui du Ministère de l'Économie Numérique, renforcera l'accès aux services numériques et soutiendra l'innovation.

Ces actions prioritaires visent une augmentation significative du taux de pénétration mobile (de 51% en 2022 à 99% en 2028) et du taux de pénétration internet (de 10,6% à 50% sur la même période). Elles contribueront également à améliorer la position de la RCA dans l'indice de développement de l'e-Administration (de la 193e place en 2022 à la 175e place en 2028).

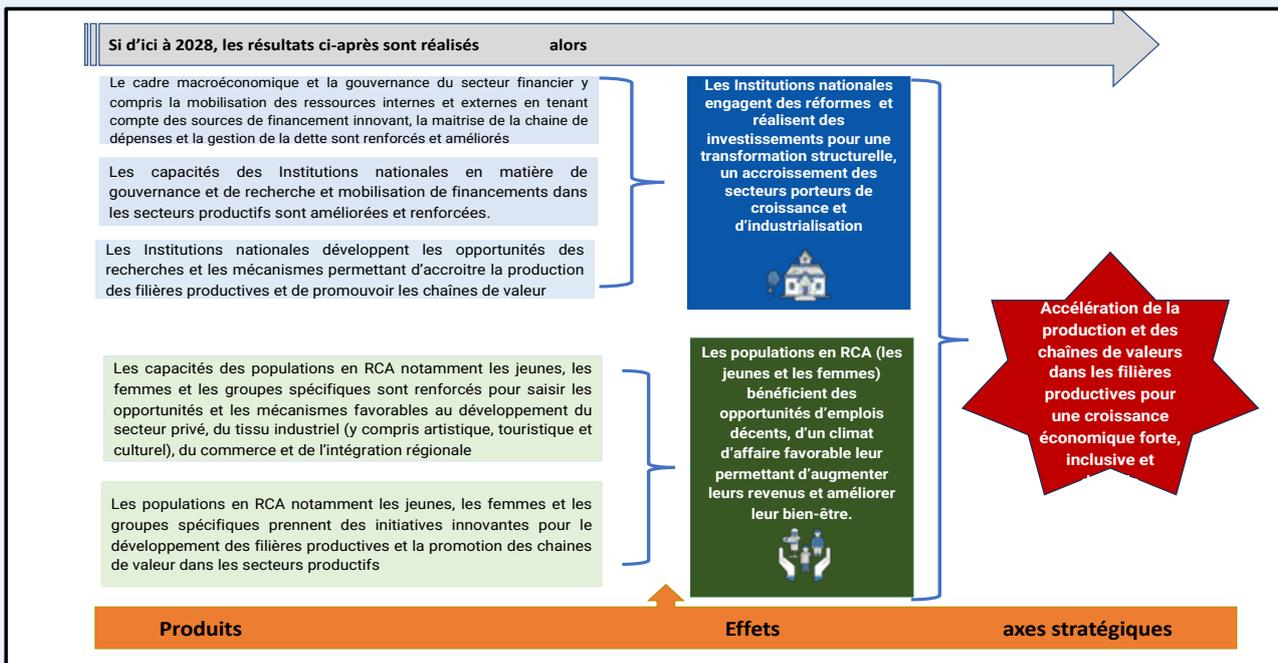
2.8. AXE STRATÉGIQUE 4 : Accélération de la production et des chaînes de valeurs dans les filières productives pour une croissance économique inclusive et durable



Dans le cadre de la recherche d'une croissance économique forte, inclusive et durable, le Gouvernement s'engage à procéder à l'accélération de la production nationale basée sur la structuration et le développement des chaînes de valeurs des secteurs productifs, le développement du tissu industriel, une meilleure gouvernance financière et l'exploitation du potentiel des activités du secteur de services. Ainsi, les efforts à mener, en

termes de réformes et d'investissements, seront structurés autour des grandes priorités ci-après : (i) le renforcement de la stabilité macroéconomique et budgétaire ; (ii) le développement des chaînes de valeurs des filières productives ; (iii) le développement du tissu industriel ; (vi) le développement du secteur privé et la promotion des PME/PMI ; et (v) le développement du commerce, l'amélioration du climat des affaires et l'intégration sous-régionale.

Figure 6 : Théorie du changement de l'axe stratégique 4



2.8.1. Renforcement de la stabilité macroéconomique et budgétaire

L'action du Gouvernement en faveur du renforcement de la stabilité macroéconomique et budgétaire s'inscrit dans la poursuite des trois objectifs stratégiques suivants : (i) renforcer la gouvernance du secteur financier ; (ii) assurer une

gestion transparente, moderne et efficace des finances publiques ; (iii) améliorer la gestion de la dette publique

Objectif stratégique 4.1.1: Renforcer la gouvernance du secteur financier et le financement du développement

Actions prioritaires		Priorité
1.	Amélioration du cadre juridique et institutionnel du secteur financier ;	H
2.	Développement des mécanismes de promotion des financements innovants (finance climatique, fonds vert, etc.) ;	H
3.	Développement du secteur financier (banques, assurances) et de la micro-finance.	H

En alignement sur les objectifs de réformes économiques et financières de la zone CEMAC, le Gouvernement se concentrera à court terme sur l'élaboration d'une stratégie nationale d'inclusion financière et l'amélioration de la couverture nationale du secteur de la micro-finance afin de répondre aux besoins de la population rurale. Le renforcement des capacités de l'ANIF en matière de surveillance des transactions financières aux niveaux national, régional et international constituera un second volet portant sur l'ensemble de la période du Plan. Par ailleurs, des réformes seront engagées à moyen terme en vue d'élargir l'environnement financier afin de disposer de banques de développement et d'investissement aptes à soutenir le secteur privé, les PME/PMI et, de façon générale, les actions de développement. Le Gouvernement mettra un accent

très particulier sur la mobilisation des financements alternatifs, mettant à profit le vaste potentiel forestier national en termes d'aires protégées générant des stocks de carbone. Les bénéfices issus de ces ressources naturelles permettront de mobiliser les fonds existants (fonds verts, fonds climat, etc.) pour le financement des grands projets et programmes structurants. Pour ce faire, il convient de créer une structure en charge de la quantification et de la vente des crédits carbone et d'élaborer une stratégie nationale de mobilisation des financements alternatifs. Cela permettra d'accroître substantiellement les ressources domestiques.

Objectif stratégique 4.1.2 : Promouvoir une gestion transparente, moderne et efficace des finances publiques

Actions prioritaires		Priorité
4.	Optimisation de la mobilisation des ressources internes par la mise en place des mécanismes transparents, efficaces et durables pour accroître les revenus et les financements disponibles ;	H
5.	Amélioration de la qualité de la gestion des dépenses publiques en veillant à leur efficacité et efficience, leur transparence et leur impact sur le développement socio-économique du pays ;	H
6.	Renforcement des capacités des ressources humaines ;	H
7.	Promotion de la transparence à travers le contrôle externe et le renforcement des mécanismes de contrôle interne des procédures et des opérations financières et économiques ;	H
8.	Modernisation/ digitalisation de l'administration financière et poursuite de gestion du système d'information ;	H
9.	Renforcement des mécanismes de lutte contre la corruption dans le secteur public y compris dans les entreprises/sociétés publiques.	H

Les actions prioritaires identifiées sont en parfaite cohérence avec le Plan Stratégique de Réforme de la Gestion des finances publiques (PS-RGFP) et les différentes directives financières de la CEMAC. Il s'agira, à court terme, de renforcer le cadre juridique de la gestion des finances publiques et d'accélérer la modernisation et la digitalisation de l'administration financière aux fins d'accroissement des ressources. Par ailleurs, des efforts doivent être consentis pour augmenter le taux de pression fiscale qui demeure le plus faible d'Afrique Subsaharienne, soit 8,9%, inférieur à la moyenne de la zone CEMAC qui est de 17%. La digitalisation des activités du Ministère des Finances et du Budget permettra d'optimiser le rendement des Impôts (collecte de la TVA, fichier

des actifs, exonérations, etc.), de la Douane (contrôle des cargaisons, taxation des véhicules, etc.) et du Trésor public (droits de service, taxes et redevances, menues recettes, etc.).

Un accent particulier sera mis sur la formation et l'utilisation optimale et rationnelle des ressources humaines. De même, un effort de professionnalisation de la fonction ressources humaines sera engagé au sein du MFB à travers le développement de nouveaux services numériques destinés aux agents et aux directions, la mise en place de dispositifs d'accompagnement des parcours professionnels, l'amélioration de la qualité de vie au travail, et l'enrichissement de la politique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Pour optimiser la gestion des dépenses publiques, des actions seront engagées pour renforcer la chaîne de la dépense publique. Des actions seront d'abord déployées pour améliorer la chaîne de planification, de programmation, de budgétisation et de suivi-évaluation (PPBSE), pour assurer la mise en place progressive du Budget programme et rationaliser le circuit d'exécution des dépenses. L'amélioration de la gestion de la trésorerie reposera en particulier sur l'opérationnalisation du comité de trésorerie et le suivi de ses décisions. Simultanément, le renforcement de la comptabilité publique s'appuiera sur le renforcement et l'amélioration de la gestion informatisée de la comptabilité de l'État, la réorganisation du réseau comptable de la direction générale du trésor et de la comptabilité publique, le développement des capacités des organes de contrôle de la gestion des finances publiques, et le respect effectif des obligations liées à la reddition

des comptes. Dans l'ensemble, la mise à niveau du système d'information de la gestion des finances publiques constituera un vecteur transversal majeur de renforcement de la GFP.

D'autres volets des réformes seront mis en œuvre comme la mise en application de la loi de la *lutte contre la corruption* ou le renforcement de la gestion des marchés publics (importance accordée au caractère ouvert et concurrentiel des procédures, suivi des résultats des marchés attribués, accès effectif aux voies de recours et de réparation, accès public aux informations sur la passation des marchés, ...). Sur ce dernier volet, le MFB entend également proposer un mécanisme administratif indépendant pour le règlement des plaintes.

Objectif stratégique 4.1.3 : Améliorer la gestion de la dette publique

Actions prioritaires	Priorité
10. Renforcement du Comité national de gestion de la dette publique ;	H
11. Renforcement de la gestion de la dette pour garantir une comptabilité efficace et à jour des emprunts extérieurs et intérieurs et prévenir des arriérés ;	M
12. Mise en place d'une stratégie d'endettement qui garantisse la viabilité de la dette du pays, notamment en privilégiant les emprunts extérieurs à des maturités longues et hautement concessionnelles ;	M
13. Contrôle de la dette intérieure pour limiter les effets négatifs sur les entreprises et les établissements publics locaux.	M

La gestion optimale de la dette publique constituera une préoccupation majeure durant la mise en œuvre de ce PND. À cet effet, des efforts seront réalisés pour améliorer la production des statistiques de la dette publique, les processus de décision (renforcement du Comité national de gestion de la dette publique) et pour assurer une canalisation des emprunts sur des secteurs à fort potentialités économiques. Simultanément, au vu de la progression de la dette intérieure enregistrée ces dernières années, le Gouvernement veillera au toilettage exhaustif du fichier de la dette intérieure, à la réalisation d'un audit de celle-ci et à la mise en œuvre d'un programme d'apurement progressif.

2.8.2. Développement des filières productives porteuses de croissance

La relance des secteurs productifs et la transformation structurelle de l'économie constituent le pilier principal sur lequel doivent s'appuyer les dynamiques d'accélération de la croissance économique, de valorisation des ressources naturelles, d'amélioration de la compétitivité et de création d'emplois. Il s'agira de favoriser une croissance qui permettra à la fois de diversifier l'économie en développant notamment le tissu industriel et d'offrir des perspectives de revenus et d'amélioration des conditions de vie de la population, notamment des jeunes et des femmes.

2.8.2.1. Sous-secteur agriculture

Pour enclencher le développement et la transformation profonde du monde rural, le

Gouvernement s'engage, dans le cadre du PND, à passer progressivement d'une agriculture de subsistance à faible productivité à une agriculture moderne, respectueuse de l'environnement, assurant l'autosuffisance alimentaire, plus performante et rémunératrice. Trois objectifs stratégiques sont retenus : (i) améliorer la gouvernance du sous-

secteur agricole ; (ii) augmenter de façon significative la productivité et la production agricole et (iii) développer les opportunités pour une transformation des produits agricoles.

Objectif stratégique 4.2.1. : Améliorer la gouvernance du secteur agricole et rural

Actions prioritaires	Priorité
14. Renforcement du cadre institutionnel, juridique et réglementaire de l'agriculture et du monde rural ;	H
15. Développement de politiques et stratégies visant à promouvoir une agriculture durable, à encourager l'investissement dans le sous-secteur, à renforcer la sécurité foncière, et à promouvoir le développement des chaînes de valeur agricoles inclusives ;	H
16. Développement de mécanismes de concertation et de coordination entre les structures de l'État et les professionnels du secteur.	M

Au niveau du cadre légal et réglementaire, le Gouvernement entend promulguer trois nouvelles lois sur la période d'exécution du PND : la Loi d'Orientation Agricole, la Loi portant code foncier Agro-Pastorale pour l'accélération du processus de sécurisation foncière et la loi régissant les Organisations Professionnelles Agricoles et Rurales.

À court terme, les efforts destinés à renforcer la gouvernance sectorielle cibleront le renforcement des capacités des structures et organes-clés du développement du sous-secteur agricole et du monde rural (ACDA, ICRA, ORCCPA, ONASEM, ONMAP, CAT, etc.). Des efforts devront aussi être consentis en faveur des services agricoles et leur déconcentration, en faveur du renforcement des entreprises publiques et parapubliques et en faveur de la structuration des organisations professionnelles rurales (Chambre d'agriculture, Fédérations, Associations, etc.).

Par ailleurs, un soutien très particulier sera accordé à la recherche et à la diffusion des technologies innovantes et adaptées aux caractéristiques agro-écologiques du pays, car elles constituent un vecteur essentiel pour parvenir à la transformation de l'agriculture. Il s'agira de doter les structures concernées en ressources humaines et financières conséquentes pour entreprendre et développer les recherches sur les productions végétales,

animales, forestières, aquacoles et autres ressources naturelles, conformément aux textes en vigueur. Afin de bien encadrer les actions dans ce domaine, un plan stratégique de la recherche agricole sera établi. Par ailleurs, un inventaire des acquis de l'ICRA transférables en milieu paysan sera réalisé et le Ministère en charge du sous-secteur mettra en œuvre les mesures prioritaires de réforme (production des semences de pré-base et de base, programmes de recherche, opérationnalisation d'un Système national de recherche agricole, etc.).

De même, un accent particulier sera mis sur l'amélioration de la coordination et des synergies entre les différents acteurs. Dans ce cadre, l'organisation d'États généraux de l'agriculture est préconisée. L'appui-conseil et la formation agricole et rurale restent l'une des priorités du secteur pour favoriser la circulation optimale d'informations entre tous les acteurs et constituer un système national de formation agricole adapté aux défis à relever dans le secteur. En outre, compte tenu de la priorité accordée à la sécurité alimentaire et à la protection des végétaux, plusieurs mesures de réformes viseront le renforcement de la Direction de la sécurité alimentaire au sein de la Direction Générale de l'Agriculture et la mise en place des mécanismes pour la protection des végétaux.

Objectif stratégique 4.2.2 : Augmenter la productivité agricole

Actions prioritaires	Priorité
17. Promotion des techniques agricoles respectueuses de l'environnement ;	H
18. Amélioration de l'accès des agriculteurs aux intrants agricoles de qualité à travers des programmes de subvention, des coopératives agricoles ou des partenariats public-privé ;	H
19. Expansion des services de vulgarisation agricole pour fournir aux agriculteurs des informations, des conseils et des formations sur les meilleures pratiques agricoles, les nouvelles technologies et les méthodes de gestion des cultures ;	M
20. Appui à la mécanisation de l'agriculture et soutien au développement des petites entreprises agricoles ;	H
21. Élaboration et mise en œuvre d'une politique d'investissement dans les infrastructures rurales (systèmes d'irrigation, routes rurales, entrepôts de stockage et marchés de produits agricoles pour faciliter la commercialisation des produits et réduire les pertes après récolte) ;	H
22. Élaboration et mise en œuvre d'une politique de soutien à la recherche agricole pour la promotion des innovations techniques et au développement du capital humain ;	H
23. Création de mécanismes de financement adaptés aux besoins des agriculteurs (banques de crédits agricoles, programmes de micro-finance et assurances récoltes) pour leur permettre d'investir dans des intrants ;	H
24. Amélioration de l'accès des femmes et des jeunes aux facteurs de production pour leur meilleure autonomisation ;	H
25. Développement des chaînes des valeurs des filières agricoles	H

Le Gouvernement s'engage à mener une réforme agraire basée sur la gouvernance foncière (foncier), sur l'utilisation et le contrôle des terres, et à opérationnaliser le Fonds de Développement Agropastoral (FDAP) appelé à soutenir le développement des activités agricoles.

À court terme, il est prévu de relancer et de développer les chaînes de valeurs des cultures vivrières, maraîchères, fruitières et les cultures de rente, ceci dans un triple objectif d'améliorer les performances du sous-secteur, d'assurer la souveraineté alimentaire et de générer des devises pour l'économie nationale. Il s'agira d'organiser et/ou structurer les petits exploitants agricoles et les moyens exploitants en coopératives, de faciliter l'accès des producteurs aux semences et aux intrants à travers la mise en place d'un dispositif de prêts ou subventions et enfin de doter les coopératives en machines et matériels agricoles.

Pour encourager la mécanisation de l'agriculture, il s'agira d'instaurer et de développer des politiques

et des cadres réglementaires régissant l'importation d'outils de mécanisation et d'encadrer les services de location commerciale de technologies et de services de mécanisation auprès des prestataires privés ou publics; il s'agira également d'instaurer un régime fiscal avantageux, visant à réduire au maximum les obstacles à l'accès au financement pour les équipements et services, en élargissant les modèles de financements innovants tels que le crédit-bail et les accords de location-achat. À moyen terme, des efforts seront consentis pour soutenir cette mécanisation à travers (i) la création de centre de services de mécanisation agricole sous-forme d'entreprises dont l'État garantira le bon fonctionnement ; (ii) la mise en place d'un programme de renforcement des capacités pour les artisans, les techniciens et les professionnels sur le plan matériel et logiciel ; (iii) le soutien à la création d'unités d'assemblage ou de fabrication locale de machines adaptées à l'agriculture paysanne ; et (iv) la coordination de la stratégie de mécanisation agricole avec les autres sectoriels.

Objectif stratégique 4.2.3. : Développer les opportunités pour une transformation des produits agricoles

Actions prioritaires	Priorité
26. Mise en place d'un mécanisme de financement et d'incitation des investissements privés dans le sous-secteur agricole à travers la création des incubateurs financiers de soutien aux activités agricoles ;	H
27. Promotion de l'agrobusiness et de la transformation locale des produits agricoles, en offrant des incitations fiscales et des subventions aux entreprises qui investissent dans ce secteur ;	H
28. Élaboration et mise en œuvre d'une politique d'investissement dans les infrastructures de transformation ;	H
29. Mise en œuvre d'une politique de soutien aux entrepreneurs agricoles et aux petites et moyennes entreprises (PME) ;	H
30. Promotion de l'interprofession agricole ;	H
31. Promotion et mise en œuvre de normes, de réglementations de qualité et de sécurité alimentaire ;	M
32. Facilitation de l'accès aux marchés nationaux et internationaux pour les produits agricoles transformés.	M

Le soutien à la transformation des produits agricoles s'effectuera à travers le développement des petites unités de production et de transformation. Par ailleurs, un accent très particulier sera mis sur la promotion des technologies de transformation, de conditionnement et de stockage des produits, sur le développement des marchés locaux et transfrontaliers ainsi que sur l'organisation des circuits de commercialisation. De même, les infrastructures de soutien à la transformation et la commercialisation seront développées notamment en ce qui concerne les routes, l'énergie, la télécommunication.

S'agissant de l'accès au financement, le Gouvernement identifiera et évaluera les contraintes d'accès au financement agricole. Puis il mettra en place un cadre réglementaire pour la finance rurale. À cet effet, il serait important, au préalable, de disposer d'une base des données nationales des agriculteurs par catégories et par zone pour un meilleur accompagnement et suivi.

En termes de cibles quantitatives, il est prévu de faire passer la part du sous-secteur dans l'ensemble du PIB de 30% en 2023 à 40% en 2028.

2.8.2.2. Sous-secteur élevage

L'enjeu pour ce sous-secteur est d'engager un processus de modernisation de l'élevage pour lui permettre d'être partie prenante du dynamisme de l'économie nationale. Trois (03) objectifs stratégiques sont retenus : (i) renforcer le cadre de gouvernance du sous-secteur de l'élevage ; (ii) accroître substantiellement la productivité et la production animales et (iii) promouvoir le développement et la transformation des produits d'élevage d'origine animale.



Objectif stratégique 4.2.4. : Renforcer le cadre de gouvernance du sous-secteur de l'élevage

Actions prioritaires	Priorité
33. Renforcement de l'ancrage juridique et institutionnel favorable au développement durable de l'élevage ;	H
34. Renforcement des capacités des structures, des organes et des cadres pour l'accompagnement technique du secteur ;	H
35. Renforcement du cadre juridique de gestion de la transhumance, de l'intégration sous régionale et des échanges commerciaux ;	H
36. Développement du système des statistiques et du suivi-évaluation du secteur de l'élevage ;	M
37. Renforcement des mécanismes de consultation et de collaboration entre les structures d'encadrement et les professionnels du sous-secteur.	M

Objectif stratégique 4.2.5 : Accroître la productivité animale

Actions prioritaires	Priorité
38. Renforcement des mécanismes de surveillance des maladies animales et des services vétérinaires accessibles pour assurer la santé et le bien-être des animaux ;	H
39. Développement des infrastructures adéquates de soutien à la production animale (étables, enclos, abreuvoirs, clôtures, etc.) ;	H
40. Amélioration de la gestion des ressources pastorales ;	H
41. Promotion de la création de marchés locaux et régionaux pour les produits animaux et développement de chaînes de valeur intégrées ;	H
42. Mise en œuvre du programme de sélection génétique visant à améliorer les races animales locales et à accroître leur productivité ;	M
43. Promotion de l'accès à la provenderie ;	M
44. Développement des mécanismes adaptés pour une meilleure sédentarisation des éleveurs ;	M
45. Programme de formation et de sensibilisation des éleveurs aux bonnes pratiques d'élevage, à la gestion des troupeaux, à la gestion de la reproduction, à la gestion des pâturages, etc. ;	M
46. Amélioration de la logistique du transport de la viande.	H

En cohérence avec le plan stratégique de l'élevage, un premier volet prioritaire concerne la santé animale pour lequel plusieurs actions sont préconisées : réhabilitation et équipement du Laboratoire central vétérinaire ; redynamisation du réseau de surveillance épidémiologique ; mise en place des pharmacies et dépôts des médicaments

vétérinaires ; construction des parcs de vaccination ; organisation des campagnes de vaccination contre les maladies courantes.

Un second volet concerne la réhabilitation et la mise en place d'infrastructures productives (fermes avicoles, couvoirs, provenderies, unités de transformation des produits animaux), l'amélioration

de la qualité sanitaire et nutritionnelle des denrées alimentaires d'origine animale via la construction d'un marché à bétail terminal à Bangui et à l'intérieur du pays, la réhabilitation de l'abattoir frigorifique de Bangui, l'implantation de chambres froides, ainsi que la mise en place d'un Plan d'amélioration de la santé nutritionnelle en relation avec le Ministère de la Santé Publique.

Pour une meilleure coordination et pilotage du secteur, le Gouvernement, à travers le Ministère de l'élevage et de santé animale, s'engage, durant la

mise en œuvre du PND, à développer les mécanismes adaptés pour une meilleure sédentarisation des éleveurs, à développer un programme de formation et de sensibilisation des éleveurs aux bonnes pratiques d'élevage, à la gestion des troupeaux, à la gestion de la reproduction, à la gestion des pâturages pour une meilleure performance du secteur.

Objectif stratégique 4.2.6. : Promouvoir la transformation des produits d'élevage.

Actions prioritaires		Priorité
47.	Mise en place d'un mécanisme de financement et d'incitation des investissements privés dans le sous-secteur élevage pour faciliter l'acquisition d'équipements de transformation, l'achat de matières premières et le développement des activités ;	H
48.	Développement et promotion des unités de transformation des produits d'élevage ;	H
49.	Élaboration et mise en œuvre d'un programme de formation pour les transformateurs et les entrepreneurs locaux ;	H
50.	Création de débouchés commerciaux pour les produits transformés par le développement des réseaux de distribution, l'organisation des foires et des salons commerciaux et la mise en place de labels de qualité ;	H
51.	Développement de pôles de productions animales, coopératives, incubateurs et/ou agrégateurs dans les chaînes de valeurs du secteur ;	H
52.	Construction et/ou réhabilitation de centres d'expérimentation et de formation en élevage dans les grandes régions du pays à fortes potentialités de production animale pour le développement entrepreneurial des jeunes ;	H
53.	Mise en place des normes de qualité et de sécurité alimentaire pour les produits d'élevage transformés ;	M
54.	Promotion des partenariats entre le gouvernement, le secteur privé et les organisations de la société civile pour le développement d'élevage.	M

Le Gouvernement s'engage à développer les chaînes de valeurs des filières d'élevage en mettant un accent particulier sur l'amélioration des performances des races locales (bovins, ovins, caprins, porcins) et de leur productivité à travers la sélection massale des animaux performants en production de viande et de lait, la mise en place de fermes pilotes d'embouche herbagère, ainsi que la promotion de l'élevage non conventionnel (apiculture). Quatre autres volets sont prévus : (i) la valorisation des produits d'élevage et la préservation de l'environnement (étude de faisabilité

pour la mise en place d'unités de production de cuirs ; la promotion de la production du biogaz dans les exploitations d'élevage ; (ii) l'opérationnalisation de la plateforme du pastoralisme et de la transhumance (PPT) ; (iii) la mise en place, en synergie avec les autres départements, d'un Comité sous-régional de la transhumance transfrontalière entre la RCA, le Cameroun, le Tchad, le Soudan et le Soudan du Sud ; et (iv) la promotion de la recherche et des formations zootechniques et vétérinaires au sein dudit département.

2.8.2.3. Sous-secteur forêt

La mise en valeur et l'exploitation rationnelle du potentiel forestier centrafricain reste une priorité pour le Gouvernement au regard des directives de la CEMAC et du processus d'industrialisation du secteur forestier enclenché avec l'appui de la Banque Africaine de développement et de la CEA. Pour passer à une gestion durable de l'écosystème forestier, les quatre objectifs stratégiques ci-après sont retenus : (i) renforcer le cadre de gouvernance

du sous-secteur forestier ; (ii) développer le tissu industriel forestier et les chaînes de valeur des filières bois ; (iii) structurer la filière chasse pour promouvoir une exploitation durable des ressources fauniques, et (iv) mobiliser les potentiels de financement du sous-secteur.

Objectif stratégique 4.2.7. : Renforcer le cadre de gouvernance du sous-secteur forestier

Actions prioritaires	Priorité
55. Renforcement du cadre institutionnel relatif à la gestion forestière ;	H
56. Renforcement des capacités de surveillance et de contrôle pour lutter contre l'exploitation forestière illégale, la déforestation et la dégradation des forêts, et veiller à l'application effective des lois et réglementations forestières ;	H
57. Mise en place des mécanismes de transparence et de reddition de comptes dans la gestion forestière en rendant publiques les informations sur les concessions forestières, les permis d'exploitation et les recettes forestières ;	H
58. Promotion de la participation active des parties prenantes (communautés locales, peuples autochtones, OSC et secteur privé) dans la prise de décision et la gestion des ressources forestières ;	H
59. Promotion de la coopération régionale et internationale dans la gestion des ressources forestières transfrontalières, la lutte contre le commerce illicite de bois et la promotion de pratiques forestières durables ;	H
60. Développement de la recherche forestière et quantification du potentiel carbone ;	H
61. Renforcement de la gestion des finances communales ;	H
62. Mise en place de mécanisme de veille pour le respect et la protection des droits des populations locales et des peuples autochtones sur leurs territoires ancestraux et leurs ressources forestières ;	M
63. Aménagement durable des domaines forestiers permanent et non permanent à travers la coordination intersectorielle entre les acteurs industriels, commerciaux et gouvernementaux pour assurer une intégration harmonieuse des différentes étapes de la chaîne de valeur du bois.	M

En lien avec la politique forestière 2019-2035, le Gouvernement renforcera la gestion durable des ressources forestières, essentielle tant pour la conservation de l'environnement que pour le développement socio-économique du pays. Les actions prioritaires prévoient de garantir une gestion efficace et légale des forêts, à travers la mise en place des systèmes de surveillance et de contrôle robustes, tels que l'observatoire national indépendant des forêts et le système de Mesure, Notification et Vérification (MNV). La promotion de l'aménagement durable, la relance de la production forestière, et la gestion durable de la dendroénergie

sont également des éléments clés de cette politique. Par ailleurs, des mécanismes de transparence, comme la traçabilité des produits forestiers et la certification durable, seront renforcés, tandis que la participation des communautés locales et des parties prenantes sera assurée par une stratégie de consultation fondée sur le Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP). Enfin, la coopération régionale et internationale sera intensifiée pour la gestion des ressources transfrontalières et la lutte contre le commerce illicite, s'appuyant sur des cadres comme la CEMAC et la COMIFAC, ainsi que sur l'optimisation du couloir trans-équatorial.

Objectif stratégique 4.2.8. : Développer les chaînes de valeur des filières bois

Actions prioritaires	Priorité
64. Réalisation des études de marché pour identifier les segments de marché à forte valeur ajoutée pour les produits forestiers (bois d'œuvre, produits transformés et produits forestiers non ligneux) ;	H
65. Développement d'une politique d'investissement dans des technologies modernes et des pratiques de gestion durable des forêts ;	H
66. Développement des actions de plaidoyer pour l'adoption de normes de certification forestière (Forest Stewardship Council (FSC) ou Program for the Endorsement of Forest Certification (PEFC) ;	H
67. Élaboration et mise en œuvre d'une politique d'investissement dans la construction et la modernisation d'infrastructures de transformation ;	H
68. Développement de programmes de formation et de renforcement des capacités pour les acteurs de la chaîne de valeur du bois, y compris les exploitants forestiers, les transformateurs, les commerçants et les entrepreneurs ;	H
69. Accompagnement à l'accès au financement et aux marchés pour les acteurs de la chaîne de valeur du bois, par la mise en place des mécanismes de crédit adaptés et par la mise en réseau avec les acheteurs nationaux et internationaux ;	H
70. Promotion et soutien à la transformation locale de bois à 100%.	H

128

Un élément fondamental pour stimuler le développement des filières bois en République Centrafricaine sera la réalisation d'études de marché pour identifier les segments à forte valeur ajoutée, tels que les bois d'œuvre, les produits transformés, les produits forestiers non ligneux (PFNL) et le bois-énergie. Ces études permettront de formuler des stratégies de diversification adaptées aux besoins des marchés intérieurs et internationaux et de guider les investissements.

En parallèle, il est crucial de développer une politique d'investissement axée sur l'adoption de technologies modernes et la promotion de pratiques de gestion durable des forêts dans le but d'accroître la compétitivité de ces filières. Cette politique devra inclure des actions spécifiques pour une exploitation efficiente du bois-énergie, en harmonie avec les priorités du Plan d'Action Technologique (PAT) qui soutient le renforcement des puits de carbone et l'atténuation des effets du changement climatique.

Pour assurer la durabilité et la qualité des produits forestiers, il est également nécessaire de renforcer les actions de plaidoyer pour l'adoption de normes de certification, telles que le FSC et le PEFC en les soutenant par des incitations pour les entreprises et des campagnes de sensibilisation. De plus,

une politique d'investissement ciblée sur la construction et la modernisation des infrastructures de transformation, en particulier pour les unités adaptées au bois-énergie est indispensable pour accroître la capacité de production locale et répondre aux besoins énergétiques croissants tout en réduisant les impacts environnementaux.

Pour garantir l'efficacité et la pérennité de ces initiatives, le développement de programmes de formation et de renforcement des capacités pour les acteurs de la chaîne de valeur du bois est essentiel avec un focus sur les compétences techniques et environnementales. L'accès au financement et aux marchés doit également être facilité, notamment par la mise en place de mécanismes de crédit adaptés et l'intégration des acteurs dans les réseaux de distribution en portant une attention particulière aux produits issus du bois-énergie.

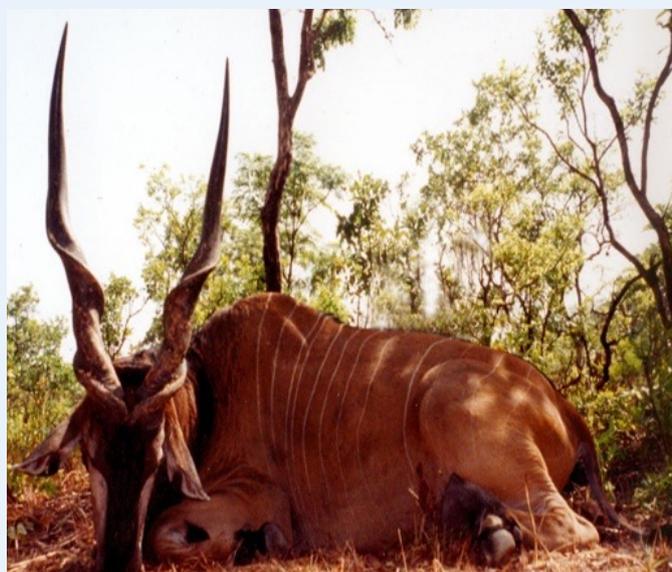
Enfin, promouvoir et soutenir la transformation locale du bois à 100% sont cruciaux pour maximiser la valeur ajoutée, réduire les exportations de matières premières non transformées, créer des emplois locaux et renforcer la compétitivité des produits sur les marchés internationaux, tout en contribuant aux objectifs de développement durable et d'atténuation des effets du changement climatique établis par le PAT.

Actions prioritaires	Priorité
71. Création de nouvelles zones et restauration d'anciennes zones de chasse ;	H
72. Conservation et protection des espèces animales ;	H
73. Appui à l'organisation et la structuration des professionnels de la chasse ;	H
74. Soutien à une meilleure valorisation des produits de la chasse ;	H
75. Mise en place d'une base des données statistiques de la chasse ;	M
76. Sécurisation adaptée des zones de chasse ;	M
77. Promotion de la chasse sportive ;	M
78. Amélioration de l'offre et de l'accès aux services de la chasse.	M

À court terme, les priorités incluent la création de nouvelles zones de chasse et la restauration des anciennes, en collaboration avec les communautés locales pour garantir une gestion durable des ressources. Parallèlement, des mesures doivent être prises pour renforcer la conservation et la protection des espèces animales, notamment par la mise en place d'un Conseil national de la faune et des patrouilles régulières pour lutter contre le braconnage.

Sur le plan organisationnel, il est essentiel de structurer les professionnels de la chasse en associations et de leur offrir des formations sur les pratiques cynégétiques durables. Un autre volet est

la valorisation des produits de la chasse pour laquelle le développement de labels de qualité et la mise en place de mécanismes de traçabilité sont cruciaux. À moyen terme, il sera nécessaire de consolider ces efforts en instaurant une base de données statistiques pour suivre les zones d'activités et les prélèvements, ainsi qu'en sécurisant les zones de chasse par le renforcement des capacités des gardes forestiers. Enfin, pour promouvoir le secteur à l'international et maximiser les retombées économiques de la filière, la création d'un site web dédié à la chasse et la modernisation des infrastructures d'accueil et des services seront des étapes clés.



Objectif stratégique 4.2.10 : Développer les chaînes des valeurs de la pêche et de l'aquaculture

Actions prioritaires	Priorité
79. Élaboration et mise en œuvre de la stratégie nationale de la pêche et de l'aquaculture ;	H
80. Organisation, structuration et encadrement du sous-secteur ;	H
81. Développement des opportunités pour accroître durablement la production de la pêche et de l'aquaculture.	H

Pour répondre aux besoins alimentaires de la population et réduire progressivement l'insécurité alimentaire, le Gouvernement entend, à court terme, améliorer le cadre juridique et institutionnel du sous-secteur pêche : (i) en dotant le pays d'une politique et/ou d'une stratégie nationale de développement de la pêche ; (ii) en restructurant et/ou en identifiant les nouvelles zones de pêche afin de créer des fermes aquacoles de grande capacité de production et (iii) en renforçant les capacités des différents acteurs.

D'autres mesures devront être prises, d'une part pour structurer et développer les coopératives et les incubateurs dans les chaînes de la filière du sous-secteur, d'autre part pour développer la recherche et le partenariat. Ainsi, le Gouvernement mettra en place un mécanisme d'incitation à l'implication du secteur privé dans le sous-secteur et favorisera durablement l'implantation de laboratoires de recherche d'expérimentation, de reproduction et de santé des espèces.



Objectif stratégique 4.2.11: Mobiliser les financements du sous-secteur

Actions prioritaires	Priorité
82. Élaboration de stratégies de financement spécifiques pour le sous-secteur forestier par l'identification des sources de financement disponibles et la définition des mécanismes pour les mobiliser ;	H
83. Promotion des investissements du secteur privé dans les sous-secteurs forêt, pêche et aquaculture ;	H
84. Conception des produits financiers adaptés aux besoins du sous-secteur forestier (prêts agricoles à faible taux d'intérêt, lignes de crédit pour les PME forestières et fonds de garantie pour les investissements forestiers) ;	H
85. Mobilisation de financements publics nationaux et de fonds internationaux de développement forestier ;	M
86. Mise en place de mécanismes de paiement pour les services écosystémiques (PSE) en vue de récompenser les propriétaires fonciers et les communautés locales pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers.	M

Entre 2024 et 2028, la République Centrafricaine devra mobiliser des financements substantiels pour développer durablement son sous-secteur forestier, avec un besoin estimé à 128,45 millions USD pour la mise en œuvre de sa politique forestière. Les activités prioritaires incluent la création de lignes de crédit spécifiques et de fonds de garantie pour les PME forestières, ainsi que l'attraction d'investissements privés, soutenus par des incitations fiscales et administratives. Des fonds internationaux, tels que le Fonds Vert pour le Climat qui a mobilisé des millions de dollars pour des projets climatiques et le Forest Investment Program, avec ses 639 millions de USD disponibles seront mis à contribution pour financer des initiatives telles que le reboisement, la conservation de la biodiversité et

la promotion des pratiques de gestion durable. De plus, le développement de mécanismes de paiement pour les services écosystémiques, appuyés par des fonds comme le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo, permettra de récompenser les communautés locales pour leur rôle dans la conservation des forêts, tout en stimulant le développement économique régional.

2.8.2.4. Sous-secteur Minier et Pétrolier

Le Gouvernement entend faire du secteur minier un facteur d'accélération de la croissance et de développement économique et social de la RCA. Pour ce faire, trois (03) objectifs stratégiques sont retenus :

Objectif stratégique 4.2.12 : Améliorer la gouvernance du secteur minier et pétrolier

Actions prioritaires	Priorité
87. Examen et mise à jour de la législation minière et pétrolière pour garantir la conformité aux normes internationales de transparence, de responsabilité sociale et environnementale, ainsi que pour combler les lacunes existantes dans la réglementation ;	H
88. Renforcement des capacités des organismes gouvernementaux chargés de la supervision et de la régulation du secteur minier et pétrolier, notamment en matière d'inspection minière et d'inspection sur la radioprotection ;	H
89. Renforcement du dispositif de publication de tous les contrats miniers et pétroliers, ainsi que de paiements effectués au Gouvernement par les entreprises extractives, afin de garantir une transparence totale dans les transactions et de prévenir la corruption ;	H
90. Mise en place de mesures anti-corruption efficaces, tels que des audits indépendants, des enquêtes sur les pratiques douteuses et des sanctions sévères contre la corruption dans le secteur minier et pétrolier ;	H
91. Renforcement des mécanismes de formalisation des artisans exploitants miniers et des carrières ;	H
92. Développement de mécanismes efficaces de lutte contre la fraude et la contrebande transfrontalière de la production aurifère et diamantifère ;	H
93. Élaboration et mise à jour de la politique minière et pétrolière ;	
94. Sensibilisation des entreprises extractives aux pratiques de RSE en investissant dans des projets de développement communautaire, en favorisant l'emploi local et en respectant les droits humains et environnementaux ;	H
95. Publication de tous les contrats miniers et pétroliers, ainsi que des paiements effectués par les entreprises extractives au Gouvernement.	H

Les actions prioritaires proposées sont en parfaite cohérence avec le nouveau code minier qui définit les grandes orientations en matière de gouvernance du secteur. À ce sujet, le Gouvernement s'engage, à court terme, à promulguer le décret d'application de la Loi portant Code Minier de la République centrafricaine. Des efforts seront consentis en matière de droits et périmètres miniers et de gestion des carrières, en faveur de la procédure d'attribution des titres miniers notamment les permis de recherche, d'exploitation industrielle, d'exploitation semi-mécanisée, et les permis d'exploitation des rejets. Le Gouvernement, via le Ministère des Mines et de la Géologie, mettra en place un mécanisme – conformément au code minier en vigueur – de gestion des autorisations liées à la prospection, à l'exploitation minière artisanale, celle des carrières ainsi que des droits et obligations d'exécution des opérations minières. De même, le Ministère prendra

des mesures fermes relatives aux zones interdites et aux zones protégées.

Pour une mobilisation accrue des ressources financières, à court terme, le Gouvernement développera des mécanismes adéquats pour le contrôle administratif, la collecte des droits, redevances et recettes fiscales, ainsi que le recouvrement des pénalités. La création du fonds minier reste sans doute une priorité de ce secteur à moyen terme. À cet effet, des initiatives en termes de partenariat public-privé et de coopération d'investissement seront mises en œuvre pour la mise en place de ce fonds et les dispositions institutionnelles et critères de collecte des fonds seront élaborés. Le Gouvernement lancera un vaste programme de sensibilisation, de lutte contre les fraudes et les contrebandes et de reconversion des acteurs de l'informel au formel.

À cet effet, les brigades minières, les structures déconcentrées des mines et des infrastructures seront des leviers pour l'aboutissement de ces engagements. Enfin, le Ministère aura comme l'une des priorités à court et moyen termes d'organiser et de structurer l'exploitation minière artisanale, les bureaux d'achat et de vente et surtout les coopératives minières agréées. Le gouvernement engagera enfin une réforme visant à mettre en place,

sous l'autorité du Premier Ministre, « une Autorité chargée de lutter contre les Trafics Illicites des Ressources Naturelles (ALTIRN) dont l'axe principal est la lutte contre la contrebande dans le domaine minier, pétrolier, forestier et faunistique ».

Objectif stratégique 4.2.13. : Renforcer le soutien à la recherche

Actions prioritaires		Priorité
96.	Mise en place d'un programme de prospection géologique systémique sur l'ensemble du territoire national ;	H
97.	Renforcement de la recherche et opérationnalisation des unités de recherche géologique et minières ;	
98.	Développement et promotion de mécanismes de financement et d'incitation des investisseurs dans le domaine de la recherche minière et pétrolière ;	H
99.	Développement d'un programme de renforcement des capacités des acteurs nationaux dans les domaines de la géologie, de l'ingénierie minière, de la gestion environnementale.	H

Selon le nouveau code minier, la recherche, la prospection et la mise en valeurs des substances minérales demeurent une priorité majeure pour bénéficier des retombés économiques de ce secteur. À court terme, le Gouvernement se concentrera sur l'opérationnalisation des unités de recherche géologique et minières qui permettront de réaliser la prospection géologique systémique sur l'ensemble du territoire national et ainsi d'identifier les zones potentiellement riches en ressources minérales et pétrolières et de quantifier les potentiels.

Pour bénéficier des acquis économiques du secteur, le Gouvernement, via le Ministère en charge des mines, mobilisera les ressources domestiques

et extérieures à travers le partenariat pour la création d'unités de transformation, de tailleries de diamant et de raffinerie d'or, et la création d'une compagnie nationale minière. Ainsi, l'État assurera le pilotage et le bon fonctionnement de ces unités. La recherche minière étant très coûteuse, le Gouvernement prévoit de financer la recherche géologique et minière nationale sur les fonds de la « Compagnie minière nationale ». Cette recherche passera par la formation universitaire, le soutien aux équipes de recherche, l'appui aux partenariats inter-universitaires et centres de recherche, le cofinancement des prospections avec des sociétés minières internationales et autres actions.

Objectif stratégique 4.2.14. : Mettre en valeur les substances minérales connues et développer l'industrie minière

Actions prioritaires	Priorité
100. Mise en œuvre d'une politique d'investissement dans les infrastructures nécessaires à l'exploitation minière et pétrolière dans les zones de production ainsi qu'aux installations de traitement ;	H
101. Promotion de la transformation locale des produits miniers et pétroliers ;	H
102. Définition et mise en œuvre de la politique de soutien aux PME locales en ce qui concerne notamment le développement de leurs activités dans les secteurs aval ;	H
103. Développement d'unités de transformation de tailleries de diamant et de raffinerie d'or ;	H
104. Développement de mécanismes de valorisation des substances connues ;	H
105. Création et opérationnalisation d'une société nationale minière et d'une compagnie nationale des hydrocarbures.	H

Pour créer de la valeur ajoutée et stimuler la croissance économique, le Gouvernement s'engage sur un processus d'industrialisation du secteur minier. À cet effet, il s'agira à court terme : (i) de développer des systèmes d'informations minières et géologiques visant à standardiser les données géologiques et à accroître la disponibilité de l'information géologique pour stimuler l'investissement dans cette industrie et (ii) de mettre en place des ressources humaines de qualité et des capacités institutionnelles robustes, piliers indispensables pour l'industrialisation du secteur. Ainsi, le Gouvernement s'est engagé à mobiliser des capitaux, à réduire les risques d'investissement pour le secteur privé et à tirer parti des opportunités des marchés des capitaux. Par ailleurs, des mesures indispensables (permis, droits et obligations, etc.) seront prises pour le développement des industries minières de grande

taille (exploitation industrielle), moyennes et petites (exploitation semi-mécanisée) dans le cadre de la mise en œuvre de l'agenda industriel du pays et de la construction d'un pays du XXIème siècle bien armé pour prendre sa place dans les chaînes de valeur mondiales.

2.8.2.5. Sous-secteur Art, Culture et Tourisme

Pour bénéficier du potentiel artistique, culturel et touristique du pays, le Gouvernement prévoit de faire de la République centrafricaine un pôle attractif à travers le développement d'industries artistiques, culturelles et touristiques.

Objectif stratégique 4.2.15 : Renforcer le cadre de gouvernance du secteur

Actions prioritaires	Priorité
106. Renforcement des capacités des organismes gouvernementaux et des institutions artistiques, culturelles et touristiques ;	H
107. Mise en place de mesures légales et réglementaires pour la préservation et la conservation du patrimoine culturel et naturel, incluant la protection des sites archéologiques et historiques, des monuments, des traditions culturelles et des écosystèmes naturels ;	H
108. Élaboration et mise en œuvre de politiques nationales intégrées pour les arts, la culture et le tourisme, en concertation avec les parties prenantes du secteur.	M

Objectif stratégique 4.2.16 : Développer les industries touristiques et culturelles

Actions prioritaires		Priorité
109.	Réalisation d'une étude exhaustive aux fins d'identification de sites culturels et touristiques remarquables du pays, et de mise en valeur de ses richesses naturelles, culturelles et artistiques ;	H
110.	Développement de campagnes de promotion et d'animation nationales et internationales pour attirer les visiteurs et les investisseurs dans ces secteurs ;	H
111.	Amélioration et construction d'infrastructures touristiques ³⁹ , mise en valeur de sites touristiques pour offrir une expérience de qualité aux visiteurs ;	H
112.	Soutien aux artistes locaux pour la création, la production et la commercialisation de produits artistiques authentiques, reflétant la culture et les traditions locales ;	H
113.	Création d'un environnement favorable à l'investissement privé dans les industries artistiques, culturelles et touristiques ;	H
114.	Renforcement des capacités des acteurs artistiques, culturels et touristiques.	H

En lien avec la stratégie du tourisme, les efforts seront centrés sur l'amélioration du cadre de gouvernance du secteur. À court terme, des mesures incitatives seront prises pour mobiliser les ressources financières publiques et privées. Un accent très particulier sera mis sur l'amélioration de l'offre touristique, du cadre juridique et institutionnel et de la qualité de services. À moyen terme, les priorités porteront sur la construction d'infrastructures

artistiques, culturelles et touristiques pour offrir un cadre adéquat pour la créativité et l'inventivité des acteurs locaux et, partant, une expérience de qualité aux visiteurs.

Objectif stratégique 4.17 : Valoriser les sites écotouristiques et le patrimoine artistique et culturel

Actions prioritaires		Priorité
115.	Valorisation des aires protégées et autres sites naturels à des fins écotouristiques ;	H
116.	Réhabilitation et restauration des sites historiques et culturels afin de les rendre accessibles et attractifs pour les touristes et les amateurs d'art ;	H
117.	Organisation de foires, de salons, d'expositions et de festivals artistiques et culturels ;	H
118.	Développement de stratégies marketing ciblées pour promouvoir les produits touristiques et artistiques centrafricains sur les marchés nationaux et internationaux.	M

La valorisation des sites écotouristiques et du patrimoine artistique et culturel passera par la protection, le développement et la restauration des aires protégées, des sites archéologiques et culturels. Ainsi, le Gouvernement s'engage à

valoriser les produits artistiques et touristiques à travers l'organisation de foires, salons, expositions et festivals pour positionner le pays à l'international et mobiliser des ressources financières. À cet effet,

³⁹ Tels que les établissements d'hébergement et de restauration touristiques, les centres d'accueil, les musées, les galeries d'art, les centres culturels, les palais de congrès et de Culture, les transports touristiques, etc. ; les cavernes et grottes abritant des objets d'art rupestre, les chutes naturelles, les lacs cratères et les sources thermales, etc.

l'élaboration d'une stratégie de marketing dudit secteur reste une priorité.

Le développement de la collaboration avec des acteurs du secteur privé et les partenaires au développement constituera également une priorité.

2.8.3. Développement du tissu industriel

Pour une contribution significative du secteur secondaire à l'économie nationale, le Gouvernement

se donne pour ambition de relancer le tissu industriel du pays, à travers « *un modèle industriel inclusif et dynamique tiré par les industries manufacturières, agroalimentaires, extractives et le développement de la technologie* ». Deux objectifs stratégiques sont assignés à cette ambition : (i) améliorer le cadre de gouvernance du secteur industriel et ; (ii) développer le tissu industriel.

Objectif stratégique 4.18 : Améliorer le cadre de la gouvernance du secteur industriel

Actions prioritaires	Priorité
119. Élaboration et mise en œuvre d'une politique et/ou stratégie nationale d'industrialisation, ainsi que d'un plan directeur d'industrialisation ;	H
120. Création et opérationnalisation effectives de zones industrielles/économiques spéciales ;	H
121. Renforcement de la capacité des institutions et structures d'appui au secteur industriel ;	H
122. Élaboration et mise en œuvre d'une politique d'investissement dans le développement des filières des sous-secteurs moteurs d'industrialisation.	H

En faisant du tissu industriel une priorité de transformation structurelle de l'économie centrafricaine, à courte terme, le Gouvernement s'engage à élaborer une politique d'industrialisation ainsi qu'un plan directeur d'industrialisation. Il s'agira également, dans le cadre des zones de libre-échange

continentale (ZLECAF), de procéder d'ici 2028 à la création et à l'opérationnalisation des zones économiques spéciales.

Objectif stratégique 4.20 : Développer le tissu industriel

Actions prioritaires	Priorité
123. Amélioration de l'accès au financement pour les entreprises manufacturières (lignes de crédits spécifiques, programme de garantie, etc.) ;	H
124. Amélioration de la quantité et de la qualité des infrastructures économiques ;	H
125. Mise en place de mécanismes de renforcement de capacités des unités industrielles ;	H
126. Développement de la technologie et de l'innovation pour la valorisation des produits locaux ;	H
127. Établissement de mécanismes d'incitations fiscales et d'avantages financiers pour encourager les investissements dans le secteur industriel.	H

La mise en œuvre de ces actions opérationnelles se fera à travers les projets suivants : Projet d'élaboration d'un plan directeur d'industrialisation en RCA ; Projet de création d'une zone industrielle à Boali ; Projet d'élaboration d'une politique de développement commercial et industriel en RCA ; Projet de développement de l'agrobusiness et de la promotion d'unités de transformation de produits agricoles ; projet de développement de la technologie et de l'utilisation des produits d'innovation locale ; etc.

L'effet recherché à moyen terme est une croissance économique durable et inclusive, caractérisée par la diversification économique, la création d'emplois décents et par une meilleure qualité de vie pour les populations. En termes de cible, il s'agit d'accroître la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière à 26,5% du PIB en 2028 contre 18% en 2024.

2.8.4. Développement du secteur privé, des PME/PMI

Le Gouvernement s'engage à faire du secteur privé un vecteur d'accélération de la croissance économique et de création d'emplois. Pour réaliser cette ambition, trois grands objectifs stratégiques sont fixés : (i) renforcer le cadre réglementaire et institutionnel du secteur (climat des affaires et des investissements) ; (ii) développer les mécanismes adaptés pour l'amélioration de la performance du secteur privé ; et (iii) favoriser l'accès des entreprises privées aux financements.

Objectif stratégique 4.3.1 : Renforcer le cadre réglementaire et institutionnel du secteur (climat des affaires et des investissements)

Actions prioritaires		Priorité
128.	Renforcement des capacités des organismes de réglementation et de surveillance ;	H
129.	Création d'organes indépendants de promotion et de régulation des investissements pour garantir un environnement équitable aux investisseurs nationaux et étrangers ;	H
130.	Mise en place de mécanismes de transparence et de reddition de comptes dans la gestion des licences, des permis et des autorisations commerciales et d'investissement ;	H
131.	Renforcement de la lutte anti-corruption pour prévenir les pratiques illicites et garantir des transactions commerciales et financières justes et équitables ;	H
132.	Protection et sécurisation des investissements et de la propriété foncière ;	H
133.	Simplification des procédures administratives liées à la création d'entreprises, à l'obtention de permis, à la gestion des taxes et des douanes.	M

À court terme, les efforts du Gouvernement seront concentrés sur trois volets : (i) le rétablissement d'un dialogue permanent entre l'État et les acteurs du secteur privé ; (ii) le renforcement des capacités des agences de soutien au secteur privé (CMCAA/CAPMEA/ACFPE/CCIAM/), la création d'un Centre de Gestion Agréé et la dynamisation du GUFÉ afin de faciliter les investissements et d'accélérer la formalisation des PME ; (iii) le renforcement du cadre juridique, incluant l'amélioration des performances des tribunaux de commerce, la transparence et la lutte contre la corruption, ou encore le développement des services d'arbitrage et des organes de règlements extrajudiciaires des différends. Enfin un engagement

inconditionnel sera porté sur la nécessité de voter la loi sur les entrepreneurs, laquelle permettra à la RCA de se conformer aux actes uniformes OHADA mais également de stimuler et d'accélérer la formalisation des PME.

Un accent particulier sera aussi mis sur l'opérationnalisation du dispositif de partenariat public-privé (PPP), la finalisation de la réforme du code du travail, l'évaluation de la mise en œuvre de la charte des investissements et son amélioration, le cas échéant, ainsi que la réalisation d'études sur la création de l'agence de promotion des investissements et le suivi de sa mise en place.

Objectif stratégique 4.3.2 : Développer les mécanismes adaptés pour l'amélioration de la performance du secteur privé

Actions prioritaires		Priorité
134.	Développement des mécanismes favorables à la formalisation du plus grand nombre d'acteurs du secteur informel ;	H
135.	Promotion de l'entrepreneuriat national, en particulier l'entrepreneuriat féminin et des jeunes ;	H
136.	Organisation de fora du secteur privé pour partager les meilleures pratiques et favoriser le réseautage entre les entrepreneurs ;	H
137.	Mise en place d'incubateurs et d'espaces de co-working pour soutenir les entrepreneurs dans le développement de nouvelles idées et de solutions innovantes ;	H
138.	Amélioration d'infrastructures (TIC, Energie, Transport), y compris par le développement des PPP.	H
139.	Établissement de partenariats avec des organisations de recherche et des consultants pour mener des études de marché et des analyses de compétitivité ;	M
140.	Élaboration de programmes de formation et d'accompagnement des acteurs ;	M
141.	Renforcement du dialogue entre le Gouvernement et le secteur privé pour discuter des questions clés et des politiques économiques ;	M
142.	Réalisation d'évaluations sur la performance du secteur privé pour identifier les contraintes, les défis et les opportunités.	B

L'amélioration de la performance du secteur privé et de sa contribution à l'économie reposeront principalement sur la poursuite de : (i) la concession de mesures d'incitations fiscales et (ii) la simplification des procédures administratives. De même, des actions seront entreprises pour identifier des incubateurs, des agrégateurs et coopératives économiques à des personnalités juridiques. Pour favoriser l'entrepreneuriat, le Gouvernement mettra en place un programme de développement des compétences entrepreneuriales ainsi qu'un fonds de soutien à l'entrepreneuriat.

Toujours en lien avec le renforcement du capital humain de qualité dans tous les domaines, le Gouvernement entend renforcer et/ou créer des centres de formation techniques et professionnelles dans les grandes villes du pays, développer les formations courtes et soutenues par l'apprentissage en faveur des jeunes et sur des métiers en adéquation

avec les besoins du marché du travail, tout en investissant par ailleurs dans les infrastructures scolaires et universitaires ainsi que dans la recherche et l'innovation technologique. Le Gouvernement renforcera le partenariat avec les entreprises privées en vue d'une meilleure insertion des jeunes au terme de leur formation.

Par ailleurs, le développement du secteur privé reposera sur l'amélioration des infrastructures, particulièrement dans les domaines de l'énergie (opérationnalisation du code de l'électricité, création de mini-réseaux et de systèmes hors-réseau en dehors de Bangui, développement du solaire,...), des transports (renforcement du Fonds d'entretien routier, projet de navigabilité du fleuve Oubangui sur toute l'année,...) et des NTIC (infrastructures réseaux, diffusion d'outils numériques, formation aux technologies, soutien aux incubateurs, extension des services financiers numériques,...).

Objectif stratégique 4.3.3. : Favoriser l'accès des entreprises privées aux financements

Actions prioritaires		Priorité
143.	Création d'un fonds national d'investissement des PME/PMI ;	H
144.	Promotion de l'utilisation de technologies financières innovantes (les services bancaires mobiles et les portefeuilles électroniques) ;	H
145.	Soutien au développement des infrastructures de crédit ;	H
146.	Accompagnement d'entreprises privées à lever des fonds sur les marchés financiers sous-régionaux ;	H
147.	Création d'un environnement favorable aux transactions sur le carbone ;	H
148.	Amélioration des taux directeurs des crédits par les établissements de crédit ;	
149.	Opérationnalisation du Fonds National de Garantie et d'Investissement (FNGI) ;	H
150.	Élaboration de programmes de financement spécifiques pour soutenir les start-ups, les PME et les entreprises à fort potentiel de croissance ;	H
151.	Élaboration de programmes de microcrédits pour soutenir les entrepreneurs et les petites entreprises ;	H
152.	Mise en œuvre de programmes d'assistance technique aux entrepreneurs pour les aider à préparer des plans d'affaires solides et à présenter des demandes de financement convaincantes ;	H
153.	Organisation de formations sur la gestion financière et le développement des compétences entrepreneuriales.	H

En cohérence avec les engagements des PTF en matière de développement du secteur privé en RCA, les différentes actions prioritaires identifiées viseront, à travers les secteurs porteurs (forestier, agro-business, minier, etc.), à développer les mécanismes de remboursement des crédits de TVA dus aux sociétés forestières ; à faciliter l'accès au financement pour doper l'investissement dans le matériel industriel de transformation ; à faciliter l'accès aux intrants de production aux entreprises œuvrant dans le secteur ; à faciliter la création d'entreprises agricoles et leur accès au crédit ; enfin à appuyer et orienter les entrepreneurs en direction des chaînes de valeurs spécifiques comme, par exemple, la production du maïs et le secteur de la brasserie.

En ce qui concerne les opportunités dans le secteur minier, il s'agira d'amorcer et de faciliter la

transformation des minerais par le développement des chaînes de valeurs dans le processus de transformation, d'appuyer les artisans à mécaniser leurs moyens de production, et d'appuyer le développement des chaînes de transformation (fonderie, taillerie de diamants raffinée d'or, etc.) permettant de valoriser les minerais avant exportation.

2.8.5. Développement du commerce et intégration régionale

La relance du commerce à travers les exportations constitue une des priorités de la politique économique du Gouvernement pour la période couverte par le PND. Deux grands objectifs stratégiques sont fixés :

Objectif stratégique 4.4.1: Améliorer le cadre de la gouvernance du secteur

Actions prioritaires	Priorité
154. Amélioration du cadre juridique et institutionnel (politiques et pratiques commerciales) ;	H
155. Élaboration et mise en œuvre de la politique sectorielle de développement du commerce ;	H
156. Vulgarisation, appropriation et mise en œuvre de la ZLECAF au niveau national ;	H
157. Facilitation des formalités de création d'entreprise sur toute l'étendue du territoire national ;	M
158. Mise en place des guichets uniques pour centraliser et accélérer le traitement des formalités d'import-export ;	H
159. Renforcement de la surveillance des marchés et de la lutte contre les pratiques commerciales illicites ;	M
160. Mise en place des mécanismes de résolution rapide des différends commerciaux ;	H
161. Renforcement de capacités des institutions et structures dans la mobilisation des ressources d'appui au commerce.	M

Objectif stratégique 4.4.2. : Améliorer la compétitivité de l'économie nationale

Actions prioritaires	Priorité
162. Harmonisation des normes et pratiques commerciales pour favoriser l'accès des produits locaux aux marchés étrangers ;	H
163. Promotion de la facilitation des échanges et renforcement du commerce transfrontalier ;	H
164. Développement des corridors logistiques efficaces reliant la RCA aux marchés régionaux et internationaux ;	H
165. Organisation des foires commerciales et des rencontres d'affaires pour faciliter les échanges entre les opérateurs économiques de la région ;	H
166. Mise en place d'un mécanisme de développement de e-commerce ;	H
167. Participation effective aux négociations commerciales régionales et internationales.	M

L'ensemble de ces actions, complétées par celles relevant des politiques sectorielles et de la promotion du secteur privé, converge vers les deux objectifs d'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale et d'équilibrage de la balance commerciale du pays.



2.9. AXE STRATÉGIQUE 5 : Durabilité environnementale et résilience face aux crises et aux effets du changement climatique

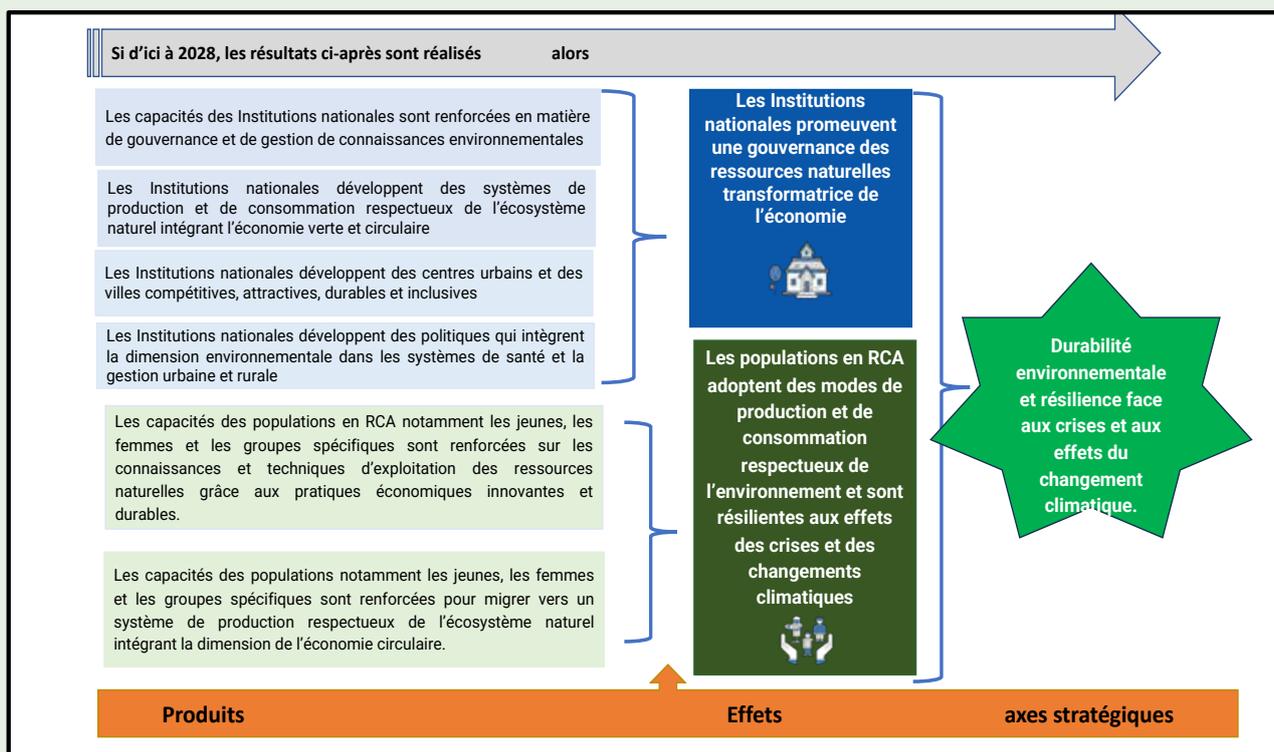


La République centrafricaine est un carrefour biogéographique qui se manifeste par une végétation diversifiée et entretenue par un vaste réseau hydrographique. Cette mosaïque botanique regorge d'une grande biodiversité florale et faunique dont l'inventaire demeure à ce jour non exhaustif. Ce patrimoine national est intégré dans un vaste réseau d'aires protégées dont certaines sont classées au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Cette réserve naturelle constitue un vaste potentiel de développement durable sur lequel pèsent des menaces réelles et grandissantes de perte de la biodiversité et du changement climatique.

Cet axe vise à renforcer la résilience de la population face aux effets du changement climatique et à renforcer la contribution des ressources naturelles et de l'économie verte et circulaire à l'accélération de la croissance et au développement social.

Figure 7 : Théorie du changement de l'axe stratégique 5



2.9.1. Renforcement de la gouvernance et des connaissances environnementales

Le renforcement de la politique environnementale s'inscrit au cœur des priorités nationales, visant à instaurer un cadre juridique, institutionnel et stratégique robuste et harmonisé, en phase avec les engagements internationaux. À cet effet, trois objectifs stratégiques sont fixés :



Objectif stratégique 5.1.1 : Renforcer le cadre de formulation et de mise en œuvre de la politique environnementale en RCA

Actions prioritaires		Priorité
1.	Révision, harmonisation, adoption et mise en œuvre des textes juridiques, institutionnels et des documents stratégiques ⁴⁰ conformément aux instruments juridiques nationaux et aux dispositions des conventions et accords internationaux et intégrant le droit à l'environnement ;	H
2.	Renforcement de la coordination et des capacités institutionnelles ; renforcement des capacités des acteurs privés et ceux des OSC ;	H
3.	Élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation ;	H
4.	Mise en œuvre de la stratégie nationale pour la réduction des risques de catastrophe ;	H
5.	Amélioration de la gestion des terres et des ressources naturelles dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de déconcentration et de décentralisation, de la politique d'aménagement du territoire et d'urbanisme ;	H
6.	Implication de la société civile et du secteur privé dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies en matière d'environnement et de changement climatique ;	M
7.	Développement d'un cadre réglementaire qui soutienne la génération et la vérification des crédits carbone ;	M
8.	Mise en place de mesures concrètes pour la conservation et la création de nouvelles aires protégées, la promotion de l'agroforesterie et l'agroécologie, susceptibles de générer les crédits carbone ;	H
9.	Opérationnalisation de la cellule MRV ;	H
10.	Mise en place d'un mécanisme de redevabilité et de transparence ;	M
11.	Mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable ;	M
12.	Renforcement du processus d'élaboration, de validation, de suivi et d'évaluation des Études d'Impact Environnemental et Social (EIES).	M

Conformément aux orientations stratégiques définies dans le Premier Rapport Biennal Actualisé et le Plan National d'Adaptation (PNA), un ensemble d'actions prioritaires sera mis en œuvre sur la période 2024-2028 pour renforcer le cadre de la politique environnementale en RCA.

À court terme (2024-2025), les efforts seront concentrés sur la révision, l'harmonisation, l'adoption et la mise en œuvre des textes juridiques et institutionnels, notamment le code de l'environnement, le code minier, le code forestier et le code foncier et domaniale. Cette révision impliquera

la mise en place de groupes de travail multi-acteurs à cette fin, l'organisation de consultations nationales pour harmoniser les propositions et la formation d'agents publics pour l'application des nouveaux textes en conformité avec les instruments juridiques nationaux et les conventions internationales. Parallèlement, un cadre de suivi et d'évaluation sera mis en place, comprenant le développement de systèmes de suivi numérique pour accompagner la mise en œuvre des politiques et un rapportage annuel d'évaluation des progrès réalisés.



⁴⁰ Codes de l'environnement, code minier, code forestier, code foncier et domaniale, CDN, PNA, PND, Stratégie nationale genre et changement climatique, stratégie de développement à long terme de réduction des émissions des GES.

Le renforcement des capacités institutionnelles sera assuré par des programmes de formation destinés aux fonctionnaires, aux acteurs privés et aux organisations de la société civile (OSC) ainsi que par l'amélioration de l'expertise technique et de la coordination interinstitutionnelle pour renforcer l'efficacité de la politique environnementale. L'amélioration de la coordination interministérielle se fera par la mise en place de la Commission Nationale pour l'Environnement et le Développement Durable et la création d'un comité interministériel (Ministère en charge de l'Environnement, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère en charge de l'Économie et du Plan et Ministère des Finances et du Budget) pour promouvoir le suivi des actions climatiques et environnementales. De même, un mécanisme de redevabilité et de transparence sera mis en place pour renforcer la transparence de la gouvernance et la confiance entre les parties prenantes. À moyen terme (2026-2028), la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la réduction des risques

de catastrophe sera intégrée dans les politiques d'aménagement du territoire, en lien avec la politique de déconcentration et de décentralisation. Cela comprendra la cartographie de zones à risque, l'élaboration de plans locaux de gestion des catastrophes, et la formation des autorités locales pour intégrer la résilience climatique dans leurs programmes d'aménagement.

L'implication de la société civile et du secteur privé sera renforcée par des ateliers participatifs et des consultations régulières pour garantir leur participation active dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies environnementales et climatiques. En outre, un cadre réglementaire pour soutenir la génération et la vérification des crédits carbone sera créé, comprenant l'élaboration de guides de procédures pour la génération de crédits carbone, la mise en place de partenariats avec des experts internationaux pour assurer la vérification, et le lancement de programmes pilotes pour tester et affiner les mécanismes de crédits carbone dans le contexte centrafricain.



Actions prioritaires		Priorité
13.	Réalisation de la comptabilité environnementale multi-ressources aux fins de développement des instruments économiques adossés au capital naturel et à l'économie verte ;	H
14.	Mise en place et renforcement des systèmes informatisés pour les cadastres miniers, agricoles et forestiers ;	H
15.	Élaboration d'un plan national d'utilisation des terres et des procédures de gestion des cas de superposition, centralisant et publiant les données cartographiques générées par les systèmes informatisés des cadastres ;	H
16.	Mise en place d'un mécanisme d'alerte précoce sur les risques climatiques ;	H
17.	Promotion de la recherche-développement sur la biodiversité et son adaptation à l'agriculture ;	H
18.	Amélioration de la production et de la diffusion des données et des informations climatiques ;	M
19.	Développement d'un mécanisme de communication en matière environnemental ;	M
20.	Intégration de la dimension environnementale dans les curricula scolaires ;	M
21.	Développement d'initiative d'évaluation et d'atténuation des risques climatiques dans les écoles ;	
22.	Renforcement de la sensibilisation, de l'information et de la communication afin d'améliorer les connaissances et la compréhension sur l'économie circulaire et verte ;	M
23.	Réalisation d'études de vulnérabilité détaillées aussi bien des populations, des systèmes productifs, des écosystèmes naturels que des infrastructures et des villes et villages les plus exposés aux risques d'aléas climatiques.	M

En accord avec les orientations stratégiques du Gouvernement pour la période 2024-2028, une série d'actions prioritaires sera déployée afin de renforcer la gestion environnementale et d'intégrer la dimension environnementale dans les politiques nationales. À court terme (2024-2025), la priorité sera donnée à la mise en œuvre de la comptabilité environnementale multi ressources, qui débutera par la collecte et l'analyse des données environnementales. L'objectif est de développer des instruments économiques basés sur le capital naturel, en lien avec les objectifs de l'économie verte.

Parallèlement, des systèmes informatisés seront mis en place et renforcés pour les cadastres miniers, agricoles et forestiers, grâce à l'installation de plateformes numériques centralisant et gérant les informations sur l'utilisation des terres. Cela permettra d'améliorer la planification et de renforcer le suivi des ressources naturelles. Simultanément, un plan national d'utilisation des terres sera élaboré,

regroupant les données cartographiques générées par ces systèmes, avec une publication régulière des informations pour assurer une plus grande transparence dans la gestion des terres. De plus, un mécanisme d'alerte précoce sur les risques climatiques sera mis en place. Ce mécanisme inclura des réseaux de surveillance météorologique et des protocoles de réponse rapide, dans le but de réduire la vulnérabilité des populations face aux catastrophes climatiques.

En ce qui concerne la recherche-développement, un effort particulier sera consacré à la biodiversité et à son application à l'agriculture, en collaboration avec des institutions académiques et de recherche. L'objectif sera de développer des variétés de cultures résilientes et des pratiques agricoles adaptées aux changements climatiques et à l'économie circulaire. À moyen terme (2026-2028), l'accent sera mis sur l'amélioration de la production et de la diffusion des données climatiques, avec l'installation de

nouvelles stations météorologiques et l'amélioration des systèmes de communication. Cela permettra une diffusion plus rapide et efficace d'informations auprès des agriculteurs, des communautés locales et des décideurs. Un mécanisme de communication en matière environnementale sera également développé, avec la création de plateformes d'information et la diffusion de contenus éducatifs via les médias locaux et les réseaux sociaux pour sensibiliser et informer les parties prenantes sur les enjeux environnementaux.

Enfin, l'intégration de la dimension environnementale dans le système éducatif national sera renforcée, notamment par l'inclusion de modules sur le

changement climatique, la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans les programmes scolaires. Des initiatives seront mises en œuvre pour évaluer et atténuer les risques climatiques dans les écoles, y compris des audits de sécurité pour évaluer la vulnérabilité des infrastructures scolaires et l'adoption de mesures de protection adaptées.

Objectif stratégique 5.1.3. : Renforcer la prise en compte du genre et de l'inclusion sociale dans la formulation et la mise en œuvre de la politique environnementale

Actions prioritaires	Priorité
24. Accroissement de la mobilisation de financements permettant de prendre en compte le genre et l'inclusion sociale dans toute action climatique ;	H
25. Renforcements de capacités et transferts de connaissances des diverses parties prenantes sur les approches pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques répondant aux questions de genre et d'inclusion sociale ;	H
26. Soutien à l'autonomisation accrue et au leadership des femmes, des jeunes filles, des populations autochtones et des groupes vulnérables dans la lutte contre les changements climatiques ;	H
27. Réalisation d'études sur la thématique de l'environnement en lien avec le genre et les changements climatiques ;	M
28. Intégration de l'approche EGIS dans la conception, la mise en œuvre, le suivi-évaluation et l'apprentissage des programmes et projets d'adaptation et d'atténuation des secteurs prioritaires pour la réduction des émissions de GES ;	M
29. Renforcement de la sensibilisation, de l'information et de la communication afin d'améliorer les connaissances et la compréhension des liens entre genre et changements climatiques.	M

Selon les orientations stratégiques énoncées dans la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), le Premier Rapport Biennal Actualisé, le Plan National d'Adaptation (PNA) et la Stratégie Nationale Genre et Changement Climatique, des actions concrètes seront mises en œuvre entre 2024 et 2028 pour renforcer l'intégration du genre et de l'inclusion sociale dans les initiatives climatiques.

À court terme (2024-2025), l'accent sera mis sur l'augmentation des financements pour soutenir des projets climatiques inclusifs. Cela comprendra la création de mécanismes financiers spécifiques, la formation des parties prenantes à la rédaction de propositions de projets sensibles au genre et des campagnes de plaidoyer auprès des partenaires financiers internationaux. En parallèle, des

programmes de formation ciblés seront mis en place pour les acteurs gouvernementaux, les ONG et les communautés locales, afin de promouvoir des stratégies d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques qui prennent en compte les questions de genre et d'inclusion sociale. Des études seront menées pour explorer les liens entre environnement, genre et changements climatiques et des analyses d'impact différenciées par genre seront réalisés dans des secteurs clés comme l'agriculture et l'énergie. L'intégration de l'approche Égalité de Genre et Inclusion Sociale (EGIS) sera renforcée dans la conception, la mise en œuvre, et le suivi-évaluation des programmes climatiques, grâce à des directives claires et des critères d'évaluation axés sur le genre.

À moyen terme (2026-2028), les efforts seront concentrés sur l'autonomisation et le leadership des femmes, des jeunes filles, des populations autochtones et des groupes vulnérables dans la lutte contre les changements climatiques. Des programmes de mentorat seront élaborés, l'accès aux financements sera facilité pour ces groupes et leur participation aux instances de prise de décision environnementale sera renforcée. Enfin, des mécanismes de communication spécifiques seront développés pour améliorer la sensibilisation et l'information sur les liens entre genre et changements climatiques, via des plateformes numériques et des campagnes médiatiques adaptées.

2.9.2. Atténuation de l'impact des systèmes productifs sur l'environnement

L'adaptation des systèmes de production aux enjeux environnementaux constitue un défi majeur pour la République Centrafricaine, compte tenu de la résilience encore insuffisante face aux chocs naturels. La forte vulnérabilité du pays, liée à une exposition croissante aux aléas climatiques, entraîne un impact significatif sur la performance des secteurs stratégiques tels que l'agriculture, l'élevage,

la foresterie, l'énergie et les mines. Pour répondre à ces défis, une réorientation vers des pratiques de production plus durables et résilientes est nécessaire, afin de préserver les ressources naturelles tout en soutenant le développement économique.

2.9.2.1. Agriculture et Élevage

Face aux défis environnementaux et climatiques croissants qui menacent la viabilité des pratiques agricoles traditionnelles en République Centrafricaine, le Gouvernement a défini un cadre stratégique pour transformer et adapter les systèmes de production agricole et pastorale. Le secteur agricole, qui est un pilier essentiel de l'économie nationale et un moyen de subsistance pour la majorité de la population, se trouve particulièrement vulnérable aux aléas climatiques, à la dégradation des terres et à la déforestation. Ces pressions environnementales compromettent non seulement la sécurité alimentaire mais aussi la durabilité des moyens de production. Pour répondre à ces enjeux, le Gouvernement, en alignant ses actions sur le principe de « zéro déforestation », s'engage à développer un secteur agro-pastoral qui soit à la fois durable, rémunérateur et créateur d'emplois.



Objectif stratégique 5.2.1. : Développer un secteur agro-pastoral durable, rémunérateur, créateur d'emplois avec « zéro déforestation »

Actions prioritaires		Priorité
30.	Promotion de l'accès et de l'utilisation de technologies et pratiques agro-pastorales qui tiennent compte des contraintes et aléas climatiques ;	H
31.	Appropriation de technologies et pratiques agro-pastorales par les agriculteurs et les éleveurs pour la prévention des impacts aux chocs climatiques ;	H
32.	Appui à l'émergence d'une filière huile de palme durable ;	M
33.	Intégration de la neutralité de la dégradation des terres (NDT) dans les priorités nationales ;	H
34.	Mise en place de mécanismes de reboisement des surfaces dégradées par les cultures fourragères dans les espaces pastoraux dégradés ;	H
35.	Augmentation de la capacité de séquestration de carbone des systèmes agricoles par la relance d'une caféiculture, cacao culture, agroforesterie sans déforestation, performante sur le plan agronomique, économique et environnemental.	H
36.	Promotion de systèmes agro-pastoraux de gestion durable des terres et de protection des écosystèmes ;	M
37.	Renforcement de la résilience climatique du secteur de l'élevage et réduction de risques de conflits ;	M
38.	Renforcement des capacités institutionnelles, politiques et financières pour planifier et gérer les risques climatiques dans le secteur de l'élevage ;	M
39.	Promotion de l'accès équitable à l'eau en faveur des éleveurs et des agriculteurs pour réduire les risques de conflits.	M

La RCA s'engage à mettre en œuvre un ensemble d'actions stratégiques visant à renforcer la résilience de son secteur agro-pastoral face aux aléas climatiques. Ces actions vont se déployer sur plusieurs axes prioritaires et suivront un chemin critique bien défini pour garantir leur efficacité. À court terme, l'accent sera mis sur le développement d'infrastructures agricoles adaptées, notamment par l'installation de systèmes d'irrigation goutte-à-goutte dans les zones les plus vulnérables, avec un objectif d'équiper 50 sites d'ici 2025.

En parallèle, des programmes de formation ciblant 1 000 agriculteurs et éleveurs par an seront déployés pour promouvoir l'adoption de pratiques agricoles climato-intelligentes, essentielles pour améliorer la résilience des systèmes de production. Ces formations seront soutenues par des campagnes de vulgarisation et de sensibilisation à grande échelle, visant à atteindre un taux d'adoption des nouvelles

pratiques par au moins 50% des agriculteurs formés d'ici 2025.

À moyen terme, pour faciliter l'accès aux technologies nécessaires, un fonds national pour l'agriculture durable sera créé, avec pour objectif de distribuer annuellement 2 millions USD de subventions, ce qui permettra de soutenir l'acquisition de technologies résilientes et de moderniser les pratiques agricoles. Par ailleurs, l'intégration de la neutralité de la dégradation des terres (NDT) dans les priorités nationales sera concrétisée par l'élaboration et l'adoption d'une politique nationale spécifique, assortie de cadres réglementaires robustes, visant à réduire le taux de dégradation des terres de 30% d'ici 2030. Cette politique sera appuyée par des campagnes de sensibilisation ciblées, mobilisant l'ensemble des parties prenantes, y compris les communautés locales, les autorités publiques et les partenaires internationaux. En complément, des mécanismes de reboisement des surfaces dégradées

seront mis en place, ciblant 10 000 hectares de terres pastorales à restaurer avec des espèces végétales endémiques (Teck, Mélina, Essessang, Néré, Karité, Bambou de Chine...), assurant un taux de survie des plantations de 85% d'ici 2026. Ces actions seront suivies et évaluées à travers des indicateurs de performance clairement définis, garantissant ainsi une mise en œuvre rigoureuse et alignée sur les objectifs de développement durable et de résilience climatique de la République Centrafricaine. Ce chemin critique, qui commence par l'élaboration de cadres politiques et réglementaires, se poursuivra avec la formation et la sensibilisation des agriculteurs.

2.9.2.2. Forêts

Pour préserver et valoriser les écosystèmes forestiers, tout en assurant le bien-être des populations centrafricaines, le Gouvernement a défini une stratégie visant à renforcer la gestion

durable des forêts et à maximiser les bénéfices socioéconomiques qui en découlent. Les forêts, en tant que patrimoine naturel essentiel, jouent un rôle crucial dans la régulation climatique, la séquestration du carbone, et la fourniture de ressources vitales. Face aux menaces croissantes de déforestation, de dégradation des terres et d'émissions de gaz à effet de serre, il est impératif d'adopter des pratiques de gestion durable qui soutiennent la résilience des écosystèmes forestiers. Ainsi, le Gouvernement s'engage à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à augmenter le stock de carbone forestier et à développer des co-bénéfices socioéconomiques pour les communautés locales, tout en favorisant une exploitation forestière responsable et durable.

Objectif stratégique 5.2.2. : Réduire les émissions de gaz à effet de serre, augmenter le stock de carbone forestier et développer des co-bénéfices socioéconomiques

Actions prioritaires		Priorité
40.	Promotion des bonnes pratiques d'exploitation et de gestion durable des écosystèmes forestiers et restauration des paysages dégradés ;	H
41.	Développement de pratiques de gestion durable de la ressource en bois énergie dans les bassins d'approvisionnement des grandes agglomérations et élaboration d'un schéma directeur y relatif ;	H
42.	Réduction des feux de brousse incontrôlés ;	M
43.	Soutien au développement de la foresterie urbaine et périurbaine et mise en place de plantations forestières et d'agroforesteries dans les zones adaptées ;	M
44.	Appui à l'application des textes relatifs aux Forêts Communautaires ;	M
45.	Renforcement des capacités techniques et matérielles des parties prenantes sur l'agroforesterie et agro-écologie ;	M
46.	Gestion et valorisation durables des PFNL ;	B
47.	Clarification et spatialisation du domaine forestier et opérationnalisation du SNSF ;	H
48.	Mise en place des techniques d'exploitation forestière à impacts réduits (EFIR) par le secteur privé industriel ;	M
49.	Identification de nouveaux modèles d'exploitation artisanale (et semi-industrielle) durables du bois d'œuvre ;	M
50.	Gestion durable des Séries Agricoles et d'Occupation Humaine (SAOH) dans les PEA.	M

Le Gouvernement mettra en œuvre un ensemble d'actions prioritaires pour la période 2024-2028, visant à promouvoir la gestion durable des écosystèmes forestiers, la modernisation de l'énergie domestique et la valorisation des ressources naturelles. À court terme (2024-2025), les efforts se concentreront sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma directeur pour l'approvisionnement en bois énergie des grandes agglomérations, incluant la création de plantations dédiées et l'introduction de technologies de carbonisation améliorée pour optimiser l'efficacité des fours à charbon et ainsi réduire le taux d'utilisation de ce type de combustible.

Parallèlement, des campagnes de sensibilisation et le déploiement de foyers améliorés permettront de moderniser l'énergie domestique, tandis que des formations seront organisées pour réduire les feux de brousse incontrôlés en formant les communautés locales à la gestion contrôlée du feu et en mettant en place des brigades anti-incendies.

À moyen terme (2026-2028), les actions se concentreront sur le soutien au développement de la foresterie urbaine et périurbaine à travers l'aménagement d'espaces verts autour des grandes villes et la promotion de jardins agroforestiers communautaires. Le renforcement des capacités techniques des agriculteurs sur l'agroforesterie se poursuivra par des formations spécialisées et la création de centres de démonstration. Par ailleurs, la gestion et la valorisation durables des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) seront encouragées par le développement de chaînes de valeur, la formation de coopératives locales et l'établissement de marchés régionaux pour leur commercialisation.

Les partenariats internationaux permettent d'attirer les financements et de mettre en œuvre les projets de conservation. Quant à la mobilisation communautaire, elle permettra le renforcement de la gouvernance locale et assure une gestion durable des forêts.

Ce plan à court et moyen termes visera à structurer durablement la filière bois énergie, à renforcer la résilience écologique et à améliorer les conditions de vie des populations locales, avec un suivi rigoureux des indicateurs de performance pour garantir l'efficacité et la durabilité des actions mises en œuvre.

2.9.2.3. Mines

Pour assurer un développement minier durable tout en intégrant les impératifs de préservation de l'environnement, le Gouvernement centrafricain s'engage à mettre en place des actions stratégiques visant à réduire de manière significative la déforestation, la dégradation des terres et la pollution des eaux causées par l'exploitation minière. Reconnaissant l'importance du secteur minier pour l'économie nationale, ces actions seront conçues pour équilibrer le développement économique avec la protection des écosystèmes.

Objectif stratégique 5.2.3. : Réduire de manière sensible la déforestation, la dégradation des terres et la pollution des eaux par une exploitation minière respectueuse de l'environnement

Actions prioritaires		Priorité
51.	Application des mesures transformationnelles pour inverser les tendances de dégradation des écosystèmes au niveau national ;	H
52.	Élaboration d'un mécanisme de mise en œuvre et de suivi de la convention sur les fonds séquestres de restauration des sites épuisés ;	H
53.	Structuration des artisans miniers et formalisation des chaînes de valeur minière artisanale en vue d'intégrer les préoccupations environnementales par la mise en place des zones d'exploitation artisanale ;	M
54.	Intégration de la dimension environnementale dans les politiques, plans, programmes et projets liés à l'exploitation minière.	M

Au cours de la période 2024-2028, un ensemble d'actions stratégiques ciblées sera déployé pour inverser les tendances actuelles de dégradation des écosystèmes et intégrer de manière systématique les préoccupations environnementales au sein du secteur minier. À court terme (2024-2025), des mesures transformationnelles seront prises pour freiner la dégradation des écosystèmes à l'échelle nationale. Ces actions incluront la structuration des artisans miniers via des programmes de formations spécialisées et leur organisation en coopératives, ainsi que le développement de chaînes de valeur visant à promouvoir une exploitation minière artisanale conforme aux pratiques de durabilité environnementale.

En parallèle, un mécanisme détaillé de mise en œuvre et de suivi de la convention sur les fonds séquestres sera élaboré et opérationnalisé, avec pour objectif de garantir la restauration des sites miniers épuisés par le biais de procédures rigoureuses d'allocation et d'utilisation des fonds séquestres, ainsi qu'un système de suivi efficace pour assurer la pérennité des activités de restauration. À moyen terme (2026-2028), l'intégration de la dimension environnementale dans les politiques, plans, programmes et projets miniers sera renforcée comme une priorité stratégique. Cette intégration comprendra la révision des cadres politiques et réglementaires existants pour incorporer des

normes environnementales strictes et pour formuler des directives spécifiques au secteur minier. De plus, des programmes de formation seront élaborés et mis en œuvre pour renforcer les capacités des acteurs du secteur en matière de mise en œuvre de ces nouvelles normes.

En parallèle, des systèmes robustes de suivi et de contrôle seront établis pour garantir la conformité aux normes environnementales, incluant la mise en place d'audits environnementaux réguliers des sites miniers et le développement de bases de données centralisées pour surveiller en continu l'impact environnemental des activités minières.

2.9.2.4. Énergie

Le Gouvernement centrafricain s'engage à moderniser le secteur énergétique pour le rendre plus résilient et durable face aux défis environnementaux. Cette stratégie vise à promouvoir des technologies de production d'énergie à faible empreinte carbone, à valoriser les déchets industriels, et à renforcer l'efficacité énergétique.

Objectif stratégique 5.2.4. : Optimiser la production et la consommation d'énergies renouvelables et moderniser l'énergie domestique

Actions prioritaires		Priorité
55.	Promotion des techniques de carbonisation améliorée ;	H
56.	Formation et valorisation énergétique des déchets d'exploitation et de transformation du bois d'œuvre ;	H
57.	Modernisation de l'énergie domestique par la promotion de foyers améliorés et autres technologies propres comme le GPL ;	H
58.	Établissement de partenariats pour l'énergie renouvelable et l'électrification rurale ;	
59.	Renforcement des capacités des femmes en matière d'énergie renouvelable et de technologies propres en les impliquant en tant que promotrices et utilisatrices ;	H
60.	Modernisation et optimisation du système de production et de consommation d'énergies renouvelables ;	H
61.	Renforcement de l'engagement du secteur privé dans les énergies renouvelables.	B



Conformément aux orientations stratégiques définies dans la politique du secteur énergétique, un ensemble d'actions stratégiques sera déployé sur la période 2024-2028 pour moderniser le secteur de l'énergie, renforcer la gestion durable des ressources en bois énergie, et promouvoir les énergies renouvelables. À court terme (2024-2025), les priorités incluront la promotion de techniques de carbonisation améliorée pour accroître le rendement de la production de charbon de bois via l'agroforesterie ainsi que la valorisation des déchets de transformation industrielle, à travers un projet pilote.

Parallèlement, des programmes de diffusion subventionnée de systèmes solaires autonomes (SSA) seront mis en place pour les régions éloignées et les populations vulnérables, accompagnés d'une promotion du solaire décentralisé pour structurer la filière solaire. Une étude de la ressource biomasse et la définition d'une stratégie de gestion durable seront également réalisées. En outre, un plan stratégique d'efficacité énergétique (EE) sera élaboré, incluant le lancement de projets pilotes d'EE pour les bâtiments publics et la création d'une entité responsable de l'EE au sein des institutions existantes.

À moyen terme (2026-2028), l'accent sera mis sur la modernisation et l'optimisation du système de production et de consommation d'énergies renouvelables, avec des projets pilotes de charbonnage amélioré et de digesteurs biogaz, la promotion et la vulgarisation des foyers améliorés modernes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). La mise en place d'un cadre légal et réglementaire pour l'efficacité énergétique permettra de favoriser la construction de bâtiments sobres en énergie.

En même temps, un atlas des ressources renouvelables sera réalisé pour identifier le potentiel et les sites prometteurs pour différentes sources d'énergie, tandis que des études de marché sur les chauffe-eaux et fours solaires seront menées pour évaluer leur pertinence en RCA. Enfin, l'engagement du secteur privé dans les énergies renouvelables sera renforcé par des mécanismes de financement adaptés et la facilitation de modèles d'affaires innovants, assurant ainsi une transition énergétique durable et résiliente pour le pays.

2.9.3. Intégration de la dimension environnementale dans la gestion des systèmes de santé et de la planification urbaine et rurale

L'intégration de la dimension environnementale dans la gestion des systèmes de santé et la planification urbaine et rurale est devenue une priorité stratégique pour la République Centrafricaine. À cet effet, le Gouvernement s'engage à renforcer la résilience des infrastructures et des services essentiels face aux impacts croissants des changements climatiques. Cet engagement vise à protéger les populations vulnérables, à garantir un accès équitable aux ressources et services et à promouvoir des pratiques de gestion durable tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

2.9.3.1. Santé publique

Le Gouvernement s'engage à renforcer la résilience du système de santé face aux impacts climatiques en développant des outils de prévention, de surveillance et d'adaptation, en intégrant ces enjeux dans la planification sectorielle pour une gestion durable et proactive des risques sanitaires liés au climat.

Actions prioritaires		Priorité
62.	Développement d'un système de veille pour la prévention et la lutte contre les épidémies et maladies sensibles au climat ;	H
63.	Établissement d'un système d'informations et d'alerte précoce sur les maladies sensibles au climat et les épidémies ;	H
64.	Évaluation de risques, impacts et vulnérabilités et d'options d'adaptation ;	H
65.	Élaboration d'un plan national d'adaptation sanitaire intégrant des maladies ou pathologies liées aux changements climatiques et à la dégradation de l'environnement ;	M
66.	Intégration de la problématique des maladies liées et/ou amplifiées par le changement climatique et les chocs naturels dans la gestion du système sanitaire ;	M
67.	Mise en place d'outils de traitement et d'analyse des données sur les risques environnementaux et les tendances épidémiologiques.	B

En alignement sur les directives de la Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophe et d'Adaptation au Changement Climatique (SNRRC/ACC) et le Plan National d'Adaptation (PNA) de la République Centrafricaine, un ensemble d'actions prioritaires sera mis en œuvre entre 2024 et 2028 pour renforcer la résilience du système de santé face aux effets des changements climatiques. À court terme (2024-2025), il est essentiel de développer un système de veille sanitaire pour la prévention et la lutte contre les épidémies et maladies sensibles au climat, accompagné de l'établissement d'un système d'informations et d'alerte précoce pour anticiper les menaces sanitaires. Ces initiatives nécessitent la mise en place de systèmes de surveillance épidémiologique en temps réel, intégrés aux plateformes nationales de gestion des données climatiques, conformément aux standards internationaux du Cadre de Sendai.

Simultanément, une évaluation approfondie des risques, impacts et vulnérabilités sera effectuée pour identifier les zones et les populations les plus exposées aux risques climatiques. Cette évaluation servira de fondement à la modélisation des scénarii climatiques et à la conception de réponses adaptées aux contextes locaux.

À moyen terme (2026-2028), la priorité sera l'élaboration d'un plan national d'adaptation sanitaire qui intègre les maladies liées aux changements climatiques dans les protocoles de gestion du système de santé. Ce plan inclura des actions visant à améliorer les infrastructures

sanitaires, à renforcer les capacités du personnel de santé et à intégrer les dimensions climatiques dans les soins de santé. De plus, le renforcement des outils de traitement et d'analyse des données sur les risques environnementaux et les tendances épidémiologiques permettra une anticipation accrue des impacts sanitaires à long terme. L'intégration des enjeux climatiques dans la gestion du système de santé sera soutenue par des programmes de formation continue pour les professionnels de santé et des campagnes de sensibilisation pour les communautés locales.

Enfin, des efforts du Gouvernement seront concentrés sur l'amélioration de la communication et de l'information afin de renforcer la compréhension des interactions entre climat et santé publique, favorisant une approche proactive et résiliente face aux défis posés par les changements climatiques en République Centrafricaine.

2.9.3.2. Habitats et gestion du foncier rural et urbain

Pour favoriser la résilience et le développement urbains durables en RCA, le Gouvernement a défini une stratégie visant à réduire la vulnérabilité des villes et des populations face aux chocs naturels, tout en assurant une gestion durable et un accès équitable aux ressources et services, tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

Objectif stratégique 5.3.2. : Réduire la vulnérabilité des villes et des populations face aux chocs naturels et promouvoir une gestion

durable et un accès équitable aux ressources et services tant au niveau urbain qu'au niveau rural

Actions prioritaires		Priorité
68.	Amélioration du cadre institutionnel et réglementaire ainsi que de la planification pour un développement urbain durable prenant en compte l'environnement et les changements climatiques ;	H
69.	Amélioration de la gestion des terres et des ressources naturelles dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de déconcentration et de décentralisation ainsi que de l'aménagement du territoire ;	H
70.	Élaboration de la politique nationale d'aménagement du territoire ;	H
71.	Élaboration de Plans d'Aménagement du Territoire pilotes à l'échelle locale ;	H
72.	Révision et harmonisation du cadre juridique portant code foncier et domanial ;	H
73.	Réduction de la vulnérabilité des villes et des populations et définition d'options d'adaptation pour les infrastructures ;	H
74.	Promotion de moyens de subsistance durable pour réduire la pression sur les écosystèmes naturels urbains et ruraux ;	M
75.	Intégration de l'approche d'économie circulaire dans les politiques, plans et programmes des villes ;	M
76.	Réforme de l'administration foncière et du logement ;	
77.	Renforcement des capacités des parties prenantes.	B

En accord avec les directives du Plan National d'Adaptation (PNA) et d'autres cadres stratégiques de la République Centrafricaine, une série d'actions prioritaires sera menée entre 2024 et 2028 pour favoriser un développement urbain durable qui intègre pleinement les enjeux environnementaux et climatiques. Dans un premier temps (2024-2025), l'accent sera mis sur le renforcement des structures institutionnelles et réglementaires, avec la révision des cadres juridiques, comme les codes foncier et domanial, et la formulation d'une politique nationale d'aménagement du territoire. Cette politique jouera un rôle clé dans la gestion équilibrée des terres et des ressources naturelles, tout en appuyant la mise en œuvre des politiques de déconcentration et de décentralisation.

En parallèle, des initiatives seront lancées pour atténuer la vulnérabilité des zones urbaines et des populations, en intégrant des solutions d'adaptation pour les infrastructures, surtout dans les zones à risque élevé, en privilégiant des infrastructures résilientes aux effets du changement climatique,

conformément aux orientations de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD).

À moyen terme (2026-2028), l'accent sera mis sur la promotion de moyens de subsistance durables pour réduire la pression sur les écosystèmes urbains et ruraux. Cela passera par le soutien aux pratiques économiques locales durables et l'instauration de systèmes de gestion des ressources qui privilégient le recyclage et l'utilisation efficaces des ressources, intégrant ainsi l'économie circulaire dans les politiques urbaines. De plus, une réforme de l'administration foncière et du logement sera mise en œuvre pour moderniser la gestion foncière et garantir un accès équitable à un logement durable.

Enfin, le renforcement des compétences des acteurs publics, privés et communautaires sera crucial pour assurer la réussite de ces initiatives, avec des programmes de formation visant à améliorer leurs capacités en matière de gestion durable du développement urbain et de protection de l'environnement.

2.9.3.4. Gestion intégrée des ressources en eau

Pour assurer une gestion durable et résiliente des ressources en eau en République Centrafricaine, le Gouvernement place la gestion intégrée des ressources en eau au cœur de ses priorités stratégiques pour la période 2024-2028.

Objectif stratégique 5.3.3. : Doter le pays d'outils stratégiques appropriés pour le pilotage de la politique nationale de l'eau en tenant compte des aléas climatiques

Actions prioritaires	Priorité
78. Gestion des bassins hydrographiques et amélioration des techniques de collecte et de stockage d'eaux ;	H
79. Mise en place d'un système de surveillance pour assurer la sécurité de l'eau et des usagers en contexte de variation climatique ;	H
80. Élaboration de documents politiques et d'outils de gestion des ressources en eau et de l'assainissement en intégrant l'adaptation aux changements climatiques ;	M
81. Construction d'infrastructures d'irrigation à petite échelle ;	M
82. Renforcement du cadre de gouvernance de l'eau et de l'assainissement ainsi que des structures gouvernementales en vue d'améliorer la prestation des services d'eau et d'assainissement ;	M
83. Renforcement du cadre de gestion intégré des ressources en eau, en cohérence avec la vulnérabilité actuelle et future de ces ressources face aux défis des changements climatiques ;	M
84. Analyse de la vulnérabilité du secteur de l'eau.	B

S'appuyant sur les principaux documents stratégiques de la République Centrafricaine, notamment le Plan National d'Adaptation (PNA) et la Troisième Communication Nationale (TCN), une série d'actions prioritaires sera déployée sur la période 2024-2028 pour renforcer la gestion durable des ressources en eau et de l'assainissement face aux défis climatiques. À court terme (2024-2025), l'accent sera mis sur l'optimisation des techniques de collecte et de stockage d'eaux dans les bassins hydrographiques, avec le développement d'infrastructures critiques telles que des châteaux d'eau et des forages à motricité humaine, essentiels pour atténuer les effets des sécheresses accrues sur l'approvisionnement en eau potable.

En parallèle, la mise en place d'un système de surveillance de la qualité de l'eau sera essentielle pour garantir la sécurité des ressources hydriques et des usagers, en tenant compte de la variabilité climatique. Par ailleurs, l'élaboration de cadres politiques et d'outils de gestion intégrant l'adaptation aux changements climatiques sera une priorité, notamment dans le domaine de la gestion

d'eaux usées et d'excrétas, impliquant la révision du code de l'eau et l'introduction d'un nouveau cadre réglementaire pour l'assainissement.

À moyen terme (2026-2028), l'accent sera mis sur le renforcement du cadre de gouvernance de l'eau et de l'assainissement, en établissant des structures gouvernementales consolidées pour améliorer la prestation des services, tout en intégrant les données climatiques dans les politiques de gestion des ressources en eau. Le cadre de gestion intégré des ressources en eau sera également renforcé, avec une attention particulière portée aux zones vulnérables aux impacts du changement climatique, afin de garantir une utilisation durable et résiliente de ces ressources.

Enfin, une analyse approfondie de la vulnérabilité du secteur de l'eau sera menée pour identifier les zones les plus à risque et mieux orienter les stratégies d'intervention, tout en intégrant les nouvelles connaissances issues des systèmes de surveillance et d'évaluation des risques. Ce plan stratégique vise à accroître la résilience des infrastructures

hydrauliques et des communautés, en assurant une gestion durable et intégrée des ressources en eau à l'échelle nationale.

Gouvernement centrafricain a placé la promotion d'un environnement sain au cœur de ses priorités stratégiques pour la période 2024-2028.

2.9.3.5. Gestion des déchets et des polluants

Pour répondre aux défis environnementaux liés à la gestion des déchets et des polluants, le

Objectif stratégique 5.3.4. : Promouvoir un environnement sain, écologiquement, économiquement et socialement viable

Actions prioritaires		Priorité
85.	Encouragement de l'entrepreneuriat (PME/PMI) pour la collecte, le traitement et la transformation des déchets dans le cadre du développement de l'économie verte et circulaire ;	H
86.	Renforcement des capacités des différents acteurs pour la collecte et le traitement des déchets ;	H
87.	Élaboration et mise en œuvre d'une politique de valorisation des déchets ;	H
88.	Appui aux entreprises pour un accès aux financements, aux transferts de connaissances en vue de la transition vers l'approche de l'économie circulaire et verte conformément à l'Accord de Paris ;	M
89.	Inclusion de mesures d'économie verte et circulaire dans le plan climatique.	B

En accord avec les orientations stratégiques définies notamment dans le Premier Rapport Biennal Actualisé et le Plan National d'Adaptation (PNA), le Gouvernement mettra en œuvre un ensemble d'actions prioritaires sur la période 2024-2028, visant à stimuler l'économie verte et circulaire. À court terme (2024-2025), les efforts seront concentrés sur la promotion de l'entrepreneuriat dans les secteurs de la collecte, du traitement et de la transformation des déchets. À cet effet, des programmes de formation seront mis en place pour les acteurs concernés, des incubateurs pour les PME/PMI spécialisées seront créés et des partenariats public-privé seront établis pour favoriser l'émergence de nouvelles entreprises.

Parallèlement, une politique nationale de valorisation des déchets sera élaborée et sera soutenue par des campagnes de sensibilisation et des mesures réglementaires destinées à encourager le recyclage et la réutilisation des matériaux. Le cadre institutionnel et réglementaire sera renforcé pour accompagner ces initiatives, avec une attention particulière à l'intégration des principes d'économie verte et circulaire dans le plan climatique national, notamment à travers l'établissement de normes environnementales spécifiques.

À moyen terme (2026-2028), le Gouvernement renforcera le soutien aux entreprises afin de faciliter leur accès aux financements, notamment par le biais

de mécanismes de financement verts et d'incitations fiscales. Des actions seront également entreprises pour promouvoir le transfert de connaissances en vue de faciliter l'adoption rapide des technologies innovantes en matière d'économie circulaire. Le cadre réglementaire sera consolidé par l'introduction de nouvelles lois et régulations adaptées aux exigences d'une économie durable et résiliente, telles qu'une loi sur la gestion durable des déchets et une loi sur l'économie circulaire.

Le Gouvernement s'engage à ce que le chemin critique de ces actions qui va débiter avec la mise en place de politiques de valorisation des déchets et le renforcement des capacités se poursuive par le soutien aux entreprises dans leur transition vers l'économie circulaire et aboutisse à l'intégration complète des principes d'économie verte dans la stratégie climatique nationale. Le but sera alors de garantir une transition écologique durable et un développement économique résilient pour la République Centrafricaine.

2.9.4. Financement de l'action environnementale

Dans le cadre des orientations stratégiques définies par le Rapport Pays 2023 intitulé « Mobiliser le financement du secteur privé en faveur du climat et de la croissance verte » de la Banque Africaine

de Développement et d'autres documents de référence, le Gouvernement s'engage à renforcer la capacité nationale de mobilisation des financements nécessaires à la mise en œuvre des actions environnementales.

Objectif stratégique 5.4.1. : Favoriser un accès accru aux financements « verts » pour des investissements durables dans les secteurs de production

Actions prioritaires		Priorité
90.	Amélioration de la coordination des PTF pour optimiser le financement climatique ;	H
91.	Mise en place d'un programme d'arrimage des structures nationales aux mécanismes internationaux des financements liés au climat ;	H
92.	Renforcement des capacités nationales en matière de négociation et de mobilisation des fonds climatiques ;	H
93.	Appui au secteur privé et aux OSC pour accéder aux financements et aux transferts de technologies dans le cadre de programmes et projets liés à l'économie circulaire et verte ;	M
94.	Développement d'instruments financiers adossés à l'écosystème naturel pouvant générer des ressources pour l'État ;	M
95.	Intégration du changement climatique aux processus de gestion des finances publiques ;	M
96.	Promotion de l'inclusion financière pour faciliter les investissements dans le domaine de la résilience climatique ;	M
97.	Renforcement de la participation du secteur privé dans la mobilisation des financements innovants ;	M
98.	Élaboration du budget annuel de l'État qui tienne compte des effets du changement climatique et des chocs naturels.	B
99.	Opérationnalisation de FONACAR ;	H
100.	Mobilisation du secteur microfinance en appui aux microentreprises.	M

Durant la période 2024-2028, une série d'actions prioritaires sera déployée pour renforcer la mobilisation des financements climatiques et intégrer le changement climatique dans la gestion des finances publiques. Les premières initiatives, prévues à court terme (2024-2025), viseront à améliorer la coordination des PTF afin d'optimiser les flux financiers climatiques.

Parallèlement, l'arrimage des structures nationales aux mécanismes internationaux de financement, tels que les fonds verts pour le climat, seront intensifiés. Le Gouvernement valorisera son capital naturel via la foresterie et l'agroforesterie pour lui permettre d'accéder au marché carbone visé à l'article 6 de l'Accord de Paris. Pour ce faire, les mesures concrètes suivantes seront prises : (i) la création de nouvelles aires protégées ; (ii) la promotion de l'agroforesterie

;(iii) la mise en place de mesures de gestion efficaces qui pourraient ouvrir la voie à la commercialisation des Résultats d'Atténuation Transférés à l'échelle Internationale (RATI) au titre de l'article 6.2 ; (iv) le développement d'un cadre réglementaire qui soutienne la génération et la vérification des crédits carbone ; (v) le renforcement de la participation du secteur privé à la mise en œuvre de projets climatiques innovants.

Ce renforcement passera également par la formation des acteurs clés à travers des programmes spécialisés, et par la création d'instruments financiers innovants, tels que les obligations vertes et les marchés du carbone.

À moyen terme (2026-2028), l'effort portera sur l'intégration systématique du changement climatique dans la gestion des finances publiques.

Cela se traduira par l'élaboration d'un budget national prenant en compte les effets du changement climatique et les chocs naturels. De plus, des mesures seront prises pour promouvoir l'inclusion financière, facilitant ainsi les investissements dans la résilience climatique, grâce à des mécanismes de financement adaptés et l'introduction de nouveaux produits financiers. Le secteur privé et les OSC recevront un soutien accru pour accéder aux financements et aux technologies nécessaires à la transition vers une économie verte et circulaire.

Enfin, le renforcement de la participation du secteur privé dans la mobilisation de financements innovants, tels que les échanges dette-nature, sera crucial pour combler le déficit de financement climatique et garantir une transition réussie vers une croissance verte et durable.



2.10. Alignement du PND-RCA 2024-2028

2.10.1 Alignement du PND-RCA sur les agendas internationaux

Le Plan National de Développement (PND) de la République Centrafricaine s'aligne de manière stratégique sur les Objectifs du Développement Durable (ODD) et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine qui est déterminant pour un développement inclusif et durable.



L'axe stratégique 1, « Renforcement de la Sécurité, promotion de la Gouvernance et de l'État de droit », vise neuf (09) cibles ODD et s'étend sur deux (02) domaines prioritaires de l'Agenda 2063, mettant en exergue la sécurité, la paix et la bonne gouvernance.



L'axe stratégique 2 « Développement du capital humain et accès équitable aux services sociaux de base de qualité » comporte quinze (15) cibles ODD et trois (03) domaines prioritaires de l'Agenda 2063, soulignant l'importance de l'éducation, de la santé et de l'inclusion sociale.



Pour **l'axe stratégique 3** « Développement des infrastructures résilientes et durables », dix (10) cibles ODD et trois (03) domaines prioritaires de l'Agenda 2063 sont intégrés, mettant l'accent sur la modernisation des infrastructures de transport et d'énergie.



L'axe stratégique 4 « Accélération de la production et des chaînes de valeurs dans les filières productives pour la croissance économique inclusive et durable », est en corrélation avec dix-huit (18) cibles ODD et six (06) domaines prioritaires de l'Agenda 2063, reflétant une approche intégrée pour renforcer l'agriculture, l'industrie et les PME.



Enfin, **l'axe stratégique 5** « Durabilité environnementale et résilience face aux crises et aux effets du changement climatique », intègre quatorze (14) cibles ODD et deux (02) domaines prioritaires de l'Agenda 2063, démontrant un engagement à long terme pour la gestion durable des ressources naturelles et la lutte contre le changement climatique.



Cette convergence stratégique, basée sur une approche coordonnée et inclusive, montre que le PND est bien positionné pour relever les défis de développement et exploiter les opportunités offertes par les cadres internationaux.

2.10.2. Arrimage des documents stratégiques des PTF sur le PND

Les stratégies pays des principaux partenaires internationaux sont étroitement alignées sur les axes stratégiques du PND, couvrant une large gamme de domaines d'intervention essentiels pour le développement durable de la République Centrafricaine.

L'UNSDCF 2023-2027 se concentre sur la promotion de la paix, de la sécurité et des droits humains, tout en soutenant l'inclusion sociale, l'accès aux services de santé et d'éducation de qualité, la création d'infrastructures résilientes et la gouvernance environnementale.

En parallèle, le Cadre de Partenariat Pays (CPP) 2021-2025 de la Banque mondiale cible des domaines clés tels que le renforcement de la gouvernance, l'amélioration de la transparence et de la lutte contre la corruption, le développement du capital humain à travers l'éducation et la santé, la réhabilitation des infrastructures critiques (routes, réseaux électriques) ainsi que la résilience climatique et la conservation de la biodiversité.

La Banque Africaine de Développement (BAD) 2017-2024 soutient des interventions dans le

domaine du renforcement des institutions publiques, la consolidation de la paix, le développement d'infrastructures de transport et d'énergie, ainsi que la stimulation de la productivité agricole et le développement des chaînes de valeur. Bien plus, la BAD met aussi un accent particulier sur la gestion durable des ressources naturelles visant à réduire la déforestation et à améliorer la gestion des bassins versants.

The Multi-annual Indicative Program (MIP) 2021-2027 de l'Union Européenne complète ces efforts en intervenant dans la sécurité et la gouvernance, en soutenant les réformes institutionnelles et en renforçant les institutions démocratiques. Le MIP s'engage également dans le développement d'infrastructures énergétiques et numériques, dans la diversification économique, la durabilité des pratiques agricoles et le renforcement des capacités nationales pour l'adaptation au changement climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Par conséquent, chaque partenaire couvre des domaines d'intervention spécifiques qui s'accordent parfaitement avec les cinq (05) axes stratégiques du PND. Cet alignement renforce l'efficacité collective des actions de développement de la RCA, conformément aux principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, assurant ainsi une contribution significative à la réalisation des objectifs du PND et à la promotion d'une croissance inclusive et durable.





CHAPITRE 3 : Cadre budgétaire et macroéconomique du PND-RCA

Ce chapitre a pour objet de présenter d'abord les estimations de coûts de mise en œuvre des programmes et projets, ensuite les résultats des prévisions du cadre macroéconomique pour la période 2024-2028 sur lesquels repose le PND-RCA et enfin les grandes orientations de la stratégie de financement du PND-RCA 2024-2028, en détaillant les différentes sources de financement envisagées pour la réalisation des objectifs fixés. Les prévisions du cadre macroéconomique sont réalisées selon deux (2) scénarii : le scénario de base ou de référence et le scénario volontariste, qui présente une évolution vers « *une RCA prospère avec des infrastructures durables* ».

3.1. Estimation de coûts du PND-RCA 2024-2028

Le cadrage budgétaire du PND-RCA 2024-2028 est en cohérence avec la vision de développement de la République centrafricaine qui implique une allocation stratégique conséquente des ressources financières en fonction des axes prioritaires définis. **Le coût global du PND est estimé à 7 802 milliards de FCFA, soit environ 12,8 milliards USD.** La mise en œuvre de ce plan nécessite annuellement 1 400 milliards FCFA, soit 2,6 milliards USD pour la RCA. La répartition du coût par axe stratégique du PND se présente de la manière suivante :

- **L'axe 1** représente alors **16,4 % du budget global**, soit 2 100 milliards de FCFA. Cette allocation sera principalement consacrée au renforcement de la sécurité, au développement d'institutions solides, d'un système judiciaire performant et d'une administration centrale et locale compétente.
- **L'axe 2** nécessite une enveloppe de 1 437 milliards de FCFA, soit **11,2 %** du budget global du PND, pour promouvoir le développement du capital humain et garantir à la population un accès équitable aux services sociaux fondamentaux de qualité dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'eau potable, de la protection sociale et de l'assainissement.
- **L'axe 3** entend promouvoir le développement d'infrastructures résilientes et durables afin de soutenir le développement économique et social tout en renforçant la capacité du pays à faire face aux défis environnementaux et climatiques. Un montant de 5 682 milliards de FCFA y sera alloué, soit **44,4 %** du coût global. Cet investissement majeur permettra d'améliorer la résilience des communautés et d'assurer un désenclavement à moyen et long terme.
- L'atteinte des objectifs stratégiques de **l'axe 4** nécessite un investissement conséquent estimé à 2 522 milliards de FCFA, soit **19,7 %** du budget global du PND. Cette allocation contribuera à dynamiser l'économie centrafricaine et à favoriser l'émergence d'une classe moyenne.
- Enfin, **l'axe 5** vise la durabilité environnementale et la résilience face aux crises et aux effets du changement climatique, avec une allocation de 1 052 milliards de FCFA, représentant **8,2 %** du montant global.

Cette ventilation des coûts par axes et objectifs permettra une utilisation efficace des ressources financières pour atteindre les objectifs de développement du PND-RCA 2024-2028, en garantissant la mise en œuvre des programmes et projets prioritaires et la réalisation des ambitions nationales.

La répartition du montant global du PND se décompose de la manière suivante : l'État finance 20%, soit 1 400 milliards de FCFA (environ 2,6 milliards USD) tandis que le secteur privé national et étranger prend en charge 30%, soit 2 112 milliards de FCFA (environ 3,8 milliards USD). Il se dégage un gap de 50%, soit 3 520 milliards de FCFA (environ 6,4 milliards USD) à rechercher auprès de la communauté internationale à travers la mobilisation de dons et la contraction de prêts.

Tableau 3 : Budget global du PND-RCA (en millions USD)

Domaine	Coût Global du PND-RCA	%	2024	2025	2026	2027	2028
Axe 1 : Renforcement de la sécurité et promotion de la bonne gouvernance et de l'État de droit							
Effet 1.1: D'ici à 2028, les Institutions nationales disposent de capacités leur permettant d'assurer l'accès à la justice, à la sécurité et à la jouissance des droits humains	1 260	9,8%	75,5	212	245	334	408
Effet 1.2: D'ici à 2028, la population vit dans un environnement apaisé où les mécanismes de consolidation de la paix et la gouvernance sont effectifs	840	6,6%	75,5	121	188	222	219
Total axe 1	2 100	16,4%	151	333	433	556	627
Axe 2 : Accès équitable des populations aux services sociaux de base de qualité et développement du capital humain							
Effet 2.1: D'ici à 2028, les Institutions nationales offrent des services de qualité en matière de santé-nutrition, d'eau, assainissement et hygiène	503	4,0%	49	67	116	134	137
Effet 2.2: D'ici à 2028, les Institutions nationales offrent des services de qualité en matière d'éducation, d'alphabétisation, d'enseignement technique et supérieur, de formation professionnelle et de la jeunesse	647	5,0%	63	86	140	172	176
Effet 2.3: D'ici à 2028, la population notamment les femmes, les jeunes et les groupes spécifiques, jouit d'une protection sociale réactive aux chocs et sont protégées contre toutes formes de violences, d'exploitations et de discriminations fondées sur le genre.	287	2,2%	28	38	77	76	79
Total axe 2	1 437	11,2%	140	190	333	382	392

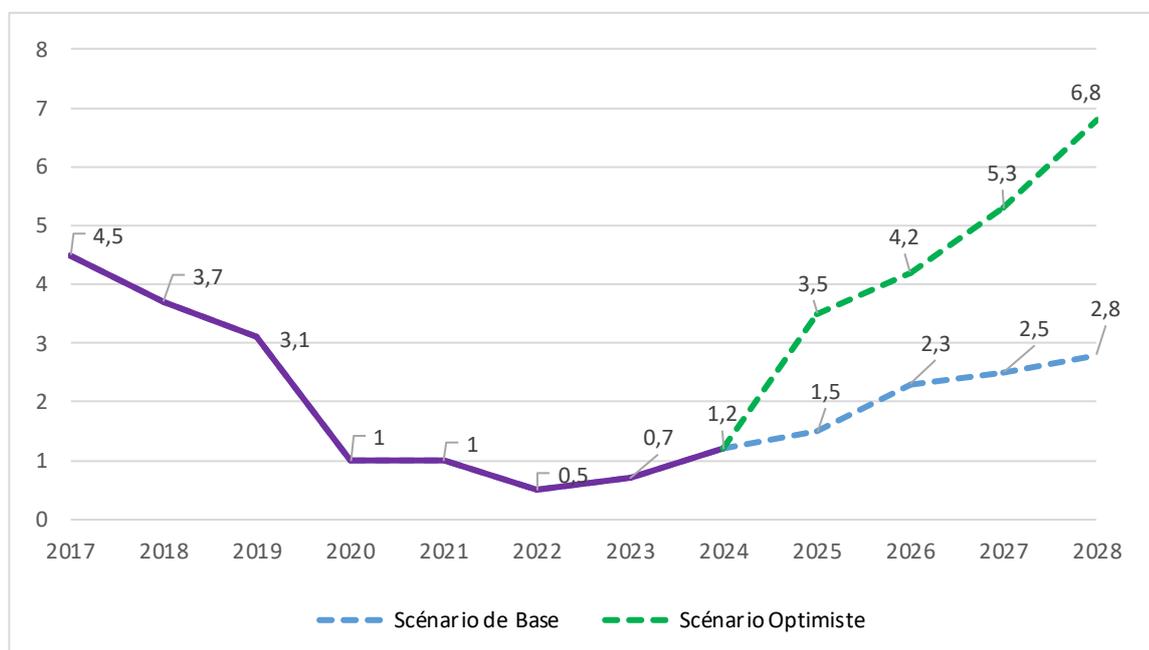
Domaine	Coût Global du PND-RCA	%	2024	2025	2026	2027	2028
Axe 3 : Développement d'infrastructures résilientes et durables							
Effet 3.1: D'ici à 2028, les Institutions nationales développent des infrastructures résilientes de qualité en soutien à la croissance économique et la compétitivité	4 180	32,7%	122	309	922	1385	1517
Effet 3.2: D'ici à 2028, la population en RCA accède de manière équitable aux infrastructures de qualité durables et résilientes qui favorisent le bien-être, la relance économique et l'intégration régionale	1 502	11,7%	43	108	307	431	506
Total axe 3	5 682	44,4%	165	417	1229	1 846	2023
Axe 4 : Accélération de la production et des chaînes de valeurs dans les filières productives pour une croissance économique forte, inclusive et durable							
Effet 4.1: D'ici à 2028, les Institutions nationales engagent des réformes pour une transformation structurelle, un accroissement de secteurs porteurs de croissance et d'industrialisation	1 765	13,8%	76	86	245	523	828
Effet 4.2: D'ici à 2028, la population en RCA (les jeunes et les femmes) bénéficie d'opportunités d'emplois décentés, d'un climat d'affaires favorable lui permettant d'augmenter ses revenus et d'améliorer son bien-être	757	5,9%	33	39	105	232	335
Total axe 4	2 522	19,7%	109	125	350	755	1183
Axe 5 : Durabilité environnementale et résilience face aux crises et aux effets du changement climatique							
Effet 5.1: D'ici à 2028, les Institutions nationales promeuvent une gouvernance de ressources naturelles transformatrice de l'économie	789	6,2%	75	12	95	265	363
Effet 5.2: D'ici à 2028, la population en RCA adopte des modes de vie respectueux de l'environnement, est résiliente aux effets des crises des changements climatiques	263	2,0%	25	6	41	114	156
Total axe 5	1 052	8,2%	000	18	136	379	519
Total Global	12 791	100%	565	1 083	2 581	3 918	4 744

Sur un montant global de 12,8 milliards USD (soit 7 802 milliards de FCFA) du PND, le financement acquis représente 24,5% du coût global, soit 3,1 milliards USD, environ 1 900 milliards de FCFA. Le gap à mobiliser représente 75,5% du montant global, soit 9,7 milliards USD, environ 5 900 milliards de FCFA.

3.2. Cadre macroéconomique du PND-RCA 2024-2028

Le PND-RCA vise la transformation structurelle et l'accélération de la croissance de l'économie centrafricaine. Il est guidé par un cadre macroéconomique cohérent qui s'appuie sur des indicateurs de performance dont la sélection a tenu compte des réalités économiques du pays et des exigences du cadre de résultats du plan. Ainsi, conformément aux hypothèses retenues, les trajectoires de croissance économique de la RCA se présentent, selon les scénarios, comme suit :

Graphique 11 : Évolutions des taux de croissance du PIB réel de 2017 à 2028, selon les scénarios



Source : DGEPD, 2024

3.2.1. Scénario de base ou de référence, « situation tendancielle »

Les prévisions pour le scénario de base ou de référence s'appuient sur les hypothèses du programme économique et financier du Gouvernement qui sont les suivantes : (i) une situation sécuritaire du pays qui ne se détériorerait pas davantage ; (ii) l'absence de nouvelles perturbations commerciales ; (iii) les cours mondiaux du diamant, de l'or, des grumes

et du bois transformé qui ne changeraient pas fondamentalement ; (iv) le taux de change entre le dollar et le franc CFA ainsi que les prix du pétrole brut qui resteraient stables, (v) l'approvisionnement en carburant et en énergie qui resterait inchangé, (vi) le retard de décaissement des appuis budgétaires qui serait résorbé, et (vii) l'atténuation des tensions géopolitiques et stratégiques.

3.2.1.1 Secteur réel du scénario de base

Tableau 4 : Taux de croissance des ressources et emplois à prix constants – Scénario de base

	2023	2024	Moyenne 2017-23	Moyenne 2024-28
Taux de croissance du PIB réel	0,7%	1,2%	2,1%	2,1%
Dépenses de consommation finales	1,1%	1,1%	2,2%	2,5%
Formation brute de capitale fixe (FBCF)	0,4%	0,7%	0,3%	0,3%
Exportations	0,3%	0,7%	1,2%	1,5%
Importations de biens et services (-)	1,1%	1,0%	1,1%	2,5%

Source : DGEPD, 2024

Sur le plan de la demande, la croissance économique est soutenue par la consommation des ménages dont les taux passeraient de 2,2% entre 2017-2023 à 2,5% entre 2024-2028. Tandis que les taux d'investissement resteraient inchangés en raison du faible niveau des IDE mais également des problèmes de gouvernance (climat des affaires et des investissements non attractif), les importations progresseraient plus vite que les exportations entre les deux périodes du fait de l'augmentation de la consommation (voir tableau).

Au plan de l'offre, sur la période 2024-2028, l'économie centrafricaine pourrait enregistrer un taux de croissance annuelle moyenne identique à celui de

la période du RCPCA qui est de 2,1%. Ce maintien du taux de croissance identique entre les deux périodes de planification s'explique par la faible progression des activités des secteurs primaire (+2,0%) et secondaire (+1,5%). Les tendances productives de ces deux secteurs ne pourraient pas permettre de répondre aux nombreux défis d'industrialisation et d'accélération de la croissance économique en RCA. En ce qui concerne le secteur tertiaire, il continuerait de tirer la croissance économique avec taux moyen annuel de 3,2% sur la période 2024-2028. Cette tendance s'explique par la montée fulgurante du secteur informel avec l'expansion des prestations de services et des activités commerciales.

Tableau 5 : Évolution du taux de croissance du PIB et de l'investissement – Scénario de base

	2023	2024	Moyenne 2017-23	Moyenne 2024-28
Taux de Croissance PIB réel	0,7%	1,4%	2,1%	2,1%
• Secteur primaire	0,7%	1,7%	1,9%	2,0%
• Secteur secondaire	0,4%	-4,8%	0,8%	1,5%
• Secteur tertiaire	-9,2%	6,9%	3,2%	3,2%
Part de la valeur ajoutée du secondaire dans le PIB réel	18%	18%	18%	18%
Taux d'investissement	15,4%	15,2%	13,7%	13,8%
• Taux d'investissement public en % du PIB	10,0%	9,3%	10,7%	10,8%
• Taux d'investissement privé en % du PIB	5,4%	5,9%	3,0%	4,0%

Source : DGE PD, 2024

3.2.1.2. Finances publiques du scénario de base

En matière de finances publiques, le taux de pression fiscale devrait passer de 8,8% du PIB sur 2017-2023 pour atteindre en moyenne 9,0% du PIB sur la période 2024-2028. Le ratio des recettes budgétaires sur le PIB nominal resterait stable entre

les deux périodes. En revanche, le ratio de dons quant à lui ne connaîtrait qu'une faible progression car, il passerait de 8,8% en moyenne sur les sept dernières années à 9,6% en moyenne entre 2024-2028 (voir tableau ci-dessous). Ce qui traduit les difficultés à accroître la mobilisation de ressources sur dons pour le financement des actions de développement.

Tableau 6 : Évolution des principaux indicateurs budgétaires – Scénario de base

	2023	2024	Moyenne 2017-23	Moyenne 2024-28
Recettes fiscales / PIB nominal	8,8%	8,0%	8,8%	9,0%
Dons / PIB nominal	5,5%	7,5%	8,8%	9,6%
Recettes budgétaires / PIB nominal	15,0%	15,9%	18,5%	18,6%

Source : DGE PD, 2024

Le scénario de base ne fait pas abstraction des contraintes majeures auxquelles le pays est confronté dont, entre autres : *(i) la mauvaise qualité des infrastructures publiques ; (ii) le faible niveau du capital humain ; (iii) les défaillances des marchés ; (iv) la mauvaise intermédiation financière ; (v) l'incapacité de l'État à garantir les droits de propriété et à lutter*

contre la corruption. Pour répondre efficacement à cela, le Gouvernement devra engager des réformes aux niveaux sectoriels, notamment en matière de climat des affaires, des investissements et des finances publiques afin d'assurer la stabilité macroéconomique du pays.

3.2.2. Scénario d'une « RCA prospère jetant les bases d'infrastructures durables et d'une transformation structurelle de l'économie »

Le scénario volontariste correspond aux ambitions nationales de relancer durablement la croissance économique grâce à l'implémentation de programmes et projets en matière d'infrastructures et dans le secteur socioéconomique en vue d'une transformation structurelle de l'économie. Ce scénario d'accélération de la croissance économique sur la période 2024-2028 s'appuie sur le modèle de développement économique endogène basé sur le lancement d'un processus d'industrialisation par substitution aux importations (DEEISI). Ce modèle permettra de corriger le déficit chronique de la balance commerciale et de le rendre progressivement excédentaire au cours de la période de la mise en œuvre de la vision RCA-2050. Il sera fondé sur le développement d'infrastructures, qui est la base essentielle pour la transformation du secteur secondaire, secteur à forte valeur ajoutée, créateur d'emplois décents, pourvoyeur de recettes fiscales, catalyseur d'innovations et accélérateur de croissance économique. Les secteurs primaire et tertiaire renforceront la transformation du tissu industriel en fournissant les matières premières et le software adapté.

3.2.2.1. Secteur réel du scénario volontariste

Le modèle DEEISI exprime la ferme volonté du Gouvernement d'inverser les tendances négatives et de réaliser une croissance économique endogène et durable pour agir rapidement et efficacement sur les déterminants du développement. Il traduit en même temps toute l'ambition des autorités de se donner les moyens de placer la RCA sur la trajectoire du développement en réalisant la vision qu'elles se sont fixée et qui est celle de faire de la RCA « *un pays prospère, disposant d'un capital humain de qualité et des infrastructures résilientes et durables, fondé sur un État de droit inclusif, respectueux de la loi et des principes de la bonne gouvernance* ».

Les projections macroéconomiques sur la période 2024-2028 qui établissent la cohérence d'ensemble de la stratégie adoptée sont sous-tendues par un ensemble d'hypothèses :

- Le retour de la sécurité et de la stabilité sur toute l'étendue du territoire ;
- La relance du secteur agricole par le développement des chaînes de valeurs des filières ;
- L'amélioration de l'offre énergétique et des infrastructures de transport ;
- La structuration du secteur minier pour l'exploration, la mise en exploitation des ressources minérales, la traçabilité des produits, la lutte contre la fraude et la contrebande ;
- L'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale d'industrialisation et la création de Zones Économiques Spéciales (ZES) ;
- Le développement du commerce transfrontalier par l'amélioration des infrastructures et des procédures pour l'intégration régionale ;
- La transformation à 100% du bois localement ;
- La poursuite de réformes favorables au développement du secteur privé et au climat d'affaires et d'investissement ;
- Le développement de l'économie numérique sur toute l'étendue du territoire ;
- La poursuite de la digitalisation et la modernisation ou la transparence de la gestion de l'administration publique y compris les entreprises et les sociétés publiques ;
- La mise en application effective de tous les codes (minier, forestier, environnemental, de marchés publics, du commerce, de PME/PMI, d'impôts, etc.) ;
- Le développement et le relèvement du capital humain pour l'accroissement de la productivité ;
- La structuration du secteur informel et sa migration vers le formel ;
- Le renforcement de la gouvernance dans la gestion environnementale y compris la levée des fonds vert climat ;
- Le renforcement de la coopération pour le développement.

S'agissant de la demande, les perspectives économiques à moyen terme augurent d'une bonne trajectoire pour assurer une plus grande prospérité. Les dépenses de consommation des ménages tireraient la croissance économique avec un taux annuel moyen de +4,0% entre 2024 et 2028. Après une faible progression en 2023, les exportations devraient connaître une reprise significative à partir de 2025 en raison de la levée totale de l'embargo sur le diamant et de l'augmentation de la production dans les secteurs productifs. Ceci conduirait à une augmentation moyenne de 3,5% par an sur l'ensemble de la période du PND. En revanche, sur cette même période, le solde commercial ne devrait pas évoluer positivement, les importations augmentant de +4,0% en moyenne annuelle, donc

plus vite que les exportations en raison de grands chantiers de développement dans le domaine d'infrastructures, dans l'acquisition d'équipements et matériels agricoles, miniers, forestiers, etc. et ce, en lien avec les tendances haussières des investissements (+4,3%).

Par ailleurs, le taux d'investissements bruts passerait de 13,7% du PIB en moyenne annuelle sur les sept dernières années à 16,5% sur la période du PND. L'accroissement des investissements sur la période serait possible grâce à la volonté affichée du Gouvernement de mettre en œuvre de grands travaux d'infrastructures du PND et grâce à l'accroissement des investissements privés (+5,0% en moyenne annuelle).

Tableau 7 : Taux de croissance des ressources et emplois à prix constants – Scénario volontariste

	2023	2024	Moyenne 2017-23	Moyenne 2024-28
Taux de croissance du PIB réel	0,7%	1,4%	2,1%	4,2%
Dépenses de consommation finales	1,1%	1,1%	2,2%	4,0%
Formation brute de capitale fixe (FBCF)	0,4%	0,7%	0,3%	4,3%
Exportations	0,3%	0,7%	1,2%	3,5%
Importations de biens et services (-)	1,1%	1,0%	1,1%	4,0%
Taux d'investissement	15,4%	15,6%	13,7%	16,5%
• Taux d'investissement publics en % du PIB	10,0%	9,3%	10,7%	11,5%
• Taux d'investissement privé en % du PIB	5,4%	5,9%	3,0%	5,0%

Source : DGEPD, 2024

En matière d'offre, le taux de croissance annuelle moyenne de 4,2% sur la période 2024-2028 serait soutenue par le dynamisme du secteur secondaire (+5,1%) et, dans une moindre mesure, par les secteurs primaire (+4,8%) et tertiaire (+3,8%).

Le poids du secteur secondaire passerait de 18% en moyenne annuelle entre 2017-2023 à 22,5% en moyenne annuelle sur la période du PND. La croissance du secteur sera soutenue principalement par les industries agroalimentaires,

manufacturières, extractives, forestières et celles des BTP. Cette tendance devrait répondre aux défis d'industrialisation, de création de richesses et d'emplois décents, d'accélération de la croissance économique et d'augmentation de la pression fiscale. L'accélération de la croissance économique serait impulsée par le développement des infrastructures, l'accroissement de la productivité et de la production du secteur primaire ainsi que de l'accroissement du volume des exportations.

Tableau 8 : Évolution du taux de croissance du PIB et de l'investissement (2017-2028) – Scénario volontariste

	2023	2024	Moyenne 2017-23	Moyenne 2024-28
Taux de Croissance PIB réel	0,7%	1,4%	2,1%	4,2%
• Secteur primaire	0,7%	1,7%	1,9%	4,3%
• Secteur secondaire	0,4%	-4,8%	0,8%	3,5%
• Secteur tertiaire	-9,2%	6,9%	3,2%	4,5%
Valeur ajoutée du secondaire dans le PIB réel	18%	18%	18%	20,0%

Source : DGEPD, 2024

Le dynamisme des secteurs primaire et tertiaire basé sur la relance de la production et la promotion de champions nationaux favorisera le développement du secteur industriel. Il s'agira de procéder à une restructuration du tissu industriel pour booster l'économie, de mettre en place un plan directeur d'industrialisation (Politique industrielle) comme catalyseur de la croissance économique dans la perspective de la transformation des produits agropastoraux, forestiers, et miniers. Bien que progressant moins vite que les secteurs primaire et tertiaire, le secteur secondaire devrait enregistrer une croissance moyenne annuelle de 3,5% sur la période du PND contre 0,8% dans la période antérieure. L'un des enjeux est d'avoir, à terme, un secteur industriel apte à permettre une substitution assez large aux importations afin de répondre aux besoins de la consommation locale. L'option des pôles de développement sera adoptée à travers l'implémentation d'incubateurs, avec l'instauration des zones économiques spéciales.

S'agissant du **secteur primaire**, il afficherait globalement un taux de croissance moyen en volume d'environ 4,3% entre 2024 et 2028. Les branches qui tireraient la croissance dans ce secteur seraient la culture vivrière avec un taux de croissance moyen d'environ 6%, l'élevage et la forêt avec des taux moyens respectifs de 5,0% et 6,0%. Cette performance s'expliquerait par : (i) le retour de la sécurité sur l'ensemble du territoire national; (ii) le soutien continu au secteur de l'agriculture pour réaliser les objectifs du COMPACT qui permettrait d'assurer la souveraineté alimentaire à travers une diversification des cultures ; (iii) le renforcement de la gouvernance et de la mécanisation du secteur

agricole ainsi que le développement des filières porteuses (coton, café, cacao, canne à sucre, palmier à huile) à travers les grands projets et programmes structurants et ; (iv) l'augmentation de la production des grumes et le respect des cahiers de charges et des principes directeurs de la CEMAC par les sociétés forestières.

Le dynamisme du secteur primaire permettra de générer des devises pour l'économie nationale. À cet effet, un modèle de paysage agricole structuré autour de petits, moyens et grands exploitants sera déployé. En outre, la mise en place de coopératives de producteurs (incubateurs), la réforme agraire basée sur les droits fonciers, le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et scientifiques des structures de recherche et de vulgarisation agricoles ainsi que la redynamisation des filières de production animale seront importants pour la création de richesses et une contribution significative au PIB.

S'agissant du secteur primaire, il afficherait globalement un taux de croissance moyen en volume d'environ

4,3%

entre

**2024
et 2028**



En ce qui concerne le **secteur tertiaire**, il continuerait à soutenir la croissance économique, avec taux annuel moyen de 4,5% durant la période de mise en œuvre du PND. Ce dynamisme s'expliquerait par l'expansion des services marchands avec l'amélioration de l'offre énergétique, le développement du e-commerce et les investissements dans les services de la télécommunication qui seraient la locomotive avec le développement de l'économie numérique et l'exécution satisfaisante de la Stratégie « **Centrafrique Digitale** ». Simultanément, le secteur tertiaire sera aussi porté par l'amélioration de services non marchands notamment l'Administration et la mobilisation de l'assistance technique autour des grands travaux d'investissements publics.

3.2.2.2. Finances publiques du scénario volontariste

En matière de finances publiques, la politique budgétaire visera à accroître substantiellement les recettes courantes domestiques et les recettes en capital tout en préservant leur soutenabilité et durabilité. Le Gouvernement s'efforcera d'améliorer la qualité des dépenses publiques et mettra en œuvre les engagements pris avec ses partenaires au développement.

Tableau 9 : Tableau des Opérations Financières de l'État (en % du PIB) – Scénario volontariste

	2023	2024	Moyenne 2017-23	Moyenne 2024-28
Recettes totales (y compris les dons)	15,5%	17,2%	17,2%	29,1%
Recettes totales (hors dons)	8,0%	9,1%	8,4%	14,0%
Dons et prêts	7,5%	8,1%	8,8%	15,1%
Appuis budgétaires	1,9%	2,5%	2,9%	5,1%
Projets	5,6%	5,6%	5,9%	10,0%
Dépenses totales	21,9%	23,5%	23,0%	36,6%
Intérêts de la dette	0,7%	0,9%	0,4%	2,8%
<i>Dettes extérieures</i>	0,1%	0,1%	0,1%	2,6%
<i>Dettes intérieures</i>	0,6%	0,8%	0,3%	0,2%
Dépenses de personnel	7,1%	7,0%	6,6%	8,5%
Dépenses des biens et services	3,2%	3,1%	3,7%	5,0%
Dépenses de transferts	3,6%	3,5%	3,6%	5,4%
Dépenses d'investissements	7,3%	8,1%	8,6%	14,9%
Solde global de base	-6,4%	1,8%	-5,8%	-7,5%
Taux de pression fiscale (% du PIB)	8,0%	9,1%	8,4%	13,5%

Source : DGEPD, 2024

a) Recettes et dons

Le ratio des recettes totales, y compris les dons sur le PIB nominal devraient passer d'une moyenne de 17,2% entre 2017 et 2023 à 29,1% entre 2024 et 2028. Cette tendance haussière serait soutenue par la mise en œuvre effective et totale de la réforme des finances publiques, avec, entre autres, la mise en valeur des niches identifiées pour l'accroissement des ressources intérieures (régies des recettes). Le renforcement de la lutte contre la corruption, la modernisation, la digitalisation et la transparence des opérations financières et monétaires au niveau de chaque régie financière permettraient d'accroître substantiellement la mobilisation des recettes intérieures stimulée par ailleurs par la montée en puissance du niveau d'activités économiques dans le pays.

Les prélèvements (recettes totales hors dons) devraient atteindre 14,0% du PIB sur la période 2024-2028, contre 8,4% du PIB pour la période 2017-2023. Dans la même perspective, la pression fiscale atteindrait en moyenne annuelle 13,5% du PIB sur la période du PND, se rapprochant d'année en année du niveau moyen des pays de la CEMAC. En ce qui concerne les dons et prêts, ceux-ci devraient passer en moyenne de 8,8% du PIB sur la période 2017-2023 à 15,1% sur celle de 2024-2028. Les appuis budgétaires devraient, pour leur part, augmenter aussi significativement, passant en moyenne annuelle de 2,9% du PIB à 5,1%. Ainsi, les réformes structurelles en matière de finances publiques devraient s'accélérer dans le respect des normes et règles budgétaires afin d'instaurer un climat de confiance et de continuer à alimenter un soutien budgétaire important des partenaires sur la même période. Quant aux dons-projets, ils devraient atteindre 10% du PIB sur la période 2024-2028, contre 5,9% sur la période 2017-2023. Cet accroissement des dons-projets s'expliquerait en grande partie par la mobilisation des partenaires au développement et l'engagement indéfectible du secteur privé.

b) Dépenses

Les dépenses totales seront en constante progression, passant à un niveau moyen de 36,6% sur la période 2024-2028 contre 23,0% sur la période 2017-2023, ceci en raison de besoins importants d'investissement dans le cadre de la mise en œuvre des projets et programmes du PND.

Pour ce qui est des dépenses courantes, les intérêts de la dette vont progresser sur les cinq prochaines années correspondant à la mise en œuvre du PND. Ils passeraient en moyenne annuelle de 0,4% du PIB sur la période 2017-2023 à 2,8% du PIB sur la période 2024-2028 avec une augmentation de paiements des intérêts de la dette extérieure et une réduction du volume de la dette intérieure.

Toutes les dépenses vont augmenter substantiellement. D'abord les dépenses de personnel passeraient, en moyenne, de 6,6% sur la période 2019-2023 à 8,5% du PIB sur la période 2024-2028 en raison de recrutements du personnel dans les secteurs sociaux (éducation, santé). Quant à celles des biens et services, elles vont également augmenter, passant de 3,7% du PIB sur la période 2017-2023 à 5,0% sur la période 2024-2028. Et ce, en raison de besoins de fonctionnement de l'administration dans la cadre de la mise en œuvre effective de la décentralisation. Pour leur part, les transferts et les subventions progresseraient pour atteindre, en moyenne annuelle, 5,4% du PIB sur la période du PND contre 3,4% du PIB, en moyenne annuelle, entre 2017-2023. Cette hausse s'expliquerait non seulement par des réformes liées à la décentralisation mais aussi par l'accroissement des dépenses de soutien aux acteurs économiques au cours de la période de la mise en œuvre du PND.

Les dépenses d'investissements publics augmenteraient, en moyenne annuelle, de 8,6% du PIB sur la période 2017-2023 à 14,9% du PIB sur la période 2024-2028, en raison de la mise en œuvre de politiques de grands travaux.

En conséquence, le solde global de base se détériorerait sur la période 2024-2028, passant de -5,8 % du PIB en moyenne annuelle entre 2017-2023 à -7,5% du PIB sur la période 2024-2028. Et ce, en raison de besoins croissants de développement exprimés.

Dans l'ensemble, ces projections indiquent une tendance haussière des recettes totales, des dépenses courantes et des investissements publics, démontrant une dynamique économique positive. Cependant, les niveaux des dépenses du personnel et des dépenses de biens et services pourraient refléter une gestion budgétaire prudente. L'amélioration du taux de pression fiscale renforcera cette perspective positive.

3.2.2.3. Viabilité de la dette du scénario volontariste

L'analyse des indicateurs de viabilité de la dette de la RCA, basée sur les hypothèses macroéconomiques à moyen terme du scénario volontariste, vise à

évaluer la soutenabilité de la dette pour la période 2024-2028. Les agrégats de la viabilité de la dette présentés dans le tableau ci-dessus fournissent des informations clés sur la tendance de l'endettement du pays sur la période du PND.

Tableau 10: Ratios de la dette – Scénario volontariste

	2023	2024	Moyenne 2017-23	Moyenne 2024-28
Dettes publiques en % du PIB	57,7%	65,7%	50,0%	67,6%
Dettes extérieures en % du PIB	25,1%	26,5%	27,0%	46,9%
Dettes intérieures en % du PIB	32,6%	39,2%	23,0%	20,7%

Source : Dette/MFB, 2024

Le recours à l'endettement pour financer les secteurs à forte potentialité économique, accélérateurs de croissance est indispensable. L'encours de la dette publique passerait de 50,0% en moyenne annuelle du PIB sur la période 2017-2023 à 67,6% sur la période 2024-2028. La réduction du volume de la dette intérieure relativement au PIB jouera un rôle très important du fait de son effet multiplicateur en matière de développement des PME/PMI (champions nationaux). Finalement, la dette publique devrait connaître une augmentation importante sur la période du PND. Toutefois, cet endettement servirait essentiellement à financer les secteurs productifs et les infrastructures d'appui, susceptibles d'avoir un fort impact sur la croissance et donc sur la capacité de remboursement et donc la soutenabilité de la dette et ce, d'autant que l'environnement réglementaire serait en parallèle renforcé (dispositions en matière de réserves obligatoires, réglementation des mouvements de capitaux, régulation prudentielle, ...).

De même, l'État peut s'endetter pour réaliser des investissements dans les secteurs stratégiques afin de soutenir les secteurs productifs à forte potentialité économique. En effet, l'augmentation de l'endettement public a souvent donné lieu à des « restructurations ». Des dispositions de la chartre d'investissement seront renforcées et des mesures réglementaires en matière des réserves obligatoires sous-forme de titres publics, de réglementation des mouvements de capitaux, et de régulation prudentielle seront prises.

3.2.2.3. Secteur monétaire et financier du scénario volontariste

Pour amener les banques à sortir de leur frilosité et à soutenir le secteur privé dans le cadre de la mise en œuvre du PND, des mesures réglementaires et incitatives seraient prises.

Le secteur privé, notamment les PME/PMI en pleine croissance, devraient bénéficier d'un appui inconditionnel des banques de la place afin de soutenir le développement de leurs activités.

Le crédit intérieur net passerait de 36% en moyenne annuelle sur la période 2017-2023 du PIB à 51% du PIB sur 2024-2028. Cependant, les créances sur l'État devraient augmenter pour booster les campagnes économiques durant la période du PND. Tandis que le crédit à l'économie ne passerait, quant à lui, que de 14% du PIB en moyenne annuelle entre 2017-2023 à 21% du PIB entre 2024-2028.

Tableau 11: Principaux indicateurs monétaires et financiers – Scénario volontariste

	2023	2024	Moyenne 2017-23	Moyenne 2024-28
Crédits intérieurs nets en % du PIB	48%	41%	36%	51%
Créances nettes sur l'État en % du PIB	34%	30%	22%	30%
Crédit à l'économie en % du PIB	16%	13%	14%	21%
Taux de croissance de la masse monétaire totale	2%	3%	6%	12%

Source : BEAC, DGEFD, 2024

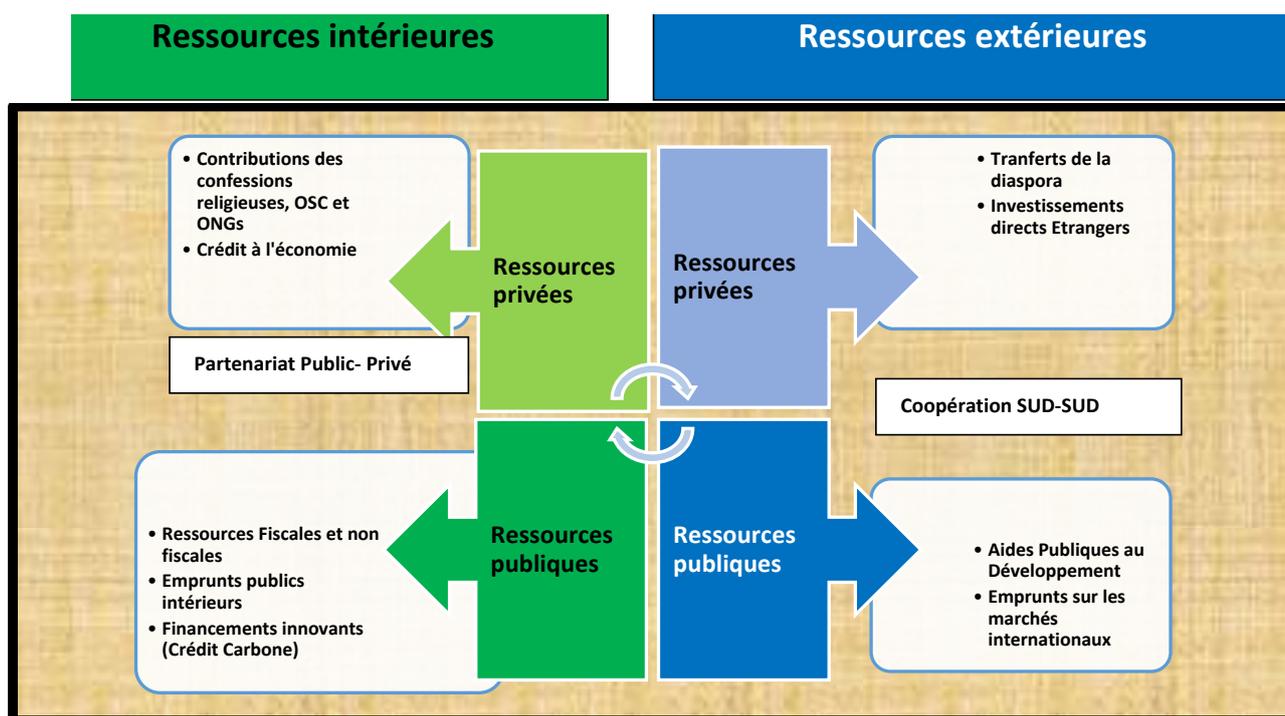
En ce qui concerne la masse monétaire, elle devrait croître de manière proportionnelle au besoin de liquidité de l'économie. Le taux de croissance de la masse monétaire passerait en moyenne annuelle de 6% du PIB sur la période 2017-2023 à 12% sur celle de 2024-2028 afin d'inciter les agents économiques à consommer et à investir. Toutefois, l'augmentation du volume de la masse monétaire devrait être maîtrisée durant la période de mise en œuvre du PND afin d'éviter les tensions inflationnistes dues à l'excès de la demande.

3.3. Stratégie de mobilisation des ressources pour le financement du PND-RCA

Le montant global du PND est estimé 12,8 milliards USD (soit 7 802 milliards de FCFA) du PND, le financements acquis représente 24,5% du coût global, soit 3,1 milliards USD (environ 1 900 milliards de FCFA). Le gap à mobiliser représente 75,5% du montant global, soit 9,7 milliards USD (environ 5 900 milliards de FCFA).

A cet effet, le développement d'une stratégie de partenariat et de mobilisation de ressources s'avère nécessaire et devrait s'appuyer sur l'identification de potentielles sources de financement du PND qui incluent les ressources publiques et privées, tant nationales qu'internationales.

Figure 8 : Sources potentielles de financements disponibles



et modèles de PPP pour un engagement structuré du secteur privé dans le financement de projets et programmes du PND. En outre, il travaillera de manière énergique pour disposer de politiques sectorielles mieux conçues et de stratégies de PPP robustes afin d'offrir une panoplie d'options PPP.

3.3.2. Mobilisation de ressources externes

Pour faire face aux besoins exprimés dans le PND, le Gouvernement entend solliciter l'appui des partenaires pour mobiliser les ressources additionnelles conséquentes par les actions suivantes :

(i) Actions de consultation et de sensibilisation.

Celles-ci vont porter sur des rencontres et des échanges avec les partenaires traditionnels de la RCA plus enclins à renforcer leurs aides mais aussi avec de nouveaux partenaires bien identifiés et qui peuvent s'impliquer dans le processus. Il s'agira, dans ce dernier cas, des pays émergents, comme les pays membres du BRICS+, des pays du Golfe et des représentants de fondations privées et de fonds souverains. Pour ce faire, le Gouvernement entend promouvoir et améliorer les relations avec l'ensemble des partenaires bilatéraux (**France, USA, Russie, Chine, Belgique, Italie, Allemagne, Royaume Unis, Finlande, Irlande, Norvège, Suisse, Suède, Japon, Corée du Sud, Canada, Maroc, ...**) et enfin œuvrer à l'implication d'une majorité d'entre eux (Leads) à appuyer le processus de sensibilisation des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

(ii) Plaidoyer auprès des partenaires au développement.

Le plaidoyer s'appuiera sur les Représentations Diplomatiques de la RCA. Il s'agira de prendre et de nouer des contacts avec de nouveaux partenaires en mettant à contribution les services des institutions nationales, sous-régionales et régionales, les fondations et les fonds divers. Il visera par ailleurs à identifier les leaders et à repérer des pays hôtes susceptibles de mobiliser les moyens diplomatiques dans la région, au profit du pays. La coopération pour le développement sera mise à profit pour saisir les opportunités lors des Assemblées Générales des Nations Unies concernant le New Deal, du Forum Politique de Haut Niveau sur les ODD

et des Assemblées annuelles de printemps des Institutions de Bretton Woods, etc. Le plaidoyer sera engagé en direction des partenaires multilatéraux, notamment **la Banque Mondiale, le FMI, la SFI, la BAD, la BEAC, la BDEAC, l'Union Européenne, les BRICS+, l'Union Africaine, l'OCDE, et le Système des Nations Unies (SNU)**, avec la mobilisation de leurs instruments de financement. Par ailleurs, la stratégie se basera sur la mobilisation du Fonds bleu pour le bassin du Congo, du Fonds vert pour le climat et d'autres fonds climatiques. La réalisation de ce plaidoyer nécessitera l'élaboration préalable d'un document de stratégie de plaidoyer afin de mobiliser les ressources nécessaires pour la mise en œuvre du PND-RCA, sous l'impulsion du MEPCI et en collaboration avec les départements ministériels en charge de la communication, des finances et des relations extérieures.

(iii) Réunion/Conférence des donateurs.

L'expérience acquise dans le cadre du RCPCA doit être capitalisée. En ce sens, les principales activités consisteront à préparer la documentation, notamment les notes techniques sur les thèmes qui seront débattus lors de la réunion, à concevoir et réaliser une campagne pour l'information des partenaires techniques et financiers identifiés et à assurer l'organisation même de la réunion des donateurs. Cette réunion doit permettre d'avoir autour de la table un maximum de partenaires et d'observateurs, pour ainsi assurer un niveau optimal de mobilisation de ressources en faveur du PND-RCA.

(iv) Stratégie de recours aux marchés financiers internationaux.

L'endettement est en grande partie constitué de financements extérieurs (73% en moyenne) et le poids des ressources extérieures est en recul (74% à 65%) sur la période sous-revue. Dans le contexte du financement du PND et d'instabilité des marchés financiers nationaux, la RCA va accentuer son recours aux marchés financiers internationaux, augmentant ainsi le poids de la dette extérieure (65% à 69,4% entre 2024 -2028). Il s'agira de se tourner vers les pays émergents et les fonds islamiques. Les services d'un cabinet indépendant de notation financière seront sollicités pour accompagner les services du trésor public dans la recherche des financements.



CHAPITRE 4 : Dispositif institutionnel de coordination, de mise œuvre et de suivi-évaluation

Ce chapitre décrit le dispositif de coordination, de mise en œuvre et de suivi-évaluation mis en place pour assurer la réussite de la mise en œuvre du PND-RCA. Conformément aux orientations politiques du Gouvernement, le cadre de pilotage fournit aux plus hautes autorités l'accès régulier à une information pertinente sur l'état de la mise en œuvre du PND-RCA en termes de risques et de problèmes critiques pouvant l'affecter. Pour une meilleure appropriation à la base, le dispositif prévoit un mécanisme de coordination, de pilotage et de mise en œuvre du PND-RCA, aux niveaux central, décentralisé et déconcentré afin de tenir informé les populations et tous les acteurs impliqués dans le processus de développement, des réalisations majeures, mais également des retombées économiques et sociales attendues. Enfin, le dispositif comprend les organes de pilotage stratégique et les organes techniques de coordination du PND-RCA.

4.1. Leçons apprises des précédents référentiels de planification stratégique

Le dispositif de mise en œuvre du PND-RCA nécessite : (i) un cadre institutionnel et un mécanisme de financements adaptés au contexte national et, (ii) une stratégie de mobilisation de la contribution d'une pluralité d'acteurs provenant de structures étatiques, de partenaires au développement, d'acteurs décentralisés, du secteur privé, de la société civile, de la plateforme des confessions religieuses et de communautés à la base.

L'expérience avec les précédents cadres institutionnels des plans et programmes initiés entre 1998 et 2023 tels que le Plan National de Lutte Contre la Pauvreté (PNLCP), les Documents de Stratégies de Réduction de la Pauvreté (DSRP I et II), le Programme d'Urgence et de Relèvement Durable (PURD) et le Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA) ont montré quelques limites :

- Les cadres institutionnels mis en place étaient assez lourds, en ce qu'ils comportaient plusieurs niveaux d'intervention empêchant une réaction rapide en cas de sollicitation ;
- Les rôles étaient peu clarifiés, ce qui entraînait une perception négative du cadre institutionnel ;
- Les difficultés à assurer une collaboration effective des acteurs et leurs implications dans le fonctionnement du dispositif étaient liées au mauvais fonctionnement du processus participatif censé régir les acteurs du cadre institutionnel.

Pour faire du présent PND un instrument efficace de développement, il convient de concrétiser les priorités suivantes pour un renforcement de la gestion du développement :

- Renforcer le pilotage stratégique du développement en l'inscrivant dans la chaîne Prospective, Planification, Programmation Budgétisation et Suivi-Évaluation (PPPBE) et en adoptant tous les textes encadrant les processus PPPBE d'ici 2028 en vue de garantir l'alignement des outils ;
- Renforcer la robustesse et la cohérence des mécanismes de coordination et de pilotage stratégique, particulièrement au niveau des ministères centraux en charge du plan et des finances ainsi que des principaux ministères sectoriels ;
- Mettre en place un cadre technique et institutionnel harmonisé pour la gestion des projets et programmes ;
- Assurer la cohérence entre le PND-RCA, le Programme Triennal d'Investissement (PTI) et le budget ;
- Renforcer le système d'information en vue de consolider et d'automatiser les processus de collecte, de traitement, d'analyse, de stockage et de diffusion de l'information auprès des

différentes parties prenantes aux niveaux central, décentralisé et déconcentré ;

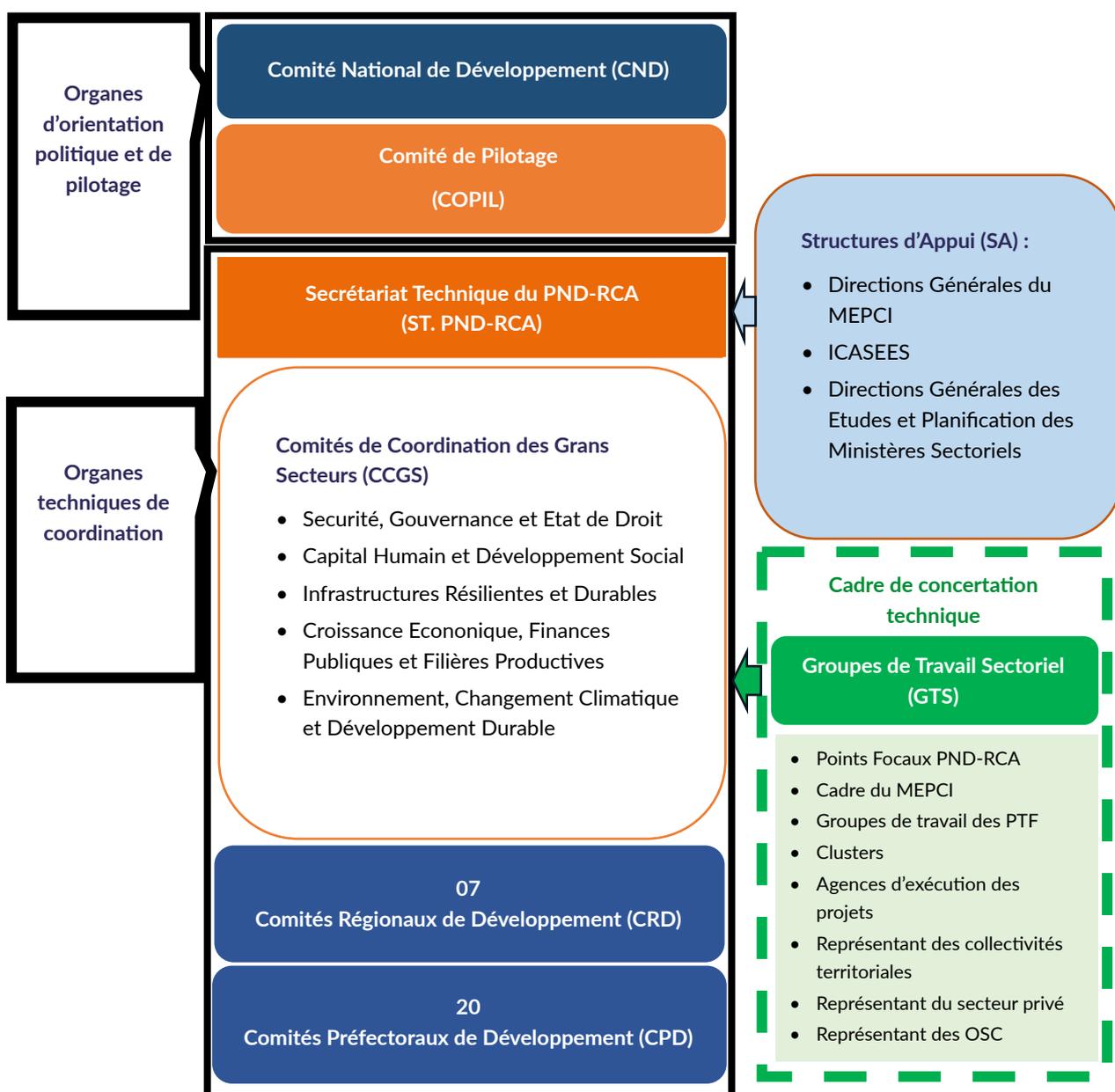
- Adopter un dispositif de suivi-évaluation intégré du PND-RCA qui prenne en compte l'ensemble des dimensions couvertes par les cinq (5) axes du PND et qui s'articule également avec le suivi des principaux agendas internationaux (Objectifs du Développement Durable, agenda 2063 de l'Union Africaine et Programme d'Action de Doha) ;
- Ancrer l'évaluation effective et systématique des réformes mises en œuvre dans les

administrations et d'autres réformes structurelles.

4.2. Cadre institutionnel du PND

Un cadre institutionnel complet est proposé pour permettre un pilotage stratégique du PND au cours de la période 2024-2028. Ses missions couvrent : (i) la planification, (ii) la coordination, (iii) la mise en œuvre et (iv) le suivi-évaluation du PND-RCA. Ce cadre définit un mécanisme de mobilisation de tous les acteurs à tous les niveaux d'intervention avec des rôles et responsabilités clairement définis. La figure suivante résume le dispositif proposé :

Figure 9 : Cadre institutionnel du PND-RCA



4.2.1. Les organes d'orientation politique et de pilotage

Les organes d'orientation politique et de pilotage sont constitués du Comité National de Développement (CND) et du Comité de Pilotage (COFIL).

4.2.1.1. Le Comité National de Développement (CND)

Le Comité National de Développement est l'organe national de décision, de dialogue de haut niveau et de suivi des politiques de développement économique et social. Il a pour mission la définition des grandes orientations politiques et stratégiques du PND-RCA. À ce titre, il est chargé de : (i) suivre l'état d'avancement du PND-RCA ; (ii) proposer des correctifs conséquents ; (iii) entretenir un dialogue permanent avec les partenaires au sujet du respect de leurs engagements. Il est placé sous la très Haute autorité du Président de la République, Chef de l'État. Il est composé du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, des Présidents des Institutions de la République, du Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale, du Ministre des Finances et du Budget, des Ministres qui assurent la présidence des Comités de Coordination des Grands Secteurs (CCGS), des Membres de la Troïka (Union Européenne, Banque Mondiale, Nations-Unies) ainsi que des autres membres du groupe des PTF dont la BAD et la BDEAC.

Les Ministres sectoriels non-membres statutaires sont conviés aux réunions du CND en cas de besoin. Le CND peut faire appel à toute personne physique ou morale compétente en cas de besoin. Le CND se réunit deux (2) fois par an, en session ordinaire, sur convocation du Président de la République, Chef de l'État. Toutefois, il peut se réunir en session extraordinaire lorsque les circonstances l'exigent.

Le CND statue sur les questions du PND-RCA, sur rapport du Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale. Le secrétariat du CND est assuré par le Secrétariat Technique du PND-RCA.

4.2.1.2. Le Comité de Pilotage (COFIL)

Le Comité de Pilotage (COFIL) est un cadre de concertation, d'orientation stratégique et de prise de décisions sur la mise en œuvre du PND-RCA. Il a pour missions la coordination et l'harmonisation des interventions des partenaires au développement, le

suivi et l'alignement des appuis extérieurs. À ce titre, il est chargé de : (i) assurer le dialogue permanent sur la volonté politique du Gouvernement en matière de développement ; (ii) analyser les résultats stratégiques et les progrès réalisés dans la mise en œuvre du PND-RCA ; (iii) identifier les contraintes et les points de blocage de la mise en œuvre du PND-RCA et les transmettre au Conseil des Ministres ; (iv) analyser l'état de financement des programmes/projets prioritaires du PND-RCA ; (v) mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre du PND-RCA ; (vi) coordonner les revues périodiques et les évaluations du PND-RCA ; (vii) valider la feuille de route pour la mise en œuvre du PND-RCA ; (viii) apprécier l'état d'avancement du PND-RCA, notamment en termes de mobilisation des ressources et de leur consommation ainsi que les résultats stratégiques et des réalisations ; (ix) donner les directives nécessaires à la bonne exécution du PND-RCA ; (x) commanditer des évaluations indépendantes de la mise en œuvre du PND-RCA et des politiques et réformes sectorielles mises en œuvre pour assurer le développement et (xi) valider les rapports périodiques de mise en œuvre du PND-RCA.

La co-présidence du COFIL est assurée par le Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale (MEPCI) d'une part, et d'autre part, par l'un des membres de la Troïka, à tour de rôle, et la vice-présidence est assurée par le Ministre des Finances et du Budget (MFB). Le secrétariat du COFIL est assuré par le Secrétariat Technique du PND-RCA. Il est constitué : (i) de Ministres Présidents des Comités de Coordination des Grands Secteurs (CCGS) ; (ii) d'un (1) représentant de la Présidence de la République ; (iii) d'un (1) représentant de l'Assemblée Nationale ; (iv) d'un (1) représentant de la Primature ; (v) d'un (1) représentant par Institutions la République ; (vi) d'un représentant par Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ; (vii) du Directeur National de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) ; (viii) des représentants des Institutions Régionales ; (ix) des Présidents des Patronats (GICA, UNPC etc.) ; (x) du Président de la Chambre d'Agriculture et du Tourisme ; (xi) du Président de la Chambre de Commerce ; (xii) du Chargé de Mission en matière des Synthèses Économiques et de la Programmation au MEPCI ; (xiii) du Chargé de Mission en matière des Statistiques au MEPCI ; (xiv) du Chargé de Mission en matière de Partenariat ; (xv) du Coordonnateur de la Cellule de Suivi des Réformes Économiques et Financières (C/CS-REF) ; (xvii) d'un (1) représentant

de l'Université de Bangui ; (xvi) des Directeurs Généraux du MEPCI ; (xvii) du Directeur Général de l'Institut Centrafricain des Statistiques et des Études Économiques et Sociales (DG/ICASEES) ; (xviii) du Directeur Général du Budget ; (xix) du Coordonnateur de l'Étude Nationale Prospective (ENP) vision RCA 2050 ; (xx) d'un représentant de l'Association des Statisticiens et Démographes de Centrafrique (ASDECA) ; (xxi) d'un représentant de la diaspora centrafricaine ; (xxii) de cinq (5) représentants des Organisations de la Société Civile (OSC). Le COPIL peut faire appel à toute personne physique ou morale en raison de ses compétences pour l'assister dans sa mission, en cas de besoin.

Les activités de mobilisations des ressources menées par le Gouvernement seront appuyées par les institutions nationales ou internationales identifiées.

Le COPIL transmettra au Conseil des Ministres les rapports de ses travaux relatifs à la mise en œuvre du PND-RCA. Le COPIL se réunira tous les trois (3) mois en session ordinaire sur convocation de son Président. Toutefois, il peut se réunir en session extraordinaire lorsque les circonstances l'exigent.

4.2.2. Les organes techniques de coordination

Les organes techniques de coordination du PND-RCA sont : (i) le Secrétariat Technique du PND-RCA ; (ii) les Comités de Coordination des Grands Secteurs ; (iii) les Comités Régionaux de Développement, (iv) les Comités Préfectoraux de Développement, (v) les Structures d'Appui et (vi) les Groupes de Travail Sectoriels (GTS).

4.2.2.1. Le Secrétariat Technique du PND-RCA (ST/PND-RCA)

Le Secrétariat Technique du PND-RCA (ST/PND-RCA), placé sous l'autorité du Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale, est l'organe opérationnel du PND-RCA.

Le ST/PND-RCA est placé sous la responsabilité d'un Secrétaire Technique assisté d'un Secrétaire Technique Adjoint. Il a pour mission la coordination de la mise en œuvre du PND-RCA.

Le Secrétariat Technique a pour attributions de : (i) animer et coordonner les activités du Secrétariat Technique du PND-RCA ; (ii) concevoir et partager les outils méthodologiques de planification et de

suivi-évaluation ; (iii) élaborer le plan de travail et le Budget Annuel (PTBA) du Secrétariat Technique du PND-RCA en collaboration avec les autres Experts ; élaborer les rapports semestriels et annuels de la mise en œuvre du PND-RCA en lien avec les agenda internationaux ; (iv) préparer le plan de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PND-RCA ; (v) veiller à l'intégration des activités du Secrétariat Technique dans le budget annuel du PND-RCA en coordination avec les ministères sectoriels ; (vi) assurer la communication et la diffusion d'informations relatives à la mise en œuvre du PND-RCA ; (vii) élaborer et coordonner les plans de renforcement de capacités des membres du Secrétariat Technique, des Comités de Coordination des Grands Secteurs, des Comités Régionaux de Développement (CRD), des Comités Préfectoraux de Développement (CPD), des Structures d'Appui et des Groupes de Travail Sectoriels (GTS) ; (viii) coordonner l'évaluation du PND-RCA à mi-parcours et faciliter l'évaluation finale ; (ix) identifier les contraintes et les points de blocage et les transmettre au COPIL ; (x) produire l'état de financement des programmes/projets prioritaires du PND-RCA et mobiliser les ressources nécessaires ; (xi) centraliser les rapports périodiques de tous les organes techniques ; organiser les revues périodiques du PND-RCA.

Le Secrétariat Technique du PND-RCA est composé : (i) d'un Secrétaire Technique ; (ii) d'un Secrétaire Technique Adjoint, d'un Responsable Administratif et Financier (RAF) et de treize (13) Experts dont (i) deux (2) Experts en Sécurité, État de Droit et Gouvernance ; (ii) deux (2) Experts en Capital Humain et Développement Social ; (iii) deux (2) Experts en Infrastructures Résilientes et Durables ; (iv) deux (2) Experts en Croissance Économique, Finances Publiques et Filières Productives ; (v) deux (2) Experts en Environnement, Changement Climatique et Développement Durable ; (vi) un (1) Expert en Suivi-Évaluation ; (vii) un (1) Expert en informatique et gestion de bases des données ; (viii) un (1) Expert en Communication de Développement. Le Secrétariat Technique du PND-RCA peut, en cas de besoin, proposer au Président du COPIL le recrutement d'autres Experts Nationaux et la sollicitation d'une Assistance Technique Internationale.

Le recrutement de l'équipe se fait par appel à candidature ouvert à toutes les compétences nationales.

Le PNUD, en tant que chef de fil de mobilisation de ressources et de l'assistance technique auprès

des partenaires, apportera son appui au bon fonctionnement du ST/PND-RCA.

Un arrêté du Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale fixe les modalités de recrutement des membres du Secrétariat Technique du PND-RCA. Un Décret pris en Conseil de Ministres, entérine ledit arrêté.

4.2.2.2. Les Comités de Coordination des Grands Secteurs (CCGS)

Les Comités de Coordination des Grands Secteurs, en abrégé CCGS, sont des cadres de concertation et de coopération entre les représentants désignés par les secteurs ainsi que les parties prenantes. Ils sont co-présidés par les Ministres sectoriels désignés et les PTF.

Les CCGS ont pour missions la supervision de la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles et le suivi-évaluation des plans sectoriels. À ce titre, ils sont chargés de : (i) veiller à la cohérence des politiques sectorielles avec le PND-RCA ainsi que celle des programmes et projets avec les résultats sectoriels ; (ii) établir les tableaux de bord et les bilans de mise en œuvre des différents programmes et projets du PND-RCA ; (iii) élaborer les rapports périodiques et les bilans de mise en œuvre des différentes politiques et stratégies sectorielles et les transmettre au Secrétariat Technique.

Le Secrétariat Technique du PND-RCA assure le Secrétariat des CCGS et les rapports des travaux des CCGS sont soumis au COPIL. Les Comités de Coordination des Grands Secteurs sont composés comme suit :

Tableau 12 : Comités de Coordination des Grands Secteurs du PND-RCA

N°	Comités de Coordination des Grands Secteurs	Compositions
1.	Comité de Coordination du Grand Secteur « Sécurité, État de droit et Gouvernance »	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le Ministère en Charge du Désarmement, de la Démobilisation, de la Réintégration, du Rapatriement et du Suivi de l'Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation ; 2. Le Ministère de la Défense Nationale et de la Reconstruction de l'Armée ; 3. Le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ; 4. Le Ministère en Charge de la Justice, de la Promotion des Droits Humains et de la Bonne Gouvernance ; 5. Le Ministère en Charge de l'Administration du Territoire, de la Décentralisation et du Développement Local ; 6. Le Ministère des Affaires Étrangères, de la Francophonie et des Centrafricains de l'Étranger ; 7. Le Ministère en Charge du Secrétariat Général du Gouvernement et des Relations avec les Institutions de la République ; 8. Le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ; 9. Le Secteur Privé ; 10. La Société Civile (OSC) ; 11. Les PTF et SNU.

N°	Comités de Coordination des Grands Secteurs	Compositions
2	Comité de Coordination du Grand Secteur « Capital Humain et Développement Social »	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le Ministère en Charge de la Santé et de la Population ; 2. Le Ministère en Charge de l'Éducation Nationale ; 3. Le Ministère en Charge de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique ; 4. Le Ministère en Charge du Travail, de l'Emploi et de la Protection Sociale ; 5. Le Ministère en Charge de la Jeunesse, des Sports et de l'éducation Civique ; 6. Le Ministère de la Promotion du Genre, de la Protection de la Femme, de la Famille et de l'Enfant ; 7. Le Secteur Privé ; 8. La Société Civile (OSC) ; 9. Les PTF et SNU.
3	Comité de Coordination du Grand Secteur « Infrastructures Résilientes et Durables »	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le Ministère en Charge du Transport et de l'Aviation Civile ; 2. Le Ministère en Charge de l'Équipement et des Travaux Publics ; 3. Le Ministère en Charge de l'Urbanisme, de la Réforme Foncière, des Villes et Habitats ; 4. Le Ministère en Charge du Développement de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques ; 5. Le Ministère en Charge de l'Économie Numérique, des Postes et Télécommunications ; 6. Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ; 7. Le Ministère en Charge de la Communication et des Médias ; 8. Secteur Privé ; 9. La Société Civile ; 10. Les PTF et SNU.

N°	Comités de Coordination des Grands Secteurs	Compositions
4	Comité de Coordination du Grand Secteur « Croissance Économique, Finances Publiques et Filières Productives »	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le Ministère en Charge de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale ; 2. Le Ministère en Charge des Finances et du Budget ; 3. Le Ministère en Charge de l'Agriculture et du Développement Rural ; 4. Le Ministère en Charge de l'Élevage et de la Santé Animale ; 5. Le Ministère en Charge des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche ; 6. Le Ministère en Charge des Mines et de la Géologie ; 7. Le Ministère en Charge du Commerce et de l'Industrie ; 8. Le Ministère en Charge des Petites et Moyennes Entreprises, et de la Promotion du Secteur Privé ; 9. Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ; 10. Le Ministère en Charge des Arts, de la Culture et du Tourisme ; 11. Le Secteur Privé ; 12. La Société Civile ; 13. Les PTF et SNU.
5	Comité de Coordination du Grand Secteur « Environnement, Changement Climatique et Développement Durable »	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le Ministère en Charge de l'Environnement et du Développement Durable ; 2. Le Ministère en Charge de l'Agriculture et du Développement Rural ; 3. Le Ministère en Charge des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche ; 4. Le Ministère en Charge des Mines et de la Géologie ; 5. Le Ministère en Charge du Développement de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques ; 6. Le Ministère en Charge de la Communication et des Médias ; 7. Le Secteur Privé ; 8. La Société Civile ; 9. Les PTF et SNU.

Un arrêté du Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale fixe les modalités de fonctionnement de ces CCGS.

4.2.2.3. Les Comités Régionaux de Développement (CRD)

Les Comités Régionaux de Développement (CRD) sont des cadres de concertation sur la problématique du développement au niveau régional entre les acteurs intervenant dans la mise en œuvre et le suivi du PND-RCA.

Les CRD ont pour mission le suivi de la mise en œuvre du PND-RCA au niveau régional. À ce titre, ils

sont chargés de : (i) collecter et analyser les données régionales ; (ii) formuler des recommandations pour accélérer le processus de mise en œuvre des actions prioritaires du PND-RCA, au niveau régional ; (iii) produire les rapports périodiques et les transmettre au Secrétariat Technique du PND-RCA (ST.PND-RCA) pour exploitation.

Les Comités Régionaux de Développement (CRD) sont présidés par les Gouverneurs responsables de chaque région. Les Directions Régionales du Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale assurent le secrétariat. Les CRD sont composés de : (i) Directeurs Régionaux des Ministères Sectoriels ; (ii) un (1) représentant des

Députés pour chacune des préfectures constituant la région ; (iii) un (1) représentant de l'Association des Maires de Centrafrique (AMCA) issu de la région ; (iv) un (1) représentant du secteur privé par préfecture ; (v) un (1) représentant de l'organisation de la société civile par préfecture, (vi) un (1) représentant de la plateforme des confessions religieuses et (vii) les représentants des PTF dans la région.

Un arrêté du Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale fixe les modalités de fonctionnement des CRD.

Tableau 13 : Régions d'ancrage des Comités Régionaux de Développement de la mise en œuvre du PND-RCA

Régions	Préfectures	Chefs-Lieux
Région des Plateaux	OMBELLA-M'POKO LOBAYE	BOALI
Région de l'Équateur	SANGHA-MBAERE MAMBERE MAMBERE-KADEÏ NANA-MAMBERE	BERBERATI
Région de Yadé	OUEHAM OUEHAM-FAFA OUEHAM-PENDE LIM-PENDE	BOSSANGOA
Région de Kagas	KEMO NANA-GRIBIZI OUAKA	SIBUT
Région de Fertit	HAUTE-KOTTO VAKAGA BAMINGUI-BANGORAN	BRIA
Région du Haut-Oubangui	BASSE-KOTTO MBOMOU HAUT-MBOMOU	BANGASSOU
Région de Bas-Oubangui	BANGUI	BANGUI

4.2.2.4. Les Comités Préfectoraux de Développement (CPD)

Les Comités Préfectoraux de Développement (CPD) sont des structures de suivi et de mise en œuvre du PND-RCA aux niveaux décentralisé et déconcentré et constituent un cadre de concertation entre les différents acteurs au niveau préfectoral.

Les CPD ont pour mission la mise en cohérence des Plans de Développement Locaux (PDL) avec le PND-RCA et l'élaboration des plans d'action consolidés des Communes.

À ce titre, ils sont chargés de :

- Exprimer les besoins qui sont traduits en programmes et projets ;
- Vérifier la progression de la mise en œuvre des programmes et projets ;
- Rédiger les rapports et évaluer la mise en œuvre des Plans de Développement Locaux (PDL) de leur Préfecture ;
- Élaborer et transmettre aux Comités Régionaux de Développement, leurs rapports périodiques sur la mise en œuvre du PND-RCA.

Les Comités Préfectoraux de Développement (CPD) sont présidés par les Préfets. Le secrétariat est assuré par les Chefs de Services de Suivi-Évaluation des Programmes et projets du Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale. Ils sont composés de : (i) Sous-préfets ; (ii) Chefs de Services Préfectoraux des départements sectoriels ; (iii) représentants des Communes (iv) trois (3) représentants de la plateforme des



confessions religieuses ; (v) deux (2) représentants de l'Organisation de la Société Civile ; (vi) deux (2) représentants des Partenaires au développement présents dans la localité ; (vii) deux (2) représentants des Organisations Paysannes (OP) ; (viii) deux (2) représentants du Secteur privé ; (ix) deux (2) représentants des personnes vivant avec handicap ; (x) deux (2) représentants des minorités ; (xi) deux (2) représentants de la fédération des éleveurs ; (xii) deux (2) représentants des coopératives d'artisans miniers ; (xiii) deux représentants des scieurs Artisanaux Forestiers ; (xiv) deux (2) représentantes de l'Organisation des Femmes Centrafricaines (OFCA) et (xv) les représentants des PTF et SNU.

Un arrêté du Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale fixe les missions et modalités de fonctionnement des CPD.

4.2.3. Les structures d'appui à la mise en œuvre et au suivi-évaluation du PND-RCA

Le PND-RCA, document de programmation et de planification nationale, est placé sous la responsabilité du Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale (MEPCI).

À ce titre, le MEPCI est chargé de : (i) centraliser, traiter et uniformiser les informations issues des programmes et projets des Comités de

Coordination des Grands Secteurs, des Comités Régionaux de Développement, des Comités Préfectoraux de Développement, des Structures d'Appui et des Groupes de Travail Sectoriels; (ii) synthétiser et analyser les informations (réalisations physiques et financières, financements mobilisés et décaissés au niveau du budget national et des Partenaires Techniques et Financiers, indicateurs sectoriels, d'effets et d'impacts, suivi des réformes structurelles, etc.) ; (iii) mettre à la disposition des Ministères sectoriels, des Comités de Coordination des Grands Secteurs, des Comités Régionaux de Développement, des Comités Préfectoraux de Développement, les Structures d'Appui et les Groupes de Travail Sectoriels, les outils de Prospective, Planification, Programmation, Budgétisation et de Suivi-Évaluation ; (iv) évaluer la performance des programmes et projets ; (v) conduire avec le Secrétariat Technique du PND-RCA, les évaluations à mi-parcours et finale du PND-RCA.

Parallèlement, il est chargé de la mise en place de la banque des programmes et projets de développement. À cet effet, il appuie la réalisation d'études de faisabilité des projets.

Le tableau ci-après précise les missions et les livrables attendus des structures du MEPCI susceptibles d'être mises à contribution pour soutenir la mise en œuvre et le suivi-évaluation du PND.

Tableau 14 : Missions et livrables des structures du MEPCI

Structures	Missions	Livrables
Cellule chargée de la Gestion de l'Aide Alimentaire (CEGAL).	Organiser les opérations liées à la distribution des denrées alimentaires en collaboration avec les donateurs.	Rapport de synthèses des activités au Programme Alimentaire Mondial (PAM) et le MEPCI.
Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales (SPONG).	Réguler, contrôler, coordonner, suivre et évaluer les interventions des ONG.	Rapport des activités des ONG au MEPCI.
Direction Générale de la Planification Régionale et du Suivi des Pôles de Développement (DGPR-SPD).	Conduire les réflexions sur les stratégies de développement et contribuer au processus d'élaboration des stratégies de développement économique et social.	Rapport de synthèse des différents documents des Directions Régionales ; Rapport des suivis des projets de développement des régions ; Rapport de suivi-évaluation des actions des ONG nationales et internationales ; élaboration de l'annuaire statistique des régions ; élaboration des Profils Socioéconomiques des Préfectures ; élaboration des diagnostics régionaux ; élaboration des Plans de Développement Locaux (PDL) et du Tableau de Bord Socioéconomique des régions ; etc.
Direction Générale de l'Économie et de la Planification du Développement (DGEPD).	Élaborer et mettre en œuvre le suivi-évaluation de la politique du gouvernement en matière économique et sociale.	Tableau de bord sur l'économie nationale ; Études Économiques et Sociales ; Rapport sur le Suivi de l'Équité Sociale et du Genre ; Note sur le Genre ; Rapport National sur le Développement Social ; Analyse de Répercussions des Politiques Entreprises par le Gouvernement sur les Principaux Secteurs Sociaux ; Rapport sur l'évolution du marché de l'emploi ; Rapport de Suivi-Évaluation des Programmes de Coopération ayant un impact sur l'amélioration des conditions de vie des populations ; Note de Synthèse Économique et Sociale et Rapport Économique et Social ; Rapports de Surveillance Multilatérale ; Note de Politique Économique ; Cahiers Économiques de la République Centrafricaine ; Note de Conjoncture, Rapport de la Zone de Libre-Échange Continental Africaine (ZLECAF) ; suivi du projet de création des Zones Économiques Spéciales en République Centrafricaine (ZES-RCA) ; Notes de Cadres Macroéconomiques et Budgétaires ; Mise à jour de la matrice des Programmes Économiques et Financiers de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (PREF-CEMAC)

Structures	Missions	Livrables
Direction Générale de la Programmation Économique (DGPE).	Réaliser les opérations de programmation et de suivi-évaluation des programmes-projets.	Rapport d'Exécution des Dépenses d'Investissements de l'État (REX) ; Rapport des Programmes Triennaux d'Investissement (PTI), Rapport sur le Suivi-Évaluation des Programmes et Projets ; Fichier central des Programmes et Projets Publics ; Note de Synthèse des Recommandations des Programmes/Projets ; Bilan Trimestriel de l'Exécution Financière du Budget d'Investissement ; Rapport d'Achèvement des Projets Élaborés par les Agences d'Exécution et les PTF ; Rapport de Suivi-Évaluation des Grands Travaux Réalisés ; Fichier Central d'Archivage des Dossiers Projets.
Direction Générale de la Coopération pour le Développement (DGCD).	Mener les négociations internationales en matière de financement du développement et garantir le suivi effectif pour la mobilisation des ressources.	Base de Données des Accords et Conventions de Partenariat et de Financement ; Diagnostic sur l'état de la Coopération ; Rapport sur l'état de la Coopération, Rapports sur le suivi des Objectifs du Développement Durable (ODD) et de l'Agenda 2063.
Institut Centrafricain des Statistiques et des Études Économiques et Sociales (ICASEES).	Produire et valider les données statistiques ; coordonner les activités du système statistique national, renforcer les capacités des départements sectoriels.	Monographie Communale ; Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVN) ; Enquête MICS ; Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) ; Enquête Agricole ; Enquête Nutritionnelle ; Recensement des Unités Économiques et des Propriétaires Foncières ; Enquête Nationale sur la Sécurité Alimentaire ; Enquête Démographique et de Santé (EDS) ; Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage ; Enquêtes Spécifiques (à la demande) ; Annuaire Statistiques ; Bulletins et Tableaux de Bord ; Note sur l'état de la Population .

Structures	Missions	Livrables
<p>Les Directions Générales des Études, de la Planification et de Suivi-Évaluation des Ministères sectoriels</p>	<p>Gérer le processus de planification et du suivi-évaluation des Ministères ; collecter, traiter et diffuser toutes les informations nécessaires à une réflexion prospective et stratégique dans les domaines de compétence des ministères ; animer les processus d'analyse, de planification, de suivi-évaluation et de capitalisation au sein des Ministères ; élaborer, suivre et évaluer les plans stratégiques et opérationnels des Ministères en collaboration avec le Cabinet des Ministres ; élaborer les programmes et projets des Ministères en collaboration avec les directions techniques, les directions régionales, les collectivités locales et les organismes sous-tutelle ; élaborer, suivre, évaluer les documents de programmations pluriannuelles des dépenses ; élaborer, suivre et évaluer un budget programme à partir des plans stratégiques et opérationnels des Ministères et le Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme (CDMT) ; élaborer les comptes nationaux des Ministères en liaison avec les structures et institutions ; mobiliser le financement des programmes et projets et coordonner les financements extérieurs en liaison avec les services financiers ; mettre en place une base de données et un dispositif de collecte et de traitement d'informations pour soutenir le processus de planification, de mise en œuvre des actions, de suivi-évaluation et de capitalisation au sein des ministères ; veiller à la prise en compte des études d'impact environnemental et des stratégies d'adaptation au changement climatique dans tous les programmes et projets des Ministères ; assurer le secrétariat et organiser les sessions du comité de suivi de l'exécution et d'évaluation des Programmes et projets.</p>	<p>Publication des annuaires statistiques ; Plan de travail et Budget Annuel des Ministères ; Rapports d'Études prospectives, d'impact et d'évaluation (économique, social, politique, environnemental, culturel technologique, etc.) permettant d'éclairer les stratégies à mettre en œuvre par les Ministères ; Documents de politique et stratégies de développement ; Rapports d'études, de conception et formulation des Programmes et projets en collaboration avec les Directions Centrales, les Directions Techniques, les organismes sous-tutelle, les acteurs non étatiques et les Partenaires Techniques et Financiers ; Documents statistiques ; Documents de collecte et d'analyse des données sur les dépenses publiques des Ministères.</p>

Les Structures d'Appui (SA) sont des entités qui appuient le Secrétariat Technique du PND-RCA dans la mise en œuvre du PND-RCA. Les SA sont constituées : (i) des Directions Générales du MEPCI ; (ii) de l'Institut Centrafricain des Statistiques et des Études Économiques et Sociales (ICASEES) et (iii) ; les Directions Générales des Études, de la Planification et de Suivi-Évaluation des Ministères sectoriels. Un Arrêté du Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale fixe les modalités de fonctionnement des Structures d'Appui (SA).

4.2.4. Les Groupes de Travail Sectoriels (GTS)

Les Groupes de Travail Sectoriels (GTS) constituent les structures de concertation et d'analyses thématiques et sectorielles chargées d'apprécier les politiques sectorielles et le système de suivi et d'établir les bilans de la mise en œuvre des différentes politiques sectorielles et des différents programmes et projets. Les GTS ont pour missions l'examen, la programmation et l'évaluation de la mise en œuvre des interventions des PTF. À ce titre, ils ont pour attributions de : (i) veiller à la cohérence des politiques sectorielles avec le PND-RCA; (ii) établir les bilans de mise en œuvre des différentes politiques sectorielles, des différents programmes et projets ; (iii) veiller à la participation des partenaires bilatéraux et multilatéraux au processus de mise en œuvre du PND-RCA ; (iv) produire des rapports périodiques et les transmettre au Secrétariat Technique du PND-RCA pour consolidation en vue de la préparation des réunions des instances de pilotage du PND-RCA et (v) procéder aux analyses thématiques et sectorielles indispensables à la mise en œuvre.

Ils sont composés de : (i) Points Focaux des Ministériels Sectoriels ; (ii) représentants de l'Association des Maires de Centrafrique (AMCA) ; (iii) représentants du secteur privé ; (iv) représentants des Organisations de la Société Civile (OSC) et (v) représentants des PTFs et SNU.

Un arrêté du Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale fixe les modalités de fonctionnement des GTS. De ce qui précède, le dispositif de coordination de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PND-RCA, se présente comme suit :

4.3. Les instruments de mise en œuvre et de communication du PND-RCA

Le PND-RCA dispose d'instruments de mise en œuvre aux niveaux central, sectoriel, décentralisé et déconcentré.

4.3.1. Les instruments au niveau central Le Programme Triennal d'Investissement (PTI)

Il met en cohérence les actions identifiées prioritaires de chaque secteur avec le Plan d'actions du Gouvernement et les perspectives de financement. À cet effet, le PTI est actualisé annuellement et il traduit les priorités du Gouvernement pour la mise en œuvre de sa politique de développement pendant la période du PND-RCA. La première tranche exécutoire du PTI est le Budget d'Investissement de l'État.

Le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT)

Sur la base des principales hypothèses issues du Cadrage Macroéconomique Pluriannuel, le CBMT vise, d'une part, à projeter les perspectives de mobilisation de ressources sur une période triennale et, d'autre part, à affecter les ressources aux Ministères et Institutions pour la mise en œuvre de politiques sectorielles.

La Loi des Finances

Elle est l'instrument de mise en œuvre des politiques sectorielles. Elle détermine pour une année civile la nature, le montant, l'affectation des ressources, les charges de l'État ainsi que l'équilibre budgétaire et financier qui en résulte.

La Matrice des Réformes Stratégiques

Elle doit être annexée au PND-RCA 2024-2028. Elle comporte les réformes susceptibles de favoriser les changements souhaités et d'influencer l'atteinte des résultats.

4.3.2. Les instruments au niveau sectoriel

Les Politiques et Stratégies Sectorielles

Les orientations du PND-RCA sont mises en œuvre à travers les politiques et stratégies sectorielles. Celles-ci donnent les grandes orientations dans les secteurs considérés. L'élaboration du PND-RCA s'est appuyée sur les diagnostics des politiques sectorielles existantes afin d'en assurer la cohérence. Les secteurs ne disposant pas de politique sectorielle doivent procéder à l'élaboration de celle-ci. Toutefois, pour ces secteurs, le PND-RCA a travaillé sur la base d'organigrammes, d'attributions des départements concernés et des Lettres de missions des Ministres concernés.

Les Programmes Sectoriels du PND-RCA

La mise en œuvre du PND-RCA passe par l'exécution de programmes identifiés (regroupement de grands projets) pour permettre l'atteinte d'effets sectoriels. À cet effet, chaque programme fait l'objet d'une documentation spécifique.

Le Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme (CDSMT)

La mise en œuvre du PND-RCA fait appel à l'utilisation d'un Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme (CDSMT). De ce fait, chaque secteur doit disposer de ce document de planification élaboré par son Département Ministériel.

Les Plans d'Actions Sectoriels

Les Plans d'Actions Sectoriels doivent être élaborés pour rendre opérationnels les Programmes Triennaux d'Investissement (PTI) arrimés au PND-RCA, en mettant l'accent sur les actions majeures, les activités, les coûts et les résultats.

La Banque de Programmes et Projets de développement

C'est un répertoire de programmes et projets majeurs assortis d'études de faisabilité qui est institué au niveau du MEPCI, par le truchement de la Direction Générale de la Programmation Économique (DGPE), pour faciliter les actions de mobilisation de ressources en vue d'une mise en œuvre efficace du PND-RCA.

Le Plan d'Action Prioritaire du PND-RCA (PAP/PND-RCA)

Il met en cohérence les actions prioritaires identifiées de chaque secteur avec le PND-RCA et avec les perspectives de financements. De cette manière, il traduit les priorités du Gouvernement pour la mise en œuvre de sa politique de développement pendant la période du PND-RCA.

Le Plan de Travail Annuel Sectoriel Budgétisé (PTASB)

Il doit être élaboré par chaque département ministériel qui définit ses priorités en lien avec les priorités du PND-RCA.

Le Plan de Passation de Marchés

C'est un document qui reprend l'ensemble des activités visant l'acquisition des biens et services nécessaires au fonctionnement des programmes et projets. À cet effet, il définit les seuils du montant à partir duquel les dossiers d'appel d'offre ou d'appel à manifestation d'intérêt pourraient être soumis à une consultation restreinte ou élargie.

4.3.3. Les instruments au niveau régional et local

Ce profil dresse un diagnostic ou état des lieux (photographie) de chaque région. Il est le répertoire des principaux problèmes sectoriels (contraintes ou faiblesses) qui freinent le développement ou le bon fonctionnement des départements déconcentrés de l'État et des opérateurs du secteur privé dans la région. Ces instruments de planification seront axés sur les priorités régionales et locales.

Plans Régionaux de Développement (PRD)

C'est un document de référence pour la programmation et le suivi de la mise en œuvre des projets et des activités à caractère économique, social et culturel relevant de la compétence de la région pour une période déterminée. Il définit le cadre d'interventions du conseil de la région avec l'appui de l'État et de ses partenaires.

Plans de Développement Locaux (PDL)

C'est un document dans lequel sont indiqués les objectifs de développement du territoire, les actions et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre

les résultats escomptés. Il est conçu à partir d'un processus dynamique dans lequel les communautés à la base initient et mettent en œuvre des actions de développement sur une période donnée en vue d'améliorer leurs conditions de vie.

Tableau de Bord Socio-Économique (TBS)

C'est un document qui fournit une série d'informations sur les caractéristiques socio-économiques des Préfectures. Le TBS a pour but de faciliter les actions de développement et d'infléchir l'action de tout utilisateur et décideur. Toutefois certaines séries de données sont incomplètes pour cause de dysfonctionnement du système statistique dans certains secteurs.

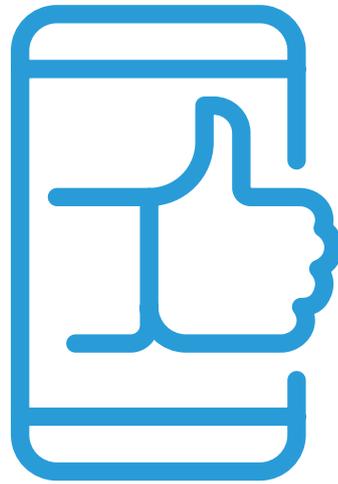
4.3.4. L'instrument de communication

Le cadre de communication est élaboré et mis en œuvre en vue de renforcer la visibilité et l'appropriation du PND-RCA par les acteurs du développement national. Il s'appuie sur le Service d'Information du Gouvernement (SIG) et le Réseau de Communication des Institutions (RCI). Cet instrument a pour objectifs de : (i) mettre en place un plan de communication ; (ii) communiquer et informer sur l'état d'avancement et sur la mobilisation de ressources du PND-RCA et (iii) mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes.

4.4. Le dispositif technique de suivi et évaluation

Le dispositif technique de suivi et évaluation doit être conçu pour informer de manière régulière et sur la base d'une information claire et vérifiée, l'ensemble des acteurs du développement sur les progrès obtenus dans la mise en œuvre du PND-RCA et dans l'atteinte des résultats prévus dans le plan. Il doit également favoriser une prise d'actions correctrices rapides à mesure de l'exécution des programmes et projets publics et contribuer à améliorer l'efficacité de l'aide en établissant des liens bien définis entre les actions financées et les résultats obtenus. Ce dispositif de suivi évaluation sera décliné en plans de suivi sectoriels.

Le cadre de suivi et d'évaluation du PND-RCA se déploie selon une architecture à deux (2) niveaux de résultats interconnectés. Le premier niveau est centré sur les produits qui englobent les ressources mobilisées et les biens et services



spécifiques générés par l'exécution des activités programmatiques du PND. Le second niveau porte sur les effets qui traduisent l'évolution de la situation de développement ainsi que les transformations substantielles induites par la mise en œuvre du PND au niveau national. Ces effets englobent les contributions des partenaires au développement et sont intégrés dans une dynamique d'amélioration continue et d'apprentissage organisationnel.

En conformité avec les principes directeurs de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, ce cadre de suivi et d'évaluation mettra un accent particulier sur l'appropriation nationale, l'harmonisation des interventions des partenaires au développement, l'alignement stratégique sur les priorités nationales, la gestion axée sur les résultats et la redevabilité mutuelle. Ce dispositif garantit non seulement la transparence et la redevabilité envers les parties prenantes nationales et internationales mais également l'efficacité des interventions en optimisant l'utilisation des ressources et en renforçant la cohérence des actions avec les priorités nationales et globales de développement.

4.4.1. Les suivis

4.4.1.1. Le suivi des résultats

Le suivi des résultats permet d'identifier la progression vers la réalisation des résultats et vient renforcer l'obligation de redevabilité et la capitalisation des connaissances. Focalisé sur les produits et les effets, le suivi des résultats détermine si le PND-RCA est en voie d'atteindre les résultats planifiés (produits et effets) et s'il y a des externalités positives ou négatives qui en résultent.

Le suivi des résultats permet de déterminer l'efficacité des interventions du PND mais aussi d'apprécier leur contribution à la mise en œuvre des agendas

Tableau 15 : Rapports liés au suivi-évaluation du PND-RCA

Type de rapport	Echéance	Responsables
Rapport semestriel de progrès	31 juillet de chaque année	Ministères sectoriels/GTS/CCS
Rapport de synthèse semestriel	31 août de chaque année	Secrétariat technique du PND
Rapport annuel de progrès	31 janvier de chaque année	Secrétariat technique du PND
Revue annuelle	31 décembre de chaque année	Secrétariat technique du PND/Comité technique de pilotage
Rapport d'évaluation finale	31 juillet 2028	Secrétariat technique du PND/Comité technique

4.4.3. Les revues périodiques

Le Secrétariat Technique du PND-RCA organisera une revue annuelle et, si possible, des revues sectorielles et thématiques qui permettront de mesurer les progrès globaux vers les produits du PND et d'améliorer la performance de la mise en œuvre. Le rapport de la revue fera ressortir toutes les avancées réelles effectuées, mettra en exergue les contraintes majeures éventuelles assorties de recommandations adéquates.

4.4.4. L'évaluation finale

L'évaluation finale sera menée au plus tard six (6) mois après la fin du cycle du PND-RCA pour faire

le bilan de l'atteinte des objectifs/résultats attendus du PND. Elle tirera les leçons à capitaliser pour le futur. Un plan d'évaluation détaillé sera élaboré en vue d'encadrer tout le processus d'évaluation du PND-RCA.

4.5. Les risques et mesures d'atténuation liées à la mise en œuvre du PND-RCA

Au cours de la mise en œuvre du PND-RCA, des risques peuvent survenir et affecter le processus. À cet effet, il est important d'identifier et prévoir les mesures d'atténuation conséquentes.

Tableau 16 : Risques et mesures d'atténuation pour la mise en œuvre du PND-RCA

Risques	Mesure d'atténuation
Faible engagement politique dans la mise en œuvre du PND-RCA	Maintenir l'engagement politique et le leadership national dans la mise en œuvre du PND-RCA
Faible accompagnement des PTF dans le financement et la mise en œuvre du PND-RCA	Renforcer le Cadre de Partenariat pour le développement avec les PTF pour la mobilisation de ressources nécessaires à la mise en œuvre réussie du PND-RCA
Insuffisance de données fiables, exhaustives et désagrégées sensibles au genre et aux personnes vivant avec un handicap	Renforcer les capacités du SSN notamment des structures en charge de la production de données statistiques
Faible implication des parties prenantes au processus de mise en œuvre	Assurer une mobilisation constante et l'information des parties prenantes
Déphasage dans la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles	Assurer l'harmonisation et la coordination efficaces des interventions
Volatilité de la situation sécuritaire due à la résurgence de conflits	Poursuivre les efforts de pacification du pays et de maintien de la paix
Faible mobilisation de ressources extérieures	Renforcer la mobilisation de ressources internes, le plaidoyer auprès des bailleurs et les capacités des acteurs nationaux à la maîtrise des procédures des bailleurs
Risques sanitaires liés aux pandémies et épidémies	Renforcer le dispositif de veille et de riposte contre les épidémies et pandémies
Dégradation/ Insuffisance des infrastructures de soutien à l'économie (routes, énergie, télécommunication)	Réhabiliter/construire/ Moderniser/entretenir les infrastructures de soutien à l'économie
Faibles capacités de mise en œuvre des programmes/projets d'investissements	Renforcer les capacités nationales en matière d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des programmes/ projets d'investissement
Faible communication sur la mise en œuvre du PND-RCA	Renforcer la mise en œuvre de la stratégie de communication du PND-RCA
Retards dans la mise en place et l'opérationnalisation du Cadre institutionnel de mise en œuvre du PND-RCA	Accélérer (dès le lancement du PND-RCA) la mise en place et l'opérationnalisation du Cadre institutionnel de mise en œuvre du PND-RCA
Risques liés à la conjoncture internationale	Anticiper les effets liés à la conjoncture internationale

Annexes

Annexe 1 : Cadre de résultats du PND 2024-2028

Agenda 2063 de l'Union Africaine :

- Objectif 11 : Valeurs, pratiques démocratiques, droits de l'homme, justice et état de droit pleinement ancrés ;
- Objectif 12 : Institutions compétentes et leadership transformationnel en place à tous les niveaux ;
- Objectif 13 : Paix, sécurité et stabilité préservées ;
- Objectif 19 : Afrique, partenaire majeur dans les affaires internationales et la coexistence pacifique.

Agenda 2030 des Nations-Unies :

- Objectif 11 : Villes et établissements humains sûrs, résilients et durables – Cibles 11.1.1, 11.3 et 11.5 ;
- Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces – Cibles 16.1, 16.2, 16.3, 16.4, 16.5, 16.6, 16.7, 16.8, 16.9, 16.10, 16.11 et 16.12 ;
- Objectif 17 : Partenariat durable – Cibles 17.8, 17.13 et 17.14.

Axe stratégique 1 : Renforcement de la sécurité, de la promotion de la Gouvernance et de l'Etat de droit

Résultats	Indicateurs de performance	Valeurs de référence (année)	Cible (2024)	Cible (2025)	Cible (2026)	Cible (2027)	Cible (2028)	Sources/ Moyens de vérification	Agendas internationaux	Structures responsables
Effet 1.1. : D'ici à 2028, les Institutions nationales disposent de capacités leur permettant d'assurer l'accès à la justice, la sécurité et la promotion de la bonne gouvernance	1.1.1. Proportion de la population carcérale en instance de jugement	85,9% (2022)	78%	71%	64%	57%	50%	Rapport annuel du Ministère de la justice/enquêtes spécifiques	ODD 16.3.2	MJDHGS
	1.1.2. Pourcentage de personnes qui perçoivent que la sécurité s'est améliorée les 12 derniers mois	70,54 (2021)	60	50	40	30	20	Rapport Sondage Paix Justice et Sécurité du MJDHGB	ODD 16.1	MJDHGB/ MSPI
	1.1.3. Rang de la RCA selon l'indice Mo Ibrahim de la Gouvernance en Afrique	50 ^e /54 (2022)	49 ^e /54	48 ^e /54	47 ^e /54	46 ^e /54	45 ^e /54	Rapport Haute Autorité de la Bonne gouvernance	ODD 16.5	HABG

Résultats	Indicateurs de performance	Valeurs de référence (année)	Cible (2024)	Cible (2025)	Cible (2026)	Cible (2027)	Cible (2028)	Sources/ Moyens de vérification	Agendas internationaux	Structures responsables
Produit 1.1.1. : Les acteurs nationaux en charge de la sécurité disposent des capacités stratégiques et opérationnelles pour assurer la protection et la sécurité de la population sur toute l'étendue du territoire	1.1.1.1. Nombre des FDS formées et déployées sur le territoire national	20 000 éléments (FACA) (2023) 948 Agents de police (2023)	22180 éléments FACA 1073 Policiers	24360 éléments FACA 1198 Policiers	25280 éléments FACA 1323 Policiers	26200 éléments FACA 1448 Policiers	27120 éléments FACA 1573 Policiers	Rapport de formation des MDN/ Ministère de la Sécurité Publique/ MEF/ MFB	ODD 16.5	MDNRA/ MISP/ Ministère des Eaux et forêts/ Ministère des Finances
	1.1.1.2. Nombre de zones de défense opérationnelles	4 zones de défense (2023)	4	5	5	5	6 zones de défense	MDN/MISP	ODD 16.5	MDN/MISP
	1.1.2.1. Nombre de cours et tribunaux opérationnels	20	24	28	32	35	38	Rapport du MJDHBG	ODD 16.3	MJDHGB
	1.1.2.2. Nombre de maisons d'arrêt construites/réhabilitées conformes aux normes standards	10	14	18	23	25	30	Rapport du MJDHBG	ODD 16.3	MJDHGB
Produit 1.1.2. : Les Institutions étatiques disposent de capacités et de moyens pour assurer une justice équitable, impartiale, indépendante, de qualité et accessible à toutes et à tous.	1.1.2.3. Nombre d'audiences foraines tenues par sous-préfecture	2 (2023)	4	6	8	10	12	Rapport du MJDHBG	ODD 16.3	MJDHGB/ MATDL
	1.1.2.4. Nombre d'acteurs judiciaires déployés dans les juridictions nationales	154 M 53 G 350 P	214 M 113 G 400 P	254 M 173 G 450 P	294 M 233 G 500 P	334 M 293 G 550 P	374 M 353 G 600 P	Rapport du MJDHBG	ODD 16.3	MJDHGB

Résultats	Indicateurs de performance	Valeurs de référence (année)	Cible (2024)	Cible (2025)	Cible (2026)	Cible (2027)	Cible (2028)	Sources/ Moyens de vérification	Agendas internationaux	Structures responsables
Produit 1.1.3. : Les Institutions étatiques sont dotées des capacités techniques et opérationnelles pour assurer des services publics de qualité	1.1.3.1. Pourcentage de fonctionnaires et agents de l'Etat (personnel civil) effectivement en poste hors de Bangui	65 (2023)	70	75	80	85	90	Rapport RESA	ODD 16.6	MATDDL/ MFPRA
	1.1.3.2. Proportion de services publics administratifs dotés d'équipements modernes (digitalisation, internet, matériels et mobilier de bureau)	16% (2023)	28,25%	33,13%	40%	48,75%	58%	DSCRA	ODD 16.6	MFPRA
	1.1.3.3. Proportion de services publics fonctionnels	16% (2023)	28,25%	33,13%	40%	48,75%	58%	Rapport du Ministère Fonction Publique	ODD 16.6	MFPRA
Produit 1.1.4. : Les Institutions locales disposent de capacités pour assurer une gouvernance inclusive et redevable	1.1.4.1. Nombre de communes disposant d'un PDL actualisé, validé	22 (2022)	22	27	32	37	42	Rapport du MATDDL	ODD 16.6	MATDDL / MEPCI/ MUHRF
	1.1.4.2. Proportion de membres d'institutions locales dont les capacités ont été renforcées en matière de gouvernance locale	56,5% (2020)	60%	75%	80%	90%	100%	Rapports d'activités MATDDL/HABG	ODD 16.6	MATDDL/ HABG
Effet 1.2. : D'ici à 2028, les populations vivent dans un environnement apaisé où les mécanismes de consolidation de la paix et la gouvernance sont effectifs	1.2.1. Proportion de la population estimant vivre en paix dans leur localité	16% (2020)	26%	36%	56%	66%	76%	Rapport Sondage du MJDHGB	ODD 16.1	MJDHGB
	1.2.2. Proportion de la population victime de violence physique, psychologique ou sexuel au cours des 12 derniers mois	25% (2018)	-	20%	-	-	15%	Rapport ICASEES MICS	ODD 16.2.2	ICASEES/ UNICEF

Résultats	Indicateurs de performance	Valeurs de référence (année)	Cible (2024)	Cible (2025)	Cible (2026)	Cible (2027)	Cible (2028)	Sources/ Moyens de vérification	Agendas internationaux	Structures responsables
Produit 1.2.1. : Les populations centrafricaines notamment les femmes, jeunes et les groupes spécifiques (handicapés, groupes vulnérables et minorités) prennent part à des processus électoraux transparents, crédibles et inclusifs	1.2.1.1. Taux de participation aux élections présidentielle	35,25% (2020)	-	-	66%	-	-	Rapport du verdict de la CC	ODD 16.6	MATDDL-CC/ANE
	1.2.1.2. Proportion de femmes et jeunes élus	12,85% (2020)	-	-	20%	-	-	Rapport du verdict de la CC	ODD 16.6	MATDDL/ANE
Produit 1.2.2. : Les populations centrafricaines notamment les femmes, jeunes et les groupes spécifiques jouissent d'un Etat de droit favorable à la promotion et à la protection des droits humains	1.2.2.1. Nombre de cadres légaux en faveur des femmes, jeunes et groupes spécifiques	37 (2022)	38	39	40	41	42	Rapport du MPGPFPE/MPJSEC	ODD 5.1	MPGPFPE/MPJSEC
	1.2.3.1. Nombre de comités de gestion de conflits liés à la transhumance formés et opérationnels	0 (2023)	30	60	90	120	165	Rapport du MESA	ODD 16.1	MESA/MADR/MPSI/MATD
Produit 1.2.3. : Les populations centrafricaines notamment les femmes, les jeunes et les leaders communautaires ont acquis les capacités de prévenir et de gérer pacifiquement les conflits pour la promotion de la cohésion sociale										

Agenda 2063 de l'Union Africaine :

- Objectif 1 : Niveau de vie élevé, qualité de vie et bien-être ;
- Objectif 2 : Citoyens bien formés et suffisamment qualifiés ayant pour support la science, la technologie et l'innovation ;
- Objectif 3 : Citoyens en bonne santé et bien nourris ;
- Objectif 17 : Pleine égalité entre hommes et femmes dans toutes les sphères de la vie ;
- Objectif 18 : Jeunesse engagée et responsabilisée.

Agenda 2030 des Nations-Unies :

- Objectif 3 : Bonne santé et bien-être – Cibles 3.1, 3.2, 3.3 et 3.6 ;
- Objectif 4 : Éducation équitable, inclusive et de qualité et apprentissage – Cibles 4.1 et 4.4 ;
- Objectif 5 : Egalité des sexes et autonomisation des femmes et filles – Cibles 5.1 et 5.5 ;
- Objectif 6 : Garantie d'accès à l'eau et assainissement – Cibles 6.1, 6.2 et 6.6.

Axe stratégique 2 : Accès équitable aux services sociaux de base de qualité et développement du capital humain

Résultats	Indicateurs de performance	Valeurs de référence (année)	Cible (2024)	Cible (2025)	Cible (2026)	Cible (2027)	Cible (2028)	Sources/ Moyens de vérification	Agendas internationaux	Structures responsables
Effet 2.1. : D'ici à 2028, les Institutions nationales offrent des services de qualité en matière de santé, nutrition, eau, hygiène et assainissement	2.1.1. Taux de mortalité infantile-juvénile (pour 1000)	99 NV (2019)	95	-	66	-	45 NV	Rapport MICS/	ODD 16.3.2	MJDHGS
	2.1.2. Taux de mortalité maternelle (pour 100.000)	829 (2021)	773 NV	-	555	-	445 NV	Annuaire Statistique de la Santé	ODD 3.2	ICASEES/ MSP
	2.1.3. Proportion d'enfants de moins de 5 ans présentant une malnutrition aigüe modérée	4,6% (2020)	4%	-	3,5%	-	2,8%	Rapport MICS/	ODD 16.5	HABG
	2.1.4. Proportion d'enfants de moins de 5 ans présentant une malnutrition aigüe sévère	1,3% (2020)	1%	-	0,9%	-	0,8%	Rapport enquête SMART	ODD 2.2.2	ICASEES/ MSP
	2.1.5. Proportion de sites de soins communautaires offrant les services de santé à la population	47% (2020)	58%	64%	69%	75%	80%	Rapport RSI	ODD 3.2	ICASEES/ MSP

Résultats	Indicateurs de performance	Valeurs de référence (année)	Cible (2024)	Cible (2025)	Cible (2026)	Cible (2027)	Cible (2028)	Sources/ Moyens de vérification	Agendas internationaux	Structures responsables
Effet 2.1. : D'ici à 2028, les Institutions nationales offrent des services de qualité en matière de santé, nutrition, eau, hygiène et assainissement, cont.	2.1.6. Taux d'accès à l'eau potable au niveau national	Rapport SNIS (année)	ODD 3.8.1	MSP	3,5%	-	2,8%	Rapport MICS/	ODD 16.5	HABG
	2.1.7. Taux d'accès à l'assainissement au niveau national	14.1 % (2022)	20%	22,5%	25%	30%	35%	MICS / EHCVM/ RGP	ODD 6.2.1	MDERH (DGH)
Produit 2.1.1. : Les capacités techniques du système de santé sont renforcées en matière de la gouvernance	2.1.1.1. Proportion de documents de politiques, de stratégies et des textes réglementaires adoptés	7% (2022)	22%	36%	51%	65%	80%	Rapport annuel du MSP	ODD 3.8.1	MSP
	2.1.1.2. Nombre de professionnels de santé (médecins, sages-femmes, infirmiers en milieu urbain et rural) pour 10 000 habitants	5,5 (2022)	7	-	10	-	15 (Norme interne. 23 pour 10 000 hbts)	Rapport Compte nationaux du Personnel de la Santé	ODD 3.9.3.c1	MSP
Produit 2.1.2. : Les populations accèdent à des services de santé de qualité à moindre coût et sont protégées contre les maladies transmissibles et non-transmissibles	2.1.2.1. Proportion de PVVIH connaissant leur statut	55% (2020)	68%	75%	82%	88%	95%	Rapport MICS	ODD 3.3.1	ICASEES/ MSP/ UNICEF
	2.1.2.2. Proportion de PV-VIH sous TARV	51% (2020)	64%	71%	77%	84%	90%	Rapport SNIS	ODD 3.3.1	MSP
	2.1.2.3. Proportion de PVVIH avec charge virale supprimée.	40% (2020)	57%	65%	73%	82%	90%	Rapport SNIS	ODD 3.3.1	MSP
	2.1.1.4. Pourcentage de paiement direct des ménages	52,2 (2018)	41	38	36	33	30	Rapport des Comptes nationaux de Santé	ODD 3.8	MSP

Résultats	Indicateurs de performance	Valeurs de référence (année)	Cible (2024)	Cible (2025)	Cible (2026)	Cible (2027)	Cible (2028)	Sources/ Moyens de vérification	Agendas internationaux	Structures responsables	
Produit 2.1.2. : Les populations accèdent à des services de santé de qualité à moindre coût et sont protégées contre les maladies transmissibles et non-transmissibles, cont.	2.1.2.5. Taux d'incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants	540 (2019)	480	460	440	420	400	Rapport SNIS/OMS	ODD 3.3.2	MSP/OMS	
	2.1.2.6. Taux d'incidence de cas confirmés de paludisme pour 1000 habitants	240 (2020)	200	180	159	139	119	Rapport SNIS	ODD 3.3.3	MSP	
	2.1.2.7. Taux d'épidémies confirmées avec riposte	79% (2020)	86%	90%	93%	97%	100%	Rapport SIMR	ODD 3. d.1	MSP	
	2.1.2.8. Taux d'enfants (12-23 mois) complètement vaccinés	14 % (2018)	18%	47%	55,2%	71,7%	80%	Rapport ECV Rapport MICS	ODD 3. b.1	MSP	
	2.1.2.9. Couverture vaccinale en penta 3 chez les enfants de 0 à 11 mois.	34% (2018)	65	72	80	87	95	Rapport MICS	ODD 3.b.1	ICASEES/ MSP	
	2.1.2.10. Ratio habitants/ FOSA	14 891 (2020)	13261	12446	11630	10815	10.000	Rapport SNIS	ODD 3.8	MSP	
	Effet 2.2. : D'ici à 2028, les Institutions nationales offrent des services de qualité en matière d'éducation, d'alphabétisation, d'enseignement technique et supérieur, de formation professionnelle et de la jeunesse	2.2.1. Taux brut de scolarisation par sexe	H=50% F=26% (2018)	H=60% F=40%	H=70% F=50%	H=80% F=70%	H=90% F=90%	100% 100%	Annuaire statistique du MEN	ODD 4.1	MEN
		2.2.2. Taux d'alphabétisation par sexe	H= 38,02% F= 61, 98% (2020)	H= 45% F= 70%	H= 55% F= 75%	H= 65% F= 80%	H= 95% F= 90%	100% 100%	Annuaire statistique du MEN	ODD 4.1	MEN
		2.2.3. Taux d'insertion professionnelle de 18 à 49 ans	G=129% F=103% (2018)	G=129% F=103%	G=129% F=103%	G=129% F=103%	G=129% F=103%	G=129% F=103%	MTEPS/ ACFPE	ODD 8.5	ICASEES

Résultats	Indicateurs de performance	Valeurs de référence (année)	Cible (2024)	Cible (2025)	Cible (2026)	Cible (2027)	Cible (2028)	Sources/ Moyens de vérification	Agendas internationaux	Structures responsables
Produit 2.2.1. : Les populations accèdent de manière équitable à une éducation et une alphabétisation de qualité	2.2.1.1. Ratio apprenants/1 enseignant	RCA : 91 Public : 101 Privé : 60 (2020)	RCA : 80 Public : 90 Privé : 55	RCA : 75 Public : 80 Privé : 50	RCA : 60 Public : 70 Privé : 45	RCA : 50 Public : 60 Privé : 40	40%	Annuaire stat du MEN PSE 2020-2029	ODD 4.c	MEN/ MESRSIT
	2.2.1.2. Nombre d'installations pédagogiques	Amphi 8 Salles TP : 17 Salles cours : 73 Biblio : 01	Amphi : 12 Salles TP : 19 Salles cours : 76 Biblio : 02	Amphi : 15 Salles TP : 25 Salles cours : 83 Biblio : 04	Amphi : 17 Salles TP : 30 Salles cours : 92 Biblio : 06	Amphi : 17 Salles TP : 32 Salles cours : 95 Biblio : 06	Amphi : 20 Salles TP : 35 Salles cours : 98 Biblio : 08		Annuaire stat du MEN Annuaire stat de l'UB PSE 2020-2029	ODD 4.a
Produit 2.2.2. : Les populations accèdent équitablement à une formation technique, professionnelle et supérieure de qualité et à des offres de formation en adéquation avec l'évolution du marché de l'emploi.	2.2.2.1. Nombre de centres de formation technique et professionnelle qualifiante	7 (2020)	10	13	15	18	21	Annuaire stat du MEN	ODD 4.3	MEN

Résultats	Indicateurs de performance	Valeurs de référence (année)	Cible (2024)	Cible (2025)	Cible (2026)	Cible (2027)	Cible (2028)	Sources/ Moyens de vérification	Agendas internationaux	Structures responsables
Produit 2.2.3. : Les Institutions nationales mettent en place un cadre institutionnel et organisationnel qui favorise le développement et la valorisation des travaux de recherches, protège le patrimoine scientifique national et renforce les capacités des secteurs de la jeunesse, des sports et de l'éducation civique	2.2.3.1. Nombre d'établissements scolaires publics avec cantine/ alimentation scolaire communautaire	292 (2023)	292	362	437	507	575	Annuaire stat du MEN	ODD 2.3	MEN
	Développé à partir d'intrants locaux									
	2.2.3.3. Nombre de laboratoires et centres de recherches dotés d'équipements modernes	4 (2023)	5	8	10	12	13	Rapport du MESRSIT	ODD 4.a	MESRSIT-UB
	2.2.3.4. Nombre de centres régionaux de la jeunesse, des Sports et de l'éducation civique construits.	0 (2023)	1	2	4	6	7	Rapport du MPISEC	ODD 4.3	MPISEC
Effet 2.3. : D'ici à 2028, les populations, notamment les femmes, les jeunes et les groupes spécifiques, jouissent d'une protection sociale réactive aux chocs et sont protégées contre toutes formes de violences, d'exploitations et de discriminations fondées sur le genre	2.3.1. Indice d'inégalité du genre	0,671 (2022)	0,641	0,611	0,581	0,551	0,521	Rapport du MPGPFFE/ ONUFEM/ Rapport national sur le développement social	ODD 5.1	MPGPFFE
	2.3.2. Proportion de survivants de violences physiques, psychologiques et sexuelles	25,1% (2019)	-	23,1%	-	-	20%	Rapport MICS	ODD 5.2	MICS/ UNICEF

Résultats	Indicateurs de performance	Valeurs de référence (année)	Cible (2024)	Cible (2025)	Cible (2026)	Cible (2027)	Cible (2028)	Sources/ Moyens de vérification	Agendas internationaux	Structures responsables
Produit 2.3.1 Les institutions nationales mettent en œuvre la stratégie nationale des solutions durables et assurent une couverture sociale universelle et une prise en charge holistique et inclusive des victimes des crises	2.3.1.1. Nombre de personnes retournées ayant bénéficié d'opportunités économiques	0 (2023)	600	1200	1800	2400	3000	Rapport du MAHSN	ODD 10.2	MAHSN
Produit 2.3.2. : Les capacités techniques et institutionnelles des institutions nationales sont renforcées en matière de protection d'enfants, de promotion du genre et de lutte contre toutes les formes de violences basées sur le genre et de protection des personnes vivant avec le VIH/SIDA	2.3.2.1. Nombre de personnes par sexe ayant la capacité dans le domaine de protection de l'enfant 2.3.2.2. Nombre de personnes ayant la capacité en matière de promotion du genre et de la lutte contre toutes les formes de violences basées sur le genre	228 pers 86 F 142 H (2023)	378 pers 136 F 242 H	528 pers 186 F 342 H	678 pers 236 F 442 H	828 pers 286 F 542 H	978 pers 336 F 642 H	Rapport du MPGPFEE	ODD 1.3	MPGPFEE/ MSP
		800 Personnes dont 56% de femmes	1300 pers	1800	2300	2800	3300	Rapport d'activités du MPGPFEE	ODD 5.2	MPGPFEE/ MSP

Agenda 2063 de l'Union Africaine :

- Objectif 10 : Infrastructures de classe internationale sur tout le continent ;
- Objectif 20 : Responsabilité du financement de développement.

Agenda 2030 des Nations-Unies :

- Objectif 7 : Services énergétiques fiables, durables et modernes – Cibles 7.1 ;
- Objectif 8 : Croissance économique, Plein emploi productif et Travail décent – Cibles 8.1, 8.3 et 8.5 ;
- Objectif 9 : Infrastructure résiliente, industrialisation durable et innovation – Cibles 9.1.

Axe stratégique 3 : Développement d'infrastructures résilientes et durables

Résultats	Indicateurs de performance	Valeurs de référence (année)	Cible (2024)	Cible (2025)	Cible (2026)	Cible (2027)	Cible (2028)	Sources/ Moyens de vérification	Agendas internationaux	Structures responsables
Effet 3.1. : D'ici à 2028, les Institutions nationales développent les infrastructures résilientes de qualité en soutien à la croissance économique et la compétitivité	3.1.1. Taux de désenclavement routier	46% (2023)	50%	57%	65%	73%	82%	Rapport annuel du METP	Cible 9.1 ; DP 10.1	METP
	3.1.2. Taux de couverture en électricité	35% (2020)	38%	39%	40%	41%	42%	Rapport annuel du MEDRH/DGE/SIE	Cible 7.1 DP10.1	MEDRH
	3.1.3. Taux de pénétration du réseau mobile	51% (2022)	65%	75%	80%	90%	99%	Rapport annuel ARCEP	Cible 9.c ; DP10.1	MENPT/ ARCEP
	3.1.4. Taux de pénétration du réseau Internet	10,6% (2023)	15%	25%	30%	40%	50%	Rapport annuel ARCEP	Cible 9.c DP10.1	MENPT/ ARCEP
Produit 3.1.1. : Les Institutions nationales disposent de capacités techniques et opérationnelles pour développer les corridors logistiques et assurer les services de transport multimodal en vue des désenclavements intérieur et extérieur	3.1.1.1. Nombre de plateformes logistiques créées/réhabilitées et opérationnelles	33 (2023)	42	54	66	78	90	Rapport annuel du MTAC	Cible 9.1 ; DP 10.1	MTAC
	3.1.1.2. Linéaire (en km) des routes nationales et des pistes rurales construites/réhabilitées	1455 (2023)	1311/an	2700/an	1800/an	1900/an	6 zones de défense	Rapport du METP	Cible 9.1 ; DP 10.1	METP
	3.1.1.3. Proportion de routes en terre en bon état	5% (2023)	9%	15%	21%	28%	34%	Rapport du METP	Cible 9.1 ; DP10.1	METP

Résultats	Indicateurs de performance	Valeurs de référence (année)	Cible (2024)	Cible (2025)	Cible (2026)	Cible (2027)	Cible (2028)	Sources/ Moyens de vérification	Agendas internationaux	Structures responsables
Produit 3.1.1. : Les Institutions nationales disposent de capacités techniques et opérationnelles pour développer les corridors logistiques et assurer les services de transport multimodal en vue des désenclavements intérieur et extérieur, cont.	3.1.1.4. Proportion de routes nationales bitumées	3,51% (2023)	5,69%	26,95%	32%	35%	38%	Rapport du METP/EHCVM	Cible 9.1 ; DP10.1	METP
	3.1.1.5. Proportion de routes nationales bitumées en bon état	3% (2021)	3%	6%	9%	18%	22%	Rapport du METP/EHCVM	Cible 9.1 ; DP10.1	METP
Produit 3.1.2. : Les Institutions nationales mettent en place les infrastructures et services énergétiques (y compris les énergies renouvelables) afin de contribuer à la transformation structurelle de l'économie	3.1.2.1. Capacité totale produite en mégawatts	72 (2022)	87	72	32	37	42	Rapport du MATDDL	ODD 16.6	MATDDL / MEPCI/ MUHRF
	3.1.2.2. Capacité (en mégawatts) en énergie renouvelable produite par technologie (solaire, éolienne, hydraulique, géothermique et biomasse).	55 (2022)	70	72	74	146	146	Rapport du MEDRH	Cible 7.1 DP10.1	MEDRH
	3.1.2.3. Nombre de villes disposant d'un service énergétique hybride opérationnel.	2 (2023)	7	8	9	9	9	Rapport du MEDRH	Cible 7.1 DP10.1	MEDRH
Produit 3.1.3. : Les Institutions nationales développent les infrastructures et les services numériques financiers et de communication (média) de qualité sur l'ensemble du territoire	3.1.3.1. Nombre de préfectures disposant de services E-postes	0 (2023)	4	8	12	16	20	Rapport annuel du MENPT	Cible 9.c ; DP10.1	MENPT
	3.1.3.2. Nombre de communes disposant au moins d'une radio communautaire fonctionnelle	42 dont 30 hors de Bangui (2023)	52	62	72	82	92	Rapport du MCM	Cible 9.c ; DP 10.1	MCM

Résultats	Indicateurs de performance	Valeurs de référence (année)	Cible (2024)	Cible (2025)	Cible (2026)	Cible (2027)	Cible (2028)	Sources/ Moyens de vérification	Agendas internationaux	Structures responsables
Produit 3.1.3. : Les Institutions nationales développent les infrastructures et les services numériques financiers et de communication (média) de qualité sur l'ensemble du territoire, cont.	3.1.3.3. Nombre d'émetteurs FM de la radio nationale installés	2 (2023)	22	37	52	67	82	Rapport du MCM	Cible 9.c ; DP 10.1	MCM
	3.2.1. Pourcentage de la population ayant accès à l'électricité	4 (2020)	15.2	20.8	26.4	32	37.6	RGPH/MICS/ EHCVM/EDS	Cible 7.1 DP10.1	ICASEES/ MDRH
Effet 3.2. : D'ici à 2028, les populations en RCA accèdent de manière équitable à des infrastructures de qualité durables et résilientes qui favorisent le bien-être, la relance économique et l'intégration régionale	3.2.2. Proportion de la population vivant dans des logements inadéquats	70% (2018)	65%	60%	55%	50%	45%	RGPH/MICS/ EHCVM/EDS	Cible 11.1	ICASEES
	3.2.1.1. Volume de fret routier Import (en tonnes)	114 711 854 (2021)	37 959 115	39 477 480	41 056 579	42 698 842	44 406 796	Rapport du MTAC	Cible 17.11 ; DP 10.1	MTAC
Produit 3.2.1. : Les populations ont accès aux infrastructures routières, aéroportuaires, fluviales de qualité résiliente et compétitive	3.2.1.2. Volume de fret routier Export	36 499 149 Tonnes (2021)	37 959 114,96	39 477 479,6	41 056 578,74	42 698 841,9	44 406 795,6	Rapport du MTAC	Cible 17.11 ; DP 10.1	MTAC
	3.2.1.3. Volume de fret fluvial (Flux marchandises)	452 383 000 Tonnes (2022)	470478320	489297453	508869350,9	529224125	550393090	Rapport du MTAC	Cible 17.11 ; DP 10.1	MTAC

Résultats	Indicateurs de performance	Valeurs de référence (année)	Cible (2024)	Cible (2025)	Cible (2026)	Cible (2027)	Cible (2028)	Sources/ Moyens de vérification	Agendas internationaux	Structures responsables
Produit 3.2.1. : Les populations ont accès aux infrastructures routières, aéroportuaires, fluviales de qualité résiliente et compétitive, cont.	3.2.1.4. Nombre de passagers de l'aéroport international	121 552 Tonnes (2022)	127629,6	140392,56	161451,444	193741,733	242177,166	Rapport du MTAC	Cible 9.2 ; DP 10.1	MTAC
	3.2.1.5. Volume de fret aérien (en tonnes)	2360 (2022)	2478	2725,8	3134,67	3761,604	4702,005	Rapport du MTAC	Cible 17.11 ; DP 10.1	MTAC
Produit 3.2.2. : Les populations accèdent de manière inclusive à des services énergétiques, numériques financiers et de communication de qualité et à moindre coût	3.2.2.2. Indice de développement de l'e-Administration	Rang 191/193 (2022)	185/193	184/193	182/193	178/193	175/193	Rapport annuel EGDI	Cible 9.c ; DP10.1	MENPT
	3.2.3.1 Proportion de centres urbains disposant d'outils de planification	10% (2023)	20%	30%	40%	50%	60%	Rapport annuel MURFVH	Cible 11.3 ; DP 1.3	MURFVH
Produit 3.2.3. : Les populations Centrafricaines disposent d'un cadre de vie décent et vivent dans des villes prospères	3.2.3.2 Proportion de communes utilisant des outils de planification	10% (2023)	15%	20%	25%	30%	35%	Rapport annuel MURFVH	Cible 11.3; DP 1.3	MURFVH
	3.2.3.3 Nombre de parcelles cadastrales numérisées	10000 (2023)	11000	12000	13000	14000	15000	Rapport annuel MURFVH	Cible 11.4; DP 1.3	Rapport annuel MURFVH

Agenda 2063 de l'Union Africaine :

- Objectif 4 : Économies transformées et création d'emplois ;
- Objectif 5 : Agriculture moderne pour une productivité et une production accrue.

Agenda 2030 des Nations-Unies :

- Objectif 2 : Autosuffisance et sécurité alimentaires, Agriculture durable – Cible 2.1 ;
- Objectif 8 : Croissance économique, Plein emploi productif et Travail décent – Cibles 8.1, 8.3 et 8.5 ;
- Objectif 9 : Infrastructure résiliente, industrialisation durable et innovation – Cibles 9.1.

Axe stratégique 4 : Accélération de la production et des chaînes de valeurs dans les filières productives pour une croissance économique forte, inclusive et durable

Résultats	Indicateurs de performance	Valeurs de référence (année)	Cible (2024)	Cible (2025)	Cible (2026)	Cible (2027)	Cible (2028)	Sources/ Moyens de vérification	Agendas internationaux	Structures responsables
Effet 4.1. : D'ici à 2028, les Institutions nationales engagent des réformes pour une transformation structurelle, un accroissement des secteurs porteurs de croissance et d'industrialisation	4.1.1. Taux de croissance du PIB réel	0,7% (2023)	1,2%	3,5%	4,2%	5,3%	6,5%	Rapport ICS-REF/ PND	ODD 8.1	MEPCI/MFB
	4.1.2. Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB	18% (2023)	18%	18,2%	18,2%	19,4%	20,0%	Rapport CS-REF	ODD 9.2.1	MEPCI/MFB
Produit 4.1.1. : Le cadre macroéconomique et la gouvernance du secteur financier y compris la mobilisation des ressources internes et externes en tenant compte des sources de financement innovant, la maîtrise de la chaîne de dépenses et la gestion de la dette sont renforcés et améliorés	4.1.1.1. Ratio recettes intérieures/PIB	8,3% (2023)	9,2%	9,8%	10,5%	12,4%	14,0%	Rapport CS-REF/ FMI	ODD 17.4	MEPCI/MFB
	4.1.1.2. Ratio dépenses/PIB	21,9% (2023)	23,5%	25,1%	30,7%	34,6%	36,6%	Rapport Gestion annuelle de la dette	ODD 17.4	MFB
	4.1.1.3. Ratio dettes/PIB	57,7% (2023)	65,7%	66,4%	67,0%	67,3%	67,6%	Rapport Gestion annuelle de la dette	ODD 17.4	MFB
	4.1.1.4. Ratio recettes intérieures/recettes globales	58% (2023)	62%	60%	59%	61%	63%	Rapport Gestion annuelle de la dette	ODD 17.4	MFB

Résultats	Indicateurs de performance	Valeurs de référence (année)	Cible (2024)	Cible (2025)	Cible (2026)	Cible (2027)	Cible (2028)	Sources/ Moyens de vérification	Agendas internationaux	Structures responsables	
Produit 4.1.2. : Les Institutions nationales développent les opportunités de recherches et les mécanismes permettant d'accroître la production des filières productives et de promouvoir les chaînes de valeur	4.1.2.1. Nombre d'unités de transformation (agropastorale, forestière et minière) opérationnelles	7 (MEFCP) (2022) 33 (MADR) (2023) 5 (PMI-PME) (2023) 11 (MMG) (2023) 1 Tailleries Fonderies : 6 (2023)	10 (MEFCP) 43 (MADR) 7 (PMI-PME) 2 (MMG) 1 Tailleries Fonderies : 10	12 (MEFCP) 63 (MADR) 9 (PMI-PME) 3 (MMG) 2 Tailleries Fonderies : 15	15 (MEFCP) 83 (MADR) 11 (PMI-PME) 4 (MMG) 3 Tailleries Fonderies : 20	20 (MEFCP) 103 (MADR) 13 (PMI-PME) 5 (MMG) 4 Tailleries Fonderies : 25	25 (MEFCP) 113 (MADR) 15 (PMI-PME) 6 (MMG) 5 Tailleries Fonderies : 30	Rapport Secteurs productifs	ODD 8.2	MADR/ MESA/ MEFCP/ MMG/PMI- PME/MCI	
	4.1.2.2. Nombre de chaînes de valeurs promues	0 (MADR) (2023)	2 (MADR)	5 (MADR)	8 (MADR)	10 (MADR)	10 (MADR)	10 (MADR)	Rapport Secteurs productifs	ODD 8.2	
	4.1.2.3. Nombre de sites du patrimoine culturel, naturel et mixte (touristique) inventoriés, aménagés et opérationnels	3 (2023)	5	10	15	20	30	30	Rapport annuel du MACT	ODD. 8.9	MACT
	4.1.2.4. Nombre d'éléments du patrimoine immatériel représentatif des communautés nationales inventoriés, sauvegardés et valorisés	1 (2023)	10	20	30	40	50	Rapport du Ministère	ODD. 8.9	MACT	

Résultats	Indicateurs de performance	Valeurs de référence (année)	Cible (2024)	Cible (2025)	Cible (2026)	Cible (2027)	Cible (2028)	Sources/ Moyens de vérification	Agendas internationaux	Structures responsables
Effet 4.2. : D'ici à 2028, les populations en RCA (les jeunes et les femmes) bénéficient d'opportunités d'emplois décents, d'un climat d'affaire favorable leur permettant d'augmenter leurs revenus et améliorer leur bien-être	4.2.1. Taux de sous-emploi	36% (2022)	32%	28%	24%	22%	20%	Rapport VNR-ODD	ODD.8.3	MTEPSFP/ ACFPE/ ICASEES
	4.2.2. Taux de pauvreté	68,8% RCA (2021)	67%	66%	65%	63%	60% RCA	Rapport EHCVM	ODD 1.1.1	ICASEES/BM
Produit 4.2.1. : Les capacités des populations en RCA notamment les jeunes, les femmes et les groupes spécifiques sont renforcés pour saisir les opportunités et les mécanismes favorables au développement du secteur privé, du tissu industriel (y compris artistique, touristique et culturel), du commerce et de l'intégration régionale	4.2.1.1. Nombre de stratégies ou de politiques mises en place dans le domaine d'industries culturelles créatives et du tourisme durable	1 (2021)	2	4	6	8	10	Rapport du MATC	ODD 9.2	MATC
	4.2.1.2. Nombre de jeunes/femmes formés en entrepreneuriat	518 (2023)	1500	1500	1500	1500	1500	Rapport du MPMEPSP / ACFPE/GUFE/ MCI/CCIMA	ODD.4.4	MPMEPSP /ACFPE/ GUFE/
	4.2.1.4. Nombre d'entreprises créées	2113 (2023)	2200	2300	2500	3000	3500	Rapport CAPMEA/ MPMEPSP/ ACFPE/GUFE/ CCIMA	ODD.8.3	CAPMEA/ MPMEPSP /ACFPE/ GUFE

Résultats	Indicateurs de performance	Valeurs de référence (année)	Cible (2024)	Cible (2025)	Cible (2026)	Cible (2027)	Cible (2028)	Sources/ Moyens de vérification	Agendas internationaux	Structures responsables
Produit 4.2.2. : Les populations en RCA notamment les jeunes, les femmes et les groupes spécifiques prennent des initiatives innovantes pour le développement des filières productives et la promotion des chaînes de valeur dans les secteurs productifs	4.2.2.1. Nombre de sociétés coopératives immatriculées	30 (2023)	130	230	330	430	530	Rapport du CAT	ODD.8.3	CAT/MADR
	4.2.2.1. Nombre d'entreprises artistiques, culturelles créées et opérationnelles	10 (2023)	25	35	45	55	60	Rapport MACT	ODD.11.4	MACT
	4.2.2.3. Nombre de structures touristiques créées et opérationnelles	1775 (2023)	1875	2025	2175	2375	2575	Annuaire Statistiques du tourisme / Rapport MACT	ODD 9.2	MACT
	4.2.2.4. Nombre de structures étatiques (hébergement, palais de congrès, palais de culture et centres de cinématographie) construites et/ou réhabilitées	1 (2023)	2	4	6	8	10	Rapport MACT	ODD 9.2	MACT

Agenda 2063 de l'Union Africaine :

- Objectif 7 : Économies et communautés respectueuses de l'environnement et résilientes aux changements climatiques.

Agenda 2030 des Nations-Unies :

- Objectif 11 : Villes et établissements humains sûrs, résilients et durables - Cibles 11.1, 11.3 et 11.5 ;
- Objectif 13 : Lutte contre les changements climatiques et leurs répercussions - Cible 13.1 ;
- Objectif 15 : Ecosystèmes terrestres, forêts, lutte contre la désertification, la dégradation des terres et l'appauvrissement de la biodiversité – Cibles 15.1, 15.2 et 15.9.

Axe stratégique 5 : Durabilité environnementale et résilience face aux crises et aux effets du changement climatique

Résultats	Indicateurs de performance	Valeurs de référence (année)	Cible (2024)	Cible (2025)	Cible (2026)	Cible (2027)	Cible (2028)	Sources/ Moyens de vérification	Agendas internationaux	Structures responsables
Effet 5.1. : D'ici à 2028, les Institutions nationales promeuvent une gouvernance des ressources naturelles transformatrices de l'économie	5.1.1. Proportion de conservation de ressources forestières	11% (2022)	11%	12%	13%	14%	15%	aire statistique du MEFCP/Rapport de mise en œuvre du CNI-REDD+ Rapport annuel MEFCP	ODD.15.1	MEFCP/ MEDD
	5.1.1.2. Superficie (ha) de forêts restaurées ou créées	MEFCP : 5768 (2022)	6308	6848	7388	7928	MEFCP : 8468 ha	Rapport du MEDD	ODD 13.1	MADR/ MESA/ METP/MSP/ MEDRH
	5.1.5. Volume de séquestration du carbone	10040 Gge CO ₂ (2010)	11280	14141 Gge CO ₂	14841,6 Gge CO ₂	15542,2 Gge CO ₂	16242,8 Gge CO ₂	Rapport CDN-MEDD	ODD 13.1	MEDD

Résultats	Indicateurs de performance	Valeurs de référence (année)	Cible (2024)	Cible (2025)	Cible (2026)	Cible (2027)	Cible (2028)	Sources/ Moyens de vérification	Agendas internationaux	Structures responsables
Produit 5.1.1. : Les Institutions nationales disposent de capacités en matière de gouvernance et de gestion de connaissances environnementales et développent un système de production respectueux de l'écosystème naturel intégrant la dimension de l'économie circulaire	5.1.1.1. Nombre d'acteurs dont les capacités sont renforcées en matière de gouvernance environnementale	0 (2023)	200	400	600	800	1000 pers	Rapports annuels MEDD	ODD 13.1	MEDD
	5.1.1.2. Pourcentage d'acteurs nationaux ayant développé au moins un système de production respectueux de l'environnement	1 (2023)	2	4	6	8	10	Rapport du MEDD	ODD 13. b	MEDD
Produit 5.1.2. : Les Institutions nationales développent des centres urbains et des villes compétitives, attractives, durables et inclusives	5.1.2.1. Nombre de documents stratégiques en faveur de villes et de communautés durables et conformes aux normes internationales	0 (2023)	0	1	4	10	20	Rapport de validation du document de politique du MUVH	ODD 11.3	MUVH/ MEDD
	5.1.2.2. Nombre de centres urbains et de villes répondant aux normes environnementales	0 (2023)	0	0	4		8	Rapport de validation des EIES et PGES du MEDD	ODD 11.3	MUVH/ MEDD
Effet 5.2. : D'ici à 2028, les populations en RCA adoptent des modes de vie respectueux de l'environnement et sont résilientes aux effets des crises des changements climatiques	5.2.2. Taux d'adoption des populations des bonnes pratiques environnementales	0 (2023)	2%	4%	6%	8%	10%	Rapport d'enquête de l'ICASEES	ODD 11.6	MEDD/ ICASEES/ MATDDL

Résultats	Indicateurs de performance	Valeurs de référence (année)	Cible (2024)	Cible (2025)	Cible (2026)	Cible (2027)	Cible (2028)	Sources/ Moyens de vérification	Agendas internationaux	Structures responsables
Produit 5.2.1. : Les capacités des populations en RCA notamment les jeunes, les femmes et les groupes spécifiques sont renforcées sur les connaissances et techniques d'exploitation des ressources naturelles et celles-ci migrent vers un système de production respectueux de l'écosystème naturel.	5.2.1.1. Proportion de jeunes, des femmes et des groupes spécifiques ayant des connaissances et des techniques d'exploitation des ressources naturelles	5% (2023)	10%	20%	30%	40%	50%	Rapport annuel du MEDD/CDN	ODD 12.2	MEDD
	5.2.2.2. Proportion de ménages qui utilisent un foyer amélioré pour la cuisine	5% (2023)	15%	25%	30%	40%	50%	Rapport CDN/ MICS	ODD 12.2	MEDD/ ICASEES

HBG : Haute Autorité de la Bonne gouvernance ; ICASEES : Institut centrafricain des statistiques et des études économiques et sociales ; MATDDL : Ministère de l'Administration du Territoire, de la Décentralisation et du Développement Local ; MD : Ministère de la défense ; MEDD : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ; MEF : Ministère des Eaux et forêts ; MF : Ministère des Finances ; MSP : Ministère de la Sécurité Publique (...)

N°	Sous-Secteurs	Institutions	Référence	Période
Axe stratégique 1 : Renforcement de la Sécurité, promotion de la Gouvernance et de l'État de droit.				
1	Sécurité publique	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique	Politique Nationale Sécurité, 2022, 24p.	2022-2027
2	Sécurité publique	Ministère de l'Administration Territoriale et du Développement Local	Politique Nationale de Gestion des Espaces Frontaliers de la République Centrafricaine (PNGEF), 2023, 22p.	2023-2032
3	Justice	Ministère de la Justice, de la Promotion des Droits humains et de la Bonne Gouvernance	Politique Sectorielle de la Justice, 2019, 100p.	2020-2024
4	Droits de l'Homme	Ministère de la Justice, de la Promotion des Droits humains et de la Bonne Gouvernance	Politique nationale des Droits de l'Homme, Bangui, 2023, 182p.	2023-2027
5	Administration générale	Ministère de l'Administration Territoriale et du Développement Local	Politique Nationale de Décentralisation et de Développement Territorial (PND-DT), 2022, 45p.	2022-2031
6	Administration générale	Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative	Plan National de la Réforme Administrative, 2022, 97p	2022-2025
7	Administration générale	Assemblée Nationale	Plan Stratégique de Développement de l'Assemblée Nationale de la République Centrafricaine, 2018, 110p.	2018-2028
8	Administration générale	Haute Autorité de la Bonne Gouvernance	Document de stratégie nationale de bonne gouvernance en République Centrafricaine, 2019, 121p.	2019-2024

N°	Sous-Secteurs	Institutions	Référence	Période
Axe stratégique 2 : Développement du capital humain et accès équitable aux services sociaux de base de qualité				
1	Education, formations et recherche scientifique	Ministère de l'Education Nationale	Plan Sectoriel de l'Éducation, 2020, 370p.	2020-2029
2	Santé et nutrition	Ministère de la Santé et de la Population	Politique Nationale de la Santé, 2020, 68p.	2020-2030
3	Protection sociale	Ministère du travail, de l'emploi, de la protection sociale et de la formation professionnelle	La politique nationale de protection sociale de la République Centrafricaine. Rapport provisoire, version 3. 2023, 97 p	2024-2028
4	VIH/Sida	Ministère de la Santé et de la Population	Plan stratégique national de lutte contre le VIH et le SIDA, 2023.	2023-2027
5	Eau (hydraulique urbaine et villageoise) / assainissement	Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques	Politique Nationale de l'Eau, 2021, 31p.	2021-2030
6	Affaires sociales	Ministère de l'Humanitaire et de la Réconciliation Nationale	Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophe et Adaptation au changement climatique	2023-2027
7	Affaires sociales	Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et la Protection de l'Enfant	Politique Nationale de Protection de l'Enfant, 2018, 35p.	2018-2022 (Prolongé)
8	Jeunesse et sports	Ministère de la Jeunesse et du Sport	Politique Nationale de Promotion de la Jeunesse 2E génération (PNPJ-2), 2020 48p.	2020-2030

N°	Sous-Secteurs	Institutions	Référence	Période
Axe stratégique 3 : Développement d'infrastructures résilientes et durables				
1	Energie	Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques	Document de Politique du Secteur Energétique, 2023, 102p	2023-2030
2	Energie	Ministère du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques	Politique et Stratégie Nationales d'Accès à l'Electricité en milieu rural, 2021, 43p.	2021-2030
3	Technologies de l'information et de la communication (TIC)	Ministère de l'Economie Numérique, des Télécommunications et des Postes.	Plan National Stratégique « Centrafrique Digitale », 2020, 70p.	2020-2028
Axe stratégique 4 : Accélération de la production et des chaînes de valeurs dans les filières productives pour la croissance économique inclusive et durable				
1	Agriculture et élevage	Ministère de l'élevage et de la santé animale	Politique nationale de développement de l'élevage en Centrafrique. Cadre de référence et de mise en œuvre du programme. 2023, 52 p.	2023-2027
2	Forêts, faunes, pêches et aquacultures	Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche	Politique Forestière de la République Centrafricaine, 2019, 41p.	
3	Mines et pétrole	Ministère des Mines et de la Géologie	Document de Stratégie de Mise en Valeur des Substances Minérales et Pétrolières de la République centrafricaine (SMVSMMP), 2018, 39p.	2019-2023 (Prolongé)
4	Tourisme, arts, culture et artisanat	Ministère du Tourisme, arts, culture et artisanat	Document de Politique et Stratégie Nationales de Développement du Secteur de l'Artisanat en République Centrafricaine	2021-2025
Axe stratégique 5 : Durabilité environnementale et résilience face aux crises et aux effets du changement climatique				
1	Environnement et écologie	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	Plan National Initial d'Adaptation aux Changements Climatiques de la République Centrafricaine, 2022, 106p.	2022-2030

Annexe 3 : Bibliographie

1. Référentiels internationaux

- ONU. (2015). *Objectifs de Développement Durable : l'Agenda 2030 pour le développement durable*. 38 p.
- ONU. (2022). *Programme d'actions de Doha en faveur des pays moins avancés 2022-2031*. 66 p.
- UA. (2015). *Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons*. Banque Africaine de Développement, Commission de l'Union Africaine.
- UA. (2018). *Accord portant création de la Zone de Libre Échange Continentale Africaine*. 81 p.

2. Référentiels régionaux

- CEMAC. (2009). *CEMAC 2025 : Vers une économie régionale intégrée et émergente - Programme Économique Régional 2010-2015, Volume 1 : Rapport final*. 166 p.
- CEMAC. (2012). *Programme Économique Régional : Plan opérationnel 2011-2015*. 137 p.
- CEMAC. (2014). *Livre Blanc CEEAC-CEMAC pour un accès universel aux services énergétiques modernes 2014-2030*. 104 p.
- CEMAC. (2021). *Document cadre révisé du programme des réformes économiques et financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) Phase 2 : 2021-2025*. 162 p.

3. Référentiels nationaux de planification

- MEPCI. (2007). *Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté I 2008-2010 (DRSPI)*. 105 p.
- MEPCI. (2007). *Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté II : Réduire l'extrême pauvreté (DRSP II)*. 105 p.
- MEPCI. (2017). *Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix 2017-2021*. 108 p.
- Moloua, F. (2021). *Discours de politique générale du Premier Ministre*. Inédit.
- Touadéra, F. A. (2021). *Discours d'investiture du Président de la République Centrafricaine*. Inédit.

4. Stratégies et programmes de coopération avec les Partenaires Techniques et Financiers

- AFD. (2020). *Afrique centrale Stratégie Régionale 2020-2024*. 36 p.
- BAD. (2022). *Stratégie pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique (2022-2026)*. 89 p.
- BAD. (2023). *Rapport combiné de mise à jour et d'extension à fin 2024 du Document de Stratégie Pays 2017-2021 et de revue de la performance du portefeuille pays (RPPP)*. 85 p.
- BM. (2020). *Cadre de partenariat pays pour la République Centrafricaine (AF21-AF25)*. 105 p.
- BM. (2024). *Rapport National sur le Climat et le développement en République centrafricaine*.
- FIDA. (2017). *Note de stratégie de pays 2016-2025*. 25 p.
- ONU. (2022). *Plan-cadre de coopération pour le développement durable*. 110 p.
- PAM. (2023). *Plan stratégique de pays - RCA (2023-2027)*. 45 p.
- UNICEF. (2023). *Programme pays 2023-2027*. 18 p.
- UE. (2020). *Programme Indicatif Multi-annuel (MIP) 2021-2027*. 38 p.
- UE. (2021). *Évaluation de la coopération avec la RCA (2008-2019)*. 163 p.

5. Publications internationales

- BAD. (2021). *Évaluation conjointe de la fragilité et de la résilience en RCA*. 91 p.
- BAD. (2023). *Rapport pays 2023 République Centrafricaine : Mobiliser les financements du secteur privé en faveur du climat et de la croissance verte*. 44 p.
- BEKOU. (2022). *Diagnostic du mécanisme consultatif public-privé en République Centrafricaine*. 66 p.
- BM. (2019). *Cahier économique de la RCA - 2e édition : Renforcer la mobilisation des recettes intérieures pour soutenir la croissance dans un État fragile*. 72 p.

- BM. (2020). *Le financement du logement en République Centrafricaine : Vers un logement abordable pour tous*. 59 p.
- BM. (2021). *Cahier économique de la RCA – 4e édition : Investir dans le capital humain pour préserver l’avenir*. 72 p.
- BM. (2021). *Diagnostic du secteur privé (CPSD) : Créer des marchés en République Centrafricaine – un environnement en proie à la fragilité et aux conflits*. 116 p.
- BM. (2022). *Mémoire économique : RCA – De la fragilité à la croissance accélérée et inclusive*. 128 p.
- BM. (2022). *République Centrafricaine : Tirer parti des villes pour renforcer la résilience et rétablir le contrat social*. 123 p.
- BM. (2023). *Cahier économique de la RCA – 6e édition : Réformes des subventions aux carburants fossiles*. 63 p.
- BM. (2023). *Évaluation de la pauvreté en RCA : Feuille de route pour la réduction de la pauvreté*. 152 p.
- Bloomfield Investment. (2022). *Rapport sur la notation souveraine en RCA*. 30 p.
- CIRAD. (2019). *État des lieux de l’exploitation artisanale de bois d’œuvre en périphérie de Bangui en République Centrafricaine – Quantification des flux et caractérisation de la filière*. 66 p.
- FAO. (2019). *Stratégie d’appui à la résilience : Renforcement des moyens d’existence agropastoraux 2018–2023*. 24 p.
- IFFRI. (2019). *Panorama de la presse centrafricaine : Entre pauvreté et politique d’influence*. 24 p.
- ONU – Department of Economic and Social Affairs. (2022). *E-Government Survey 2022: The Future of Digital Government*. 311 p.
- ONU Femmes. (2021). *Évaluation finale indépendante du Projet Conjoint « Communication et sensibilisation pour la cohésion sociale » en RCA*. 105 p.
- ONU-Femmes – PNUD. (2021). *Profil genre de la RCA 2021*. 88 p.
- ONU-Habitat. (2023). *Fiche : Une meilleure qualité de la vie pour tous dans un monde en pleine urbanisation*. 13 p.
- Secrétariat technique de l’ITIE en République Centrafricaine. (2022). *Étude sur la transparence des contrats en République Centrafricaine*. 59 p.
- SSATP – Programme de Politiques de Transport en Afrique. (2018). *Le transport routier en Afrique de l’Ouest et en Afrique centrale*. 218 p.
- UA. (2023). *Compact République Centrafricaine pour l’alimentation et l’agriculture*. 36 p.
- UA. (2023). *Rapport sur l’intégration africaine*. 112 p.
- UNICEF. (2022). *Évaluation formative du Programme de Prévention du recrutement et Réintégration socio-économique des Enfants Associés aux Forces et Groupes Armés (EAFGA) en RCA*. 166 p.
- UNICEF. (2023). *Rapport annuel 2022*. 20 p.
- WHO/UNICEF Joint Monitoring Program for water supply, sanitation and hygiene. (2023). *Progress on household drinking water, sanitation and hygiene 2000-2022 : Special focus on gender*. 172 p.

7. Publications nationales

- AN. (2028). *Plan Stratégique de Développement de l’Assemblée Nationale de la République Centrafricaine 2024-2028*. 110 p.
- Filakota, R. (2018). *L’Union Africaine et la crise en Centrafrique : entre enjeux économiques, politiques et initiatives problématiques*. Édition Saint Léger, Paris. 49 p.
- MADR. (2011). *Stratégie de Développement rural, de l’agriculture et de la Sécurité Alimentaire (SDRASA) 2011-2015*. Avril 2011, 54 p.
- MADR. (2013). *Programme national d’investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIANSA)*. 156 p.
- MADR. (2016). *Feuille de route de la relance agricole : Plan d’action 2016-2018*. Mars 2016, 16 p.
- MADR. (2019). *Stratégie de transformation de l’agriculture centrafricaine et de promotion de l’entrepreneuriat des jeunes dans le secteur agricole (PASTAC-PEJA)*. 77 p.
- MCI. (2019). *Stratégie de Développement du Commerce et de l’Industrie 2019*. Rapport final. 45 p.

- MCM. (2019). *Stratégie nationale de la communication*.
- MEFCP. (2021). *État du secteur forêt-bois en République Centrafricaine*. 28 p.
- MEDD - Coordination Climat. (2020). *Évaluation des besoins en technologie : Analyse des barrières et cadres propices à la mise en œuvre des technologies d'atténuation des changements climatiques en République Centrafricaine*. 64 p.
- MEDD - Coordination Climat. (2020). *Évaluation des besoins en technologie : Identification et priorisation des technologies aux fins d'atténuation des changements climatiques en République Centrafricaine*. 86 p.
- MEDD - Coordination Climat. (2022). *Troisième communication nationale de la République Centrafricaine sous la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*. 232 p.
- MEDD - Coordination Climat. (2023). *Premier rapport biennal actualisé de la République Centrafricaine*. 203 p.
- MEDD. (2021). *Stratégie Nationale REDD+ de la République Centrafricaine 2021-2026*. 115 p.
- MEDD. (2023). *Stratégie Nationale Genre et Changements Climatiques de la République Centrafricaine 2023-2030*. 96 p.
- MEDD. (2021). *Plan d'Action Technologique pour l'Atténuation des Changements Climatiques dans les secteurs de l'Énergie et de l'Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie en République Centrafricaine 2021-2026*. 126 p.
- MEDD. (2021). *Stratégie Nationale de Développement Durable 2021-2025*. 61 p.
- MEPCI, DGEPD. (2018, 2019, 2021, 2022). *Rapports économiques annuels*.
- MEPCI, DGEPD. (2016, 2017, 2018, 2021). *Rapports nationaux sur le développement social*.
- MEPCI, DGPE. (2016-2022). *Plans triennaux d'investissement*.
- MEPCI, DGPE. (2016-2022). *Rapports nationaux d'exécution des dépenses d'investissement de l'État*.
- MEPCI, ENP 2050. (2021). *Études rétrospectives : Bilan des plans et programmes antérieurs ; Démographie et capital humain, 206 p ; Diplomatie et relations extérieures, 183 p ; Gouvernance, 91 p ; Secteur politique et institutions, 233 p*.
- MEPCI, SP/RCPCA-CEM. (2017-2023). *Rapports annuels du suivi de la mise en œuvre du RCPCA*.
- MEPCI - ICASEES. (2021). *Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM-RCA)*.
- MEPCI - ICASEES. (2023). *Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages en RCA (EHCVM-RCA) 2021 : Synthèse des principaux résultats*. Février 2023.
- MEPCI - ICASEES. (2023). *Enquêtes nationales agricoles*. 175 p.
- MEPCI - ICASEES. (2017, 2018). *Monographies communales*.
- MEPCI - ICASEES. (2022). *Note d'analyse de l'inflation dans les régions de la RCA et au niveau national*. 26 p.
- MEPCI - ICASEES. (2021). *Stratégie Nationale de Développement de la Statistique 2021-2025*. 84 p.
- MERH. (2021). *Rapport diagnostic - Mise à jour de la stratégie du secteur énergétique de la République Centrafricaine*. Ministère du Développement de l'Énergie et des Ressources Hydraulique, Bangui. Décembre 2021, 107 p.
- MEFP. (2019). *Rapport sur l'emploi et le chômage en Centrafrique dans un contexte de pauvreté et de crises*. 28 p.
- MEN. (2021). *Programme d'appui au plan de transition du système éducatif de la République Centrafricaine (PATP) 2018-2020*. Rapport final. 90 p.
- MRIR. (2019). *Stratégie Sectorielle du Ministère Chargé des Relations avec les Institutions de la République, 2019-2021*. 28 p.
- MISP. (2022). *Stratégie Nationale de Réforme du Secteur de la Sécurité 2022-2027, 2^e édition*. 22 p.
- MJDH. (2017). *Stratégie de Protection des Victimes et des Témoins collaborant avec les juridictions ordinaires, la Cour Pénale spéciale et la Commission Vérité, Justice, Réparations et Réconciliation Nationale en République Centrafricaine 2017-2022*. 152 p.

- MHRC. (2018). *Stratégie Nationale des Solutions Durables pour les Déplacés Internes et les Réfugiés de retour en République Centrafricaine 2018-2021 (Prolongée)*. 21 p.
- MPFFPE. (2019). *Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre, le mariage d'enfants et les mutilations génitales féminines en République Centrafricaine 2019-2023*. 72 p.
- MPFFPE. (2021). *Profil genre de la RCA*. 78 p.
- MJSE. (2021). *Plan opérationnel de promotion de la jeunesse 2021-2022*. Juillet 2021, 64 p.
- MPME. (2022). *Plan d'Actions Stratégiques du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion du Secteur Privé 2023-2025*. 23 p.
- MSP. (2022). *Plan National de Développement Sanitaire III (PNDS III) 2022-2026*. 156 p.
- MSP. (2016). *HERAMS : Rapport de référence 2016*. 146 p.
- MSP. (2023). *HERAMS : Rapport de référence 2023*. 48 p.
- MSP. (2019). *Politique nationale de santé 2019-2030*. AEDES, BEKOU, Union Européenne et OMS. 60 p.
- MSP. *Politique nationale de lutte contre le paludisme en RCA*. OMS, UNICEF, Fonds Mondial et Médecins sans Frontières.
- MSP. (2023). *Plan stratégique national de lutte contre le VIH et le SIDA en République Centrafricaine 2023-2027*. ONUSIDA, UNICEF, OMS, UNFPA, Croix Rouge Française.
- MSP. (2022). *Plan national de gestion des déchets biomédicaux en République Centrafricaine*. 108 p.
- MSP. (2023). *Plan national de transport des déchets biomédicaux en République Centrafricaine 2023-2025*. 108 p.
- MSP. (2023). *Directives nationales de gestion des déchets biomédicaux*. 46 p.
- MPTC. (2020). *Études de faisabilité sur la création d'un pôle d'innovation et d'incubation digitales à Bangui (datacenter, plateforme CSIRT/SOC/PKI, centre de formation digitale (CFD), accélérateur de startups)*. Novembre 2020, 27 p.
- MPTC. (2020). *Plan Directeur de développement des infrastructures large bande en République Centrafricaine 2021-2025*. 85 p.
- MPTC. (2021). *Étude de faisabilité d'un système national d'identité digitale en République Centrafricaine*. 85 p.
- MPTC. (2021). *Plan stratégique de la transformation digitale de la Poste centrafricaine (e-poste)*. 60 p.
- MTAC. (2012). *Étude d'élaboration de la stratégie multisectorielle des transports en République Centrafricaine*. 103 p.
- MTAC. (2017). *Étude d'élaboration de la stratégie multisectorielle des transports en République Centrafricaine*. 45 p.
- MTAC. (2019). *Étude d'élaboration de la stratégie multisectorielle des transports en République Centrafricaine - Composante aérienne*. 18 p.
- MTAC. (2023). *Étude d'élaboration de la stratégie multisectorielle des transports en République Centrafricaine*. 204 p.
- MTAC. (2019). *Politique Culturelle Nationale 2020-2023*. Mai 2019.
- MTER. (2021). *Stratégie de l'Entretien Routier de la République Centrafricaine 2021-2035*. 168 p.

CONCEPTION ET RÉDACTION DU PND

Comité Directeur conjoint chargé de la supervision des travaux d'élaboration du PND :

Président : Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale, Professeur Richard FILAKOTA,

Vice-président : Représentant spécial adjoint, Coordonnateur résident du système des Nations Unies et Coordonnateur humanitaire, Mr Mohamed Ag AYOYA.

Commission stratégique ministérielle : Sécurité, État de droit et Gouvernance :

Président : Ministre d'État chargé de désarmement démobilisation réinsertion, DDR et du suivi de la mise en œuvre de l'accord politique pour la paix et la réconciliation, Monsieur Jean WILLYBIRO-SAKO,

Vice-Président : Ministre d'État chargé de la Justice, de la Promotion des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux, Monsieur Arnaud DJOUBAYE-ABAZENE.

Commission stratégique ministérielle : Capital humain et développement social :

Président : Ministre d'Etat de l'Éducation Nationale, Monsieur Aurélien Simplicite ZINGAS,

Vice-Président : Ministre de la Santé et de la Population, Monsieur Pierre SOMSE.

Commission stratégique ministérielle : Infrastructures résilientes et durables :

Président : Ministre du Transport et de l'Aviation Civile, Monsieur Gontran NDJONO-AHABA,

Vice-Président : Ministre de l'Économie numérique, des Postes et de la Télécommunication, Monsieur Justin GOURNA-ZACKO.

Commission stratégique ministérielle : Croissance économique et filières productives :

Président : Ministre des Finances et du Budget, Monsieur Hervé NDOBA,

Vice-Président : Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale, Professeur Richard FILAKOTA.

Commission stratégique ministérielle : Environnement, changement climatique et développement durable :

Président : Ministre de l'Environnement, Monsieur Thierry KAMACH,

Vice-Président : Ministre des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche, Monsieur Gervais MBATA.

Mobilisation des ressources des travaux d'élaboration du PND :

Représentant Résident du PNUD, Monsieur Jean-Luc STALON.

Comité de coordination du PND :

Président : Directeur de Cabinet du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale, Madame Edwige Opportune POUNINGUINZA née NGUELEBE,

Vice-président : Chargé de Mission en matière de Synthèses Economiques et Programmation, Monsieur Steve Laurent APETE MATONGO.

Comité Cadrage Macroéconomique et Budgétaire :

Président : Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale, Professeur Richard FILAKOTA,

Vice-président : Ministre des Finances et du Budget, Monsieur Hervé NDOBA,

Premier rapporteur : Directeur Général de l'Économie et de la Planification au Développement, Monsieur Yanglimo YANOY,

Deuxième rapporteur : Directeur de la Prévision Économique, Monsieur Alain Guy Ghislain GOTHARD,

Expert Macro-économiste ST/PND-RCA : F. Jesus Jackson YOKO-MOKOBONGO.

Comité Technique chargé de la définition du dispositif institutionnel de coordination, de mise en œuvre et du suivi-évaluation :

Président : Chargé de Mission statistiques au Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale, Monsieur Bienvenu Gustave SEMNGAI,

Vice-président : Directeur Général de l'ICASEES, Monsieur Bienvenu Blaise ALI,

Premier rapporteur : Responsable de suivi-évaluation à l'ICASEES, Monsieur Jean-Noël BAPOLI,

Deuxième rapporteur : Chargé de suivi-évaluation RCPCA, Monsieur Alain Aristide ANDJEGREGO-DJAMET.

Commission chargée d'élaborer le dispositif institutionnel de mise en œuvre :

Président : Conseiller technique du Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale, Monsieur Moïse ZAMI,

Vice-Président : Présidente du Groupe technique de suivi-évaluation du SNU, Madame Euphrasie KOUAME,

Premier rapporteur : Chef du service chargé de la planification stratégique, Monsieur Fernand Prosper ZIMBA,

Deuxième rapporteur : Directeur des Affaires Juridiques, Monsieur Vincent TECGBA.

Commission chargée d'élaborer le mécanisme de suivi-évaluation :

Président : Directeur des Méthodes, des Normes et des Études, Monsieur Christian NDJEKOU,

Vice-Président : Chargé de suivi-évaluation du Système des Nations Unies, Monsieur Jimmy DIKIYI,

Premier rapporteur : Directrice de la Planification et du Développement Social, Madame Iva Gernette GUEZEWANE,

Deuxième rapporteur : Chef du service d'élaboration du budget d'investissement, Monsieur Junior KONGA-SIRE.

Comité Technique restreint en charge de collecter et de définir les projets et programmes majeurs du PND :

Président : Conseiller à la Primature en charge de la réforme, Monsieur Guy BILAN,

Vice-président : Directeur Général de la Programmation Economique, Monsieur Auxence MBOUDOU,

Premier rapporteur : Directrice de Programmation Pluriannuelle des Investissements, Madame Nadège Nancy KONGOMBE,

Deuxième rapporteur : Directeur de la Budgétisation des Investissements, Monsieur Landry Paterné GNILANGBA.

Secrétariat Technique du PND :

Coordonnateur : Monsieur Gervais Magloire DOUNGOUPOU,

Assistant Technique International : Monsieur Alexis GUYOT,

Expert national, Secteur Croissance Économique, Finances Publiques et Filières Productives : Monsieur France Jésus Jackson YOKO-MOKOBONGO,

Homologue en charge du Secteur Croissance Économique, Finances Publiques et Filières Productives : Monsieur Larry Nelson MOKOÏSSE DENAMGUERE,

Expert Principal en Charge du Secteur Sécurité, Gouvernance État de : Monsieur Yvon Ghislain IYO,

Homologue en charge du Secteur Sécurité, Gouvernance État de Droit : Monsieur Stéphane Axel KAMAYO,

Expert National, Secteur Capital Humain et Développement Social : Docteur Qui m'aime De John Francky SOMBO TITA,

Homologue en charge du Secteur Capital Humain et Développement Social : Monsieur Mesmin OYOMA OZEBE,

Experte nationale en charge du secteur Environnement, Changement Climatique et Développement Durable et consultante nationale Genre : Madame Constance Nathalie GOUNEBANA née DOUMBI /ONU-FEMMES/PNUD,

Homologue en charge du Secteur des Infrastructures Résilientes pour le Développement : Monsieur Fernand Dieu Béni LABE,

Homologue en charge du Secteur Environnement, Changement climatique et Développement Durable, Monsieur Michael GONESSA,

Homologue en charge de la coordination, Monsieur Rufin GUEDIGUI NGOKO.

Coordination Technique de l'Étude Nationale Prospective RCA Vision 2050 :

Coordonnateur : Docteur Nerry Urbain Cyrille MBALLA,

Coordonnateur Adjoint : Monsieur Dieudonné BANGAMBOULOU BM'NYAT.

Point focal à la primature :

Chargé de mission en charge de l'Étude Nationale Prospective, Monsieur Léon BAÏKOVA.

Points focaux sectoriels et personnes ressources chargés de la rédaction et la relecture du PND Secteur Sécurité Gouvernance État de Droit :

Ministère du désarmement démobilisation réinsertion, DDR et du suivi de la mise en œuvre de l'accord politique pour la paix et la réconciliation, Madame Georgette GREZENGUET,

Ministère de la Défense Nationale et de la Reconstruction de l'Armée, Monsieur Renaud HOUL ZIGUELE,

Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique : Monsieur Thierry ANGALAKA NZAPATO,

Ministère de la Justice, de la Promotion des Droits de l'Homme : Monsieur Ahmat Arold DEYA,

Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme : Monsieur Eduard BAWENE,

Ministère Chargé de Secrétariat Général du Gouvernement et de la Relation avec les Institutions : Monsieur Jean Mesmin WILIGALE,

Ministère de l'Administration du territoire, de la Décentralisation et du Développement local : Monsieur Michel Apollinaire BANGUI,

Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale : Monsieur Jean Richard SIAMO,

Ministère des Finances et du Budget : Monsieur Jonas TAPIADE,

Haute Autorité de la Bonne Gouvernance : Monsieur Thierry DANANGUERE,

Commission Nationale des Droits de l'Homme : Monsieur Daniel BANDIO.

Secteur Capital Humain et Développement Social :

Ministère de l'Éducation Nationale : Monsieur Bertrand BISSA,

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de l'Innovation Technologique : Monsieur Josias TEBERO,

Ministère de la Santé Publique et de la Population : Monsieur Patrice BISSENGUE,

Ministère de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques : Monsieur Sekou GARI,

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle : Monsieur Jean de Dieu YONGODOUNGA,

Ministère de la Promotion de la Jeunesse, des Sports et de l'Éducation civique : Monsieur Aubin BAGAZA,

Ministère de la Promotion du Genre, de la Famille et de l'Enfant : Monsieur Marcel PEKOUA,

Ministère de l'Action humanitaire, de la Solidarité et de la Réconciliation nationale : Monsieur Sylvain DEMANGHO.

Secteur des Infrastructures Résilientes pour le Développement :

Ministère des Transports et de l'Aviation Civile : Monsieur Joachim BIGUE,

Ministère de l'Équipement et des Travaux Publics : Monsieur Fortuné MALICK,

Ministère de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques : Monsieur Serge Bruno GBAGODO,

Ministère de l'Économie numérique, des Postes et Télécommunications : Monsieur Christophe KAYA DE-KIMIKA,

Ministère de la Communication et des Média : Monsieur Simon Pierre NDOUBA,

Ministère de l'Urbanisme, de la Réforme Foncière, de la Ville de l'Habitat, Monsieur Théophile OUNDA.

Secteur Croissance Économique, Finances Publiques et Filières Productives :

Ministère des Finances et du Budget : Monsieur Patrice NGOUANDJIKA POUMAYASSI,

Ministère de l'Agriculture et Développement Rural : Madame Sylvie BETTYBANGUI,

Ministère de l'Élevage et Santé Animale : Monsieur Nicaise NDONODE,

Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche : Monsieur Emmanuel GOGA,

Ministère des Mines et de la Géologie : Monsieur Francis Didier SODEA,

Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Artisanat et du Secteur Informel : Monsieur Jean Blandin OUAZIMBALA,

Ministère du Commerce et de l'Industrie : Monsieur Edmond MOLOGODO,

Ministère des Arts, de la Culture et du Tourisme : Monsieur Jean-Faustin OUAYA.

Secteur Environnement, Changement Climatique et Développement Durable :

Ministère de l'Environnement et Développement durable : Coordonnateur, Expert national Climat : Monsieur Igor Gildas TOLA KOGADOU,

Directeur Général de l'Environnement : Monsieur Melchisedeck David YANGBONDO,

Expert Coordination Nationale Climat : Monsieur Boris BEMOKOLO,

Expert : Monsieur Maurice NDOUSSOU,

Coordonnateur Biodiversité : Monsieur Landry MABESSIMO,

Coordination Nationale Climat : Madame Mariam AMOUDOU SIDI,

Coordination Nationale Dégradation des Terres, Désertification et Sècheresse : Monsieur Barthélemy LAMBA,

Direction Générale du Développement Durable : Monsieur Gilbert MOLEKPO.

Partenaires Techniques et Financiers :

Banque Africaine de Développement

Économiste national : Docteur Sébastien MANGELE.

Banque Mondiale

Économiste pays : Monsieur Guy Tomi DIDEROT SANDJONG,

Expert gouvernance : Madame Eugénie KIENDREBOGO,

Expert transport : Monsieur Francis Eric OVANDA MBELE,

Expert urbanisme : Monsieur Jean-Bosco ABDERAMANE,

Expert en secteur privé : Monsieur Guy KOYAYORO-SOBO.

Banque des États de l'Afrique Centrale

Directeur National : Monsieur Ali CHAIBOU,

Expert en macroéconomie : Monsieur Louis FORTE,

Expert en macroéconomie : Monsieur Juvénal NGATE.

Fonds Monétaire International

Économiste national : Monsieur Patrick ZOUNGARANI.

Nations Unies

Économiste principal (PNUD) : Monsieur Mamadou Bobo SOW,

Économiste National (PNUD) : Monsieur Youssoufa SILLA,

Chargé de Programme et Chef de Bureau Bambari (PNUD) : Monsieur Gaëtan Roch MOLOTO-A-KENGUEMBA,

Économiste National (RCO) : Monsieur Léopold KOUANDONGUI,

Expert suivi-évaluation (RCO) : Monsieur Jimmy DIKIYI,

Experts démographie et population (UNFPA) : Messieurs Raymond GOULA et Anthony YAVALA,

Expert à la Division des droits de l'homme, MINUSCA : Monsieur Eucher EKOUEVIKOEVANU EKLU,

Experte à la Division des droits de l'homme, MINUSCA : Madame Tchonanke GNANDE MAWUSSE,

Expert sécurité (PAM) : Monsieur Thierry CAILLARD,

Expert capital humain (PAM) : Madame Auriane MORTREUIL,

Expert infrastructures résilientes et durables (PAM) : Monsieur Mathe ISSAC,

Expert capital humain (PAM) : Monsieur Pascal DIRO,

Chargé de Programme (ONU FEMMES) : Monsieur Ulrich Martial SANDY,

Expert Économie, finances publique et filières productives (PAM) : Monsieur Kenguelewa ABOU KING,

Experte en Protection de l'Enfant (UNICEF) : Madame Gina MANDEU-DJIAPOU,

Experte en Protection de l'Enfant (UNICEF) : Madame Marie Chantal AMOKOMAYEN.

Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)

Expert Infrastructures : Monsieur Prédéstin MVOUNGOU.

Union Européenne

Assistant technique au Ministère de la Justice : Monsieur SENDE Arsène,

Assistant technique au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique : Monsieur Pierre-Yves COQUARD,

Expert État civil : Monsieur Pierre LAUNAY,

Chef projet Elections : Monsieur Marie-Laure DIGBEU,

Assistant technique REPASOC : Monsieur Ameth DIOUF,

Assistant technique au Ministère des Finances Publiques en appui à la CS-REF : Monsieur Karim TRAORE,

Assistant technique au Ministère de la Santé et de la Population : Monsieur Cheick OUEDRAOGO,

Assistant technique au Ministère de la promotion du genre : Monsieur Jean BARKA,

Cheffe de projet éducation : Madame Mairama DIKWA.

Consultants nationaux :

Consultant Macroéconomie et Planification stratégique (RCO) : Monsieur Abdala Kadre ASSANE,

Consultant Santé Publique (UNFPA) : Docteur Fleurie YAYA Mamadou,

Consultant Santé (ONU SIDA) : Professeur Saint Calver Henri DIEMER.

Consultants internationaux :

Consultante Réforme du Secteur de la Sécurité (UN) : Madame Hortense MPAKO FOALENG,

Consultant Capital humain et développement social (UNICEF) : Professeur Emmanuel NGWE,

Consultant secteur privé (BM) : Monsieur Théodore ANTHONIOZ,

Consultant cadrage macroéconomique (BM) : Monsieur Bady EBE,

Consultant Relecture externe du PND (UE) : Monsieur Christian BONIFAS.

Secteur privé :

Groupement Interprofessionnel de Centrafrique

Secrétaire général : Monsieur Gilles POTOLOT,

Responsable des PME : Madame Prudence NDOSSA DOBOZENDI.

Union Nationale du Patronat centrafricain

Assistant du secrétaire général : Monsieur Roger MBAITOLOUM.

Collectif des Jeunes Entrepreneurs Centrafricains (COJEC)

Président : Armand KOULAYOM

Chargé de Communication : Parfait KOWOSSO

Comité de relecture :

Professeur Clément Anicet GUIYAMA-MASSOGO,
Professeur Titulaire de Philosophie à l'Université de
Bangui,

Abbé Pierre LONG-GNAN, Secrétaire National de la
Culture à la Conférence Episcopale Centrafricaine/
Vice-Président de CARITAS CENTRAFRIQUE.





This document was developed with the support of technical and financial partners committed to the development of the Central African Republic.



BANQUE MONDIALE



GRUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



IFAD

INTERNATIONAL
FUND FOR
AGRICULTURAL
DEVELOPMENT



**Programme
Alimentaire
Mondial**



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT



ONUSIDA



UNOPS



Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



UNHCR

L'Agence des Nations Unies
pour les réfugiés